II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

PARLEMENT

ARRÊT DÉFINITIF
du budget rectificatif et supplémentaire n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 1995

(95/474/CE, Euratom, CECA)

LE PRÉSIDENT DU PARLEMENT EUROPÉEN,

vu le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et notamment son article 78 paragraphe 7,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 203 paragraphe 7, ainsi que le texte du protocole n° 16 et de la déclaration n° 22 y annexés,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 177 paragraphe 7,

vu le traité portant modification de certaines dispositions financières des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes, signé le 22 juillet 1975,

vu le règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (2), et notamment ses articles 10, 15 et 17,

vu l'accord interinstitutionnel, du 29 octobre 1993, sur la discipline budgétaire et l'amélioration de la procédure budgétaire (3),

vu le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 1995 (4),

vu l'avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 1995, présenté par la Commission,

---

(1) JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1.
(2) JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7.
(3) JO n° C 331 du 7. 12. 1993, p. 1.
(4) JO n° L 369 du 31. 12. 1994, p. 1.

vu le projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 1995, établi par le Conseil,

vu les débats et délibérations du Parlement européen des 4 et 6 avril 1995,

vu les résolutions adoptées par le Parlement européen le 6 avril 1995,

vu les délibérations du Conseil du 10 avril 1995,

vu les débats et délibérations du Parlement européen des 25 et 26 avril 1995,

vu la résolution adoptée par le Parlement européen le 26 avril 1995,

la procédure prévue aux articles 78 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, 203 du traité instituant la Communauté européenne et 177 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique étant ainsi achevée,

CONSTATE :

Article unique

Le budget rectificatif et supplémentaire n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 1995, tel que figurant en annexe, est définitivement arrêté.

Fait le 26 avril 1995.

Le président

Klaus HÄNSCH

BUDGET RECTIFICATIF ET SUPPLÉMENTAIRE N° 1 DE L'UNION EUROPÉENNE POUR L'EXERCICE 1995

SOMMAIRE

Page

ÉTAT GÉNÉRAL DES RECETTES

A. État général des recettes 7

B. Financement du budget général 33

C. Effectifs 40

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Section I : Parlement 55

— État des recettes 57
— État des dépenses 60
Annexe : Médiateur 75

Section II : Conseil 83

— État des recettes 85
— État des dépenses 86

Section III : Commission 103

— État des recettes 105
— État des dépenses 115

— Partie A : Crédits de fonctionnement 117
— Annexe II : Office des publications 201

— Partie B : Crédits opérationnels 219
— Annexe III : Espace économique européen 639

Section IV : Cour de justice 643

— État des recettes 645
— État des dépenses 648

Section V : Cour des comptes 671

— État des recettes 673
— État des dépenses 676

Section VI : Comité économique et social et Comité des régions 701

— Partie A : Comité économique et social 705

— État des recettes 707

— État des dépenses 708

— Partie B : Comité des régions 721

— État des recettes 723

— État des dépenses 724

— Partie C : Structure organisationnelle commune 737

— État des recettes 739

— État des dépenses 740

Les montants du présent document budgétaire sont exprimés en écus sauf indication contraire.

A. ÉTAT GÉNÉRAL DES RECETTES

Titre	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
1	Ressources propres	76 009 833 144	– 5 765 200 726	70 244 632 418
3	Excédents disponibles			
	— Excédent disponible de l'exercice précédent	p.m.	+ 6 589 000 000	6 589 000 000
	— Excédent de ressources propres résultant du virement vers la réserve monétaire du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section « garantie »	p.m.	—	p.m.
	— Excédent de ressources propres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée, des contributions financières correspondantes et de la ressource complémentaire	p.m.	– 1 923 049 782	– 1 923 049 782
	— Restitutions à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal	p.m.	—	p.m.
4	Taxes diverses, prélèvements et redevances communautaires	394 392 479	+ 10 596 787	404 989 266
5	Recettes provenant du fonctionnement administratif des institutions	91 783 750	—	91 783 750
6	Contributions aux programmes communautaires, remboursements de dépenses, recettes de services fournis à titre onéreux et contributions dans le cadre de l'Espace économique européen	9 441 000	—	9 441 000
7	Intérêts de retard et amendes	p.m.	—	p.m.
8	Emprunts et prêts	16 717 000	—	16 717 000
9	Recettes diverses	4 912 800	—	4 912 800
	TOTAL GÉNÉRAL	**76 527 080 173**	**– 1 088 653 721**	**75 438 426 452**

TITRE 1

RESSOURCES PROPRES

CHAPITRE 1 3 — RESSOURCES PROPRES PROVENANT DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 2 PARAGRAPHE 1 POINT c) DE LA DÉCISION 88/376/CEE, EURATOM

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 1 3			
1 3 0	***Ressources propres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée conformément aux dispositions de l'article 2 paragraphe 1 point c) de la décision 88/376/CEE, Euratom***	39 422 906 436	+ 471 036 973	39 893 943 409
	TOTAL DU CHAPITRE 1 3	39 422 906 436	+ 471 036 973	39 893 943 409

TITRE 1

RESSOURCES PROPRES

CHAPITRE 1 3 — RESSOURCES PROPRES PROVENANT DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 2 PARAGRAPHE 1 POINT c) DE LA DÉCISION 88/376/CEE, EURATOM

Article Poste	Commentaires
1 3 0	Décision 88/376/CEE, Euratom du Conseil, du 24 juin 1988, relative au système des ressources propres des Communautés (JO n° L 185 du 15. 7. 1988, p. 24), et notamment son article 2 paragraphe 1 point c).

Compte tenu de l'écrêtement des assiettes « TVA » des États membres dépassant à 55 % de leur produit national brut pour trois États membres ainsi que de la compensation en faveur du Royaume-Uni, les ressources propres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée se présentent comme suit au taux uniforme (1,32923 %) :

États membres	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
Belgique	1 147 509 639	+ 13 710 797	1 161 220 436
Danemark	656 770 627	+ 7 847 296	664 617 923
Allemagne	11 821 871 279	+141 251 343	11 963 122 622
Grèce	564 822 739	+ 6 748 675	571 571 414
Espagne	2 545 642 949	+ 30 416 122	2 576 059 071
France	7 185 464 718	+ 85 854 135	7 271 318 853
Irlande	303 644 764	+ 3 628 041	307 272 805
Italie	4 381 973 621	+ 52 357 164	4 434 330 785
Luxembourg	101 503 900	+ 1 212 800	102 716 700
Pays-Bas	1 836 199 318	+ 21 939 472	1 858 138 790
Autriche	1 075 790 286	+ 12 853 873	1 088 644 159
Portugal	574 345 913	+ 6 862 461	581 208 374
Finlande	513 857 338	+ 6 139 725	519 997 063
Suède	894 521 593	+ 10 688 019	905 209 612
Royaume-Uni	5 818 987 752	+ 69 527 050	5 888 514 802
Total de l'article 1 3 0	39 422 906 436	+471 036 973	39 893 943 409

CHAPITRE 14 — RESSOURCES PROPRES FONDÉES SUR LE PRODUIT NATIONAL BRUT CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 2 PARAGRAPHE 1 POINT d) ET DE L'ARTICLE 6 PREMIER ALINÉA DE LA DÉCISION 88/376/CEE, EURATOM

CHAPITRE 15 — CORRECTION DES DÉSÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 14			
140	***Ressources propres fondées sur le produit national brut conformément aux dispositions de l'article 2 paragraphe 1 point d) et de l'article 6 premier alinéa de la décision 88/376/CEE, Euratom***			
1400	Ressources propres fondées sur le produit national brut conformément aux dispositions de l'article 2 paragraphe 1 point d) de la décision 88/376/CEE, Euratom, à l'exception de celles correspondant à la réserve monétaire du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section « garantie », la réserve pour garantie de prêts et la réserve d'aide d'urgence	20 535 036 708	– 6 236 237 699	14 298 799 009
	Total de l'article 140	21 681 036 708	– 6 236 237 699	15 444 799 009
	TOTAL DU CHAPITRE 14	21 681 036 708	– 6 236 237 699	15 444 799 009
	CHAPITRE 15			
150	***Correction des déséquilibres budgétaires accordée au Royaume-Uni conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la décision 88/376/CEE, Euratom***	0	—	0

CHAPITRE 14 — RESSOURCES PROPRES FONDÉES SUR LE PRODUIT NATIONAL BRUT CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 2 PARAGRAPHE 1 POINT d) ET DE L'ARTICLE 6 PREMIER ALINÉA DE LA DÉCISION 88/376/CEE, EURATOM

CHAPITRE 15 — CORRECTION DES DÉSÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Article Poste	Commentaires
140	
1400	Décision 88/376/CEE, Euratom du Conseil, du 24 juin 1988, relative au système des ressources propres des Communautés (JO n° L 185 du 15. 7. 1988, p. 24), et notamment son article 2 paragraphe 1 point d). Le taux, réserve monétaire du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section « garantie », réserve pour garantie de prêts et réserve d'aide d'urgence non comprises, à appliquer au produit national brut des États membres pour l'exercice s'élève à 0,2211 %.

États membres	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
Belgique	644 518 084	– 195 732 203	448 785 881
Danemark	404 130 087	– 122 729 330	281 400 757
Allemagne	5 765 436 769	– 1 750 892 130	4 014 544 639
Grèce	275 105 767	– 83 546 232	191 559 535
Espagne	1 352 277 778	– 410 670 104	941 607 674
France	3 728 142 135	– 1 132 190 843	2 595 951 292
Irlande	133 503 007	– 40 543 219	92 959 788
Italie	2 770 941 777	– 841 500 885	1 929 440 892
Luxembourg	44 628 057	– 13 552 991	31 075 066
Pays-Bas	925 373 089	– 281 024 408	644 348 681
Autriche	554 277 294	– 168 327 187	385 950 107
Portugal	252 521 747	– 76 687 744	175 834 003
Finlande	281 331 461	– 85 436 899	195 894 562
Suède	540 618 885	– 164 179 296	376 439 589
Royaume-Uni	2 862 230 771	– 869 224 228	1 993 006 543
Total du poste 1400	20 535 036 708	– 6 236 237 699	14 298 799 009

150	Décision 88/376/CEE, Euratom du Conseil, du 24 juin 1988, relative au système des ressources propres des Communautés (JO n° L 185 du 15. 7. 1988, p. 24), et notamment ses articles 4 et 5. La répartition de la correction se présente comme suit.

CHAPITRE 15 — CORRECTION DES DÉSÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
150	*(suite)*			

CHAPITRE 15 — CORRECTION DES DÉSÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES *(suite)*

Article Poste	Commentaires
150	*(suite)*

Répartition de la correction sur la ressource « TVA »

États membres	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
Belgique	75 530 361	– 13 710 797	61 819 564
Danemark	43 229 373	– 7 847 296	35 382 077
Allemagne	407 355 162	– 73 945 944	333 409 218
Grèce	33 862 001	– 6 146 866	27 715 135
Espagne	166 448 098	– 30 214 818	136 233 280
France	458 886 611	– 83 300 293	375 586 318
Irlande	16 432 512	– 2 982 944	13 449 568
Italie	288 426 379	– 52 357 164	236 069 215
Luxembourg	5 493 143	– 997 154	4 495 989
Pays-Bas	113 901 591	– 20 676 210	93 225 381
Autriche	68 224 445	– 12 384 576	55 839 869
Portugal	31 082 197	– 5 642 257	25 439 940
Finlande	33 822 662	– 6 139 725	27 682 937
Suède	58 878 407	– 10 688 019	48 190 388
Royaume-Uni	– 1 873 000 000	+ 340 000 000	– 1 533 000 000
Sous-total	– 71 427 058	+ 12 965 937	– 58 461 121

Répartition de la correction sur la ressource « PNB »

États membres	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
Belgique	3 801 571	– 690 087	3 111 484
Danemark	6 513 871	– 1 182 444	5 331 427
Allemagne	—	—	—
Grèce	—	—	—
Espagne	—	—	—
France	—	—	—
Irlande	—	—	—
Italie	52 641 111	– 9 555 781	43 085 330
Luxembourg	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—
Autriche	—	—	—
Portugal	—	—	—
Finlande	805 642	– 146 246	659 396
Suède	7 664 863	– 1 391 379	6 273 484
Royaume-Uni	—	—	—
Sous-total	71 427 058	– 12 965 937	58 461 121

CHAPITRE 1 5 — CORRECTION DES DÉSÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
1 5 0	*(suite)*			
	TOTAL DU CHAPITRE 1 5	0	—	0
	Total du titre 1	**76 009 833 144**	**– 5 765 200 726**	**70 244 632 418**

CHAPITRE 15 — CORRECTION DES DÉSÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES *(suite)*

Article Poste	Commentaires
150	*(suite)*

Total de la répartition de la correction

États membres	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
Belgique	79 331 932	– 14 400 884	64 931 048
Danemark	49 743 244	– 9 029 740	40 713 504
Allemagne	407 355 162	– 73 945 944	333 409 218
Grèce	33 862 001	– 6 146 866	27 715 135
Espagne	166 448 098	– 30 214 818	136 233 280
France	458 886 611	– 83 300 293	375 586 318
Irlande	16 432 512	– 2 982 944	13 449 568
Italie	341 067 490	– 61 912 945	279 154 545
Luxembourg	5 493 143	– 997 154	4 495 989
Pays-Bas	113 901 591	– 20 676 210	93 225 381
Autriche	68 224 445	– 12 384 576	55 839 869
Portugal	31 082 197	– 5 642 257	25 439 940
Finlande	34 628 304	– 6 285 971	28 342 333
Suède	66 543 270	– 12 079 398	54 463 872
Royaume-Uni	– 1 873 000 000	+ 340 000 000	– 1 533 000 000
Total de l'article 150	0	—	0

TITRE 3

EXCÉDENTS DISPONIBLES

CHAPITRE 30 — EXCÉDENT DISPONIBLE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 30			
300	***Excédent disponible de l'exercice précédent***	p.m.	+ 6 589 000 000	6 589 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE 30	p.m.	+ 6 589 000 000	6 589 000 000

TITRE 3

EXCÉDENTS DISPONIBLES

CHAPITRE 30 — EXCÉDENT DISPONIBLE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Article Poste	Commentaires
300	Règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7). Règlement (CEE, Euratom) n° 1552/89 du Conseil, du 29 mai 1989, portant application de la décision 88/376/CEE, Euratom relative au système des ressources propres des Communautés (JO n° L 155 du 7. 6. 1989, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CE, Euratom) n° 2729/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 5). Conformément aux dispositions de l'article 32 du règlement financier, le solde de chaque exercice est inscrit, selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit, en recette ou en dépense dans le budget de l'exercice suivant. Les estimations appropriées desdites recettes ou dépenses sont inscrites dans le budget au cours de la procédure budgétaire et, le cas échéant, par recours à la procédure de la lettre rectificative présentée conformément à l'article 14 du règlement financier. Elles sont établies conformément aux principes visés à l'article 15 du règlement (CEE, Euratom) n° 1552/89. Après la remise des comptes de chaque exercice, la différence par rapport aux estimations est inscrite dans le budget de l'exercice suivant par la voie d'un budget rectificatif et/ou supplémentaire. Un déficit est inscrit au chapitre B0-3 0 de l'état des dépenses de la section III « Commission ». Pour l'exercice 1994, l'estimation de l'excédent réalisé s'élève à 6 589 millions d'écus.

CHAPITRE 3 1 — EXCÉDENT DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES RELATIF AUX EXERCICES ANTÉRIEURS RÉSULTANT DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 10 PARAGRAPHES 4 À 6 ET 9 DU RÈGLEMENT (CEE, EURATOM) N° 1552/89

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 3 1			
3 1 9	***Résultat de l'application de l'article 10 paragraphes 4 à 6 et 9 du règlement (CEE, Euratom) n° 1552/89 concernant les exercices 1990 à 1994***			
3 1 9 4	Résultat de l'application concernant l'exercice 1994 de l'article 10 paragraphes 4, 5 et 9 du règlement (CEE, Euratom) n° 1552/89	p.m.	– 1 677 103 355	– 1 677 103 355
	Total de l'article 3 1 9	p.m.	– 1 677 103 355	– 1 677 103 355
	TOTAL DU CHAPITRE 3 1	p.m.	– 1 677 103 355	– 1 677 103 355

CHAPITRE 3 1 — EXCÉDENT DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES RELATIF AUX EXERCICES ANTÉRIEURS RÉSULTANT DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 10 PARAGRAPHES 4 À 6 ET 9 DU RÈGLEMENT (CEE, EURATOM) N° 1552/89

Article Poste	Commentaires
3 1 9	
3 1 9 4	Règlement (CEE, Euratom) n° 1552/89 du Conseil, du 29 mai 1989, portant application de la décision 88/376/CEE, Euratom relative au système des ressources propres des Communautés (JO n° L 155 du 7. 6. 1989, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CE, Euratom) n° 2729/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 5).

États membres	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
Belgique	p.m.	– 32 332 089	– 32 332 089
Danemark	p.m.	– 30 077 565	– 30 077 565
Allemagne	p.m.	+ 142 189 279	142 189 279
Grèce	p.m.	+ 11 835 447	11 835 447
Espagne	p.m.	– 749 036 134	– 749 036 134
France	p.m.	– 359 724 119	– 359 724 119
Irlande	p.m.	+ 26 922 179	26 922 179
Italie	p.m.	– 692 469 520	– 692 469 520
Luxembourg	p.m.	+ 5 775 778	5 775 778
Pays-Bas	p.m.	+ 15 283 221	15 283 221
Autriche	—	—	—
Portugal	p.m.	– 99 695 632	– 99 695 632
Finlande	—	—	—
Suède	—	—	—
Royaume-Uni	p.m.	+ 84 225 800	84 225 800
Total du poste 3 1 9 4	p.m.	– 1 677 103 355	– 1 677 103 355

CHAPITRE 3 2 — EXCÉDENT DE RESSOURCES PROPRES FONDÉES SUR LE PRODUIT NATIONAL BRUT RELATIF AUX EXERCICES ANTÉRIEURS RÉSULTANT DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 10 PARAGRAPHES 7 À 9 DU RÈGLEMENT (CEE, EURATOM) N° 1552/89

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 3 2			
3 2 9	***Résultat de l'application de l'article 10 paragraphes 7 à 9 du règlement (CEE, Euratom) n° 1552/89 concernant les exercices 1990 à 1994***			
3 2 9 4	Résultat de l'application concernant l'exercice 1994 de l'article 10 paragraphes 7 et 9 du règlement (CEE, Euratom) n° 1552/89	p.m.	– 245 946 427	– 245 946 427
	Total de l'article 3 2 9	p.m.	– 245 946 427	– 245 946 427
	TOTAL DU CHAPITRE 3 2	p.m.	– 245 946 427	– 245 946 427

CHAPITRE 32 — EXCÉDENT DE RESSOURCES PROPRES FONDÉES SUR LE PRODUIT NATIONAL BRUT RELATIF AUX EXERCICES ANTÉRIEURS RÉSULTANT DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 10 PARAGRAPHES 7 À 9 DU RÈGLEMENT (CEE, EURATOM) N° 1552/89

Article Poste	Commentaires
329	
3294	Règlement (CEE, Euratom) n° 1552/89 du Conseil, du 29 mai 1989, portant application de la décision 88/376/CEE, Euratom relative au système des ressources propres des Communautés (JO n° L 155 du 7. 6. 1989, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CE, Euratom) n° 2729/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 5).

États membres	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
Belgique	p.m.	+ 1 293 644	1 293 644
Danemark	p.m.	+ 1 913 340	1 913 340
Allemagne	p.m.	+ 36 230 409	36 230 409
Grèce	p.m.	+ 25 991 700	25 991 700
Espagne	p.m.	− 235 847 836	− 235 847 836
France	p.m.	− 123 423 239	− 123 423 239
Irlande	p.m.	+ 12 108 192	12 108 192
Italie	p.m.	− 196 305 662	− 196 305 662
Luxembourg	p.m.	+ 2 597 644	2 597 644
Pays-Bas	p.m.	+ 1 547 775	1 547 775
Autriche	—	—	—
Portugal	p.m.	− 21 569 391	− 21 569 391
Finlande	—	—	—
Suède	—	—	—
Royaume-Uni	p.m.	+ 249 516 997	249 516 997
Total du poste 3 2 9 4	p.m.	− 245 946 427	− 245 946 427

CHAPITRE 3 5 — EXCÉDENT DE RESSOURCES PROPRES FONDÉES SUR LE PRODUIT NATIONAL BRUT RELATIF AU CALCUL DÉFINITIF DU FINANCEMENT DE LA CORRECTION DES DÉSÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES EN FAVEUR DU ROYAUME-UNI

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 3 5			
3 5 9	***Résultat du calcul définitif du financement de la correction des déséquilibres budgétaires en faveur du Royaume-Uni au titre des exercices 1990 et 1991***			
3 5 9 1	Résultat du calcul définitif du financement de la correction des déséquilibres budgétaires en faveur du Royaume-Uni au titre de l'exercice 1991	0	—	0
	Total de l'article 3 5 9	0	—	0
	TOTAL DU CHAPITRE 3 5	0	—	0
	Total du titre 3	**p.m.**	**+ 4 665 950 218**	**4 665 950 218**

CHAPITRE 35 — EXCÉDENT DE RESSOURCES PROPRES FONDÉES SUR LE PRODUIT NATIONAL BRUT RELATIF AU CALCUL DÉFINITIF DU FINANCEMENT DE LA CORRECTION DES DÉSÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES EN FAVEUR DU ROYAUME-UNI

Article Poste	Commentaires
359	
3591	Résultat du calcul définitif du financement de la correction des déséquilibres budgétaires en faveur du Royaume-Uni au titre de l'exercice 1991.

États membres	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
Belgique	p.m.	+ 880 028	880 028
Danemark	p.m.	− 6 997 203	− 6 997 203
Allemagne	p.m.	+43 147 782	43 147 782
Grèce	p.m.	+ 5 524 091	5 524 091
Espagne	p.m.	− 1 429 833	− 1 429 833
France	p.m.	+23 374 419	23 374 419
Irlande	p.m.	+ 1 119 970	1 119 970
Italie	p.m.	−53 511 544	−53 511 544
Luxembourg	p.m.	+ 726 823	726 823
Pays-Bas	p.m.	+ 8 749 716	8 749 716
Autriche	—	−18 354 478	−18 354 478
Portugal	p.m.	+ 5 900 413	5 900 413
Finlande	—	− 9 892 346	− 9 892 346
Suède	—	−20 673 928	−20 673 928
Royaume-Uni	p.m.	+21 436 090	21 436 090
Total du poste 3591	0	—	0

TITRE 4

TAXES DIVERSES, PRÉLÈVEMENTS ET REDEVANCES COMMUNAUTAIRES

CHAPITRE 40 — RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 40			
400	***Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des membres des institutions, des fonctionnaires, des autres agents et des bénéficiaires d'une pension, ainsi que des membres des organes de la Banque européenne d'investissement, de l'Institut monétaire européen, du Fonds européen d'investissement et des membres de leur personnel et des bénéficiaires d'une pension***	235 829 966	+ 5 882 986	241 712 952
401	***Contribution du personnel au financement du régime des pensions***	125 586 103	+ 3 107 870	128 693 973

TITRE 4

TAXES DIVERSES, PRÉLÈVEMENTS ET REDEVANCES COMMUNAUTAIRES

CHAPITRE 40 — RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS

Article Poste	Commentaires		
400	Protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes, et notamment son article 13. Règlement n° 422/67/CEE, 5/67/Euratom du Conseil, du 25 juillet 1967, portant fixation du régime pécuniaire du président et des membres de la Commission, du président, des juges, des avocats généraux et du greffier de la Cour de justice, ainsi que du président, des membres et du greffier du Tribunal de première instance (JO n° 187 du 8. 8. 1967, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 1084/92 (JO n° L 117 du 1. 5. 1992, p. 1). Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 260/68 du Conseil, du 29 février 1968, portant fixation des conditions et de la procédure d'application de l'impôt établi au profit des Communautés européennes (JO n° L 56 du 4. 3. 1968, p. 8), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CE) n° 3606/93 (JO n° L 332 du 31. 12. 1993, p. 10). Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 1859/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO n° L 214 du 6. 8. 1976, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 679/87 (JO n° L 72 du 14. 3. 1987, p. 1). Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 1860/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (JO n° L 214 du 6. 8. 1976, p. 24), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 680/87 (JO n° L 72 du 14. 3. 1987, p. 15). Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 2290/77 du Conseil, du 18 octobre 1977, portant fixation du régime pécuniaire des membres de la Cour des comptes (JO n° L 268 du 20. 10. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 1084/92 (JO n° L 117 du 1. 5. 1992, p. 1).		
	Parlement :		22 813 500
	— Parlement	(22 627 000)	
	— Médiateur	(186 500)	
	Conseil		13 913 504
	Commission :		177 519 819
	— fonctionnement	(146 737 000)	
	— recherche et développement technologique	(28 391 000)	
	— Office des publications	(1 546 819)	
	— Centre européen pour le développement de la formation professionnelle	(545 000)	
	— Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	(300 000)	
	Cour de justice		8 199 900
	Cour des comptes		4 438 800
	Comité économique et social		737 783
	Comité des régions		372 721
	Structure organisationnelle commune		2 716 925
	Banque européenne d'investissement		11 000 000
	Institut monétaire européen		p.m.
	Fonds européen d'investissement		p.m.
		Total	241 712 952
401	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 83 paragraphe 2. Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 509/82 du Conseil, du 22 février 1982, modifiant le règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 1859/76 portant fixation du régime applicable au personnel du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO n° L 64 du 8. 3. 1982, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 679/87 (JO n° L 72 du 14. 3. 1987, p. 1). Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 510/82 du Conseil, du 22 février 1982, modifiant le règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 1860/76 portant fixation du régime applicable au personnel de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (JO n° L 64 du 8. 3. 1982, p. 15), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 680/87 (JO n° L 72 du 14. 3. 1987, p. 15).		

CHAPITRE 4 0 — RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
4 0 1	*(suite)*			
4 0 3	***Produit de la contribution temporaire affectant les rémunérations des membres des institutions, des fonctionnaires et des autres agents en activité***	32 976 410	+ 1 605 931	34 582 341
	TOTAL DU CHAPITRE 4 0	394 392 479	+ 10 596 787	404 989 266
	Total du titre 4	**394 392 479**	**+ 10 596 787**	**404 989 266**

CHAPITRE 40 — RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS *(suite)*

Article Poste	Commentaires		
401	*(suite)*		
	Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 3832/91 du Conseil, du 19 décembre 1991, modifiant le statut des fonctionnaires des Communautés européennes ainsi que le régime applicable aux autres agents de ces Communautés en ce qui concerne la contribution au régime des pensions (JO n° L 361 du 31. 12. 1991, p. 9).		
	Parlement :		16 491 000
	— Parlement	(16 491 000)	
	— Médiateur	(p.m.)	
	Conseil		10 351 351
	Commission :		92 550 738
	— fonctionnement	(71 007 000)	
	— recherche et développement technologique	(19 319 000)	
	— Office des publications	(1 634 738)	
	— Centre européen pour le développement de la formation professionnelle	(310 000)	
	— Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	(280 000)	
	Cour de justice		4 077 400
	Cour des comptes		2 263 200
	Comité économique et social		571 641
	Comité des régions		280 274
	Structure organisationnelle commune		2 108 369
		Total	128 693 973
403	Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 3831/91 du Conseil, du 19 décembre 1991, modifiant le statut des fonctionnaires des Communautés européennes ainsi que le régime applicable aux autres agents de ces Communautés en vue de l'instauration d'une contribution temporaire (JO n° L 361 du 31. 12. 1991, p. 7).		
	Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 1084/92 du Conseil, du 28 avril 1992, modifiant le règlement n° 422/67/CEE, n° 5/67/Euratom portant fixation du régime pécuniaire du président et des membres de la Commission, du président, des juges, des avocats généraux et du greffier de la Cour de justice, ainsi que du président, des membres et du greffier du Tribunal de première instance, et le règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 2290/77 portant fixation du régime pécuniaire des membres de la Cour des comptes (JO n° L 117 du 1. 5. 1992, p. 1).		
	Parlement :		4 641 000
	— Parlement	(4 641 000)	
	— Médiateur	(p.m.)	
	Conseil		2 432 879
	Commission :		24 889 057
	— fonctionnement	(19 082 000)	
	— recherche et développement technologique	(5 318 000)	
	— Office des publications	(328 057)	
	— Centre européen pour le développement de la formation professionnelle	(101 000)	
	— Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	(60 000)	
	Cour de justice		1 274 300
	Cour des comptes		651 400
	Comité économique et social		133 748
	Comité des régions		67 610
	Structure organisationnelle commune		492 347
		Total	34 582 341

TITRE 8

EMPRUNTS ET PRÊTS

CHAPITRE 8 2 — RECETTES LIÉES À LA GARANTIE DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE AUX EMPRUNTS ET PRÊTS AUX PAYS TIERS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 8 2			
8 2 9	***Garantie de la Communauté européenne aux programmes d'emprunts contractés par la Communauté pour l'octroi d'une assistance financière en faveur des pays de la Communauté des États indépendants***			
8 2 9 0	Garantie de la Communauté européenne à un emprunt contracté par la Communauté pour l'octroi d'une aide macrofinancière à la Moldavie	p.m.	—	p.m.
8 2 9 1	Garantie de la Communauté européenne à un emprunt contracté par la Communauté pour l'octroi d'une assistance macrofinancière à l'Ukraine		+ p.m.	p.m.
8 2 9 2	Garantie de la Communauté européenne à un emprunt contracté par la Communauté pour l'octroi d'une assistance macrofinancière à la Biélorussie		+ p.m.	p.m.
	Total de l'article 8 2 9	p.m.	+ p.m.	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE 8 2	p.m.	+ p.m.	p.m.

TITRE 8

EMPRUNTS ET PRÊTS

CHAPITRE 82 — RECETTES LIÉES À LA GARANTIE DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE AUX EMPRUNTS ET PRÊTS AUX PAYS TIERS

Article Poste	Commentaires
829	
8290	*Ancien article 829* Décision 94/346/CE du Conseil, du 13 juin 1994, concernant l'octroi d'une aide macrofinancière à la Moldova (JO n° L 155 du 22. 6. 1994, p. 27). Ce poste est destiné à enregistrer les recettes éventuelles résultant de l'application des droits liés à l'intervention de la garantie au titre du poste B0-2 1 9 0 de l'état des dépenses de la section III « Commission » dans la mesure où ces recettes n'ont pas été imputées en diminution des dépenses conformément aux dispositions de l'article 27 paragraphe 3 du règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7). L'annexe II de la partie B de la section III donne un résumé des opérations d'emprunts et de prêts, y compris la gestion de l'endettement en capital et en intérêts.
8291	*Nouveau poste* Décision 94/940/CE du Conseil, du 22 décembre 1994, portant attribution d'une aide macrofinancière à l'Ukraine (JO n° L 366 du 31. 12. 1994, p. 32). Ce poste est destiné à enregistrer les recettes éventuelles résultant de l'application des droits liés à l'intervention de la garantie au titre du poste B0-2 1 9 1 de l'état des dépenses de la section III « Commission » dans la mesure où ces recettes n'ont pas été imputées en diminution des dépenses conformément aux dispositions de l'article 27 paragraphe 3 du règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7). L'annexe II de la partie B de la section III donne un résumé des opérations d'emprunts et de prêts, y compris la gestion de l'endettement en capital et en intérêts.
8292	*Nouveau poste* Décision 95/132/CE du Conseil, du 10 avril 1995, portant attribution d'une aide macrofinancière au Bélarus (JO n° L 89 du 21. 4. 1995, p. 28). Ce poste est destiné à enregistrer les recettes éventuelles résultant de l'application des droits liés à l'intervention de la garantie au titre du poste B0-2 1 9 2 de l'état des dépenses de la section III « Commission » dans la mesure où ces recettes n'ont pas été imputées en diminution des dépenses conformément aux dispositions de l'article 27 paragraphe 3 du règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7). L'annexe II de la partie B de la section III donne un résumé des opérations d'emprunts et de prêts, y compris la gestion de l'endettement en capital et en intérêts.

CHAPITRE 8 3 — RECETTES LIÉES À LA GARANTIE DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE AUX PRÊTS ACCORDÉS DANS LES PAYS TIERS PAR DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 8 3			
8 3 4	***Garantie de la Communauté européenne aux prêts accordés par la Banque européenne d'investissement à l'Afrique du Sud***		+ p.m.	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE 8 3	p.m.	+ p.m.	p.m.
	Total du titre 8	**16 717 000**	+ **p.m.**	**16 717 000**
	TOTAL GÉNÉRAL	**76 527 080 173**	– **1 088 653 721**	**75 438 426 452**

CHAPITRE 8 3 — RECETTES LIÉES À LA GARANTIE DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE AUX PRÊTS ACCORDÉS DANS LES PAYS TIERS PAR DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Article Poste	Commentaires
8 3 4	*Nouvel article* Décision 95/207/CE du Conseil, du 1er juin 1995, accordant une garantie de la Communauté à la Banque européenne d'investissement en cas de pertes résultant de prêts en faveur de projets en Afrique du Sud (JO nº L 131 du 15. 6. 1995, p. 31). Cet article est destiné à enregistrer les recettes éventuelles résultant de l'application des droits liés à l'intervention de la garantie au titre de l'article B0-2 2 4 de l'état des dépenses de la section III « Commission » dans la mesure où ces recettes n'ont pas été imputées en diminution des dépenses conformément aux dispositions de l'article 27 paragraphe 3 du règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO nº L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) nº 2730/94 (JO nº L 293 du 12. 11. 1994, p. 7). L'annexe II de la partie B de la section III donne un résumé des opérations d'emprunts et de prêts, y compris la gestion de l'endettement en capital et en intérêts.

B. FINANCEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL

Crédits à couvrir, pendant l'exercice 1995, conformément aux dispositions de l'article 1er de la décision 88/376/CEE, Euratom, du 24 juin 1988, relative au système des ressources propres des Communautés, et de l'article 10 du traité, du 22 avril 1970, portant modification de certaines dispositions budgétaires des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes

Description	Montants
Dépenses	
A. *Section III « Commission » (partie B)*	
1. Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section « garantie » (sous-section B1)	37 394 000 000
2. Actions structurelles, dépenses structurelles et de cohésion, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche (sous-section B2)	23 731 280 000
3. Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales (sous-section B3)	654 814 000
4. Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement (sous-section B4)	196 069 000
5. Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens (sous-section B5)	575 812 000
6. Recherche et développement technologique (sous-section B6)	2 819 217 000
7. Coopération avec les pays en voie de développement et les autres pays tiers (sous-section B7)	4 093 001 000
8. Politique étrangère et de sécurité commune (sous-section B8)	105 000 000
9. Garanties, réserves (sous-section B0)	1 870 000 000
Sous-total de la partie B de la section III	71 439 193 000
B. *Section III « Commission » (partie A)*	2 585 612 356
Sous-total de la section III	74 024 805 356
C. *Sections I, II, IV, V et VI (autres institutions)*	1 413 621 096
Total des dépenses	**75 438 426 452**
Recettes	
Recettes diverses (titres 4 à 9)	527 843 816
Excédent disponible de l'exercice précédent	6 589 000 000
Excédent des ressources propres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée et des ressources propres fondées sur le produit national brut relatif aux exercices antérieurs	– 1 923 049 782
Excédent des ressources propres provenant de la réserve monétaire du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole	p.m.
Restitutions	p.m.
Total des recettes	**5 193 794 034**
Crédits à couvrir par les ressources propres visées à l'article 2 de la décision 88/376/CEE, Euratom	**70 244 632 418**

Montant des dépenses à couvrir par les ressources propres visées à l'article 2 de la décision 88/376/CEE, Euratom	70 244 632 418
Montant net (= 90 %) des droits de douane, des prélèvements agricoles et des cotisations dans le secteur du sucre et de l'isoglucose (voir tableau 5)	– 14 905 890 000
Reste à financer	55 338 742 418

TABLEAU 1

Répartition des ressources propres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) conformément aux dispositions de l'article 2 paragraphe 1 point c) de la décision 88/376/CEE, Euratom

États membres	1 % de l'assiette « TVA » non écrêtée	1 % du produit national brut	Taux d'écrêtement (en %)	1 % du produit national brut multiplié par le taux d'écrêtement
Belgique	873 600 000	2 029 100 000	55	1 116 005 000
Danemark	500 000 000	1 272 300 000	55	699 765 000
Allemagne	9 000 000 000	18 151 000 000	55	9 983 050 000
Grèce	430 000 000	866 100 000	55	476 355 000
Espagne	1 938 000 000	4 257 300 000	55	2 341 515 000
France	5 470 300 000	11 737 100 000	55	6 455 405 000
Irlande (1)	233 200 000	420 300 000	55	231 165 000
Italie	3 336 000 000	8 723 600 000	55	4 797 980 000
Luxembourg (1)	80 400 000	140 500 000	55	77 275 000
Pays-Bas	1 397 900 000	2 913 300 000	55	1 602 315 000
Autriche	819 000 000	1 745 000 000	55	959 750 000
Portugal (1)	437 300 000	795 000 000	55	437 250 000
Finlande	391 200 000	885 700 000	55	487 135 000
Suède	681 000 000	1 702 000 000	55	936 100 000
Royaume-Uni	4 430 000 000	9 011 000 000	55	4 956 050 000
Total	30 017 900 000	64 649 300 000		35 557 115 000

(1) État membre dont l'assiette « TVA » est écrêtée.

États membres	1 % de l'assiette « TVA » écrêtée	Taux maximal d'appel « TVA » (en %)	Taux uniforme de ressources propres « TVA » (en %) (1)	Ressources propres « TVA » au taux uniforme
Belgique	873 600 000	1,40	1,329235847	1 161 220 436
Danemark	500 000 000	1,40	1,329235847	664 617 923
Allemagne	9 000 000 000	1,40	1,329235847	11 963 122 622
Grèce	430 000 000	1,40	1,329235847	571 571 414
Espagne	1 938 000 000	1,40	1,329235847	2 576 059 071
France	5 470 300 000	1,40	1,329235847	7 271 318 853
Irlande	231 165 000	1,40	1,329235847	307 272 805
Italie	3 336 000 000	1,40	1,329235847	4 434 330 785
Luxembourg	77 275 000	1,40	1,329235847	102 716 700
Pays-Bas	1 397 900 000	1,40	1,329235847	1 858 138 790
Autriche	819 000 000	1,40	1,329235847	1 088 644 159
Portugal	437 250 000	1,40	1,329235847	581 208 374
Finlande	391 200 000	1,40	1,329235847	519 997 063
Suède	681 000 000	1,40	1,329235847	905 209 612
Royaume-Uni	4 430 000 000	1,40	1,329235847	5 888 514 802
Total	30 012 690 000			39 893 943 409

(1) Calcul du taux : $\frac{39\,893\,943\,409}{30\,012\,690\,000}$ = 1,32923584687011 %.

Reste à financer par la ressource propre complémentaire :

55 338 742 418 écus − 39 893 943 409 écus = 15 444 799 009 écus.

TABLEAU 2

Détermination des ressources propres « TVA » à verser et de la charge financière assumée par les autres États membres pour le financement de la correction en faveur du Royaume-Uni à ajouter à la ressource complémentaire conformément aux dispositions de l'article 5 paragraphe 2 de la décision 88/376/CEE, Euratom

États membres	Ressources propres « TVA » au taux uniforme	Correction en faveur du Royaume-Uni	Total	Taux maximal d'appel « TVA » (en %)	TVA au taux maximal d'appel	Financement de la correction en faveur du Royaume-Uni à ajouter à la ressource complémentaire	Ressources propres « TVA » à verser (pour mémoire)
Belgique	1 161 220 436	64 931 048	1 226 151 484	1,40	1 223 040 000	3 111 484	1 223 040 000
Danemark	664 617 923	40 713 504	705 331 427	1,40	700 000 000	5 331 427	700 000 000
Allemagne	11 963 122 622	333 409 218	12 296 531 840	1,40	12 600 000 000	—	12 296 531 840
Grèce	571 571 414	27 715 135	599 286 549	1,40	602 000 000	—	599 286 549
Espagne	2 576 059 071	136 233 280	2 712 292 351	1,40	2 713 200 000	—	2 712 292 351
France	7 271 318 853	375 586 318	7 646 905 171	1,40	7 658 420 000	—	7 646 905 171
Irlande	307 272 805	13 449 568	320 722 373	1,40	323 631 000	—	320 722 373
Italie	4 434 330 785	279 154 545	4 713 485 330	1,40	4 670 400 000	43 085 330	4 670 400 000
Luxembourg	102 716 700	4 495 989	107 212 689	1,40	108 185 000	—	107 212 689
Pays-Bas	1 858 138 790	93 225 381	1 951 364 171	1,40	1 957 060 000	—	1 951 364 171
Autriche	1 088 644 159	55 839 869	1 144 484 028	1,40	1 146 600 000	—	1 144 484 028
Portugal	581 208 374	25 439 940	606 648 314	1,40	612 150 000	—	606 648 314
Finlande	519 997 063	28 342 333	548 339 396	1,40	547 680 000	659 396	547 680 000
Suède	905 209 612	54 463 872	959 673 484	1,40	953 400 000	6 273 484	953 400 000
Royaume-Uni	5 888 514 802	– 1 533 000 000	4 355 514 802	1,40	6 202 000 000	—	4 355 514 802
Total	39 893 943 409	0	39 893 943 409		42 017 766 000	58 461 121	39 835 482 288

TABLEAU 3

Détermination du taux uniforme et répartition des ressources fondées sur le produit national brut conformément aux dispositions de l'article 2 paragraphe 1 point d) de la décision 88/376/CEE, Euratom

États membres	1 % du produit national brut	Taux uniforme des ressources propres « assiette complémentaire »	Ressources propres « assiette complémentaire » au taux uniforme
Belgique	2 029 100 000	0,23890 (1)	484 754 539
Danemark	1 272 300 000		303 954 069
Allemagne	18 151 000 000		4 336 296 710
Grèce	866 100 000		206 912 379
Espagne	4 257 300 000		1 017 074 319
France	11 737 100 000		2 804 007 939
Irlande	420 300 000		100 410 197
Italie	8 723 600 000		2 084 079 003
Luxembourg	140 500 000		33 565 626
Pays-Bas	2 913 300 000		695 991 031
Autriche	1 745 000 000		416 882 693
Portugal	795 000 000		189 926 499
Finlande	885 700 000		211 594 843
Suède	1 702 000 000		406 609 938
Royaume-Uni	9 011 000 000		2 152 739 224
Total	64 649 300 000		15 444 799 009

(1) Calcul du taux : $\frac{15\,444\,799\,009}{64\,649\,300\,000} = 0{,}238901256610667\ \%$.

Limite des ressources propres en % du produit national brut : 1,20 %.

TABLEAU 4

Détermination de la ressource complémentaire conformément aux dispositions de l'article 2 paragraphe 1 point d) et de l'article 5 paragraphe 2 de la décision 88/376/CEE, Euratom

États membres	Ressource complémentaire au taux uniforme	Ressource complémentaire, réserves exclues	Ressource complémentaire, financement des réserves	Financement de la correction en faveur du Royaume-Uni non couverte par la TVA	Total de la ressource complémentaire à verser (pour mémoire)
Belgique	484 754 539	448 785 881	35 968 658	3 111 484	487 866 023
Danemark	303 954 069	281 400 757	22 553 312	5 331 427	309 285 496
Allemagne	4 336 296 710	4 014 544 639	321 752 071	—	4 336 296 710
Grèce	206 912 379	191 559 535	15 352 844	—	206 912 379
Espagne	1 017 074 319	941 607 674	75 466 645	—	1 017 074 319
France	2 804 007 939	2 595 951 292	208 056 647	—	2 804 007 939
Irlande	100 410 197	92 959 788	7 450 409	—	100 410 197
Italie	2 084 079 003	1 929 440 892	154 638 111	43 085 330	2 127 164 333
Luxembourg	33 565 626	31 075 066	2 490 560	—	33 565 626
Pays-Bas	695 991 031	644 348 681	51 642 350	—	695 991 031
Autriche	416 882 693	385 950 107	30 932 586	—	416 882 693
Portugal	189 926 499	175 834 003	14 092 496	—	189 926 499
Finlande	211 594 843	195 894 562	15 700 281	659 396	212 254 239
Suède	406 609 938	376 439 589	30 170 349	6 273 484	412 883 422
Royaume-Uni	2 152 739 224	1 993 006 543	159 732 681	—	2 152 739 224
Total	15 444 799 009	14 298 799 009	1 146 000 000	58 461 121	15 503 260 130

Ressource complémentaire — Financement des réserves

États membres	Réserve monétaire	Réserve prêts et garantie de prêts	Réserve d'aide d'urgence	Total du financement des réserves
Belgique	15 693 132	10 137 763	10 137 763	35 968 658
Danemark	9 840 014	6 356 649	6 356 649	22 553 312
Allemagne	140 380 485	90 685 793	90 685 793	321 752 071
Grèce	6 698 448	4 327 198	4 327 198	15 352 844
Espagne	32 926 111	21 270 267	21 270 267	75 466 645
France	90 775 151	58 640 748	58 640 748	208 056 647
Irlande	3 250 615	2 099 897	2 099 897	7 450 409
Italie	67 468 635	43 584 738	43 584 738	154 638 111
Luxembourg	1 086 632	701 964	701 964	2 490 560
Pays-Bas	22 531 566	14 555 392	14 555 392	51 642 350
Autriche	13 495 892	8 718 347	8 718 347	30 932 586
Portugal	6 148 558	3 971 969	3 971 969	14 092 496
Finlande	6 850 035	4 425 123	4 425 123	15 700 281
Suède	13 163 329	8 503 510	8 503 510	30 170 349
Royaume-Uni	69 691 397	45 020 642	45 020 642	159 732 681
Total	500 000 000	323 000 000	323 000 000	1 146 000 000

TABLEAU 5

Récapitulation du financement des dépenses

États membres	Prélèvements agricoles nets (90 %)	Cotisations nettes dans le secteur du sucre et de l'isoglucose (90 %)	Droits de douane nets (90 %)	Total des ressources propres traditionnelles nettes (90 %)	Ressources propres « TVA » au taux uniforme	Ressources propres « PNB », réserves exclues	Ressources propres « PNB », réserves	Correction en faveur du Royaume-Uni, ressources propres « TVA » et « PNB »	Total du financement
Belgique	49 410 000	68 940 000	837 720 000	956 070 000	1 161 220 436	448 785 881	35 968 658	64 931 048	2 666 976 023
Danemark	3 150 000	37 080 000	234 000 000	274 230 000	664 617 923	281 400 757	22 553 312	40 713 504	1 283 515 496
Allemagne	92 160 000	305 370 000	3 581 550 000	3 979 080 000	11 963 122 622	4 014 544 639	321 752 071	333 409 218	20 611 908 550
Grèce	12 330 000	20 700 000	153 000 000	186 030 000	571 571 414	191 559 535	15 352 844	27 715 135	992 228 928
Espagne	113 670 000	51 300 000	514 800 000	679 770 000	2 576 059 071	941 607 674	75 466 645	136 233 280	4 409 136 670
France	44 640 000	303 930 000	1 644 300 000	1 992 870 000	7 271 318 853	2 595 951 292	208 056 647	375 586 318	12 443 783 110
Irlande	1 530 000	12 240 000	353 160 000	366 930 000	307 272 805	92 959 788	7 450 409	13 449 568	788 062 570
Italie	148 410 000	116 370 000	930 240 000	1 195 020 000	4 434 330 785	1 929 440 892	154 638 111	279 154 545	7 992 584 333
Luxembourg	180 000	0	14 670 000	14 850 000	102 716 700	31 075 066	2 490 560	4 495 989	155 628 315
Pays-Bas	53 640 000	74 160 000	1 338 570 000	1 466 370 000	1 858 138 790	644 348 681	51 642 350	93 225 381	4 113 725 202
Autriche	4 590 000	23 310 000	295 200 000	323 100 000	1 088 644 159	385 950 107	30 932 586	55 839 869	1 884 466 721
Portugal	100 800 000	360 000	136 080 000	237 240 000	581 208 374	175 834 003	14 092 496	25 439 940	1 033 814 813
Finlande	13 770 000	6 660 000	171 000 000	191 430 000	519 997 063	195 894 562	15 700 281	28 342 333	951 364 239
Suède	24 300 000	20 700 000	307 800 000	352 800 000	905 209 612	376 439 589	30 170 349	54 463 872	1 719 083 422
Royaume-Uni	189 000 000	71 100 000	2 430 000 000	2 690 100 000	5 888 514 802	1 993 006 543	159 732 681	– 1 533 000 000	9 198 354 026
Total	851 580 000	1 112 220 000	12 942 090 000	14 905 890 000	39 893 943 409	14 298 799 009	1 146 000 000	0	70 244 632 418

C. EFFECTIFS

Section I — Parlement

Catégories et grades	1995				
	Emplois permanents		Emplois temporaires		
			Groupes politiques	Médiateur	Autres
HC	1	—	—	—	—
A 1	9	—	—	—	1
A 2	22	—	11	—	1
A 3	88 (1)	—	22	1	6
A 4	76	2	51	—	6
A 5	66	3	39	2	1
A 6	60	3	57	—	5
A 7	93	5	38	2	3
A 8	—	—	—	—	—
Total	414	13	218	5	23
LA 3	39	—	—	—	—
LA 4	297	—	—	—	—
LA 5	146	—	—	—	—
LA 6	151	—	—	—	—
LA 7	200	—	—	—	—
LA 8	—	—	—	—	—
Total	833 (2)	—	—	—	—
B 1	143	4	36	—	4
B 2	80	1	27	—	—
B 3	97	5	27	1	2
B 4	82	2	8	—	7
B 5	86	1	11	1	2
Total	488	13	109	2	15
C 1	610 (3)	16	76	—	16
C 2	313 (4)	4	69	—	5
C 3	205	10	31	1	8
C 4	218	14	5	—	1
C 5	128	—	15	2	—
Total	1 474	44	196	3	30
D 1	166 (5)	3	6	—	2
D 2	87	1	—	—	—
D 3	26	—	2	—	—
D 4	—	—	1	—	—
Total	279	4	9	—	2
Total général	**3 489** (6) (7)	**74** (8)	**532**	**10**	**70** (9) (10)
	4 091 (11)				

(1) Dont 1 A 2 à titre personnel.
(2) Dont 577 pour la traduction et 256 pour l'interprétation.
(3) Dont 9 B 3/B 2 à titre personnel.
(4) Dont 6 C 1 à titre personnel.

(5) Dont 1 C 3 à titre personnel.

(6) Dont huit promotions à titre personnel (1 LA 4 en LA 3, 5 B 1 en A 5 et 2 C 1 en B 3) octroyées dans des cas exceptionnels à des fonctionnaires méritants arrivés en fin de carrière (âgés d'au moins soixante ans et arrivés au dernier échelon du grade supérieur depuis au moins deux ans) et après de longues années de service (au moins vingt-cinq ans).

(7) Dont 18 postes (1 A, 1 LA, 6 B, 8 C et 2 D) assortis de la mention « à supprimer » visée à l'article 55 paragraphe 2 du règlement financier et dont un maximum de 15 emplois (4 A, 1 LA, 3 B et 7 C) faisant l'objet de l'article 41 du statut.

(8) Réserve virtuelle pour les fonctionnaires détachés aux groupes politiques non comprise dans le total général.

(9) Dont 19 pour le cabinet du président, 14 pour le secrétariat des vice-présidents, 5 C 3 à mi-temps pour le secrétariat des questeurs, 1 rattaché au secrétaire général, 2 pour la DG II, 5 pour la DG III, 3 pour la DG IV, 6 pour la DG V (dont 1 A 7 à mi-temps), 2 pour la DG VI, 3 pour le comité du personnel et 10 pour l'informatique.

(10) Dont 3 A 3, 2 A 7/A 6, 1 B 1 et 1 B 3 jusqu'en 1996 inclus.

(11) L'occupation à mi-temps de certains emplois peut être compensée par l'engagement d'autres agents, dans la limite du solde d'emplois ainsi libérés par catégorie.

Section II — Conseil

Catégories et grades	1994		1995	
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires
HC	1	—	1	—
A 1	11	1	13	1
A 2	21 (1)	4	24 (1)	4
A 3	41 (2)	1	44 (2)	1
A 4	66 (3)	9	66 (3)	12
A 5	50	—	53	—
A 6	33	—	33	—
A 7	33	—	40	—
A 8	—	—	—	—
Total	255	15	273	18
LA 3	22	—	24	—
LA 4	144	—	156	—
LA 5	184	—	206	—
LA 6	91	—	91	—
LA 7	49	—	93	—
LA 8	—	—	—	—
Total	490	—	570	—
B 1	39	1	44	1
B 2	48	—	48	—
B 3	40	—	40	—
B 4	21	—	21	—
B 5	57	—	57	—
Total	205	1	210	1
C 1	378	—	392	—
C 2	312	—	323	—
C 3	229	—	239	—
C 4	118	—	128	—
C 5	180	—	190	—
Total	1 217	—	1 272	—
D 1	73	—	73	—
D 2	47	—	47	—
D 3	—	—	—	—
D 4	—	—	—	—
Total	120	—	120	—
Total général	**2 288** (4)	**16**	**2 446** (4)	**19**

(1) Dont 3 A 1 à titre personnel.
(2) Dont 7 A 2 à titre personnel.
(3) Dont 5 A 3 à titre personnel.
(4) L'occupation à mi-temps de certains emplois peut être compensée par l'engagement d'autres agents, dans la limite du solde d'emplois ainsi libérés par catégorie.

Section III — Commission

Fonctionnement

Catégories et grades	1995		
	Emplois permanents	Dont emplois permanents relevant de l'Agence d'approvisionnement	Emplois temporaires
A 1	27	—	—
A 2	178 (1)	—	22
A 3	497 (2) (3)	2 (4)	32
A 4	1 204 (5) (6)	3	153
A 5	1 113 (5) (6)	1	149
A 6	770	2	40
A 7	759	—	61
A 8	50	—	5
Total	4 598	8	462
LA 3	46 (7)	—	—
LA 4	441 (8)	—	1
LA 5	499	—	2
LA 6	307	—	2
LA 7	439	—	18
LA 8	31	—	—
Total	1 763	—	23 (9)
B 1	716	1	50
B 2	645 (10)	2	54
B 3	767	1	69
B 4	475	3	40
B 5	322	—	29
Total	2 925 (11)	7	242 (12)
C 1	1 269	6	24
C 2	1 249	1	42
C 3	1 264	—	20
C 4	636	2	9
C 5	464	—	13
Total	4 882	9	108
D 1	413	—	—
D 2	271	—	—
D 3	149	—	—
D 4	—	—	—
Total	833	—	—
Total général	**15 001** (13) (14) (15) (16) (17)	**24**	**835** (17)

(1) Dont 27 A 1 à titre personnel.

(2) Dont 21 A 2 à titre personnel.

(3) Dont 2 A 2 à titre personnel conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 259/68 du Conseil.

(4) Les fonctions de directeur général de l'Agence sont exercées par un fonctionnaire de grade A 2 à titre personnel, nommé directeur général, au sens de l'article 53 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique.

(5) Dont 1 A 3 à titre personnel, ce classement s'appliquant à ceux des fonctionnaires qui, en vertu de la jurisprudence de la Cour de justice dans les affaires 20/63 et 21/63 ainsi que 79/63 et 82/63, ont droit à un classement en A 3.

(6) Dont 11 A 3 à titre personnel.

(7) Dont 1 A 2 à titre personnel.

(8) Dont 2 LA 3 à titre personnel pour le service commun « interprétation-conférences ».

(9) Dont 2 LA 5 et 18 LA 7 pour le service commun « interprétation-conférences ».

(10) Dont 1 B 1 à titre personnel conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 259/68 du Conseil.

(11) Dont 206 emplois d'assistant de secrétariat et d'assistant de secrétariat adjoint et d'assistant technique et d'assistant technique adjoint.

(12) Dont 17 emplois d'assistant de secrétariat et d'assistant technique.

(13) En outre, à ce total s'ajoutent 34 emplois de catégorie A 7/A 6 créés pour ordre sans dotation de crédits afin de permettre le détachement de fonctionnaires dans les pays ACP.

(14) Dont 3 A 2, 1 A 4, 1 A 5, 3 A 7, 8 LA 3, 75 LA 4, 95 LA 5, 108 LA 6, 142 LA 7, 6 B 1, 4 B 2, 7 B 3 (2 B 3*), 8 B 4 (3 B 4*), 8 B 5, 11 C 1, 22 C 2, 17 C 3, 11 C 4, 7 C 5, 1 D 1, 1 D 2 et 2 D 3 pour le service commun « interprétation-conférences » et 2 A 2 (1 A 1 à titre personnel), 2 A 4, 2 A 5, 1 A 6, 1 A 7, 27 LA 3, 267 LA 4, 383 LA 5, 235 LA 6, 251 LA 7, 4 B 1, 8 B 2 (5 B 2*), 8 B 3 (2 B 3*), 8 B 4 (2 B 4*), 20 B 5 (6 B 5*), 57 C 1, 74 C 2, 111 C 3, 100 C 4, 140 C 5, 2 D 1 et 2 D 2 pour le service de traduction. Les astérisques désignent les BS et les BT.

(15) L'occupation à mi-temps de certains emplois peut être compensée par l'engagement d'autres agents, dans la limite du solde d'emplois ainsi libérés par catégorie.

(16) Dont 2 emplois pour le secrétariat du comité économique et monétaire.

(17) Dont 461 emplois (136 A, 129 LA, 61 B, 130 C et 5 D) réservés pour le recrutement en 1995 de ressortissants des nouveaux États membres.

Office des publications

Catégories et grades	1994	1995
	Emplois permanents	Emplois permanents
A 1	—	—
A 2	1 (1)	1 (1)
A 3	1	2
A 4	5	5
A 5	9	10
A 6	10	10
A 7	9	12
A 8	—	—
Total	35	40
B 1	25	32
B 2	52 } (2)	59 } (2)
B 3	67 }	75 }
B 4	49	58
B 5	16	29
Total	209	253
C 1	26	27
C 2	31	31
C 3	37	41
C 4	38	38
C 5	12	18
Total	144	155
D 1	21	24
D 2	31	32
D 3	25	21
D 4	—	—
Total	77	77
Total général	**465** (3) (4)	**525** (3) (4)

(1) L'autorité budgétaire a décidé de transformer ce poste en A 1 à titre personnel.

(2) Dont 2 emplois d'assistant technique et d'assistant de secrétariat.

(3) L'occupation à mi-temps de certains emplois peut être compensée par l'engagement d'autres agents dans la limite du solde d'emplois ainsi libérés par catégorie.

(4) Dont 2 emplois (1 B et 1 C) transférés du tableau des effectifs de la Commission dans le cadre de la décentralisation de l'informatique.

Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

Catégories et grades	1994	1995	
	Emplois permanents	Emplois permanents	Emplois temporaires
A 3	1	—	1
A 4	7 (1)	5 (1)	2
A 5	12 (2)	12 (2)	3
A 6	6 (3)	4 (1)	2 (3)
A 7	6	4	2
A 8	—	—	—
Total	32	25	10
B 1	4	4	—
B 3	6	6	—
B 5	5	4	1
Total	15	14	1
C 1	5	5	—
C 2	4	4	—
C 3	13	11	2
C 4	2	—	2
C 5	2	—	2
Total	26	20	6
D 1	1	1	—
D 2	2	2	—
D 4	—	—	—
Total	3	3	—
Total général	**76**	**62**	**17**

(1) Dont 1 traducteur.
(2) Dont 7 traducteurs.
(3) Dont 2 traducteurs.

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

Catégories et grades	1994	1995
	Emplois permanents	Emplois permanents
Directeur	1	1
Directeur adjoint	1	1
A 4	7 (1)	7 (1)
A 5	8 (1)	8 (1)
A 6	8 (1)	11 (1)
A 7	1 (2)	1 (2)
A 8	—	—
Total	26	29
B 1	2	2
B 2	3	3
B 3	3	3
B 4	3	5
B 5	1	1
Total	12	14
C 1	3	3
C 2	5	5
C 3	7	7
C 4	9	13
C 5	7	7
Total	31	35
D 1	2	2
D 2	—	—
D 3	—	—
D 4	—	—
Total	2	2
Total général	**71**	**80**

(1) Dont 4 traducteurs.
(2) Dont 1 traducteur.

Section IV — Cour de justice

Catégories et grades	1995	
	Emplois permanents	Emplois temporaires
A 1	—	—
A 2	5	—
A 3	10 (1)	23 (2)
A 4	9 (3)	35
A 5	19	32
A 6	10	12
A 7	19	—
A 8	—	—
Total	72	102
LA 3	13	—
LA 4	49	—
LA 5	101	1 (4)
LA 6	99	2 (4)
LA 7	3	—
LA 8	—	—
Total	265	3
B 1	19	—
B 2	26 (5)	—
B 3	46	—
B 4	43 (6)	—
B 5	48 (7)	—
Total	182	—
C 1	29	—
C 2	52	—
C 3	111	2 (4)
C 4	46	1 (4)
C 5	14	—
Total	252	3
D 1	24	—
D 2	15	—
D 3	32	—
D 4	—	—
Total	71	—
Total général	**842** (8)	**108**
	950 (9) (10)	

(1) Dont 1 A 2 à titre personnel (greffier adjoint pour la durée de ses fonctions).

(2) Dont 2 fonctionnaires titulaires classés au grade A 2 à titre personnel et 5 fonctionnaires titulaires classés au grade A 2 à titre personnel et pour la durée de leurs fonctions de référendaires, étant entendu que, au fur et à mesure des vacances d'emplois de référendaires, ceux-ci seront occupés par des agents temporaires.

(3) Dont 1 A 3 à titre personnel.

(4) Ces emplois ne sont créés que pour une durée de trois ou quatre ans au maximum.

(5) Dont 2 emplois d'assistant de secrétariat ou d'assistant technique.

(6) Dont 10 emplois d'assistant de secrétariat adjoint ou d'assistant technique adjoint.

(7) Dont 8 emplois d'assistant de secrétariat adjoint ou d'assistant technique adjoint.

(8) Non compris la réserve virtuelle, sans dotation de crédits, pour les fonctionnaires détachés auprès des membres de la Cour ou du Tribunal de première instance (1 A 4, 1 A 5, 1 A 6, 1 LA 4, 1 LA 5, 4 LA 6, 5 B 4, 1 B 5, 2 C 1, 10 C 2, 10 C 3, 2 D 1 et 2 D 2).

(9) Non compris la réserve virtuelle pour les détachements.

(10) L'occupation à mi-temps de certains emplois peut être compensée par l'engagement d'autres agents, dans la limite du solde d'emplois ainsi libérés par catégorie.

Section V — Cour des comptes

Catégories et grades	1994		1995	
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires
A 1	—	1	—	1
A 2	5	—	7	—
A 3	17	—	17	15 (1)
A 4	23	28	29	19
A 5	25	2	33	17 (1)
A 6	28	13	35	1
A 7	30	—	33	—
A 8	—	—	—	—
Total	128	44	154	53
LA 3	1	—	1	—
LA 4	13	—	15	—
LA 5	9	—	13	—
LA 6	12	—	12	—
LA 7	14	—	20	—
LA 8	—	—	—	—
Total	49	—	61	—
B 1	16	—	16	—
B 2	21 (2)	—	21 (2)	—
B 3	21	9 (3)	24	12 (3)
B 4	7	—	7	—
B 5	5	—	5	—
Total	70	9	73	12
C 1	19	—	22	—
C 2	24	—	24	—
C 3	31	8	33	15
C 4	16	—	16	—
C 5	2	—	8	—
Total	92	8	103	15
D 1	7	—	7	—
D 2	7	—	7	—
D 3	7	6	7	11
D 4	—	—	—	—
Total	21	6	21	11
Total général	**360** (4)	**67** (4)	**412** (4)	**91** (4)

(1) L'occupation effective en grade des emplois temporaires A 3 et A 5 affectés aux cabinets des membres est soumise aux mêmes critères de classement que ceux qui sont d'application pour les fonctionnaires.

(2) Dont 4 emplois d'assistant de secrétariat.

(3) Emplois d'assistant de secrétariat.

(4) L'occupation à mi-temps de certains emplois peut être compensée par l'engagement d'autres agents, dans la limite du solde d'emplois ainsi libérés par catégorie.

Section VI — Comité économique et social et Comité des régions

Partie A : Comité économique et social

Catégories et grades	1994	1995
	Emplois permanents	Emplois permanents
HC	1	1
A 1	1	1
A 2	6	5
A 3	11	9
A 4	12 (1)	10
A 5	8	5
A 6	7	5
A 7	12	12
A 8	—	—
Total	57	47
LA 3	10	—
LA 4	23	—
LA 5	29	—
LA 6	27	—
LA 7	30	—
LA 8	—	—
Total	119	—
B 1	13	4
B 2	13	3
B 3	19	9
B 4	12	2
B 5	15	7
Total	72	25
C 1	37	14
C 2	53	12
C 3	84	25
C 4	29	5
C 5	19	6
Total	222	62
D 1	8	—
D 2	14	—
D 3	17	—
D 4	—	—
Total	39	—
Total général	**510** (2)	**135** (2)

(1) Dont 1 A 3 à titre personnel.

(2) L'occupation à mi-temps de certains emplois peut être compensée par l'engagement d'autres agents dans la limite du solde d'emplois ainsi libérés par catégorie.

Section VI — Comité économique et social et Comité des régions

Partie B : Comité des régions

Catégories et grades	1994	1995
	Emplois permanents	Emplois permanents
HC	1	1
A 1	—	—
A 2	1	2
A 3	2	4
A 4	—	—
A 5	5	9
A 6	—	—
A 7	6	20
A 8	—	—
Total	14	35
LA 3	—	—
LA 4	—	—
LA 5	—	—
LA 6	—	—
LA 7	—	—
LA 8	—	—
Total	—	—
B 1	—	—
B 2	—	—
B 3	2	4
B 4	—	—
B 5	7	7
Total	9	11
C 1	—	—
C 2	—	—
C 3	7	7
C 4	—	—
C 5	8	25
Total	15	32
D 1	—	—
D 2	—	—
D 3	2	2
D 4	—	—
Total	2	2
Total général	**41** (1) (2)	**81** (1) (3)

(1) L'occupation à mi-temps de certains emplois peut être compensée par l'engagement d'autres agents dans la limite du solde d'emplois ainsi libérés par catégorie.

(2) Dont 1 A 3, 1 B 3 et 1 C 3 temporaires.

(3) Dont 1 A 3, 1 A 7, 1 B 3 et 1 C 3 temporaires.

Section VI — Comité économique et social et Comité des régions

Partie C : Structure organisationnelle commune

Catégories et grades	1994	1995
	Emplois permanents	Emplois permanents
HC	—	—
A 1	—	—
A 2	—	1
A 3	—	2
A 4	—	2
A 5	1	5
A 6	—	2
A 7	3	6
A 8	—	—
Total	4	18
LA 3	—	12 (1)
LA 4	—	23
LA 5	14	50
LA 6	—	27
LA 7	13	74
LA 8	—	—
Total	27	186
B 1	—	9
B 2	—	12
B 3	1	14
B 4	—	12
B 5	2	8
Total	3	55
C 1	—	30
C 2	—	54
C 3	4	57
C 4	—	22
C 5	8	36
Total	12	201
D 1	—	10
D 2	—	14
D 3	2	16
D 4	—	—
Total	2	40
Total général	**48** (2)	**500** (2) (3)

(1) Dont 1 A 2 à titre personnel.

(2) L'occupation à mi-temps de certains emplois peut être compensée par l'engagement d'autres agents dans la limite du solde d'emplois.

(3) Dont 402 emplois originaires du Comité économique et social et 98 emplois originaires du Comité des régions.

SECTION I

PARLEMENT

ÉTAT DES RECETTES

Contribution des Communautés européennes au financement des dépenses du Parlement pour l'exercice 1995

Intitulé	Nouveau montant
Dépenses	843 321 000
Recettes propres	– 48 791 500
Contribution à percevoir	**794 529 500**

PARLEMENT

Recettes propres

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
4	**TAXES DIVERSES, PRÉLÈVEMENTS ET REDEVANCES COMMUNAUTAIRES**			
4 0	RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL			
4 0 0	**Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et autres agents**	21 688 000	+ 939 000	22 627 000
4 0 1	**Contributions du personnel au financement du régime des pensions**	15 724 000	+ 767 000	16 491 000
4 0 3	**Produit de la contribution temporaire affectant les rémunérations des fonctionnaires et des autres agents en activité**	4 491 000	+ 150 000	4 641 000
	TOTAL DU CHAPITRE 4 0	41 903 000	+ 1 856 000	43 759 000
4 8	RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU MÉDIATEUR ET DE SON PERSONNEL			
4 8 0	**Retenues effectuées sur les rémunérations du Médiateur et de son personnel**		+ 186 500	186 500
	TOTAL DU CHAPITRE 4 8		+ 186 500	186 500
	Total du titre 4	**41 903 000**	+ **2 042 500**	**43 945 500**
9	**RECETTES DIVERSES**			
9 0	RECETTES DIVERSES			
9 0 6	**Autres recettes**			
	— **Parlement**	p.m.	—	p.m.
	— **Médiateur**		+ p.m.	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE 9 0	50 000	+ p.m.	50 000
	Total du titre 9	**1 050 000**	+ **p.m.**	**1 050 000**
	TOTAL GÉNÉRAL	**46 749 000**	+ **2 042 500**	**48 791 500**

PARLEMENT

ÉTAT DES DÉPENSES

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 1 1			
1 1 0	***Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs***			
1 1 0 0	Traitements de base Crédits non dissociés	190 584 000	+ 8 671 508	199 255 508
1 1 0 1	Allocations familiales Crédits non dissociés	17 297 000	+ 785 237	18 082 237
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation (y compris article 97 du statut CECA) Crédits non dissociés	27 020 000	+ 1 225 332	28 245 332
	Total de l'article 1 1 0	236 987 000	+ 10 682 077	247 669 077
1 1 8	***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations***			
1 1 8 0	Frais divers de recrutement Crédits non dissociés	430 000	− 35 000	395 000 (1)
	Total de l'article 1 1 8	3 077 000	− 35 000	3 042 000
1 1 9	***Crédits destinés aux adaptations des rémunérations des fonctionnaires***			
1 1 9 1	Crédit provisionnel Crédits non dissociés	5 101 000	+ 143 804	5 244 804
	Total de l'article 1 1 9	5 701 000	+ 143 804	5 844 804
	TOTAL DU CHAPITRE 1 1	283 537 000 (2)	+ 10 790 881	294 327 881

(1) Un crédit de 35 000 écus est inscrit au chapitre 10 0.

(2) Un crédit de 551 000 écus est inscrit au chapitre 10 0 au titre du chapitre 1 1.

PARLEMENT

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Commentaires

PARLEMENT

CHAPITRE 1 2 — INDEMNITÉS ET CONTRIBUTIONS DIVERSES RELATIVES À LA CESSATION DÉFINITIVE DES FONCTIONS

CHAPITRE 1 8 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 1 2			
1 2 1	***Indemnités en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement***			
1 2 1 7	Indemnités pour cessation définitive des fonctions [règlement (CE, Euratom, CECA) n° ...] Crédits non dissociés		+ p.m.	p.m.
	Total de l'article 1 2 1	6 140 000	+ p.m.	6 140 000
	TOTAL DU CHAPITRE 1 2	6 639 000	+ p.m.	6 639 000
	CHAPITRE 1 8			
1 8 3	***Couverture des risques de maladie et d'accident et de maladie professionnelle et couverture du risque de chômage et maintien des droits à pension***			
1 8 3 0	Couverture des risques de maladie Crédits non dissociés	6 587 000	+ 292 507	6 879 507
1 8 3 1	Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle Crédits non dissociés	1 339 000	+ 57 112	1 396 112
	Total de l'article 1 8 3	8 173 000 (1)	+ 349 619	8 522 619
	TOTAL DU CHAPITRE 1 8	9 456 000	+ 349 619	9 805 619
	Total du titre 1	**460 331 000**	+ **11 140 500**	**471 471 500**

(1) Un crédit de 14 000 écus est inscrit au chapitre 10 0 au titre de l'article 1 8 3.

PARLEMENT

CHAPITRE 12 — INDEMNITÉS ET CONTRIBUTIONS DIVERSES RELATIVES À LA CESSATION DÉFINITIVE DES FONCTIONS

CHAPITRE 18 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE

Article Poste	Commentaires
121	
1217	*Nouveau poste* Règlement (CE, Euratom, CECA) n° ... du Conseil, du ..., instituant, à l'occasion de l'adhésion de la république d'Autriche, de la république de Finlande et du royaume de Suède, des mesures particulières concernant la cessation définitive de fonctions de fonctionnaires des Communautés européennes (JO n° L ... du ..., p. ...).

PARLEMENT

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 2 0 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 2 0			
2 0 0	***Loyers***			
2 0 0 0	Loyers Crédits non dissociés	63 334 000	—	63 334 000
	Total de l'article 2 0 0	63 342 000	—	63 342 000
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	99 792 000 (1)	—	99 792 000 (1)

(1) Un crédit de 122 986 000 écus est inscrit au chapitre 10 0 au titre du chapitre 2 0.

PARLEMENT

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 20 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Commentaires	
200		
2000	Ce crédit se décompose comme suit :	
	— Luxembourg	13 793 000
	— Strasbourg	14 217 000
	— Bruxelles	32 444 000
	— bureaux extérieurs (1) :	
	— Berlin	151 000
	— Bonn	158 000
	— Copenhague	84 000
	— Copenhague (nouveau bureau)	116 000
	— Dublin	160 000
	— Helsinki	p.m.
	— La Haye	105 000
	— Londres	660 000
	— Madrid	187 000
	— Paris	725 000
	— Rome	499 000
	— Stockholm	p.m.
	— Vienne	p.m.
	— autres salles	35 000
	Total	63 334 000

(1) Un crédit supplémentaire de 475 000 écus a été accordé par le virement C1 aux bureaux d'information à Helsinki, Stockholm et Vienne.

PARLEMENT

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 2 3			
2 3 0	***Papeterie et fournitures de bureau***			
	Crédits non dissociés	1 891 697	– 200 000	1 691 697 (1)
	TOTAL DU CHAPITRE 2 3	17 944 697	– 200 000	17 744 697
	Total du titre 2	**184 611 574**	**– 200 000**	**184 411 574**

(1) Un crédit de 200 000 écus est inscrit au chapitre 10 0.

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Commentaires

PARLEMENT

TITRE 3

DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

CHAPITRE 38 — MÉDIATEUR

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 38			
380	***Médiateur***			
	Crédits non dissociés	285 561	+ 914 439	1 200 000
	TOTAL DU CHAPITRE 38	285 561	+ 914 439	1 200 000
	Total du titre 3	**30 751 561**	+ **914 439**	**31 666 000**

TITRE 3

DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

CHAPITRE 38 — MÉDIATEUR

Article Poste	Commentaires
380	Voir annexe de la présente section.

PARLEMENT

TITRE 10

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 10 0	128 351 000	– 330 000	128 021 000
	TOTAL DU CHAPITRE 10 0	128 351 000	– 330 000	128 021 000

TITRE 10

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

Article Poste	Commentaires					
	Il y a lieu de prévoir une réserve pour d'éventuels besoins relatifs aux dépenses des chapitres, articles et postes suivants :					
	Poste	1 1 7 0	Interprètes et opérateurs de conférence			800 000
	Poste	1 1 7 2	Autres prestations et travaux de traduction et de dactylographie à confier à l'extérieur			1 000 000
	Poste	1 1 8 0	Frais divers de recrutement			35 000
	Chapitre	2 0	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires :			
			Poste 2 0 0 0	Loyers *(Bruxelles)*	120 000 000	
			Poste 2 0 0 0	Loyers *(Bruxelles, bâtiment D 2)*	2 500 000	
			Article 2 0 2	Eau, gaz, électricité et chauffage *(Bruxelles, bâtiment D 2)*	100 000	
			Article 2 0 3	Nettoyage et entretien *(Bruxelles, bâtiment D 2)*	243 000	
			Article 2 0 5	Sécurité et surveillance des immeubles *(Bruxelles, bâtiment D 2)*	143 000	
						122 986 000
	Poste	2 1 0 1	Équipements informatiques répartis *(achat, location, entretien et maintenance afférents aux réseaux de terminaux, micro-ordinateurs, mini-ordinateurs et leurs logiciels concernant l'informatique départementale)*			500 000
	Poste	2 1 0 2	Prestations de personnel externe pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance de systèmes informatiques *[réalisation de nouvelles applications et extension des applications existantes (étude de faisabilité, analyse, programmation, mise au point)]*			400 000
	Article	2 3 0	Papeterie et fournitures de bureau			200 000
	Poste	2 7 1 9	Dépenses de vulgarisation et de promotion des publications			500 000
	Poste	2 7 2 0	Dépenses d'information, de vulgarisation et de participation aux manifestations publiques			300 000
	Poste	2 7 2 1	Dépenses d'information audiovisuelle			60 000
	Poste	2 7 2 2	Participation aux expositions internationales			200 000
	Poste	2 9 4 2	Information vers les pays tiers *[séjours d'études dans la Communauté pour les ressortissants de pays tiers ainsi que matériel d'information destiné à ces pays (publications, etc.)]*			150 000
	Poste	2 9 9 0	Organisation de groupes de visiteurs			400 000
	Poste	2 9 9 1	Subventions pour les dépenses liées à l'organisation de colloques et séminaires destinés aux multiplicateurs d'opinion			400 000
	Poste	2 9 9 2	Subventions et participations aux activités d'information des collectivités locales et régionales			90 000
					Total	128 021 000

PARLEMENT

CHAPITRE 10 2 — ÉLARGISSEMENT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 10 2	30 000 000	– 11 251 500	18 748 500 (1)
	TOTAL DU CHAPITRE 10 2	30 000 000	– 11 251 500	18 748 500
	Total du titre 10	**167 353 426**	– **11 581 500**	**155 771 926**
	TOTAL GÉNÉRAL	**843 035 439**	+ **285 561**	**843 321 000**
	Dont pour les dépenses propres au Parlement	**842 762 000**	– **641 000**	**842 121 000**

(1) Ce crédit a fait l'objet du virement C1.

CHAPITRE 10 2 — ÉLARGISSEMENT

Article Poste	Commentaires

ANNEXE

MÉDIATEUR

Cette annexe est destinée à accueillir les crédits destinés à couvrir la mise en place du cadre administratif de support pour le Médiateur. Ce cadre administratif de support doit comprendre un organigramme doté d'agents temporaires et être strictement réservé aux tâches concernant les missions d'enquête conformément aux dispositions de l'article 138 E du traité instituant la Communauté européenne. Les autres ressources humaines ainsi que les autres dépenses concernant les immeubles, matériels et dépenses diverses seront assurées par le secrétariat général du Parlement.

PARLEMENT
Annexe
(Médiateur)

ÉTAT DES RECETTES

Chapitre	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
2 0	RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU MÉDIATEUR ET DE SON PERSONNEL	68 500	+ 118 000	186 500
9 0	RECETTES DIVERSES	p.m.	—	p.m.
	TOTAL GÉNÉRAL	**68 500**	**+ 118 000**	**186 500**

PARLEMENT
Annexe
(Médiateur)

ÉTAT DES DÉPENSES

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 1 1			
1 1 0	***Rémunération du personnel du Médiateur*** Crédits non dissociés		+ 641 000	641 000
	TOTAL DU CHAPITRE 1 1		+ 641 000	641 000
	Total du titre 1	**248 439**	+ **641 000**	**889 439**

PARLEMENT
Annexe
(Médiateur)

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Commentaires
1 1 0	*Nouvel article* Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses relatives aux frais de personnel du Médiateur.

PARLEMENT
Annexe
(Médiateur)

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 2 3			
2 3 5	***Autres dépenses de fonctionnement***			
	Crédits non dissociés		+ 285 561	285 561
	TOTAL DU CHAPITRE 2 3		+ 285 561	285 561
	Total du titre 2		+ **285 561**	**285 561**
	TOTAL GÉNÉRAL	**273 439** (1)	+ **926 561**	**1 200 000**

(1) Des crédits de 620 000 écus et de 21 000 écus sont inscrits respectivement aux chapitres 1 1 et 1 8 de la section I « Parlement » pour couvrir les dépenses de personnel du Médiateur.

Un crédit de 285 561 écus est inscrit à l'article 3 8 0 « Médiateur » de la section I « Parlement » pour couvrir les autres dépenses de fonctionnement du Médiateur.

PARLEMENT
Annexe
(Médiateur)

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Commentaires
2 3 5	*Nouvel article* Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses de fonctionnement du Médiateur.

SECTION II

CONSEIL

CONSEIL

ÉTAT DES RECETTES

Recettes propres

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
4	**TAXES DIVERSES, PRÉLÈVEMENTS ET REDEVANCES COMMUNAUTAIRES**			
4 0	RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL			
4 0 0	**Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et des autres agents**	13 371 000	+ 407 000	13 778 000
4 0 1	**Contribution du personnel au financement du régime des pensions et du régime de chômage**	9 946 000	+ 304 000	10 250 000
4 0 3	**Produit de la contribution temporaire affectant les rémunérations des fonctionnaires et des autres agents en activité**	2 338 000	+ 71 000	2 409 000
	TOTAL DU CHAPITRE 4 0	25 655 000	+ 782 000	26 437 000
	Total du titre 4	**25 655 000**	+ **782 000**	**26 437 000**
	TOTAL GÉNÉRAL	**26 748 550**	+ **782 000**	**27 530 550**

CONSEIL

ÉTAT DES DÉPENSES

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 1 1			
1 1 0	***Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs***			
1 1 0 0	Traitements de base Crédits non dissociés	115 252 000	+ 3 758 000	119 010 000
1 1 0 1	Allocations familiales Crédits non dissociés	11 526 000	+ 359 000	11 885 000
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation (y compris article 97 du statut CECA) Crédits non dissociés	15 560 000	+ 485 000	16 045 000
1 1 0 3	Indemnité de secrétariat Crédits non dissociés	1 787 000	+ 39 000	1 826 000
	Total de l'article 1 1 0	144 125 000	+ 4 641 000	148 766 000
1 1 2	***Perfectionnement professionnel du personnel, cours de langues, recyclage et information du personnel*** Crédits non dissociés	950 000	+ 40 000	990 000
1 1 3	***Couverture des risques de maladie et d'accident et de maladie professionnelle et couverture de risque de chômage***			
1 1 3 0	Couverture des risques de maladie Crédits non dissociés	3 919 000	+ 123 000	4 042 000
1 1 3 1	Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle Crédits non dissociés	788 000	+ 25 000	813 000
1 1 3 2	Couverture du risque de chômage des agents temporaires Crédits non dissociés	20 000	+ 2 000	22 000
	Total de l'article 1 1 3	4 887 000	+ 150 000	5 037 000

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Commentaires

CONSEIL

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
114	***Allocations et indemnités diverses***			
1141	Frais de voyages annuels du lieu d'affectation au lieu d'origine Crédits non dissociés	2 755 000	+ 7 000	2 762 000
	Total de l'article 114	3 783 000	+ 7 000	3 790 000
115	***Heures supplémentaires*** Crédits non dissociés	2 323 000	+ 80 000	2 403 000
117	***Prestations d'appoint***			
1175	Autres prestations et travaux de traduction et de dactylographie à confier à l'extérieur Crédits non dissociés	2 272 000	+ 500 000	2 772 000
	Total de l'article 117	2 272 000	+ 500 000	2 772 000
118	***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation de fonctions et aux mutations***			
1180	Frais divers de recrutement Crédits non dissociés	500 000	+ 69 000	569 000
1181	Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille) Crédits non dissociés	33 000	+ 23 000	56 000
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation Crédits non dissociés	268 000	+ 291 000	559 000
1183	Frais de déménagement Crédits non dissociés	158 000	+ 231 000	389 000
1184	Indemnités journalières temporaires Crédits non dissociés	203 000	+ 116 000	319 000
	Total de l'article 118	1 162 000	+ 730 000	1 892 000

CONSEIL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Commentaires

CONSEIL

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

CHAPITRE 13 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

CHAPITRE 17 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
119	***Crédit destiné aux adaptations des rémunérations des fonctionnaires et autres agents***			
1191	Crédit provisionnel Crédits non dissociés	1 972 000	+ 27 000	1 999 000
	Total de l'article 119	2 626 000	+ 27 000	2 653 000
	TOTAL DU CHAPITRE 11	162 528 000	+ 6 175 000	168 703 000
	CHAPITRE 13			
130	***Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires*** Crédits non dissociés	2 800 000	+ 99 000	2 899 000
	TOTAL DU CHAPITRE 13	2 800 000	+ 99 000	2 899 000
	CHAPITRE 17			
170	***Frais de réception et de représentation*** Crédits non dissociés	550 000	+ 70 000	620 000
	TOTAL DU CHAPITRE 17	550 000	+ 70 000	620 000
	Total du titre 1	**169 850 000**	+ **6 344 000**	**176 194 000**

CONSEIL

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

CHAPITRE 13 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

CHAPITRE 17 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

Article Poste	Commentaires

CONSEIL

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 20 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 20			
200	***Loyers***			
	Crédits non dissociés	9 797 000	+ 1 050 000	10 847 000
201	***Assurances***			
	Crédits non dissociés	128 000	+ 10 000	138 000
202	***Eau, gaz, électricité et chauffage***			
	Crédits non dissociés	2 500 000	+ 170 000	2 670 000
203	***Nettoyage et entretien***			
	Crédits non dissociés	6 300 000	+ 200 000	6 500 000
	TOTAL DU CHAPITRE 20	20 425 000	+ 1 430 000	21 855 000
	CHAPITRE 22			
220	***Machines de bureau***			
2200	Premier équipement en machines de bureau			
	Crédits non dissociés	35 000	+ 5 000	40 000
	Total de l'article 220	80 000	+ 5 000	85 000
221	***Mobilier***			
2210	Premier équipement en mobilier			
	Crédits non dissociés	600 000	+ 450 000	1 050 000
	Total de l'article 221	885 000	+ 450 000	1 335 000
222	***Matériel et installations techniques***			
2220	Premier équipement en matériel et installations techniques			
	Crédits non dissociés	2 370 000	+ 1 165 000	3 535 000
2223	Entretien, exploitation et réparation de matériel et installations techniques			
	Crédits non dissociés	2 500 000	+ 120 000	2 620 000

CONSEIL

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 20 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Commentaires

CONSEIL

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
222	*(suite)*			
2224	Frais d'étude Crédits non dissociés	3 000 000	+ 150 000	3 150 000
	Total de l'article 222	10 870 000	+ 1 435 000	12 305 000
223	***Matériel de transport***			
2230	Premier équipement en matériel de transport Crédits non dissociés	30 000	+ 30 000	60 000
2233	Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport Crédits non dissociés	50 000	+ 5 000	55 000
	Total de l'article 223	170 000	+ 35 000	205 000
225	***Dépenses de documentation et de bibliothèque***			
2250	Fonds de bibliothèque, achats de livres Crédits non dissociés	107 000	+ 10 000	117 000
2252	Abonnements aux journaux et périodiques Crédits non dissociés	120 000	+ 15 000	135 000
	Total de l'article 225	291 000	+ 25 000	316 000
	TOTAL DU CHAPITRE 22	12 296 000	+ 1 950 000	14 246 000
	CHAPITRE 23			
230	***Papeterie et fournitures de bureau*** Crédits non dissociés	2 850 000	+ 200 000	3 050 000
235	***Autres dépenses de fonctionnement***			
2350	Assurances diverses Crédits non dissociés	70 000	+ 4 000	74 000
2352	Frais divers de réunions internes Crédits non dissociés	160 000	+ 20 000	180 000

CONSEIL

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Commentaires

CONSEIL

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

CHAPITRE 24 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

CHAPITRE 25 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
235	*(suite)*			
2359	Autres dépenses de fonctionnement Crédits non dissociés	45 000	+ 4 000	49 000
	Total de l'article 235	930 000	+ 28 000	958 000
239	***Prestations entre institutions — Service commun « interprétation-conférences »*** Crédits non dissociés	49 500 000	+ 285 000	49 785 000
	TOTAL DU CHAPITRE 23	53 502 000	+ 513 000	54 015 000
	CHAPITRE 24			
240	***Affranchissement de correspondance et frais de port*** Crédits non dissociés	520 000	+ 80 000	600 000
241	***Téléphone, télégraphe, télex, télévision*** Crédits non dissociés	2 200 000	+ 290 000	2 490 000
	TOTAL DU CHAPITRE 24	2 720 000	+ 370 000	3 090 000
	CHAPITRE 25			
250	***Réunions et convocations en général***			
2501	Réunions et convocations en général Crédits non dissociés	18 800 000	+ 700 000	19 500 000
	Total de l'article 250	18 835 000	+ 700 000	19 535 000
	TOTAL DU CHAPITRE 25	18 865 000	+ 700 000	19 565 000

CONSEIL

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

CHAPITRE 24 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

CHAPITRE 25 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

Article Poste	Commentaires

CONSEIL

CHAPITRE 2 7 — DÉPENSES DE PUBLICATION ET D'INFORMATION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 2 7			
2 7 0	***Journal officiel***			
	Crédits non dissociés	7 500 000	+ 3 493 000	10 993 000
2 7 1	***Publications***			
2 7 1 0	Publications de caractère général			
	Crédits non dissociés	270 000	+ 300 000	570 000
	Total de l'article 2 7 1	270 000	+ 300 000	570 000
	TOTAL DU CHAPITRE 2 7	7 920 000	+ 3 793 000	11 713 000
	Total du titre 2	**118 677 000**	+ **8 756 000**	**127 433 000**

CONSEIL

CHAPITRE 27 — DÉPENSES DE PUBLICATION ET D'INFORMATION

Article Poste	Commentaires

CONSEIL

TITRE 10

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

CHAPITRE 10 5 — RÉSERVE « ÉLARGISSEMENT »

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 10 0	—	+ 2 900 000	2 900 000
	TOTAL DU CHAPITRE 10 0	—	+ 2 900 000	2 900 000
	CHAPITRE 10 5	18 000 000	– 18 000 000	—
	TOTAL DU CHAPITRE 10 5	18 000 000	– 18 000 000	—
	Total du titre 10	**18 000 000**	– **15 100 000**	**2 900 000**
	TOTAL GÉNÉRAL	**306 527 000**	**—**	**306 527 000**

CONSEIL

TITRE 10

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

CHAPITRE 10 5 — RÉSERVE « ÉLARGISSEMENT »

Article Poste	Commentaires
	Les crédits inscrits à ce chapitre ont un caractère purement provisionnel et ne peuvent être utilisés qu'après avoir été virés vers d'autres chapitres du budget conformément aux dispositions du règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7). Un montant de 2 900 000 écus est inscrit au titre de l'effet « élargissement ».

SECTION III

COMMISSION

COMMISSION

ÉTAT DES RECETTES

COMMISSION

Recettes propres

TITRE 3

EXCÉDENTS DISPONIBLES

CHAPITRE 3 0 — EXCÉDENT DISPONIBLE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 3 0			
3 0 0	***Excédent disponible de l'exercice précédent***	p.m.	+ 6 589 000 000	6 589 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE 3 0	p.m.	+ 6 589 000 000	6 589 000 000
	Total du titre 3	**p.m.**	+ **6 589 000 000**	**6 589 000 000**

COMMISSION

Recettes propres

TITRE 3

EXCÉDENTS DISPONIBLES

CHAPITRE 30 — EXCÉDENT DISPONIBLE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Article Poste	Commentaires
300	Règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7). Règlement (CEE, Euratom) n° 1552/89 du Conseil, du 29 mai 1989, portant application de la décision 88/376/CEE, Euratom relative au système des ressources propres des Communautés (JO n° L 155 du 7. 6. 1989, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CE, Euratom) n° 2729/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 5). Conformément aux dispositions de l'article 32 du règlement financier, le solde de chaque exercice est inscrit, selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit, en recette ou en dépense dans le budget de l'exercice suivant. Les estimations appropriées desdites recettes ou dépenses sont inscrites dans le budget au cours de la procédure budgétaire et, le cas échéant, par recours à la procédure de la lettre rectificative présentée conformément à l'article 14 du règlement financier. Elles sont établies conformément aux principes visés à l'article 15 du règlement (CEE, Euratom) n° 1552/89. Après la remise des comptes de chaque exercice, la différence par rapport aux estimations est inscrite dans le budget de l'exercice suivant par la voie d'un budget rectificatif et/ou supplémentaire. Un déficit est inscrit au chapitre B0-3 0 de l'état des dépenses de la section III « Commission ». Pour l'exercice 1994, l'estimation de l'excédent réalisé s'élève à 6 589 millions d'écus.

COMMISSION

TITRE 4

TAXES DIVERSES, PRÉLÈVEMENTS ET REDEVANCES COMMUNAUTAIRES

CHAPITRE 40 — RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 40				
400	***Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des membres de l'institution, des fonctionnaires, des autres agents et des bénéficiaires d'une pension***	173 685 666	+	3 834 153	177 519 819
401	***Contribution du personnel au financement du régime des pensions***	90 931 803	+	1 618 935	92 550 738
403	***Produit de la contribution temporaire affectant les rémunérations des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents en activité***	23 747 210	+	1 141 847	24 889 057
	TOTAL DU CHAPITRE 40	288 364 679	+	6 594 935	294 959 614
	Total du titre 4	**288 364 679**	+	**6 594 935**	**294 959 614**

COMMISSION

TITRE 4

TAXES DIVERSES, PRÉLÈVEMENTS ET REDEVANCES COMMUNAUTAIRES

CHAPITRE 40 — RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

TITRE 8

EMPRUNTS ET PRÊTS

CHAPITRE 8 2 — RECETTES LIÉES À LA GARANTIE DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE AUX EMPRUNTS ET PRÊTS AUX PAYS TIERS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 8 2			
8 2 9	***Garantie de la Communauté européenne aux programmes d'emprunts contractés par la Communauté pour l'octroi d'une assistance financière en faveur des pays de la Communauté des États indépendants***			
8 2 9 0	Garantie de la Communauté européenne à un emprunt contracté par la Communauté pour l'octroi d'une aide macro-financière à la Moldavie	p.m.	—	p.m.
8 2 9 1	Garantie de la Communauté européenne à un emprunt contracté par la Communauté pour l'octroi d'une assistance macro-financière à l'Ukraine		+ p.m.	p.m.
8 2 9 2	Garantie de la Communauté européenne à un emprunt contracté par la Communauté pour l'octroi d'une assistance macro-financière à la Biélorussie		+ p.m.	p.m.
	Total de l'article 8 2 9	p.m.	+ p.m.	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE 8 2	p.m.	+ p.m.	p.m.

COMMISSION

TITRE 8

EMPRUNTS ET PRÊTS

CHAPITRE 8 2 — RECETTES LIÉES À LA GARANTIE DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE AUX EMPRUNTS ET PRÊTS AUX PAYS TIERS

Article Poste	Commentaires
8 2 9	
8 2 9 0	*Ancien article 8 2 9* Pour la base légale, voir commentaire du poste B0-2 1 9 0 de l'état des dépenses de la présente section. Ce poste est destiné à enregistrer les recettes éventuelles résultant de l'application des droits liés à l'intervention de la garantie au titre du poste B0-2 1 9 0 dans la mesure où ces recettes n'ont pas été imputées en diminution des dépenses conformément aux dispositions de l'article 27 paragraphe 3 du règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7). L'annexe II de la partie B donne un résumé des opérations d'emprunts et de prêts, y compris la gestion de l'endettement en capital et en intérêts.
8 2 9 1	*Nouveau poste* Pour la base légale, voir commentaire du poste B0-2 1 9 1 de l'état des dépenses de la présente section. Ce poste est destiné à enregistrer les recettes éventuelles résultant de l'application des droits liés à l'intervention de la garantie au titre du poste B0-2 1 9 1 dans la mesure où ces recettes n'ont pas été imputées en diminution des dépenses conformément aux dispositions de l'article 27 paragraphe 3 du règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7). L'annexe II de la partie B donne un résumé des opérations d'emprunts et de prêts, y compris la gestion de l'endettement en capital et en intérêts.
8 2 9 2	*Nouveau poste* Pour la base légale, voir commentaire du poste B0-2 1 9 2 de l'état des dépenses de la présente section. Ce poste est destiné à enregistrer les recettes éventuelles résultant de l'application des droits liés à l'intervention de la garantie au titre du poste B0-2 1 9 2 dans la mesure où ces recettes n'ont pas été imputées en diminution des dépenses conformément aux dispositions de l'article 27 paragraphe 3 du règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7). L'annexe II de la partie B donne un résumé des opérations d'emprunts et de prêts, y compris la gestion de l'endettement en capital et en intérêts.

COMMISSION

CHAPITRE 8 3 — RECETTES LIÉES À LA GARANTIE DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE AUX PRÊTS ACCORDÉS DANS LES PAYS TIERS PAR DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 8 3			
8 3 4	***Garantie de la Communauté européenne aux prêts accordés par la Banque européenne d'investissement à l'Afrique du Sud***		+ p.m.	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE 8 3	p.m.	+ p.m.	p.m.
	Total du titre 8	**16 717 000**	+ **p.m.**	**16 717 000**
	TOTAL GÉNÉRAL	**404 476 679**	+ **6 595 594 935**	**7 000 071 614**

COMMISSION

CHAPITRE 8 3 — RECETTES LIÉES À LA GARANTIE DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE AUX PRÊTS ACCORDÉS DANS LES PAYS TIERS PAR DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Article Poste	Commentaires
8 3 4	*Nouvel article* Pour la base légale, voir commentaire de l'article B0-2 2 4 de l'état des dépenses de la présente section. Cet article est destiné à enregistrer les recettes éventuelles résultant de l'application des droits liés à l'intervention de la garantie au titre de l'article B0-2 2 4 dans la mesure où ces recettes n'ont pas été imputées en diminution des dépenses conformément aux dispositions de l'article 27 paragraphe 3 du règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7). L'annexe II de la partie B donne un résumé des opérations d'emprunts et de prêts, y compris la gestion de l'endettement en capital et en intérêts.

COMMISSION

ÉTAT DES DÉPENSES

PARTIE A

CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

TITRE A-1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE A-1 0 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
	CHAPITRE A-1 0			
A-1 0 0	***Traitements, indemnités et allocations liées aux traitements***			
A-1 0 0 0	Traitements de base Crédits non dissociés	3 232 000	+ 542 000	3 774 000
A-1 0 0 1	Indemnités de résidence Crédits non dissociés	485 000	+ 81 000	566 000
A-1 0 0 2	Allocations familiales Crédits non dissociés	251 000	+ 43 000	294 000
A-1 0 0 3	Indemnités de représentation Crédits non dissociés	148 000	+ 21 000	169 000
	Total de l'article A-1 0 0	4 116 000	+ 687 000	4 803 000
A-1 0 1	***Couverture des risques d'accident et de maladie et autres charges sociales*** Crédits non dissociés	308 000	+ 22 000	330 000
A-1 0 4	***Frais de missions, de déplacements et autres frais accessoires*** Crédits non dissociés	1 365 000	+ 485 000	1 850 000
A-1 0 5	***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions et à la cessation des fonctions***			
A-1 0 5 0	Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille) Crédits non dissociés	32 000	+ 9 000	41 000
A-1 0 5 1	Indemnités d'installation et de réinstallation Crédits non dissociés	414 000	+ 100 000	514 000
A-1 0 5 2	Frais de déménagement Crédits non dissociés	275 000	+ 46 000	321 000
	Total de l'article A-1 0 5	721 000	+ 155 000	876 000

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

TITRE A-1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE A-1 0 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 0 — MEMBRES DE L'INSTITUTION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-1 0 9	***Adaptations du régime pécuniaire***			
A-1 0 9 0	Coefficient correcteur Crédits non dissociés	104 000	+ 206 000	310 000
A-1 0 9 1	Adaptations éventuelles des rémunérations, des indemnités transitoires et des pensions Crédits non dissociés	123 000	+ 6 000	129 000
	Total de l'article A-1 0 9	227 000	+ 212 000	439 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-1 0	11 438 000	+ 1 561 000	12 999 000

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 0 — MEMBRES DE L'INSTITUTION *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE A-1 1			

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Commentaires

1. Tableau des effectifs de la Commission par domaine d'activité (1)

Effectifs statutaires
(emplois permanents et temporaires)

Domaine d'activité	A et LA	B	C	D	Total
1. *Marché intérieur*					
Effectifs 1994	918	407	565	1	1 891
Nouveaux emplois	—	—	—	—	—
Transformation de crédits en emplois	41	6	31	—	78
Total des effectifs 1995	959	413	596	1	1 969
2. *Espace social*					
Effectifs 1994	231	124	168	—	523
Nouveaux emplois	—	—	—	—	—
Transformation de crédits en emplois	50	20	17	—	87
Total des effectifs 1995	281	144	185	—	610
3. *Politiques d'accompagnement*					
Effectifs 1994	604	372	400	5	1 381
Nouveaux emplois	—	—	—	—	—
Transformation de crédits en emplois	19	8	24	—	51
Total des effectifs 1995	623	380	424	5	1 432
4. *Développement économique et actions structurelles*					
Effectifs 1994	517	305	296	3	1 121
Nouveaux emplois	—	—	—	—	—
Transformation de crédits en emplois	13	1	6	—	20
Total des effectifs 1995	530	306	302	3	1 141
5. *Politiques communes*					
Effectifs 1994	242	162	253	5	662
Nouveaux emplois	—	—	—	—	—
Transformation de crédits en emplois	9	2	5	—	16
Total des effectifs 1995	251	164	258	5	678

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Commentaires

1. Tableau des effectifs de la Commission par domaine d'activité (1) *(suite)*

Effectifs statutaires
(emplois permanents et temporaires)

Domaine d'activité	A et LA	B	C	D	Total
6. *Relations extérieures*					
Effectifs 1994	1 143	489	523	15	2 170
Nouveaux emplois	—	—	—	—	—
Transformation de crédits en emplois	37	22	13	—	72
Total des effectifs 1995	1 180	511	536	15	2 242
7. *Services horizontaux*					
a) *Coordination*					
Effectifs 1994	542	412	592	62	1 608
Nouveaux emplois	—	—	—	—	—
Transformation de crédits en emplois	18	16	18	—	52
Total des effectifs 1995	560	428	610	62	1 660
b) *Finances et contrôle*					
Effectifs 1994	158	151	181	5	495
Nouveaux emplois	—	—	—	—	—
Transformation de crédits en emplois	—	2	4	—	6
Total des effectifs 1995	158	153	185	5	501
c) *Administration et informatique*					
Effectifs 1994	232	492	1 093	705	2 522
Nouveaux emplois	—	—	—	—	—
Transformation de crédits en emplois	1	3	2	10	16
Total des effectifs 1995	233	495	1 095	715	2 538
d) *Linguistique*					
Effectifs 1994	1 618	72	532	6	2 228
Nouveaux emplois	—	—	—	—	—
Transformation de crédits en emplois	—	1	1	—	2
Total des effectifs 1995	1 618	73	533	6	2 230

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ ***(suite)***

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article
Poste

Commentaires

1. Tableau des effectifs de la Commission par domaine d'activité (1) *(suite)*

Effectifs statutaires
(emplois permanents et temporaires)

Domaine d'activité	A et LA	B	C	D	Total
Total des domaines 1 à 7					
Effectifs 1994	6 205	2 986	4 603	807	14 601
Nouveaux emplois	—	—	—	—	—
Transformation de crédits en emplois	188	81	121	10	400
Total des effectifs 1995	6 393	3 067	4 724	817	15 001
Cabinets					
Effectifs 1994	117	32	154	7	310
Transformation de crédits en emplois	—	—	—	—	—
Total des effectifs 1995	117	32	154	7	310
Divers					
Emplois en voie d'affectation	4	—	3	—	7
Nouveaux emplois	126	52	52	6	236
Nouveaux emplois d'encadrement	14	—	—	—	14
Nouveaux emplois 1995 liés à l'élargissement					
Emplois besoins linguistiques (2)	130	1	30	—	161
Cabinets	12	6	18	—	36
Autres emplois (hors encadrement)	23	9	9	3	44
Emplois d'encadrement	27	—	—	—	27
Total des effectifs 1995	192	16	57	3	268

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste | Commentaires

1. **Tableau des effectifs de la Commission par domaine d'activité** (1) *(suite)*

Effectifs statutaires
(emplois permanents et temporaires)

Domaine d'activité	A et LA	B	C	D	Total
Total général					
Effectifs 1994	6 326	3 018	4 760	814	14 918
Nouveaux emplois autorisés hors encadrement (3)	126	52	52	6	236
Nouveaux emplois d'encadrement autorisés (3)	14	—	—	—	14
Transformation de crédits en emplois	188	81	121	10	400
Nouveaux emplois liés à l'élargissement	192	16	57	3	268
Total des effectifs 1995	**6 846**	**3 167**	**4 990**	**833**	**15 836**

(1) Ce tableau fournit des indications complémentaires au tableau des effectifs du présent budget, conformément aux dispositions du règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7).

(2) Dont 4 LA comme juristes-linguistes pour le service juridique et 1 A et 1 B comme support administratif.

(3) Les nouveaux emplois seront attribués en priorité à l'action antidumping (59), aux nouvelles politiques découlant du Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi (30), aux Fonds structurels, à l'évaluation budgétaire et aux nouvelles délégations.

Les crédits nécessaires pour 210 nouveaux emplois sont inscrits dans la réserve à raison de 198 emplois sur la réserve des titres A-1, A-2 et A-5 et 12 emplois sur la réserve du titre A-6.

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Commentaires

2. Tableau des ressources externes (1) de la Commission par domaine d'activité

(en hommes/an)

Domaine d'activité	Équivalent catégories				Total
	A	B	C	D	
1. *Marché intérieur*					
Ressources 1994 sur titre A-1	323	56	232	—	611
Ressources 1994 sur titre A-2 (2)	60	1	—	—	61
Sous-total des ressources 1994	383	57	232	—	672
Ressources 1995	323	60	229	—	612
Transformation de crédits en emplois 1995	41	6	31	—	78
Ressources totales après transformation de crédits en emplois 1995	282	54	198	—	534
Ressources « élargissement »	8	7	14	—	29
Ressources totales 1995	290	61	212	—	563
2. *Espace social*					
Ressources 1994 sur titre A-1	227	98	176	—	501
Ressources 1994 sur titre A-2 (2)	40	—	—	—	40
Sous-total des ressources 1994	267	98	176	—	541
Ressources 1995	222	89	162	—	473
Transformation de crédits en emplois 1995	50	20	17	—	87
Ressources totales après transformation de crédits en emplois 1995	172	69	145	—	386
Ressources « élargissement »	8	4	8	—	20
Ressources totales 1995	180	73	153	—	406

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article
Poste

Commentaires

2. Tableau des ressources externes (1) de la Commission par domaine d'activité *(suite)*

(en hommes/an)

Domaine d'activité	Équivalent catégories				Total
	A	B	C	D	
3. *Politiques d'accompagnement*					
Ressources 1994 sur titre A-1	149	32	128	—	309
Ressources 1994 sur titre A-2 (2)	38	—	—	—	38
Sous-total des ressources 1994	187	32	128	—	347
Ressources 1995	143	28	99	—	270
Transformation de crédits en emplois 1995	19	8	24	—	51
Ressources totales après transformation de crédits en emplois 1995	124	20	75	—	219
Ressources « élargissement »	3	3	9	—	15
Ressources totales 1995	127	23	84	—	234
4. *Développement économique et actions structurelles*					
Ressources 1994 sur titre A-1	76	2	25	—	103
Ressources 1994 sur titre A-2 (2)	6	—	—	—	6
Sous-total des ressources 1994	82	2	25	—	109
Ressources 1995	65	4	29	—	98
Transformation de crédits en emplois 1995	13	1	6	—	20
Ressources totales après transformation de crédits en emplois 1995	52	3	23	—	78
Ressources « élargissement »	4	2	7	—	13
Ressources totales 1995	56	5	30	—	91

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste | Commentaires

2. Tableau des ressources externes (1) de la Commission par domaine d'activité *(suite)*

(en hommes/an)

Domaine d'activité	Équivalent catégories				Total
	A	B	C	D	
5. *Politiques communes*					
Ressources 1994 sur titre A-1	46	4	15	—	65
Ressources 1994 sur titre A-2 (2)	14	1	—	—	15
Sous-total des ressources 1994	60	5	15	—	80
Ressources 1995	38	2	12	—	52
Transformation de crédits en emplois 1995	9	2	5	—	16
Ressources totales après transformation de crédits en emplois 1995	29	—	7	—	36
Ressources « élargissement »	1	1	5	—	7
Ressources totales 1995	30	1	12	—	43
6. *Relations extérieures*					
Ressources 1994 sur titre A-1	149	62	193	1	405
Ressources 1994 sur titre A-2 (2)	38	5	—	—	43
Sous-total des ressources 1994	187	67	193	1	448
Ressources 1995	166	74	198	1	439
Transformation de crédits en emplois 1995	37	22	13	—	72
Ressources totales après transformation de crédits en emplois 1995	129	52	185	1	367
Ressources « élargissement »	3	2	7	—	12
Ressources totales 1995	132	54	192	1	379

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ ***(suite)***

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article
Poste

Commentaires

2. Tableau des ressources externes (1) de la Commission par domaine d'activité *(suite)*

(en hommes/an)

Domaine d'activité	Équivalent catégories				Total
	A	B	C	D	
7. *Services horizontaux*					
a) *Coordination*					
Ressources 1994 sur titre A-1	102	44	115	2	263
Ressources 1994 sur titre A-2 (2)	33	4	—	—	37
Sous-total des ressources 1994	135	48	115	2	300
Ressources 1995	113	27	102	8	250
Transformation de crédits en emplois 1995	18	16	18	—	52
Ressources totales après transformation de crédits en emplois 1995	95	11	84	8	198
Ressources « élargissement »	5	6	14	—	25
Ressources totales 1995	100	17	98	8	223
b) *Finances et contrôle*					
Ressources 1994 sur titre A-1	10	2	25	—	37
Ressources 1994 sur titre A-2 (2)	—	—	—	—	—
Sous-total des ressources 1994	10	2	25	—	37
Ressources 1995	10	6	16	—	32
Transformation de crédits en emplois 1995	—	2	4	—	6
Ressources totales après transformation de crédits en emplois 1995	10	4	12	—	26
Ressources « élargissement »	1	—	4	—	5
Ressources totales 1995	11	4	16	—	31

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article
Poste

Commentaires

2. Tableau des ressources externes (1) de la Commission par domaine d'activité *(suite)*

(en hommes/an)

Domaine d'activité	Équivalent catégories				Total
	A	B	C	D	
c) *Administration et informatique*					
Ressources 1994 sur titre A-1	10	4	65	85	164
Ressources 1994 sur titre A-2 (2)	—	—	—	—	—
Ressources 1994 sur titre A-5 (2)	5	7	—	—	12
Sous-total des ressources 1994	15	11	65	85	176
Ressources 1995	21	9	67	70	167
Transformation de crédits en emplois 1995	1	3	2	10	16
Ressources totales après transformation de crédits en emplois 1995	20	6	65	60	151
Ressources « élargissement »	—	—	9	—	9
Ressources totales 1995	20	6	74	60	160
d) *Linguistique*					
Ressources 1994 sur titre A-1	—	1	36	—	37
Ressources 1994 sur titre A-2 (2)	—	—	—	—	—
Sous-total des ressources 1994	—	1	36	—	37
Ressources 1995	—	1	37	—	38
Transformation de crédits en emplois 1995	—	1	1	—	2
Ressources totales après transformation de crédits en emplois 1995	—	—	36	—	36
Ressources « élargissement »	—	—	3	—	3
Ressources totales 1995	—	—	39	—	39

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé		Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-1 1 0	***Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs***					
A-1 1 0 0	Traitements de base	Crédits non dissociés	762 722 000 (1)	+	5 742 000	768 464 000 (1)
A-1 1 0 1	Allocations familiales	Crédits non dissociés	78 072 000 (2)	−	895 000	77 177 000 (2)

(1) Un crédit de 5 312 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(2) Un crédit de 533 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste | Commentaires

2. **Tableau des ressources externes (1) de la Commission par domaine d'activité** *(suite)*

(en hommes/an)

Domaine d'activité	Équivalent catégories				Total
	A	B	C	D	
Total général					
Ressources 1994 sur titre A-1	1 092	305	1 010	88	2 495
Ressources 1994 sur titre A-2 (2)	229	11	—	—	240
Ressources 1994 sur titre A-5 (2)	5	7	—	—	12
Sous-total des ressources 1994	1 326	323	1 010	88	2 747
Ressources 1995	1 101	300	951	79	2 431
Transformation de crédits en emplois 1995	188	81	121	10	400
Ressources totales après transformation de crédits en emplois 1995	913	219	830	69	2 031
Ressources « élargissement » (3)	33	25	80	—	138
Ressources « élargissement » en attente d'affectation	40	—	—	—	40
Ressources totales 1995	**986**	**244**	**910**	**69**	**2 209**

(1) Hors ressources externes :

— les ressources affectées aux cabinets, aux services médico-sociaux, à la formation, à la traduction et aux interprètes *freelance*, ainsi que celles rémunérées sur le titre A-2 (entretien, gardiennage et sécurité), pour un total estimé en 1994 et en 1995 de 1 400 hommes/an,

— les ressources rémunérées sur les titres A-5 (informatique) et A-6 (délégations de la Communauté),

— les ressources rémunérées sur les « mini-budgets » du Fond social européen et du Fonds européen de développement régional (sous-section B2),

— les ressources rémunérées sur la sous-section B6 (recherche et développement technologique).

(2) Estimation en termes d'hommes/an de crédits inscrits au budget 1994 à l'article A-2 6 0 et au titre A-5, et qui font l'objet en 1995 d'un transfert au poste A-1 1 7 8.

(3) Hors ressources demandées à titre transitoire en 1995 en anticipation du recrutement du personnel statutaire ressortissant des nouveaux États membres et estimées à 65 hommes/an.

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
A-1 1 0	*(suite)*			
A-1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation (y compris article 97 du statut CECA) Crédits non dissociés	97 875 000 (1)	– 1 121 000	96 754 000 (1)
A-1 1 0 3	Indemnités forfaitaires Crédits non dissociés	6 333 000	+ 78 000	6 411 000
	Total de l'article A-1 1 0	945 002 000	+ 3 804 000	948 806 000
A-1 1 1	***Autres agents***			
A-1 1 1 0	Agents auxiliaires Crédits non dissociés	26 144 000	+ 5 565 000	31 709 000
A-1 1 1 1	Interprètes auxiliaires Crédits non dissociés	45 000	+ 10 000	55 000
A-1 1 1 2	Agents locaux Crédits non dissociés	4 330 000	+ 1 528 000	5 858 000
A-1 1 1 3	Conseillers spéciaux Crédits non dissociés	150 000	+ 13 000	163 000
	Total de l'article A-1 1 1	30 759 000	+ 7 116 000	37 875 000

(1) Un crédit de 669 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Commentaires
A-1 1 1	
A-1 1 1 0	(...)

Domaine d'activité	Nombre d'hommes/an
1. Marché intérieur	106
2. Espace social	43
3. Politiques d'accompagnement	55
4. Développement économique et actions structurelles	28
5. Politiques communes	9
6. Relations extérieures	101
7. Services horizontaux :	
a) coordination	64
b) finances et contrôle	22
c) administration et informatique	109
d) linguistique	26
Total du domaine 7	221
Total des domaines 1 à 7	563
Cabinets et divers	97
Total	660

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-1 1 2	***Perfectionnement professionnel du personnel, cours de langues, recyclage et information du personnel***			
A-1 1 2 0	Perfectionnement professionnel du personnel, cours de langues et recyclage du personnel Crédits non dissociés	3 585 000	+ 77 000	3 662 000
	Total de l'article A-1 1 2	3 638 000	+ 77 000	3 715 000
A-1 1 4	***Allocations et indemnités diverses***			
A-1 1 4 0	Allocations à la naissance et en cas de décès Crédits non dissociés	60 000	+ 1 000	61 000
A-1 1 4 1	Frais de voyages annuels du lieu d'affectation au lieu d'origine Crédits non dissociés	12 290 000	+ 214 000	12 504 000
A-1 1 4 3	Indemnités forfaitaires de fonctions Crédits non dissociés	127 000	+ 29 000	156 000
A-1 1 4 7	Indemnités pour service continu ou par tours ou pour astreinte sur le site et/ou à domicile Crédits non dissociés	1 201 000	– 6 000	1 195 000
	Total de l'article A-1 1 4	14 108 000	+ 238 000	14 346 000
A-1 1 5	***Heures supplémentaires*** Crédits non dissociés	2 948 000	+ 196 000	3 144 000
A-1 1 7	***Prestations d'appoint***			
A-1 1 7 4	Correcteurs *freelance* Crédits non dissociés	170 000	+ 40 000	210 000

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-1 1 7	*(suite)*			
A-1 1 7 5	Personnel intérimaire Crédits non dissociés	14 514 000	+ 1 759 000	16 273 000
A-1 1 7 6	Prestations d'appoint pour le service de traduction Crédits non dissociés	5 900 000	+ 1 400 000	7 300 000
A-1 1 7 7	Autres prestations d'appoint Crédits non dissociés	7 250 000	+ 44 000	7 294 000

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Commentaires
A-1 1 7	*(suite)*
A-1 1 7 5	(...)

Domaine d'activité	Nombre d'hommes/an
1. Marché intérieur	82
2. Espace social	43
3. Politiques d'accompagnement	32
4. Développement économique et actions structurelles	13
5. Politiques communes	4
6. Relations extérieures	49
7. Services horizontaux :	
a) coordination	56
b) finances et contrôle	6
c) administration et informatique	41
d) linguistique	15
Total du domaine 7	118
Total des domaines 1 à 7	341
Cabinets et divers	—
Total	341

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-1 1 7	*(suite)*			
A-1 1 7 8	Assistance technique administrative en support à différentes activités Crédits non dissociés	77 516 000	+ 5 000 000	82 516 000
	Total de l'article A-1 1 7	117 416 000	+ 8 243 000	125 659 000
A-1 1 8	***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations***			
A-1 1 8 0	Frais divers de recrutement Crédits non dissociés	4 302 000 (1)	+ 495 000	4 797 000 (1)
A-1 1 8 1	Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille) Crédits non dissociés	332 000 (2)	+ 87 000	419 000 (2)
A-1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation Crédits non dissociés	5 806 000 (3)	+ 1 274 000	7 080 000 (3)

(1) Un crédit de 1 million d'écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(2) Un crédit de 63 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(3) Un crédit de 1 161 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Commentaires
A-1 1 7	*(suite)*
A-1 1 7 8	(...)

Domaine d'activité	Nombre d'hommes/an
1. Marché intérieur	280
2. Espace social	358
3. Politiques d'accompagnement	129
4. Développement économique et actions structurelles	19
5. Politiques communes	23
6. Relations extérieures	200
7. Services horizontaux :	
a) coordination	82
b) finances et contrôle	—
c) administration et informatique	9
d) linguistique	—
Total du domaine 7	91
Total des domaines 1 à 7	1 100
Cabinets et divers	—
Total	1 100

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

CHAPITRE A-1 2 — INDEMNITÉS ET CONTRIBUTIONS DIVERSES RELATIVES À LA CESSATION DÉFINITIVE DES FONCTIONS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-1 1 8	*(suite)*				
A-1 1 8 3	Frais de déménagement Crédits non dissociés	4 233 000 (1)	+	1 328 000	5 561 000 (1)
A-1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires Crédits non dissociés	4 572 000 (2)	+	1 569 000	6 141 000 (2)
	Total de l'article A-1 1 8	19 245 000	+	4 753 000	23 998 000
A-1 1 9	***Adaptations des rémunérations des fonctionnaires et autres agents***				
A-1 1 9 0	Coefficients correcteurs Crédits non dissociés	3 348 000 (3)	–	37 000	3 311 000 (3)
A-1 1 9 1	Adaptations éventuelles des rémunérations Crédits non dissociés	13 494 000 (4)	–	196 000	13 298 000 (4)
	Total de l'article A-1 1 9	16 842 000	–	233 000	16 609 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-1 1	1 149 958 000	+	24 194 000	1 174 152 000
	CHAPITRE A-1 2				
A-1 2 1	***Indemnités en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement***				
A-1 2 1 0	Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service conformément aux dispositions des articles 41 et 50 du statut Crédits non dissociés	3 230 000	–	16 000	3 214 000
A-1 2 1 4	Indemnités pour cessation définitive des fonctions [règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 1679/85] Crédits non dissociés	622 000	–	3 000	619 000
A-1 2 1 5	Indemnités pour cessation définitive des fonctions [règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 3518/85] Crédits non dissociés	4 064 000	–	20 000	4 044 000

(1) Un crédit de 963 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(2) Un crédit de 1 434 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(3) Un crédit de 23 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(4) Un crédit de 88 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

CHAPITRE A-1 2 — INDEMNITÉS ET CONTRIBUTIONS DIVERSES RELATIVES À LA CESSATION DÉFINITIVE DES FONCTIONS

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 2 — INDEMNITÉS ET CONTRIBUTIONS DIVERSES RELATIVES À LA CESSATION DÉFINITIVE DES FONCTIONS *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-1 2 1	*(suite)*				
A-1 2 1 6	Indemnités pour cessation définitive des fonctions [règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 2274/87] Crédits non dissociés	2 177 000	–	10 000	2 167 000
A-1 2 1 7	Indemnités pour cessation définitive des fonctions [règlement (CEE) n° 1857/89] Crédits non dissociés	3 316 000	–	16 000	3 300 000
	Total de l'article A-1 2 1	13 409 000	–	65 000	13 344 000
A-1 2 3	***Couverture des risques de maladie*** Crédits non dissociés	456 000	–	4 000	452 000
A-1 2 9	***Adaptations des diverses indemnités***				
A-1 2 9 0	Coefficients correcteurs Crédits non dissociés	410 000	+	1 760 000	2 170 000
A-1 2 9 1	Adaptations éventuelles des diverses indemnités Crédits non dissociés	193 000	–	4 000	189 000
	Total de l'article A-1 2 9	603 000	+	1 756 000	2 359 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-1 2	14 468 000	+	1 687 000	16 155 000

COMMISSION

Partie A

(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 2 — INDEMNITÉS ET CONTRIBUTIONS DIVERSES RELATIVES À LA CESSATION DÉFINITIVE DES FONCTIONS *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

CHAPITRE A-1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE A-1 3			
A-1 3 0	***Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires***			
	Crédits non dissociés	34 642 000 (1)	+ 816 000	35 458 000 (1)
	TOTAL DU CHAPITRE A-1 3	34 642 000	+ 816 000	35 458 000
	CHAPITRE A-1 4			
A-1 4 0	***Restaurants et cantines***			
A-1 4 0 0	Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines, et achats de matériels divers			
	Crédits non dissociés	1 190 000	+ 49 000	1 239 000
A-1 4 0 1	Frais de transformation courante et de renouvellement courant des installations des restaurants et cantines			
	Crédits non dissociés	269 000	+ 13 000	282 000
	Total de l'article A-1 4 0	1 459 000	+ 62 000	1 521 000

(1) Un crédit de 314 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

CHAPITRE A-1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL

Article Poste	Commentaires
A-1 3 0	(...)

Domaine d'activité	Montant
1. Marché intérieur	125 000
2. Espace social	35 000
3. Politiques d'accompagnement	84 000
4. Développement économique et actions structurelles	78 000
5. Politiques communes	54 000
6. Relations extérieures	194 000
7. Services horizontaux :	
a) coordination	104 000
b) finances et contrôle	23 000
c) administration et informatique	67 000
d) linguistique	31 000
Total du domaine 7	225 000
Total des domaines 1 à 7	795 000
Cabinets et divers	31 000
Total	826 000

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL *(suite)*

CHAPITRE A-1 5 — ÉCHANGE DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-1 4 1	***Service médical***			
A-1 4 1 0	Service médical Crédits non dissociés	2 833 000	+ 49 000	2 882 000
	Total de l'article A-1 4 1	3 258 000	+ 49 000	3 307 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-1 4	5 528 000	+ 111 000	5 639 000
	CHAPITRE A-1 5			
A-1 5 2	***Mobilité de personnel entre les Communautés et les secteurs public et privé***			
A-1 5 2 0	Fonctionnaires nationaux, internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans les services de l'institution Crédits non dissociés	23 251 000	+ 1 223 000	24 474 000

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL *(suite)*

CHAPITRE A-1 5 — ÉCHANGE DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS

Article Poste	Commentaires
A-1 5 2	
A-1 5 2 0	(...)

Domaine d'activité	Nombre d'hommes/an
1. Marché intérieur	173
2. Espace social	49
3. Politiques d'accompagnement	69
4. Développement économique et actions structurelles	51
5. Politiques communes	23
6. Relations extérieures	101
7. Services horizontaux :	
a) coordination	73
b) finances et contrôle	9
c) administration et informatique	17
d) linguistique	—
Total du domaine 7	99
Total des domaines 1 à 7	565
Cabinets et divers	7
Moyens en attente d'affectation	40
Total	612

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 5 — ÉCHANGE DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS *(suite)*

CHAPITRE A-1 6 — SERVICE SOCIAL

CHAPITRE A-1 7 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-1 5 2	*(suite)*			
A-1 5 2 1	Fonctionnaires de l'institution affectés temporairement dans des administrations nationales, des organisations internationales ou dans des institutions ou entreprises publiques ou privées Crédits non dissociés	1 460 000	+ 25 000	1 485 000
	Total de l'article A-1 5 2	24 711 000	+ 1 248 000	25 959 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-1 5	24 711 000	+ 1 248 000	25 959 000
	CHAPITRE A-1 6			
A-1 6 4	***Aide complémentaire aux handicapés*** Crédits non dissociés	520 000	+ 37 000	557 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-1 6	685 000	+ 37 000	722 000
	CHAPITRE A-1 7			
A-1 7 0	***Frais de réception et de représentation***			
A-1 7 0 0	Frais de réception et de représentation des membres de l'institution Crédits non dissociés	350 000	+ 100 000	450 000

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 5 — ÉCHANGE DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS *(suite)*

CHAPITRE A-1 6 — SERVICE SOCIAL

CHAPITRE A-1 7 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 7 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION *(suite)*

CHAPITRE A-1 8 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-1 7 0	*(suite)*			
A-1 7 0 1	Frais de réception et de représentation des membres du personnel Crédits non dissociés	521 000	+ 93 000	614 000
	Total de l'article A-1 7 0	871 000	+ 193 000	1 064 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-1 7	871 000	+ 193 000	1 064 000
	CHAPITRE A-1 8			
A-1 8 0	***Perfectionnement professionnel du personnel, cours de langue*** Crédits non dissociés	4 005 000	+ 70 000	4 075 000
A-1 8 1	***Couverture des risques de maladie et d'accident et de maladie professionnelle et couverture du risque de chômage et maintien de droits à pension***			
A-1 8 1 0	Couverture des risques de maladie Crédits non dissociés	26 788 000 (1)	+ 437 000	27 225 000 (1)

(1) Un crédit de 183 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 7 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION *(suite)*

CHAPITRE A-1 8 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE

Article Poste	Commentaires
A-1 7 0	*(suite)*
A-1 7 0 1	(...)

Domaine d'activité	Montant
1. Marché intérieur	14 500
2. Espace social	4 400
3. Politiques d'accompagnement	8 400
4. Développement économique et actions structurelles	7 300
5. Politiques communes	3 000
6. Relations extérieures	32 100
7. Services horizontaux :	
a) coordination	17 400
b) finances et contrôle	1 300
c) administration et informatique	1 300
d) linguistique	1 300
Total du domaine 7	21 300
Total des domaines 1 à 7	91 000
Cabinets et divers	2 000
Total	93 000

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 8 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE *(suite)*

CHAPITRE A-1 9 — PENSIONS ET ALLOCATIONS DE DÉPART

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-1 8 1	*(suite)*			
A-1 8 1 1	Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle Crédits non dissociés	5 384 000 (1)	+ 89 000	5 473 000 (1)
	Total de l'article A-1 8 1	32 739 000	+ 526 000	33 265 000
A-1 8 2	***Relations sociales entre le personnel*** Crédits non dissociés	340 000	+ 3 000	343 000
A-1 8 3	***Autres interventions sociales*** Crédits non dissociés	452 000	+ 19 000	471 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-1 8	37 536 000	+ 618 000	38 154 000
	CHAPITRE A-1 9			
A-1 9 0	***Pensions et allocations de départ***			
A-1 9 0 0	Pensions d'ancienneté Crédits non dissociés	187 225 000	– 902 000	186 323 000
A-1 9 0 1	Pensions d'invalidité Crédits non dissociés	87 908 000	– 435 000	87 473 000
A-1 9 0 2	Pensions de survie Crédits non dissociés	41 380 000	– 204 000	41 176 000
	Total de l'article A-1 9 0	326 828 000	– 1 541 000	325 287 000
A-1 9 3	***Couverture des risques de maladie*** Crédits non dissociés	10 591 000	– 52 000	10 539 000
A-1 9 9	***Adaptations des pensions et des diverses allocations***			
A-1 9 9 0	Coefficients correcteurs Crédits non dissociés	9 003 000	+ 260 000	9 263 000

(1) Un crédit de 37 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 8 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE *(suite)*

CHAPITRE A-1 9 — PENSIONS ET ALLOCATIONS DE DÉPART

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 9 — PENSIONS ET ALLOCATIONS DE DÉPART *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-1 9 9	*(suite)*			
A-1 9 9 1	Adaptations éventuelles des pensions Crédits non dissociés	4 470 000	– 22 000	4 448 000
	Total de l'article A-1 9 9	13 473 000	+ 238 000	13 711 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-1 9	351 147 000	– 1 355 000	349 792 000
	Total du titre A-1	**1 630 984 000**	+ **29 110 000**	**1 660 094 000**

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-1 9 — PENSIONS ET ALLOCATIONS DE DÉPART *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

TITRE A-2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE A-2 0 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE A-2 0			
A-2 0 0	***Loyers***			
	Crédits non dissociés	136 304 000 (1)	+ 3 516 000	139 820 000 (1)
A-2 0 1	***Assurances***			
	Crédits non dissociés	449 000	+ 11 000	460 000
A-2 0 2	***Eau, gaz, électricité et chauffage***			
	Crédits non dissociés	13 493 000 (2)	+ 255 000	13 748 000 (2)
A-2 0 3	***Nettoyage et entretien***			
A-2 0 3 0	Nettoyage et entretien			
	Crédits non dissociés	26 056 000 (3)	+ 519 000	26 575 000 (3)
A-2 0 3 1	Traitement des déchets			
	Crédits non dissociés	743 000	+ 13 000	756 000
	Total de l'article A-2 0 3	26 799 000	+ 532 000	27 331 000
A-2 0 4	***Aménagement des locaux***			
	Crédits non dissociés	5 667 000 (4)	+ 259 000	5 926 000 (4)
A-2 0 5	***Sécurité et surveillance des immeubles***			
	Crédits non dissociés	21 737 000 (5)	+ 435 000	22 172 000 (5)
A-2 0 6	***Acquisition de biens immobiliers***			
	Crédits non dissociés	7 582 000	− 7 541 000	41 000 (6)

(1) Un crédit de 740 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(2) Un crédit de 63 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(3) Un crédit de 137 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(4) Un crédit de 48 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(5) Un crédit de 99 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(6) Un crédit de 8 100 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

TITRE A-2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE A-2 0 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-2 0 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

CHAPITRE A-2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-2 0 9	***Autres dépenses afférentes aux immeubles***			
	Crédits non dissociés	1 383 000	+ 60 000	1 443 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-2 0	214 614 000	− 2 473 000	212 141 000
	CHAPITRE A-2 2			
A-2 2 0	***Matériel et installations techniques***			
A-2 2 0 0	Achat de matériel et installations techniques			
	Crédits non dissociés	1 619 000	+ 97 000	1 716 000
A-2 2 0 2	Location, entretien et réparation de matériel et installations techniques			
	Crédits non dissociés	410 000	+ 7 000	417 000
	Total de l'article A-2 2 0	2 029 000	+ 104 000	2 133 000
A-2 2 1	***Mobilier***			
A-2 2 1 0	Achat de mobilier			
	Crédits non dissociés	2 446 000 (1)	+ 948 000	3 394 000 (1)
A-2 2 1 2	Location, entretien et réparation de mobilier			
	Crédits non dissociés	410 000	+ 5 000	415 000
	Total de l'article A-2 2 1	2 856 000	+ 953 000	3 809 000
A-2 2 3	***Matériel de transport***			
A-2 2 3 2	Location, entretien et réparation de matériel de transport			
	Crédits non dissociés	2 201 000	+ 131 000	2 332 000
	Total de l'article A-2 2 3	2 413 000	+ 131 000	2 544 000
A-2 2 5	***Dépenses de documentation et de bibliothèque***			
A-2 2 5 0	Fonds de bibliothèque, achats de livres			
	Crédits non dissociés	612 000	+ 57 000	669 000
A-2 2 5 2	Abonnements aux journaux et périodiques			
	Crédits non dissociés	1 300 000	+ 126 000	1 426 000

(1) Un crédit de 663 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.

COMMISSION

Partie A

(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-2 0 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

CHAPITRE A-2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

CHAPITRE A-2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-2 2 5	*(suite)*				
A-2 2 5 3	Abonnements aux agences de presse Crédits non dissociés	480 000	+	34 000	514 000
A-2 2 5 4	Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque Crédits non dissociés	167 000	+	12 000	179 000
A-2 2 5 5	Abonnements aux services d'information rapide Crédits non dissociés	1 190 000	+	83 000	1 273 000
A-2 2 5 6	Base multilingue de données terminologiques *(Eurodicautom)* Crédits non dissociés	1 210 000	+	340 000	1 550 000
A-2 2 5 7	Dépenses de documentation et de bibliothèque du service de traduction Crédits non dissociés	275 000	+	85 000	360 000
A-2 2 5 8	Bases documentaires Crédits non dissociés	1 500 000	+	45 000	1 545 000
	Total de l'article A-2 2 5	6 734 000	+	782 000	7 516 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-2 2	14 032 000	+	1 970 000	16 002 000
	CHAPITRE A-2 3				
A-2 3 0	***Papeterie et fournitures de bureau*** Crédits non dissociés	7 681 000 (1)	+	141 000	7 822 000 (1)
A-2 3 5	***Autres dépenses de fonctionnement***				
A-2 3 5 0	Assurances diverses Crédits non dissociés	264 000	+	5 000	269 000
A-2 3 5 1	Tenues de service et vêtements de travail Crédits non dissociés	500 000	+	11 000	511 000
A-2 3 5 2	Frais divers de réunions internes Crédits non dissociés	335 000	+	9 000	344 000
A-2 3 5 3	Travaux de manutention et déménagement de services Crédits non dissociés	3 219 000 (2)	+	162 000	3 381 000 (2)

(1) Un crédit de 52 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(2) Un crédit de 87 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

CHAPITRE A-2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

CHAPITRE A-2 4 — AFFRANCHISSEMENT, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET STUDIOS DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-2 3 5	*(suite)*				
A-2 3 5 9	Autres dépenses de fonctionnement Crédits non dissociés	46 000	+	2 000	48 000
	Total de l'article A-2 3 5	4 364 000	+	189 000	4 553 000
A-2 3 9	***Prestations entre institutions***				
A-2 3 9 1	Prestations d'interprètes du Parlement Crédits non dissociés	776 000	+	172 000	948 000
	Total de l'article A-2 3 9	776 000	+	172 000	948 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-2 3	31 067 000	+	502 000	31 569 000
	CHAPITRE A-2 4				
A-2 4 0	***Affranchissement de correspondance et frais de port*** Crédits non dissociés	13 023 000	+	276 000	13 299 000
A-2 4 1	***Télécommunications***				
A-2 4 1 0	Abonnements et redevances de télécommunications Crédits non dissociés	18 577 000 (1)	+	532 000	19 109 000 (1)
A-2 4 1 1	Achat et installation d'équipements et de matériels de télécommunications Crédits non dissociés	9 078 000 (2)	+	239 000	9 317 000 (2)
	Total de l'article A-2 4 1	27 655 000	+	771 000	28 426 000
A-2 4 2	***Exploitation et équipement des studios de radiodiffusion et de télévision*** Crédits non dissociés	1 500 000	+	105 000	1 605 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-2 4	42 178 000	+	1 152 000	43 330 000

(1) Un crédit de 78 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(2) Un crédit de 99 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

CHAPITRE A-2 4 — AFFRANCHISSEMENT, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET STUDIOS DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE A-2 5			
A-2 5 0	***Réunions et convocations en général*** Crédits non dissociés	18 024 000	+ 2 800 000	20 824 000

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

Article Poste	Commentaires
A-2 5 0	(...)

Domaine d'activité	Montant
1. Marché intérieur	851 000
2. Espace social	608 000
3. Politiques d'accompagnement	371 000
4. Développement économique et actions structurelles	282 000
5. Politiques communes	322 000
6. Relations extérieures	76 000
7. Services horizontaux :	
a) coordination	226 000
b) finances et contrôle	2 000
c) administration et informatique	61 000
d) linguistique	1 000
Total du domaine 7	290 000
Total des domaines 1 à 7	2 800 000
Cabinets et divers	—
Total	2 800 000

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-2 5 1	***Frais de réunions de comités***			
A-2 5 1 0	Frais de réunions de comités dont la consultation s'insère obligatoirement dans la procédure de formation d'actes communautaires Crédits non dissociés	1 460 000 (1)	+ 2 334 000	3 794 000 (1)

(1) Un crédit de 13 205 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS *(suite)*

Article Poste	Commentaires
A-2 5 1	
A-2 5 1 0	(...)

Domaine d'activité	Montant
1. Marché intérieur	691 000
2. Espace social	279 000
3. Politiques d'accompagnement	123 000
4. Développement économique et actions structurelles	379 000
5. Politiques communes	532 000
6. Relations extérieures	240 000
7. Services horizontaux :	
a) coordination	78 000
b) finances et contrôle	12 000
c) administration et informatique	—
d) linguistique	—
Total du domaine 7	90 000
Total des domaines 1 à 7	2 334 000
Cabinets et divers	—
Total	2 334 000

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-2 5 1	*(suite)*				
A-2 5 1 1	Frais de réunions de comités dont la consultation n'est pas un élément obligatoire de la procédure de formation d'actes communautaires				
	Crédits non dissociés	460 000 (1)	+	940 000	1 400 000 (1)
	Total de l'article A-2 5 1	1 920 000	+	3 274 000	5 194 000
A-2 5 2	***Comités et commissions de la Communauté européenne du charbon et de l'acier***				
A-2 5 2 0	Comité consultatif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier				
	Crédits non dissociés	570 000	+	73 000	643 000
	Total de l'article A-2 5 2	1 505 000	+	73 000	1 578 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-2 5	29 144 000	+	6 147 000	35 291 000
	Total du titre A-2	**342 195 000**	+	**7 298 000**	**349 493 000**

(1) Un crédit de 4 130 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS *(suite)*

Article Poste	Commentaires
A-2 5 1	*(suite)*
A-2 5 1 1	(...)

Domaine d'activité	Montant
1. Marché intérieur	261 000
2. Espace social	119 000
3. Politiques d'accompagnement	241 000
4. Développement économique et actions structurelles	98 000
5. Politiques communes	205 000
6. Relations extérieures	—
7. Services horizontaux :	
a) coordination	16 000
b) finances et contrôle	—
c) administration et informatique	—
d) linguistique	—
Total du domaine 7	16 000
Total des domaines 1 à 7	940 000
Cabinets et divers	—
Total	940 000

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

TITRE A-3

DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

CHAPITRE A-3 2 — JEUNESSE ET ÉDUCATION

CHAPITRE A-3 4 — PUBLICATIONS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE A-3 2				
A-3 2 0	***Frais d'organisation de stages dans les services de l'institution*** Crédits non dissociés	2 600 000	+	700 000	3 300 000
A-3 2 7	***Écoles européennes*** Crédits non dissociés				
A-3 2 7 0	Rémunérations et charges sociales Crédits non dissociés	70 093 829 (1)	+	341 000	70 434 829 (1)
A-3 2 7 1	Indemnités et allocations diverses Crédits non dissociés	5 195 036	+	24 000	5 219 036
A-3 2 7 2	Dépenses de fonctionnement des immeubles Crédits non dissociés	5 459 491	+	25 000	5 484 491
A-3 2 7 3	Dépenses d'équipement et de fonctionnement des écoles Crédits non dissociés	4 377 000	+	20 000	4 397 000
	Total de l'article A-3 2 7	85 125 356	+	410 000	85 535 356
	TOTAL DU CHAPITRE A-3 2	97 025 356	+	1 110 000	98 135 356
	CHAPITRE A-3 4				
A-3 4 0	***Journal officiel*** Crédits non dissociés	33 000 000	+	13 855 000	46 855 000
A-3 4 1	***Publications***				
A-3 4 1 0	Publications de caractère général Crédits non dissociés	3 500 000	+	1 595 000	5 095 000

(1) Un crédit de 4 500 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

TITRE A-3

DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

CHAPITRE A-3 2 — JEUNESSE ET ÉDUCATION

CHAPITRE A-3 4 — PUBLICATIONS

Article Poste	Commentaires
A-3 4 0	(...) Le montant des recettes pouvant donner lieu à réemploi est estimé à 4 345 000 écus.

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-3 4 — PUBLICATIONS *(suite)*

CHAPITRE A-3 5 — CONTRÔLES, ENQUÊTES ET MOYENS D'ANALYSE DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET AUTRES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-3 4 1	*(suite)*				
A-3 4 1 1	Programme prioritaire de publications Crédits non dissociés	4 200 000	+	1 050 000	5 250 000
A-3 4 1 2	Dépenses de vulgarisation et de promotion des publications Crédits non dissociés	200 000	+	60 000	260 000
	Total de l'article A-3 4 1	7 900 000	+	2 705 000	10 605 000
A-3 4 2	***Office des publications*** Crédits non dissociés	43 500 000 (1)	+	7 428 000	50 928 000 (1)
	TOTAL DU CHAPITRE A-3 4	84 400 000	+	23 988 000	108 388 000
	CHAPITRE A-3 5				
A-3 5 0	***Informations économiques et gestion de l'union économique et monétaire***				
A-3 5 0 0	Enquêtes européennes harmonisées dans le domaine de la conjoncture et exploitation des résultats des enquêtes Crédits non dissociés	2 575 000	+	500 000	3 075 000
A-3 5 0 1	Actions de préparation et soutien à la réalisation de l'union économique et monétaire Crédits non dissociés	800 000	+	150 000	950 000
	Total de l'article A-3 5 0	3 375 000	+	650 000	4 025 000
A-3 5 2	***Actions dans le domaine de la concurrence, y compris le contrôle des concentrations entre entreprises*** Crédits non dissociés	577 000	+	25 000	602 000

(1) Un crédit de 2 millions d'écus est inscrit au chapitre A-10 0.

CHAPITRE A-3 4 — PUBLICATIONS *(suite)*

CHAPITRE A-3 5 — CONTRÔLES, ENQUÊTES ET MOYENS D'ANALYSE DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET AUTRES

Article Poste	Commentaires
A-3 4 2	(...) Le montant des recettes pouvant donner lieu à réemploi est estimé à 7 589 000 écus.

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-3 5 — CONTRÔLES, ENQUÊTES ET MOYENS D'ANALYSE DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET AUTRES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
A-3 5 3	***Coordination de la lutte contre les fraudes***			
A-3 5 3 1	Contrôles, études, analyses dans le cadre de la lutte contre les fraudes Crédits non dissociés	2 808 000	+ 500 000	3 308 000
	Total de l'article A-3 5 3	3 808 000	+ 500 000	4 308 000
A-3 5 5	***Réseau européen de documentation, de coordination et de recherche destiné à lutter contre la fraude et la criminalité par-delà les frontières*** Crédits non dissociés	350 000	+ 50 000	400 000
A-3 5 6	***Études et consultations relatives aux prélèvements obligatoires*** Crédits non dissociés	310 000	+ 70 000	380 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-3 5	8 420 000	+ 1 295 000	9 715 000
	Total du titre A-3	**205 911 356**	+ **26 393 000**	**232 304 356**

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-35 — CONTRÔLES, ENQUÊTES ET MOYENS D'ANALYSE DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET AUTRES *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

TITRE A-5

INFORMATIQUE

CHAPITRE A-5 0 — INFORMATIQUE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE A-5 0			
A-5 0 0	***Informatique centrale***			
A-5 0 0 0	Centre de calcul Crédits non dissociés	19 219 000 (1)	+ 352 000	19 571 000 (1)
A-5 0 0 4	Redevances pour les transmissions de données Crédits non dissociés	3 333 000 (2)	+ 237 000	3 570 000 (2)
A-5 0 0 5	Équipements de transmissions de données Crédits non dissociés	4 464 000 (3)	+ 510 000	4 974 000 (3)
	Total de l'article A-5 0 0	29 076 000	+ 1 099 000	30 175 000
A-5 0 1	***Informatique décentralisée***			
A-5 0 1 0	Systèmes informatiques dans les services Crédits non dissociés	33 780 000 (4)	+ 1 217 000	34 997 000 (4)
A-5 0 1 1	Développement de logiciels d'intérêt spécifique Crédits non dissociés	13 000 000	+ 750 000	13 750 000
A-5 0 1 2	Services externes d'intérêt spécifique Crédits non dissociés	14 525 000 (5)	+ 418 000	14 943 000 (5)
	Total de l'article A-5 0 1	61 305 000	+ 2 385 000	63 690 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-5 0	90 381 000	+ 3 484 000	93 865 000
	Total du titre A-5	**90 381 000**	+ **3 484 000**	**93 865 000**

(1) Un crédit de 95 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(2) Un crédit de 13 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(3) Un crédit de 22 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(4) Un crédit de 644 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(5) Un crédit de 123 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

TITRE A-5

INFORMATIQUE

CHAPITRE A-5 0 — INFORMATIQUE

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

TITRE A-6

DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DES DÉLÉGATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

CHAPITRE A-6 0 — DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DES DÉLÉGATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE A-6 0			
A-6 0 0	***Dépenses de personnel des délégations de la Communauté européenne***			
A-6 0 0 0	Traitements, allocations, indemnités et remboursements de frais concernant les fonctionnaires et agents temporaires Crédits non dissociés	78 003 000 (1)	– 649 000	77 354 000 (1)
A-6 0 0 1	Rémunération des autres agents Crédits non dissociés	29 600 000 (2)	– 226 000	29 374 000 (2)
A-6 0 0 2	Frais des autres agents et autres prestations de service Crédits non dissociés	3 006 000 (3)	– 59 000	2 947 000 (3)
A-6 0 0 3	Perfectionnement professionnel des fonctionnaires Crédits non dissociés	711 000 (4)	– 15 000	696 000 (4)
A-6 0 0 4	Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions Crédits non dissociés	6 000 000 (5)	– 95 000	5 905 000 (5)
A-6 0 0 5	Frais de réception et de représentation Crédits non dissociés	2 600 000 (6)	– 62 000	2 538 000 (6)
A-6 0 0 6	Frais de missions Crédits non dissociés	3 692 000 (7)	– 64 000	3 628 000 (7)
A-6 0 0 7	Dépenses à caractère social et médical Crédits non dissociés	300 000 (8)	– 4 000	296 000 (8)

(1) Un crédit de 756 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(2) Un crédit de 168 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(3) Un crédit de 24 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(4) Un crédit de 7 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(5) Un crédit de 868 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(6) Un crédit de 36 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(7) Un crédit de 43 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(8) Un crédit de 17 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

TITRE A-6

DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DES DÉLÉGATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

CHAPITRE A-6 0 — DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DES DÉLÉGATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-6 0 — DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DES DÉLÉGATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-6 0 0	*(suite)*			
A-6 0 0 9	Adaptations éventuelles des rémunérations Crédits non dissociés	1 026 000 (1)	– 17 000	1 009 000 (1)
	Total de l'article A-6 0 0	127 138 000	– 1 191 000	125 947 000
A-6 0 1	***Dépenses de fonctionnement administratif relatif au personnel des délégations de la Communauté européenne***			
A-6 0 1 0	Location et charges d'immeubles Crédits non dissociés	41 400 000 (2)	– 874 000	40 526 000 (2)
A-6 0 1 2	Mobilier et matériel de bureau Crédits non dissociés	5 100 000 (3)	– 74 000	5 026 000 (3)
A-6 0 1 3	Matériel de transport Crédits non dissociés	2 530 000 (4)	– 27 000	2 503 000 (4)
A-6 0 1 4	Dépenses de documentation et de bibliothèque Crédits non dissociés	810 000 (5)	– 24 000	786 000 (5)
A-6 0 1 5	Papeterie et fournitures de bureau Crédits non dissociés	1 116 000 (6)	– 24 000	1 092 000 (6)
A-6 0 1 6	Autres dépenses de fonctionnement administratif Crédits non dissociés	2 150 000 (7)	– 11 000	2 139 000 (7)

(1) Un crédit de 16 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(2) Un crédit de 494 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(3) Un crédit de 180 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(4) Un crédit de 38 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(5) Un crédit de 5 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(6) Un crédit de 8 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(7) Un crédit de 14 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-60 — DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DES DÉLÉGATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-6 0 — DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DES DÉLÉGATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
A-6 0 1	*(suite)*			
A-6 0 1 8	Affranchissement, valise diplomatique et redevances de télécommunications Crédits non dissociés	7 500 000 (1)	– 70 000	7 430 000 (1)
	Total de l'article A-6 0 1	65 106 000	– 1 104 000	64 002 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-6 0	193 444 000	– 2 295 000	191 149 000
	Total du titre A-6	**193 444 000**	– **2 295 000**	**191 149 000**

(1) Un crédit de 45 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.

COMMISSION

Partie A

(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-60 — DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DES DÉLÉGATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

TITRE A-10

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE A-10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
	CHAPITRE A-10 0	41 407 000	+ 17 300 000	58 707 000

COMMISSION
Partie A
(Crédits de fonctionnement)

TITRE A-10

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE A-10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

Article Poste	Commentaires

Règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7).

Les crédits de ce chapitre ont un caractère purement provisionnel et ne peuvent être utilisés qu'après avoir été virés vers d'autres chapitres du budget conformément aux dispositions du règlement financier.

Le total des crédits se décompose comme suit :

1.	Poste	A-1 1 0 0	Traitements de base	5 312 000
2.	Poste	A-1 1 0 1	Allocations familiales	533 000
3.	Poste	A-1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation (y compris article 97 du statut CECA)	669 000
4.	Poste	A-1 1 8 0	Frais divers de recrutement	1 000 000
5.	Poste	A-1 1 8 1	Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille)	63 000
6.	Poste	A-1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	1 161 000
7.	Poste	A-1 1 8 3	Frais de déménagement	963 000
8.	Poste	A-1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires	1 434 000
9.	Poste	A-1 1 9 0	Coefficients correcteurs	23 000
10.	Poste	A-1 1 9 1	Adaptations éventuelles des rémunérations	88 000
11.	Article	A-1 3 0	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires	314 000
12.	Poste	A-1 8 1 0	Couverture des risques de maladie	183 000
13.	Poste	A-1 8 1 1	Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle	37 000
14.	Article	A-2 0 0	Loyers	740 000
15.	Article	A-2 0 2	Eau, gaz, électricité et chauffage	63 000
16.	Poste	A-2 0 3 0	Nettoyage et entretien	137 000
17.	Article	A-2 0 4	Aménagement des locaux	48 000
18.	Article	A-2 0 5	Sécurité et surveillance des immeubles	99 000
19.	Article	A-2 0 6	Acquisition de biens immobiliers	8 100 000
20.	Poste	A-2 2 1 0	Achat de mobilier	663 000
21.	Article	A-2 3 0	Papeterie et fournitures de bureau	52 000

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
	TOTAL DU CHAPITRE A-10 0	41 407 000	+ 17 300 000	58 707 000

COMMISSION

Partie A

(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS *(suite)*

Article Poste	Commentaires			
22.	Poste	A-2 3 5 3	Travaux de manutention et déménagement de services	87 000
23.	Poste	A-2 4 1 0	Abonnements et redevances de télécommunications	78 000
24.	Poste	A-2 4 1 1	Achat et installation d'équipements et de matériels de télécommunications	99 000
25.	Poste	A-2 5 1 0	Frais de réunions de comités dont la consultation s'insère obligatoirement dans la procédure de formation d'actes communautaires	13 205 000
26.	Poste	A-2 5 1 1	Frais de réunions de comités dont la consultation n'est pas un élément obligatoire de la procédure de formation d'actes communautaires	4 130 000
27.	Titres	1 et 2	*(Réserve globale)*	9 200 000
28.	Poste	A-3 2 7 0	Rémunérations et charges sociales	4 500 000
29.	Article	A-3 4 2	Office des publications	2 000 000
30.	Poste	A-5 0 0 0	Centre de calcul	95 000
31.	Poste	A-5 0 0 4	Redevances pour les transmissions de données	13 000
32.	Poste	A-5 0 0 5	Équipements de transmissions de données	22 000
33.	Poste	A-5 0 1 0	Systèmes informatiques dans les services	644 000
34.	Poste	A-5 0 1 2	Services externes d'intérêt spécifique	123 000
35.	Poste	A-6 0 0 0	Traitements, allocations, indemnités et remboursements de frais concernant les fonctionnaires et agents temporaires	756 000
36.	Poste	A-6 0 0 1	Rémunération des autres agents	168 000
37.	Poste	A-6 0 0 2	Frais des autres agents et autres prestations de service	24 000
38.	Poste	A-6 0 0 3	Perfectionnement professionnel des fonctionnaires	7 000
39.	Poste	A-6 0 0 4	Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions	868 000
40.	Poste	A-6 0 0 5	Frais de réception et de représentation	36 000
41.	Poste	A-6 0 0 6	Frais de missions	43 000
42.	Poste	A-6 0 0 7	Dépenses à caractère social et médical	17 000
43.	Poste	A-6 0 0 9	Adaptations éventuelles des rémunérations	16 000
44.	Poste	A-6 0 1 0	Location et charges d'immeubles	494 000
45.	Poste	A-6 0 1 2	Mobilier et matériel de bureau	180 000
46.	Poste	A-6 0 1 3	Matériel de transport	38 000
47.	Poste	A-6 0 1 4	Dépenses de documentation et de bibliothèque	5 000
48.	Poste	A-6 0 1 5	Papeterie et fournitures de bureau	8 000
49.	Poste	A-6 0 1 6	Autres dépenses de fonctionnement administratif	14 000
50.	Poste	A-6 0 1 7	Mobilier et équipements de logement	110 000
51.	Poste	A-6 0 1 8	Affranchissement, valise diplomatique et redevances de télécommunications	45 000
			Total	58 707 000

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-10 5 — RÉSERVE GLOBALE POUR LES DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
	CHAPITRE A-10 5	87 000 000	– 87 000 000	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE A-10 5	87 000 000	– 87 000 000	p.m.
	Total du titre A-10	**128 407 000**	**– 69 700 000**	**58 707 000**
	Total de la partie A	**2 591 322 356**	**– 5 710 000**	**2 585 612 356**

COMMISSION

Partie A
(Crédits de fonctionnement)

CHAPITRE A-10 5 — RÉSERVE GLOBALE POUR LES DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Article Poste	Commentaires

ANNEXE II

OFFICE DES PUBLICATIONS

COMMISSION
Partie A — Annexe II
(Office des publications)

ÉTAT DES RECETTES

TITRE 4

TAXES DIVERSES, PRÉLÈVEMENTS ET REDEVANCES COMMUNAUTAIRES

CHAPITRE 40 — RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 40			
400	***Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et autres agents***	1 451 972	+ 94 847	1 546 819
401	***Contribution du personnel au financement du régime des pensions***	1 534 500	+ 100 238	1 634 738
403	***Produit de la contribution temporaire affectant les rémunérations des fonctionnaires et des autres agents en activité***	307 942	+ 20 115	328 057
	TOTAL DU CHAPITRE 40	3 294 414	+ 215 200	3 509 614
	Total du titre 4	**3 294 414**	+ **215 200**	**3 509 614**
	TOTAL GÉNÉRAL	**3 294 414**	+ **215 200**	**3 509 614**

COMMISSION
Partie A — Annexe II
(Office des publications)

TITRE 4

TAXES DIVERSES, PRÉLÈVEMENTS ET REDEVANCES COMMUNAUTAIRES

CHAPITRE 40 — RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS

Article Poste	Commentaires

COMMISSION
Partie A — Annexe II
(Office des publications)

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 1 1			
1 1 0	***Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs***			
1 1 0 0	Traitements de base Crédits non dissociés	18 600 000	+ 1 215 000	19 815 000
1 1 0 1	Allocations familiales Crédits non dissociés	2 115 000	+ 140 000	2 255 000
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation (y compris article 97 du statut CECA) Crédits non dissociés	2 396 000	+ 162 000	2 558 000
1 1 0 3	Indemnités forfaitaires Crédits non dissociés	170 000	+ 8 000	178 000
	Total de l'article 1 1 0	23 281 000	+ 1 525 000	24 806 000
1 1 1	***Autres agents***			
1 1 1 0	Agents auxiliaires Crédits non dissociés	148 000	+ 1 090 000	1 238 000
	Total de l'article 1 1 1	148 000	+ 1 090 000	1 238 000
1 1 2	***Perfectionnement professionnel du personnel, recyclage et information du personnel*** Crédits non dissociés	80 000	+ 15 000	95 000
1 1 3	***Couverture des risques de maladie et d'accident et de maladie professionnelle et couverture du risque de chômage et maintien de droits à pension***			
1 1 3 0	Couverture des risques de maladie Crédits non dissociés	630 000	+ 42 000	672 000
1 1 3 1	Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle Crédits non dissociés	128 250	+ 9 000	137 250
	Total de l'article 1 1 3	759 250	+ 51 000	810 250

COMMISSION
Partie A — Annexe II
(Office des publications)

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A — Annexe II
(Office des publications)

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
114	***Allocations et indemnités diverses***			
1141	Frais de voyages annuels du lieu d'affectation au lieu d'origine Crédits non dissociés	318 500	+ 32 000	350 500
	Total de l'article 114	331 600	+ 32 000	363 600
117	***Prestations d'appoint***			
1174	Correcteurs *freelance* Crédits non dissociés	1 300 000	+ 290 000	1 590 000
	Total de l'article 117	1 370 000	+ 290 000	1 660 000
118	***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations***			
1181	Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille) Crédits non dissociés	3 000	+ 53 000	56 000
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation Crédits non dissociés	60 000	+ 234 000	294 000
1183	Frais de déménagement Crédits non dissociés	50 000	+ 72 000	122 000
1184	Indemnités journalières temporaires Crédits non dissociés	60 000	+ 464 000	524 000
	Total de l'article 118	173 000	+ 823 000	996 000
119	***Adaptations des rémunérations des fonctionnaires et autres agents***			
1190	Coefficients correcteurs Crédits non dissociés	96 000	+ 6 000	102 000
	Total de l'article 119	346 000	+ 6 000	352 000
	TOTAL DU CHAPITRE 11	26 538 850	+ 3 832 000	30 370 850

COMMISSION

Partie A — Annexe II
(Office des publications)

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A — Annexe II
(Office des publications)

CHAPITRE 1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 1 3			
1 3 0	***Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires*** Crédits non dissociés	275 000	+ 27 000	302 000
	TOTAL DU CHAPITRE 1 3	275 000	+ 27 000	302 000
	Total du titre 1	**27 218 150**	+ **3 859 000**	**31 077 150**

COMMISSION
Partie A — Annexe II
(Office des publications)

CHAPITRE 13 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A — Annexe II
(Office des publications)

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 20 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE 21 — INFORMATIQUE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 20				
200	***Loyers*** Crédits non dissociés	3 949 000	+	531 000	4 480 000
201	***Assurances*** Crédits non dissociés	14 000	+	2 000	16 000
202	***Eau, gaz, électricité et chauffage*** Crédits non dissociés	507 000	+	65 000	572 000
203	***Nettoyage et entretien*** Crédits non dissociés	550 000	+	70 000	620 000
204	***Aménagement des locaux*** Crédits non dissociés	780 000	+	55 000	835 000
205	***Sécurité et surveillance des immeubles*** Crédits non dissociés	580 000	+	65 000	645 000
209	***Autres dépenses afférentes aux immeubles*** Crédits non dissociés	100 000	+	15 500	115 500
	TOTAL DU CHAPITRE 20	6 480 000	+	803 500	7 283 500
	CHAPITRE 21				
210	***Exploitation au centre informatique*** Crédits non dissociés	1 800 000	+	577 000	2 377 000
212	***Prestations de personnel d'exploitation informatique*** Crédits non dissociés	325 000	+	42 000	367 000
214	***Travaux d'analyse et de programmation, préanalyses et projets spéciaux confiés à des tiers*** Crédits non dissociés	1 050 000	+	205 000	1 255 000
	TOTAL DU CHAPITRE 21	3 175 000	+	824 000	3 999 000

COMMISSION
Partie A — Annexe II
(Office des publications)

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 20 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE 21 — INFORMATIQUE

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Partie A — Annexe II
(Office des publications)

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 22			
220	***Matériel et installations techniques***			
2200	Premier équipement en matériel et installations techniques Crédits non dissociés	50 000	+ 212 000	262 000
2202	Location de matériel et installations techniques Crédits non dissociés	416 000	+ 32 000	448 000
2203	Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques Crédits non dissociés	260 000	+ 10 000	270 000
	Total de l'article 220	771 000	+ 254 000	1 025 000
221	***Mobilier***			
2210	Premier équipement en mobilier Crédits non dissociés	50 000	+ 31 000	81 000
	Total de l'article 221	53 000	+ 31 000	84 000
225	***Dépenses de documentation et de bibliothèque***			
2250	Fonds de bibliothèque, achats de livres Crédits non dissociés	6 200	+ 3 000	9 200
2254	Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque Crédits non dissociés	5 400	+ 1 000	6 400
	Total de l'article 225	18 600	+ 4 000	22 600
	TOTAL DU CHAPITRE 22	926 600	+ 289 000	1 215 600
	CHAPITRE 23			
230	***Papeterie et fournitures de bureau*** Crédits non dissociés	730 000	+ 140 000	870 000

COMMISSION
Partie A — Annexe II
(Office des publications)

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Commentaires
230	(...) Le montant des recettes pouvant donner lieu à réemploi est estimé à 224 000 écus.

COMMISSION

Partie A — Annexe II

(Office des publications)

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

CHAPITRE 24 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

CHAPITRE 25 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
235	***Autres dépenses de fonctionnement***			
2352	Frais divers de réunions internes Crédits non dissociés	2 750	+ 500	3 250
2353	Travaux de manutention et déménagement de services Crédits non dissociés	15 000	+ 7 000	22 000
	Total de l'article 235	33 250	+ 7 500	40 750
	TOTAL DU CHAPITRE 23	764 250	+ 147 500	911 750
	CHAPITRE 24			
240	***Affranchissement de correspondance et frais de port*** Crédits non dissociés	4 750 000	+ 760 000	5 510 000
241	***Téléphone, télégraphe, télex, télévision*** Crédits non dissociés	344 000	+ 76 000	420 000
	TOTAL DU CHAPITRE 24	5 094 000	+ 836 000	5 930 000
	CHAPITRE 25			
250	***Réunions et convocations en général*** Crédits non dissociés	37 000	+ 10 000	47 000
	TOTAL DU CHAPITRE 25	37 000	+ 10 000	47 000
	Total du titre 2	**16 476 850**	+ **2 910 000**	**19 386 850**

COMMISSION
Partie A — Annexe II
(Office des publications)

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

CHAPITRE 24 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

CHAPITRE 25 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

Article Poste	Commentaires
240	(...) Le montant des recettes pouvant donner lieu à réemploi est estimé à 5 900 000 écus.

COMMISSION
Partie A — Annexe II
(Office des publications)

TITRE 3

DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

CHAPITRE 3 4 — PUBLICATIONS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 3 4			
3 4 1	***Publications***			
3 4 1 2	Dépenses de vulgarisation et de promotion des publications Crédits non dissociés	158 000	+ 40 000	198 000
	Total de l'article 3 4 1	168 000	+ 40 000	208 000
3 4 3	***Publications électroniques***			
3 4 3 1	*Celex* Crédits non dissociés	1 572 000	+ 619 000	2 191 000
	Total de l'article 3 4 3	1 637 000	+ 619 000	2 256 000
	TOTAL DU CHAPITRE 3 4	1 805 000	+ 659 000	2 464 000
	Total du titre 3	**1 805 000**	+ **659 000**	**2 464 000**
	TOTAL GÉNÉRAL	**45 500 000** (1)	+ **7 428 000**	**52 928 000** (1)

(1) Dont 2 millions d'écus sont inscrits par l'autorité budgétaire au chapitre A-10 0 de la section III « Commission ».

COMMISSION
Partie A — Annexe II
(Office des publications)

TITRE 3

DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

CHAPITRE 34 — PUBLICATIONS

Article Poste	Commentaires
341	
3412	(...) Le montant des recettes pouvant donner lieu à réemploi est estimé à 74 000 écus.

PARTIE B

CRÉDITS OPÉRATIONNELS

SOUS-SECTION B1

FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE, SECTION « GARANTIE »

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

TITRE B1-1

PRODUITS VÉGÉTAUX

CHAPITRE B1-1 0 — CULTURES ARABLES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE B1-1 0			
B1-1 0 0	***Restitutions pour les céréales***			
B1-1 0 0 0	Restitutions pour le blé tendre en grains et la farine de blé tendre Crédits non dissociés	603 000 000	– 197 000 000	406 000 000
B1-1 0 0 1	Restitutions pour l'orge en grains et le malt Crédits non dissociés	373 000 000	– 74 000 000	299 000 000
B1-1 0 0 2	Restitutions pour le blé dur en grains, farine, gruaux et semoule Crédits non dissociés	115 000 000	– 105 000 000	10 000 000
B1-1 0 0 3	Restitutions pour les autres céréales Crédits non dissociés	172 000 000	+ 20 000 000	192 000 000
	Total de l'article B1-1 0 0	1 263 000 000	– 356 000 000	907 000 000
B1-1 0 1	***Interventions sous forme de stockage de céréales***			
B1-1 0 1 1	Frais techniques relatifs au stockage public Crédits non dissociés	403 000 000	– 65 000 000	338 000 000
B1-1 0 1 2	Frais financiers relatifs au stockage public Crédits non dissociés	84 000 000	– 38 000 000	46 000 000
B1-1 0 1 3	Autres frais de stockage public Crédits non dissociés	– 454 000 000	+ 11 000 000	– 443 000 000
B1-1 0 1 4	Dépréciation des stocks Crédits non dissociés	212 000 000	– 35 000 000	177 000 000
	Total de l'article B1-1 0 1	245 000 000	– 127 000 000	118 000 000
B1-1 0 2	***Interventions autres que sous forme de stockage de céréales***			
B1-1 0 2 1	Restitutions à la production pour la fécule de pomme de terre Crédits non dissociés	134 000 000	+ 32 000 000	166 000 000
B1-1 0 2 2	Autres restitutions à la production Crédits non dissociés	118 000 000	+ 74 000 000	192 000 000

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

TITRE B1-1

PRODUITS VÉGÉTAUX

CHAPITRE B1-1 0 — CULTURES ARABLES

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-1 0 — CULTURES ARABLES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
B1-1 0 2	*(suite)*			
B1-1 0 2 9	Autres interventions Crédits non dissociés	51 000 000	+ 5 000 000	56 000 000
	Total de l'article B1-1 0 2	303 000 000	+ 111 000 000	414 000 000
B1-1 0 4	***Aides à l'hectare pour les cultures arables (petits producteurs)***			
B1-1 0 4 0	Aide aux producteurs de maïs (« base maïs ») Crédits non dissociés	272 000 000	+ 11 000 000	283 000 000
B1-1 0 4 1	Aide aux producteurs de céréales hors de la « base maïs » Crédits non dissociés	2 326 000 000	– 456 000 000	1 870 000 000
B1-1 0 4 2	Aide aux producteurs de graines de colza, de tournesol et de soja Crédits non dissociés	91 000 000	– 57 000 000	34 000 000
	Total de l'article B1-1 0 4	2 693 000 000	– 502 000 000	2 191 000 000
B1-1 0 5	***Aides à l'hectare pour les cultures arables (producteurs professionnels) et aide au blé dur***			
B1-1 0 5 0	Aide aux producteurs de maïs (« base maïs ») Crédits non dissociés	404 000 000	– 50 000 000	354 000 000
B1-1 0 5 1	Aide aux producteurs de céréales hors de la « base maïs » Crédits non dissociés	3 928 000 000	+ 339 000 000	4 267 000 000
B1-1 0 5 2	Aide aux producteurs de graines de colza, de tournesol et de soja Crédits non dissociés	2 177 000 000	+ 158 000 000	2 335 000 000
B1-1 0 5 3	Aide aux producteurs de pois, fèves, féveroles et lupins doux Crédits non dissociés	555 000 000	+ 19 000 000	574 000 000
B1-1 0 5 4	Aide aux producteurs de graines de lin non textile Crédits non dissociés	112 000 000	– 59 000 000	53 000 000
B1-1 0 5 5	Aide supplémentaire au blé dur Crédits non dissociés	992 000 000	– 22 000 000	970 000 000
	Total de l'article B1-1 0 5	8 168 000 000	+ 385 000 000	8 553 000 000

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-1 0 — CULTURES ARABLES *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-1 0 — CULTURES ARABLES *(suite)*

CHAPITRE B1-1 1 — SUCRE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
B1-1 0 6	***Retrait de terres***			
B1-1 0 6 0	Retrait de terres liées aux aides à l'hectare Crédits non dissociés	1 801 000 000	+ 280 000 000	2 081 000 000
B1-1 0 6 2	Retrait de terres quinquennal Crédits non dissociés	304 000 000	+ 4 000 000	308 000 000
	Total de l'article B1-1 0 6	2 105 000 000	+ 284 000 000	2 389 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-1 0	14 779 000 000	– 205 000 000	14 574 000 000
	CHAPITRE B1-1 1			
B1-1 1 0	***Restitutions pour le sucre et l'isoglucose*** Crédits non dissociés	1 399 000 000	– 174 000 000	1 225 000 000
B1-1 1 1	***Interventions pour le sucre***			
B1-1 1 1 0	Remboursement des frais de stockage Crédits non dissociés	407 000 000	+ 22 000 000	429 000 000
B1-1 1 1 2	Restitutions pour utilisation dans l'industrie chimique Crédits non dissociés	71 000 000	– 7 000 000	64 000 000
B1-1 1 1 3	Mesures d'aides à l'écoulement du sucre brut Crédits non dissociés	35 000 000	– 8 000 000	27 000 000
B1-1 1 1 9	Autres interventions Crédits non dissociés	34 000 000	+ 9 000 000	43 000 000
	Total de l'article B1-1 1 1	548 000 000	+ 16 000 000	564 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-1 1	1 947 000 000	– 158 000 000	1 789 000 000

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-1 0 — CULTURES ARABLES *(suite)*

CHAPITRE B1-1 1 — SUCRE

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-1 2 — HUILE D'OLIVE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE B1-1 2			
B1-1 2 0	***Restitutions pour l'huile d'olive***			
	Crédits non dissociés	73 000 000	– 9 000 000	64 000 000
B1-1 2 1	***Aides à la production et actions spécifiques en rapport avec la production d'huile d'olive***			
B1-1 2 1 0	Aides à la production			
	Crédits non dissociés	528 000 000	+ 12 000 000	540 000 000
B1-1 2 1 1	Actions en rapport avec la production			
	Crédits non dissociés	39 000 000	+ 1 000 000	40 000 000
	Total de l'article B1-1 2 1	567 000 000	+ 13 000 000	580 000 000
B1-1 2 2	***Aides à la consommation et actions spécifiques en rapport avec la consommation d'huile d'olive***			
B1-1 2 2 0	Aides à la consommation			
	Crédits non dissociés	229 000 000	+ 46 000 000	275 000 000
B1-1 2 2 1	Actions en rapport avec la consommation			
	Crédits non dissociés	13 500 000	+ 6 500 000	20 000 000
	Total de l'article B1-1 2 2	242 500 000	+ 52 500 000	295 000 000
B1-1 2 3	***Interventions sous forme de stockage d'huile d'olive***			
B1-1 2 3 0	Frais techniques de stockage public			
	Crédits non dissociés	13 000 000	– 10 000 000	3 000 000
B1-1 2 3 1	Frais financiers de stockage public			
	Crédits non dissociés	8 000 000	– 6 000 000	2 000 000
B1-1 2 3 2	Autres frais de stockage public			
	Crédits non dissociés	– 41 000 000	– 55 000 000	– 96 000 000
	Total de l'article B1-1 2 3	– 20 000 000	– 71 000 000	– 91 000 000
B1-1 2 4	***Autres interventions pour l'huile d'olive***			
	Crédits non dissociés	30 000 000	– 2 000 000	28 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-1 2	892 500 000	– 16 500 000	876 000 000

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-1 2 — HUILE D'OLIVE

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-1 3 — FOURRAGES SÉCHÉS ET LÉGUMES SECS

CHAPITRE B1-1 4 — PLANTES TEXTILES ET VERS À SOIE

CHAPITRE B1-1 5 — FRUITS ET LÉGUMES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE B1-1 3			
B1-1 3 0	***Aides à la production pour les fourrages séchés***			
	Crédits non dissociés	245 000 000	– 12 000 000	233 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-1 3	292 000 000	– 12 000 000	280 000 000
	CHAPITRE B1-1 4			
B1-1 4 0	***Lin textile et chanvre***			
B1-1 4 0 0	Aides à la production de lin textile			
	Crédits non dissociés	73 000 000	– 9 000 000	64 000 000
	Total de l'article B1-1 4 0	84 400 000	– 9 000 000	75 400 000
B1-1 4 1	***Coton***			
	Crédits non dissociés	723 000 000	+ 50 000 000	773 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-1 4	808 400 000	+ 41 000 000	849 400 000
	CHAPITRE B1-1 5			
B1-1 5 0	***Fruits et légumes frais***			
B1-1 5 0 0	Restitutions à l'exportation			
	Crédits non dissociés	140 000 000	– 41 000 000	99 000 000
B1-1 5 0 1	Compensations financières pour opérations de retrait et dépenses d'achat et pour opérations de distribution gratuite			
	Crédits non dissociés	402 000 000	+ 58 000 000	460 000 000
B1-1 5 0 3	Compensations financières pour favoriser la transformation d'agrumes			
	Crédits non dissociés	199 000 000	+ 7 000 000	206 000 000
B1-1 5 0 5	Mesures d'assainissement de la production			
	Crédits non dissociés	47 000 000	+ 76 000 000	123 000 000
B1-1 5 0 8	Bananes			
	Crédits non dissociés	193 000 000	– 31 000 000	162 000 000

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-1 3 — FOURRAGES SÉCHÉS ET LÉGUMES SECS

CHAPITRE B1-1 4 — PLANTES TEXTILES ET VERS À SOIE

CHAPITRE B1-1 5 — FRUITS ET LÉGUMES

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-1 5 — FRUITS ET LÉGUMES *(suite)*

CHAPITRE B1-1 6 — PRODUITS DU SECTEUR VITI-VINICOLE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
B1-1 5 0	*(suite)*				
B1-1 5 0 9	Autres interventions Crédits non dissociés	15 000 000 (1)	+	40 000 000	55 000 000
	Total de l'article B1-1 5 0	1 115 600 000	+	109 000 000	1 224 600 000
B1-1 5 1	***Fruits et légumes transformés***				
B1-1 5 1 1	Aides à la production de produits transformés à base de tomates Crédits non dissociés	398 000 000	–	5 000 000	393 000 000
B1-1 5 1 2	Aides à la production pour des produits transformés à base de fruits Crédits non dissociés	102 000 000	+	4 000 000	106 000 000
B1-1 5 1 3	Aides et interventions pour les produits transformés à base de raisins secs Crédits non dissociés	137 000 000	+	1 000 000	138 000 000
B1-1 5 1 4	Aides aux conserves d'ananas Crédits non dissociés	12 000 000	–	1 000 000	11 000 000
	Total de l'article B1-1 5 1	677 000 000	–	1 000 000	676 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-1 5	1 792 600 000	+	108 000 000	1 900 600 000
	CHAPITRE B1-1 6				
B1-1 6 0	***Restitutions pour les produits du secteur viti-vinicole*** Crédits non dissociés	70 000 000	+	1 000 000	71 000 000
B1-1 6 1	***Interventions pour les produits du secteur viti-vinicole***				
B1-1 6 1 0	Interventions sous forme de stockage de vins et moûts de raisins Crédits non dissociés	41 000 000	+	9 000 000	50 000 000
B1-1 6 1 1	Distillation du vin Crédits non dissociés	352 000 000	–	231 000 000	121 000 000

(1) Un crédit de 40 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-1 5 — FRUITS ET LÉGUMES *(suite)*

CHAPITRE B1-1 6 — PRODUITS DU SECTEUR VITI-VINICOLE

Article Poste	Commentaires

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-1 6 — PRODUITS DU SECTEUR VITI-VINICOLE *(suite)*

CHAPITRE B1-1 7 — TABAC

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
B1-1 6 1	*(suite)*			
B1-1 6 1 2	Distillation obligatoire des sous-produits de la vinification Crédits non dissociés	86 000 000	– 21 000 000	65 000 000
	Total de l'article B1-1 6 1	479 000 000	– 243 000 000	236 000 000
B1-1 6 2	***Prise en charge de l'alcool provenant des distillations obligatoires***			
B1-1 6 2 0	Frais techniques Crédits non dissociés	11 000 000	– 1 000 000	10 000 000
B1-1 6 2 1	Frais financiers Crédits non dissociés	2 000 000	– 1 000 000	1 000 000
B1-1 6 2 2	Autres frais Crédits non dissociés	43 000 000	– 14 000 000	29 000 000
B1-1 6 2 3	Dépréciation des stocks Crédits non dissociés	316 000 000	– 151 000 000	165 000 000
	Total de l'article B1-1 6 2	372 000 000	– 167 000 000	205 000 000
B1-1 6 3	***Aides à l'utilisation des moûts*** Crédits non dissociés	132 000 000	+ 7 000 000	139 000 000
B1-1 6 4	***Primes d'abandon définitif de superficies plantées en vigne*** Crédits non dissociés	454 000 000	– 69 000 000	385 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-1 6	1 515 000 000	– 471 000 000	1 044 000 000
	CHAPITRE B1-1 7			
B1-1 7 1	***Primes pour le tabac*** Crédits non dissociés	1 025 000 000	+ 13 000 000	1 038 000 000
B1-1 7 2	***Interventions sous forme de stockage du tabac***			
B1-1 7 2 0	Frais techniques de stockage public Crédits non dissociés	2 000 000	– 1 000 000	1 000 000

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-1 6 — PRODUITS DU SECTEUR VITI-VINICOLE *(suite)*

CHAPITRE B1-1 7 — TABAC

Article Poste	Commentaires

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-17 — TABAC *(suite)*

CHAPITRE B1-18 — AUTRES SECTEURS OU PRODUITS VÉGÉTAUX

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
B1-172	*(suite)*			
B1-1722	Autres frais de stockage public Crédits non dissociés	– 6 000 000	+ 2 000 000	– 4 000 000
B1-1723	Dépréciation des stocks Crédits non dissociés	10 000 000	– 6 000 000	4 000 000
	Total de l'article B1-172	6 000 000	– 5 000 000	1 000 000
B1-173	***Prime de reconversion*** Crédits non dissociés	40 000 000	+ 5 000 000	45 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-17	1 119 000 000	+ 13 000 000	1 132 000 000
	CHAPITRE B1-18			
B1-180	***Semences*** Crédits non dissociés	80 000 000	+ 2 000 000	82 000 000
B1-181	***Houblon*** Crédits non dissociés	16 000 000	+ 11 000 000	27 000 000
B1-183	***Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité — Volet « produits végétaux »***			
B1-1831	*Poséima* Crédits non dissociés	32 000 000	– 1 000 000	31 000 000
B1-1832	*Poséican* Crédits non dissociés	95 000 000	– 51 000 000	44 000 000
B1-1833	Îles mineures de la mer Égée Crédits non dissociés	20 000 000	+ 3 000 000	23 000 000
	Total de l'article B1-183	178 000 000	– 49 000 000	129 000 000
B1-185	***Riz***			
B1-1850	Restitutions pour le riz Crédits non dissociés	38 000 000	+ 11 000 000	49 000 000

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-17 — TABAC *(suite)*

CHAPITRE B1-18 — AUTRES SECTEURS OU PRODUITS VÉGÉTAUX

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-1 8 — AUTRES SECTEURS OU PRODUITS VÉGÉTAUX *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
B1-1 8 5	***(suite)***			
B1-1 8 5 6	Subventions pour livraison vers la Réunion Crédits non dissociés	3 000 000	+ 1 000 000	4 000 000
	Total de l'article B1-1 8 5	45 000 000	+ 12 000 000	57 000 000
B1-1 8 9	***Autres*** Crédits non dissociés	p.m.	+ 112 000 000	112 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-1 8	321 000 000	+ 88 000 000	409 000 000
	Total du titre B1-1	**23 466 500 000**	**– 612 500 000**	**22 854 000 000**

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-1 8 — AUTRES SECTEURS OU PRODUITS VÉGÉTAUX *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

TITRE B1-2

PRODUITS ANIMAUX

CHAPITRE B1-2 0 — LAIT ET PRODUITS LAITIERS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE B1-2 0			
B1-2 0 0	***Restitutions pour le lait et les produits laitiers***			
B1-2 0 0 0	Restitutions pour le beurre et le *butter oil* Crédits non dissociés	373 000 000	+ 80 000 000	453 000 000
B1-2 0 0 1	Restitutions pour le lait écrémé en poudre Crédits non dissociés	271 000 000	– 147 000 000	124 000 000
B1-2 0 0 2	Restitutions pour les fromages Crédits non dissociés	465 000 000	+ 80 000 000	545 000 000
B1-2 0 0 3	Restitutions pour les autres produits laitiers Crédits non dissociés	833 000 000	+ 91 000 000	924 000 000
	Total de l'article B1-2 0 0	1 942 000 000	+ 104 000 000	2 046 000 000
B1-2 0 1	***Interventions sous forme de stockage du lait écrémé en poudre***			
B1-2 0 1 1	Frais techniques de stockage public Crédits non dissociés	2 000 000	+ 2 000 000	4 000 000
B1-2 0 1 2	Frais financiers de stockage public Crédits non dissociés	2 000 000	+ 1 000 000	3 000 000
B1-2 0 1 3	Autres frais de stockage public Crédits non dissociés	– 19 000 000	– 42 000 000	– 61 000 000
B1-2 0 1 4	Dépréciation des stocks Crédits non dissociés	p.m.	+ 93 000 000	93 000 000
	Total de l'article B1-2 0 1	– 15 000 000	+ 54 000 000	39 000 000
B1-2 0 2	***Interventions sous forme d'aides à l'utilisation de lait écrémé***			
B1-2 0 2 0	Aides au lait écrémé en poudre destiné à l'alimentation des veaux Crédits non dissociés	387 000 000	+ 66 000 000	453 000 000
B1-2 0 2 1	Aides au lait écrémé liquide destiné à l'alimentation des veaux Crédits non dissociés	26 000 000	+ 2 000 000	28 000 000

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

TITRE B1-2

PRODUITS ANIMAUX

CHAPITRE B1-2 0 — LAIT ET PRODUITS LAITIERS

Article Poste	Commentaires

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-2 0 — LAIT ET PRODUITS LAITIERS *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
B1-2 0 2	*(suite)*			
B1-2 0 2 4	Aides au lait écrémé utilisé dans la fabrication de caséine Crédits non dissociés	318 000 000	+ 1 000 000	319 000 000
	Total de l'article B1-2 0 2	731 000 000	+ 69 000 000	800 000 000
B1-2 0 3	***Interventions sous forme de stockage du beurre et de la crème***			
B1-2 0 3 0	Stockage privé Crédits non dissociés	49 000 000	+ 3 000 000	52 000 000
B1-2 0 3 1	Frais techniques de stockage public Crédits non dissociés	16 000 000	– 10 000 000	6 000 000
B1-2 0 3 2	Frais financiers de stockage public Crédits non dissociés	13 000 000	– 9 000 000	4 000 000
B1-2 0 3 3	Autres frais liés au stockage Crédits non dissociés	– 45 000 000	– 12 000 000	– 57 000 000
B1-2 0 3 4	Dépréciation des stocks Crédits non dissociés	147 000 000	– 95 000 000	52 000 000
	Total de l'article B1-2 0 3	180 000 000	– 123 000 000	57 000 000
B1-2 0 4	***Autres mesures relatives aux matières grasses butyriques***			
B1-2 0 4 0	Aides à la consommation de beurre et à des bénéficiaires d'une assistance sociale Crédits non dissociés	16 000 000	– 1 000 000	15 000 000
B1-2 0 4 9	Autres mesures Crédits non dissociés	614 000 000	+ 53 000 000	667 000 000
	Total de l'article B1-2 0 4	630 000 000	+ 52 000 000	682 000 000
B1-2 0 5	***Interventions pour d'autres produits laitiers***			
B1-2 0 5 0	Stockage de fromages Crédits non dissociés	101 000 000	– 5 000 000	96 000 000
	Total de l'article B1-2 0 5	101 000 000	– 5 000 000	96 000 000
B1-2 0 6	***Autres mesures intéressant le secteur du lait et des produits laitiers***			
B1-2 0 6 1	Lait aux écoliers Crédits non dissociés	116 000 000	+ 20 000 000	136 000 000

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-20 — LAIT ET PRODUITS LAITIERS *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-2 0 — LAIT ET PRODUITS LAITIERS *(suite)*

CHAPITRE B1-2 1 — VIANDE BOVINE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
B1-2 0 6	*(suite)*				
B1-2 0 6 5	Prime à l'abandon définitif ou à la réduction de la production laitière Crédits non dissociés	309 000 000	+	15 000 000	324 000 000
B1-2 0 6 8	Prime à l'abandon définitif ou à la réduction de la production laitière Crédits non dissociés	15 000 000	+	1 000 000	16 000 000
B1-2 0 6 9	Autres mesures Crédits non dissociés	35 000 000	+	1 000 000	36 000 000
	Total de l'article B1-2 0 6	490 000 000	+	37 000 000	527 000 000
B1-2 0 9	***Autres mesures dans le secteur laitier***				
B1-2 0 9 0	Indemnités pour la non-attribution de quotas laitiers Crédits non dissociés	p.m.	+	12 000 000	12 000 000
B1-2 0 9 9	Autres mesures Crédits non dissociés	p.m.	+	8 000 000	8 000 000
	Total de l'article B1-2 0 9	p.m.	+	20 000 000	20 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-2 0	4 059 000 000	+	208 000 000	4 267 000 000
	CHAPITRE B1-2 1				
B1-2 1 0	***Restitutions pour la viande bovine*** Crédits non dissociés	1 351 000 000	+	330 000 000	1 681 000 000
B1-2 1 1	***Interventions sous forme de stockage de viande bovine***				
B1-2 1 1 1	Frais techniques relatifs au stockage public Crédits non dissociés	112 000 000	−	50 000 000	62 000 000
B1-2 1 1 2	Frais financiers relatifs au stockage public Crédits non dissociés	13 000 000	−	5 000 000	8 000 000
B1-2 1 1 3	Autres frais de stockage public Crédits non dissociés	23 000 000	−	151 000 000	− 128 000 000

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-2 0 — LAIT ET PRODUITS LAITIERS *(suite)*

CHAPITRE B1-2 1 — VIANDE BOVINE

Article Poste	Commentaires

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-2 1 — VIANDE BOVINE *(suite)*

CHAPITRE B1-2 2 — VIANDES OVINE ET CAPRINE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
B1-2 1 1	*(suite)*			
B1-2 1 1 4	Dépréciation des stocks Crédits non dissociés	812 000 000	– 413 000 000	399 000 000
	Total de l'article B1-2 1 1	960 000 000	– 619 000 000	341 000 000
B1-2 1 2	***Interventions autres que sous forme de stockage de viande bovine***			
B1-2 1 2 0	Primes à la vache allaitante Crédits non dissociés	1 122 000 000	+ 24 000 000	1 146 000 000
B1-2 1 2 1	Primes complémentaires à la vache allaitante Crédits non dissociés	95 000 000	+ 1 000 000	96 000 000
B1-2 1 2 2	Primes spéciales Crédits non dissociés	1 221 000 000	– 107 000 000	1 114 000 000
B1-2 1 2 5	Primes à l'extensification Crédits non dissociés	450 000 000	+ 2 000 000	452 000 000
B1-2 1 2 7	Primes complémentaires à la vache allaitante (Portugal) Crédits non dissociés	23 000 000	+ 1 000 000	24 000 000
	Total de l'article B1-2 1 2	2 944 000 000	– 79 000 000	2 865 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-2 1	5 255 000 000	– 368 000 000	4 887 000 000
	CHAPITRE B1-2 2			
B1-2 2 2	***Interventions autres que sous forme de stockage de viandes ovine et caprine***			
B1-2 2 2 0	Primes à la brebis et à la chèvre Crédits non dissociés	1 261 000 000	+ 413 000 000	1 674 000 000
	Total de l'article B1-2 2 2	1 261 000 000	+ 413 000 000	1 674 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-2 2	1 264 000 000	+ 413 000 000	1 677 000 000

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-2 1 — VIANDE BOVINE *(suite)*

CHAPITRE B1-2 2 — VIANDES OVINE ET CAPRINE

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-2 3 — VIANDE PORCINE

CHAPITRE B1-2 4 — ŒUFS ET VOLAILLES

CHAPITRE B1-2 5 — AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DES PRODUITS ANIMAUX

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE B1-2 3			
B1-2 3 0	***Restitutions pour la viande porcine***			
	Crédits non dissociés	98 000 000	+ 44 000 000	142 000 000
B1-2 3 1	***Interventions pour la viande porcine***			
	Crédits non dissociés	35 000 000	+ 3 000 000	38 000 000
B1-2 3 9	***Autres interventions***			
	Crédits non dissociés	26 000 000	+ 52 000 000	78 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-2 3	159 000 000	+ 99 000 000	258 000 000
	CHAPITRE B1-2 4			
B1-2 4 0	***Restitutions pour les œufs***			
	Crédits non dissociés	20 000 000	+ 4 000 000	24 000 000
B1-2 4 1	***Restitutions pour les volailles***			
	Crédits non dissociés	114 000 000	+ 36 000 000	150 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-2 4	134 000 000	+ 40 000 000	174 000 000
	CHAPITRE B1-2 5			
B1-2 5 1	***Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité — Volet « produits animaux »***			
B1-2 5 1 0	*Poséidom*			
	Crédits non dissociés	4 000 000	+ 2 000 000	6 000 000
B1-2 5 1 1	*Poséima*			
	Crédits non dissociés	23 000 000	+ 1 000 000	24 000 000
B1-2 5 1 2	*Poséican*			
	Crédits non dissociés	120 000 000	– 26 000 000	94 000 000
	Total de l'article B1-2 5 1	151 000 000	– 23 000 000	128 000 000

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-2 3 — VIANDE PORCINE

CHAPITRE B1-2 4 — ŒUFS ET VOLAILLES

CHAPITRE B1-2 5 — AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DES PRODUITS ANIMAUX

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-2 5 — AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DES PRODUITS ANIMAUX *(suite)*

CHAPITRE B1-2 6 — FONDS EUROPÉEN DE GARANTIE POUR LA PÊCHE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
B1-2 5 3	***Actions de lutte contre les épizooties*** Crédits non dissociés	p.m.	+ 10 000 000	10 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-2 5	151 000 000	– 13 000 000	138 000 000
	CHAPITRE B1-2 6			
B1-2 6 1	***Interventions pour les produits de la pêche*** Crédits non dissociés	33 000 000	+ 4 000 000	37 000 000
B1-2 6 2	***Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité — Volet « produits de la pêche »***			
B1-2 6 2 0	Aide aux producteurs de céphalopodes établis aux îles Canaries Crédits non dissociés	4 000 000	+ 2 000 000	6 000 000
	Total de l'article B1-2 6 2	6 000 000	+ 2 000 000	8 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-2 6	39 000 000	+ 6 000 000	45 000 000
	Total du titre B1-2	**11 061 000 000**	+ **385 000 000**	**11 446 000 000**

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-25 — AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DES PRODUITS ANIMAUX *(suite)*

CHAPITRE B1-26 — FONDS EUROPÉEN DE GARANTIE POUR LA PÊCHE

Article Poste	Commentaires

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

TITRE B1-3

DÉPENSES ANNEXES

CHAPITRE B1-3 0 — RESTITUTIONS POUR CERTAINES MARCHANDISES RÉSULTANT DE LA TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES

CHAPITRE B1-3 3 — RESTITUTIONS POUR LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES DE DONS ALIMENTAIRES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE B1-3 0				
B1-3 0 0	***Restitutions pour les céréales exportées sous forme de certaines boissons spiritueuses***				
	Crédits non dissociés	45 000 000	–	7 000 000	38 000 000
B1-3 0 1	***Restitutions pour certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles***				
B1-3 0 1 0	Céréales et riz				
	Crédits non dissociés	120 000 000	+	20 000 000	140 000 000
B1-3 0 1 1	Sucre et isoglucose				
	Crédits non dissociés	160 000 000	+	30 000 000	190 000 000
B1-3 0 1 2	Lait écrémé et autres produits laitiers				
	Crédits non dissociés	152 000 000	+	18 000 000	170 000 000
B1-3 0 1 3	Beurre				
	Crédits non dissociés	48 000 000	+	4 000 000	52 000 000
B1-3 0 1 4	Œufs				
	Crédits non dissociés	9 500 000	–	1 000 000	8 500 000
	Total de l'article B1-3 0 1	489 500 000	+	71 000 000	560 500 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-3 0	534 500 000	+	64 000 000	598 500 000
	CHAPITRE B1-3 3				
B1-3 3 0	***Restitutions pour les actions d'aide alimentaire en céréales***				
	Crédits non dissociés	53 000 000	+	1 000 000	54 000 000
B1-3 3 4	***Restitutions pour les actions d'aide alimentaire en lait en poudre***				
	Crédits non dissociés	53 000 000	+	1 000 000	54 000 000
B1-3 3 5	***Restitutions pour les actions d'aide alimentaire en* butter oil**				
	Crédits non dissociés	14 000 000	+	1 000 000	15 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-3 3	140 000 000	+	3 000 000	143 000 000

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

TITRE B1-3

DÉPENSES ANNEXES

CHAPITRE B1-30 — RESTITUTIONS POUR CERTAINES MARCHANDISES RÉSULTANT DE LA TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES

CHAPITRE B1-33 — RESTITUTIONS POUR LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES DE DONS ALIMENTAIRES

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-3 6 — ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE DANS LE DOMAINE DU FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE, SECTION « GARANTIE »

CHAPITRE B1-3 7 — APUREMENT DES EXERCICES ANTÉRIEURS

CHAPITRE B1-3 8 — ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT RURAL LIÉES AU FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE B1-3 6			
B1-3 6 0	***Actions de lutte contre la fraude dans le domaine du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section « garantie »***			
	Crédits non dissociés	85 000 000	+ 6 000 000	91 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-3 6	85 000 000	+ 6 000 000	91 000 000
	CHAPITRE B1-3 7			
B1-3 7 0	***Apurement des exercices antérieurs***			
	Crédits non dissociés	– 550 000 000	– 650 000 000	– 1 200 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-3 7	– 550 000 000	– 650 000 000	– 1 200 000 000
	CHAPITRE B1-3 8			
B1-3 8 0	***Différenciation des mécanismes des marchés agricoles***			
B1-3 8 0 4	Prime à la vache allaitante aux troupeaux mixtes			
	Crédits non dissociés	112 000 000	+ 2 000 000	114 000 000
B1-3 8 0 5	Prime pour les brebis dans les zones défavorisées et de montagne			
	Crédits non dissociés	328 000 000	+ 90 000 000	418 000 000
	Total de l'article B1-3 8 0	461 000 000	+ 92 000 000	553 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-3 8	471 000 000	+ 92 000 000	563 000 000

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-36 — ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE DANS LE DOMAINE DU FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE, SECTION « GARANTIE »

CHAPITRE B1-37 — APUREMENT DES EXERCICES ANTÉRIEURS

CHAPITRE B1-38 — ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT RURAL LIÉES AU FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS

Article Poste	Commentaires
B1-360	(...) Cet article est également destiné à couvrir les dépenses résultant d'une harmonisation des systèmes informatiques de la Commission et des États membres, en vue de permettre un échange rapide de données concernant l'évolution des marchés agricoles ainsi que de leurs conséquences financières.
B1-370	(...) Règlement (CEE) n° 595/91 du Conseil, du 4 mars 1991, concernant les irrégularités et la récupération des sommes indûment versées dans le cadre du financement de la politique agricole commune ainsi que l'organisation d'un système d'information dans ce domaine, et abrogeant le règlement (CEE) n° 283/72 (JO n° L 67 du 14. 3. 1991, p. 11), et notamment ses articles 5 et 7. (...) Cet article est également destiné à prendre en compte les sommes récupérées par la Communauté à la suite de la constatation d'irrégularités et la participation financière de la Communauté aux frais d'enquête et de recouvrement de ces sommes par les États membres.

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-3 9 — AUTRES MESURES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE B1-3 9			
B1-3 9 0	***Autres mesures***			
	Crédits non dissociés	23 000 000	+ 1 000 000	24 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-3 9	23 000 000	+ 1 000 000	24 000 000
	Total du titre B1-3	**983 500 000**	**– 484 000 000**	**499 500 000**

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-39 — AUTRES MESURES

Article Poste	Commentaires

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

TITRE B1-4

AIDES AU REVENU

CHAPITRE B1-4 0 — AIDES AU REVENU

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE B1-4 0			
B1-4 0 0	***Aides au revenu***			
	Crédits non dissociés	44 000 000	+ 1 000 000	45 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-4 0	44 000 000	+ 1 000 000	45 000 000
	Total du titre B1-4	**44 000 000**	**+ 1 000 000**	**45 000 000**

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

TITRE B1-4

AIDES AU REVENU

CHAPITRE B1-40 — AIDES AU REVENU

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

TITRE B1-5

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

CHAPITRE B1-5 0 — MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B1-5 0						
B1-5 0 0	***Mesures d'accompagnement (ancien régime)*** Crédits dissociés	57 000 000	56 000 000	+ 21 000 000	+ 21 000 000	78 000 000	77 000 000

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

TITRE B1-5

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

CHAPITRE B1-5 0 — MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Article Poste	Commentaires
B1-5 0 0	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 78 millions d'écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	78 000 000		77 000 000	1 000 000		
Total	78 000 000		77 000 000	1 000 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-5 0 — MESURES D'ACCOMPAGNEMENT *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B1-5 0 1	***Mesures d'accompagnement (nouveau régime)***						
B1-5 0 1 0	Préretraite Crédits dissociés	273 000 000	272 000 000	– 39 000 000	– 39 000 000	234 000 000	233 000 000
B1-5 0 1 1	Environnement Crédits non dissociés	779 000 000	779 000 000	+ 572 000 000	+ 572 000 000	1 351 000 000	1 351 000 000

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-5 0 — MESURES D'ACCOMPAGNEMENT *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B1-5 0 1	
B1-5 0 1 0	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 234 millions d'écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	234 000 000		233 000 000	1 000 000		
Total	234 000 000		233 000 000	1 000 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-5 0 — MESURES D'ACCOMPAGNEMENT *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B1-5 0 1	*(suite)*						
B1-5 0 1 2	Boisement Crédits dissociés	263 000 000	262 000 000	+ 118 000 000	+ 118 000 000	381 000 000	380 000 000
	Total de l'article B1-5 0 1	1 315 000 000	1 313 000 000	+ 651 000 000	+ 651 000 000	1 966 000 000	1 964 000 000
	Sous-total des crédits non dissociés	779 000 000	779 000 000	+ 572 000 000	+ 572 000 000	1 351 000 000	1 351 000 000
	Sous-total des crédits dissociés	593 000 000	590 000 000	+ 100 000 000	+ 100 000 000	693 000 000	690 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B1-5 0	1 372 000 000	1 369 000 000	+ 672 000 000	+ 672 000 000	2 044 000 000	2 041 000 000

COMMISSION
Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

CHAPITRE B1-5 0 — MESURES D'ACCOMPAGNEMENT *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B1-5 0 1	*(suite)*
B1-5 0 1 2	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 381 millions d'écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	381 000 000		380 000 000	1 000 000		
Total	381 000 000		380 000 000	1 000 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Sous-total des crédits non dissociés	779 000 000	779 000 000	+ 572 000 000	+ 572 000 000	1 351 000 000	1 351 000 000
	Sous-total des crédits dissociés	593 000 000	590 000 000	+ 100 000 000	+ 100 000 000	693 000 000	690 000 000
	Total du titre B1-5	**1 372 000 000**	**1 369 000 000**	**+ 672 000 000**	**+ 672 000 000**	**2 044 000 000**	**2 041 000 000**
	Sous-total des crédits non dissociés	36 834 000 000	36 834 000 000	– 138 500 000	– 138 500 000	36 695 500 000	36 695 500 000
	Sous-total des crédits dissociés	593 000 000	590 000 000	+ 100 000 000	+ 100 000 000	693 000 000	690 000 000
	Total de la sous-section B1	**37 427 000 000**	**37 424 000 000**	**– 38 500 000**	**– 38 500 000**	**37 388 500 000**	**37 385 500 000**

COMMISSION

Sous-section B1
(FEOGA « garantie »)

Article Poste	Commentaires

COMMISSION
Partie B

SOUS-SECTION B2

**ACTIONS STRUCTURELLES,
DÉPENSES STRUCTURELLES ET DE COHÉSION, MÉCANISME FINANCIER,
AUTRES ACTIONS AGRICOLES ET RÉGIONALES,
TRANSPORTS ET PÊCHE**

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

TITRE B2-1

FONDS STRUCTURELS

CHAPITRE B2-1 0 — FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE, SECTION « ORIENTATION »

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B2-1 0						
B2-1 0 0	***Cadres communautaires d'appui***						
B2-1 0 0 0	Régions d'objectif n° 1 Crédits dissociés	1 981 800 000	1 632 000 000	+ 4 000 000	+ 2 000 000	1 985 800 000	1 634 000 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

TITRE B2-1

FONDS STRUCTURELS

CHAPITRE B2-10 — FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE, SECTION « ORIENTATION »

Article Poste	Commentaires
B2-100	
B2-1000	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 1 985 800 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	874 756 260	344 415 000	311 000 000	189 287 000	16 000 000	14 054 260
Crédits d'engagement reportés de 1993	22 444 985	11 000 000	6 000 000	5 444 985		
Crédits 1994	1 912 800 000	1 252 000 000	324 200 000	335 200 000	1 400 000	
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	1 985 800 000		992 800 000	596 200 000	396 800 000	
Total	4 795 801 245	1 607 415 000 (2)	1 634 000 000	1 126 131 985	411 200 000	14 054 260

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Y compris 22 465 000 écus reportés de 1993.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 0 — FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE, SECTION « ORIENTATION » *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 0 0	*(suite)*						
B2-1 0 0 1	Objectif n° 5 a) [hors zones 1 et 5 b)]						
	Crédits dissociés	467 000 000	435 100 000	+ 85 100 000	+ 42 550 000	552 100 000	477 650 000
B2-1 0 0 2	Objectif n° 5 a) [dans zones 5 b)]						
	Crédits dissociés	427 000 000	256 500 000	+ 78 000 000	+ 39 000 000	505 000 000	295 500 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-10 — FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE, SECTION « ORIENTATION » *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-100	*(suite)*
B2-1001	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 552 100 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	276 889 844	125 000 000	135 000 000	13 963 000	2 000 000	926 844
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	620 000 000	404 821 000	66 100 000	149 079 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	552 100 000		276 550 000	221 530 000	54 020 000	
Total	1 448 989 844	529 821 000 (2)	477 650 000	384 572 000	56 020 000	926 844

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Y compris 39 821 000 écus reportés de 1993.

B2-1002 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 505 millions d'écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	283 000 000	204 000 000	42 500 000	36 500 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	505 000 000		253 000 000	151 400 000	100 600 000	
Total	788 000 000	204 000 000	295 500 000	187 900 000	100 600 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 0 — FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE, SECTION « ORIENTATION » *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 0 0	*(suite)*						
B2-1 0 0 3	Objectif n° 5 b) Crédits dissociés	440 000 000	429 000 000	+ 67 500 000	+ 33 750 000	507 500 000	462 750 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 0 — FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE, SECTION « ORIENTATION » *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 0 0	*(suite)*
B2-1 0 0 3	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 507 500 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	330 360 272	212 000 000	112 000 000	3 350 000	2 000 000	1 010 272
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	527 000 000	265 000 000	97 000 000	165 000 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	507 500 000		253 750 000	152 250 000	101 500 000	
Total	1 364 860 272	477 000 000	462 750 000	320 600 000	103 500 000	1 010 272

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 0 — FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE, SECTION « ORIENTATION » *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 0 0	*(suite)*						
B2-1 0 0 4	Régions d'objectif n° 6 Crédits dissociés			+ 16 500 000	+ 8 250 000	16 500 000	8 250 000
	Total de l'article B2-1 0 0	3 315 800 000	2 752 600 000	+ 251 100 000	+ 125 550 000	3 566 900 000	2 878 150 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 0 — FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE, SECTION « ORIENTATION » *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 0 0	*(suite)*
B2-1 0 0 4	*Nouveau poste* Ce crédit est destiné à couvrir le soutien à la réalisation de l'objectif n° 6 des Fonds structurels. Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 16 500 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	16 500 000		8 250 000	4 950 000	3 300 000	
Total	16 500 000		8 250 000	4 950 000	3 300 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 0 — FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE, SECTION « ORIENTATION » *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 0 1	***Actions de lutte contre la fraude dans le domaine du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section « orientation »*** Crédits dissociés	p.m. (1)	p.m. (1)	—	—	p.m. (1)	p.m. (1)
	Sous-total des crédits non dissociés	p.m.	p.m.	– p.m.	– p.m.		
	Sous-total des crédits dissociés	3 315 800 000	2 752 600 000	+ 251 100 000	+ 125 550 000	3 566 900 000	2 878 150 000
	TOTAL DU CHAPITRE B2-1 0	3 315 800 000	2 752 600 000	+ 251 100 000	+ 125 550 000	3 566 900 000	2 878 150 000

(1) Un crédit de 200 000 écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 0 — FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE, SECTION « ORIENTATION » *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 0 1	Crédit d'engagement autorisé pour 1995 : p.m. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	200 000 (1)	50 000		150 000		
Crédits 1995	200 000 (1)		200 000			
Total	400 000	50 000 (1)	200 000 (1)	150 000		

(1) Ce crédit est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 1 — INSTRUMENT FINANCIER D'ORIENTATION DE LA PÊCHE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B2-1 1						
B2-1 1 0	***Cadres communautaires d'appui***						
B2-1 1 0 0	Régions d'objectif n° 1 Crédits dissociés	296 950 000	381 950 000	+ 600 000	+ 300 000	297 550 000	382 250 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 1 — INSTRUMENT FINANCIER D'ORIENTATION DE LA PÊCHE

Article Poste	Commentaires
B2-1 1 0	
B2-1 1 0 0	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 297 550 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	640 546 518	336 500 000	157 025 000	100 000 000	47 021 518	
Crédits d'engagement reportés de 1993	4 851 555	2 500 000	2 000 000	351 555		
Crédits 1994	245 950 000	124 975 000	72 975 000	48 000 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	297 550 000		150 250 000	89 180 000	58 120 000	
Total	1 188 898 073	463 975 000 (2)	382 250 000	237 531 555	105 141 518	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Y compris 30 millions d'écus reportés de 1993.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 1 — INSTRUMENT FINANCIER D'ORIENTATION DE LA PÊCHE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 1 0	*(suite)*						
B2-1 1 0 1	Objectif n° 5 a) Crédits dissociés	142 000 000	130 000 000	+ 9 200 000	+ 4 600 000	151 200 000	134 600 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 1 — INSTRUMENT FINANCIER D'ORIENTATION DE LA PÊCHE *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 1 0	*(suite)*
B2-1 1 0 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 151 200 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	34 097 063	15 000 000	10 000 000	9 097 063		
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	173 000 000	85 000 000	50 000 000	38 000 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	151 200 000		74 600 000	44 760 000	31 840 000	
Total	358 297 063	100 000 000 (2)	134 600 000	91 857 063	31 840 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Y compris 5 millions d'écus reportés de 1993.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 1 — INSTRUMENT FINANCIER D'ORIENTATION DE LA PÊCHE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 1 0	*(suite)*						
B2-1 1 0 2	Régions d'objectif n° 6 Crédits dissociés			+ 2 480 000	+ 1 240 000	2 480 000	1 240 000
	Total de l'article B2-1 1 0	438 950 000	511 950 000	+ 12 280 000	+ 6 140 000	451 230 000	518 090 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 1 — INSTRUMENT FINANCIER D'ORIENTATION DE LA PÊCHE *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 1 0	*(suite)*
B2-1 1 0 2	*Nouveau poste* Ce crédit est destiné à couvrir le soutien à la réalisation de l'objectif n° 6 des Fonds structurels. Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 2 480 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	2 480 000		1 240 000	744 000	496 000	
Total	2 480 000		1 240 000	744 000	496 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 1 — INSTRUMENT FINANCIER D'ORIENTATION DE LA PÊCHE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 1 1	***Actions de lutte contre la fraude dans le domaine de l'instrument financier d'orientation de la pêche***						
	Crédits dissociés	p.m. (1)	p.m. (1)	—	—	p.m. (1)	p.m. (1)
	Sous-total des crédits non dissociés	p.m.	p.m.	– p.m.	– p.m.		
	Sous-total des crédits dissociés	438 950 000	511 950 000	+ 12 280 000	+ 6 140 000	451 230 000	518 090 000
	TOTAL DU CHAPITRE B2-1 1	438 950 000	511 950 000	+ 12 280 000	+ 6 140 000	451 230 000	518 090 000

(1) Un crédit de 50 000 écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 1 — INSTRUMENT FINANCIER D'ORIENTATION DE LA PÊCHE *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 1 1	Crédit d'engagement autorisé pour 1995 : p.m. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	50 000 (1)	25 000		25 000		
Crédits 1995	50 000 (1)		50 000			
Total	100 000	25 000 (1)	50 000 (1)	25 000		

(1) Ce crédit est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 2 — FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B2-1 2						
B2-1 2 0	***Cadres communautaires d'appui***						
B2-1 2 0 0	Régions d'objectif n° 1 Crédits dissociés	8 376 700 000	7 385 200 000	+ 17 050 000	+ 8 525 000	8 393 750 000	7 393 725 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 2 — FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Article Poste	Commentaires
B2-1 2 0	
B2-1 2 0 0	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 8 393 750 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	4 690 103 602	2 345 833 000	1 170 000 000	936 000 000	238 270 602	
Crédits d'engagement reportés de 1993	120 727 050	60 362 000	30 181 000	24 145 000	6 039 050	
Crédits 1994	7 188 700 000	3 674 538 000	1 797 000 000	1 438 000 000	279 162 000	
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	8 393 750 000		4 396 544 000	1 999 115 000	1 598 410 000	399 681 000
Total	20 393 280 652	6 080 733 000 (2)	7 393 725 000	4 397 260 000	2 121 881 652	399 681 000

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Y compris 6 833 000 écus reportés de 1993.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 2 — FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 2 0	*(suite)*						
B2-1 2 0 1	Objectif n° 2 Crédits dissociés	1 754 000 000	1 710 000 000	+ 63 640 000	+ 31 820 000	1 817 640 000	1 741 820 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 2 — FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 2 0	***(suite)***
B2-1 2 0 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 1 817 640 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	1 446 847 382	760 163 000	343 000 000	275 000 000	68 684 382	
Crédits d'engagement reportés de 1993	6 215 426	3 108 000	1 865 000	1 242 426		
Crédits 1994	1 520 000 000	694 892 000	456 000 000	369 108 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	1 817 640 000		940 955 000	526 092 000	350 593 000	
Total	4 790 702 808	1 458 163 000 (2)	1 741 820 000	1 171 442 426	419 277 382	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Y compris 73 163 000 écus reportés de 1993.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 2 — FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 2 0	***(suite)***						
B2-1 2 0 2	Objectif n° 5 b) Crédits dissociés	462 000 000	421 000 000	+ 70 950 000	+ 35 475 000	532 950 000	456 475 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 2 — FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 2 0	***(suite)***
B2-1 2 0 2	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 532 950 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	266 353 263	133 432 000	80 000 000	52 921 263		
Crédits d'engagement reportés de 1993	986 574	493 000	296 000	197 574		
Crédits 1994	321 000 000	109 507 000	96 300 000	115 193 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	532 950 000		279 879 000	152 285 000	100 786 000	
Total	1 121 289 837	243 432 000 (2)	456 475 000	320 596 837	100 786 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Y compris 432 000 écus reportés de 1993.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 2 — FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 2 0	*(suite)*						
B2-1 2 0 3	Régions d'objectif n° 6 Crédits dissociés			+ 69 770 000	+ 34 885 000	69 770 000	34 885 000
	Total de l'article B2-1 2 0	10 592 700 000	9 516 200 000	+ 221 410 000	+ 110 705 000	10 814 110 000	9 626 905 000

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 2 — FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 2 0	***(suite)***
B2-1 2 0 3	***Nouveau poste*** Ce crédit est destiné à couvrir le soutien à la réalisation de l'objectif n° 6 des Fonds structurels. Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 69 770 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	69 770 000		34 885 000	20 931 000	13 954 000	
Total	69 770 000		34 885 000	20 931 000	13 954 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 2 — FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 2 1	***Actions de lutte contre la fraude dans le domaine du Fonds européen de développement régional*** Crédits dissociés	p.m. (1)	p.m. (1)	—	—	p.m. (1)	p.m. (1)
	Sous-total des crédits non dissociés	p.m.	p.m.	– p.m.	– p.m.		
	Sous-total des crédits dissociés	10 592 700 000	9 516 200 000	+ 221 410 000	+ 110 705 000	10 814 110 000	9 626 905 000
	TOTAL DU CHAPITRE B2-1 2	10 592 700 000	9 516 200 000	+ 221 410 000	+ 110 705 000	10 814 110 000	9 626 905 000

(1) Un crédit de 300 000 écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 2 — FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 2 1	Crédit d'engagement autorisé pour 1995 : p.m. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	300 000 (1)	100 000		200 000		
Crédits 1995	300 000 (1)		300 000			
Total	600 000	100 000 (1)	300 000 (1)	200 000		

(1) Ce crédit est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 3 — FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B2-1 3						
B2-1 3 0	***Cadres communautaires d'appui***						
B2-1 3 0 0	Régions d'objectif n° 1 Crédits dissociés	3 499 800 000	3 005 300 000	+ 7 150 000	+ 3 575 000	3 506 950 000	3 008 875 000

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 3 — FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Article Poste	Commentaires
B2-1 3 0	
B2-1 3 0 0	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 3 506 950 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	1 841 787 435	1 288 941 000	205 145 400	173 850 517	173 850 518	
Crédits d'engagement reportés de 1993	42 382 000 (1)	21 191 000	12 714 600	8 476 400		
Crédits 1994	3 458 800 000	1 729 400 000	1 037 640 000	691 760 000		
Restant à liquider « EEE » (2)						
Crédits 1995	3 506 950 000		1 753 375 000	1 052 145 000	701 430 000	
Total	8 849 919 435	3 039 532 000 (1)	3 008 875 000	1 926 231 917	875 280 518	

(1) Y compris 20 582 000 écus en réutilisation de recettes de 1993.

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 3 — FONDS SOCIAL EUROPÉEN *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 3 0	*(suite)*						
B2-1 3 0 1	Objectif n° 2 Crédits dissociés	594 000 000	500 000 000	+ 21 560 000	+ 10 780 000	615 560 000	510 780 000
B2-1 3 0 2	Objectif n° 3 Crédits dissociés	1 868 000 000	1 656 500 000	+ 200 510 000	+ 100 255 000	2 068 510 000	1 756 755 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 3 — FONDS SOCIAL EUROPÉEN *(suite)*

Article Poste	Commentaires

B2-1 3 0 *(suite)*

B2-1 3 0 1 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 615 560 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	336 067 253	256 579 954	29 047 793	25 219 753	25 219 753	
Crédits d'engagement reportés de 1993	2 840 691 (1)	1 420 346	852 207	568 138		
Crédits 1994	577 000 000	288 500 000	173 100 000	115 400 000		
Restant à liquider « EEE » (2)						
Crédits 1995	615 560 000		307 780 000	184 668 000	123 112 000	
Total	1 531 467 944	546 500 300 (1)	510 780 000	325 855 891	148 331 753	

(1) Y compris 500 300 écus en réutilisation de recettes de 1993.

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

B2-1 3 0 2 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 2 068 510 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	1 184 144 668	953 000 000	73 300 000	78 922 334	78 922 334	
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	2 164 000 000	1 082 000 000	649 200 000	432 800 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	2 068 510 000		1 034 255 000	620 553 000	413 702 000	
Total	5 416 654 668	2 035 000 000	1 756 755 000	1 132 275 334	492 624 334	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 3 — FONDS SOCIAL EUROPÉEN *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 3 0	***(suite)***						
B2-1 3 0 3	Objectif n° 4 Crédits dissociés	330 000 000	170 500 000	+ 35 390 000	+ 17 695 000	365 390 000	188 195 000
B2-1 3 0 4	Objectif n° 5 b) Crédits dissociés	152 000 000	151 000 000	+ 23 350 000	+ 11 675 000	175 350 000	162 675 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 3 — FONDS SOCIAL EUROPÉEN *(suite)*

Article Poste	Commentaires

B2-1 3 0 *(suite)*

B2-1 3 0 3 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 365 390 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	106 000 000	96 000 000	5 500 000	4 500 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	365 390 000		182 695 000	109 617 000	73 078 000	
Total	471 390 000	96 000 000	188 195 000	114 117 000	73 078 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

B2-1 3 0 4 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 175 350 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	109 068 394	47 500 000	29 700 000	15 934 197	15 934 197	
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	151 000 000	75 500 000	45 300 000	30 200 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	175 350 000		87 675 000	52 605 000	35 070 000	
Total	435 418 394	123 000 000	162 675 000	98 739 197	51 004 197	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 3 — FONDS SOCIAL EUROPÉEN *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 3 0	*(suite)*						
B2-1 3 0 5	Régions d'objectif n° 6 Crédits dissociés			+ 29 150 000	+ 14 575 000	29 150 000	14 575 000
	Total de l'article B2-1 3 0	6 443 800 000	5 483 300 000	+ 317 110 000	+ 158 555 000	6 760 910 000	5 641 855 000

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 3 — FONDS SOCIAL EUROPÉEN *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 3 0	***(suite)***
B2-1 3 0 5	*Nouveau poste* Ce crédit est destiné à couvrir le soutien à la réalisation de l'objectif n° 6 des Fonds structurels. Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 29 150 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	29 150 000		14 575 000	8 745 000	5 830 000	
Total	29 150 000		14 575 000	8 745 000	5 830 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 3 — FONDS SOCIAL EUROPÉEN *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 3 1	***Actions de lutte contre la fraude dans le domaine du Fonds social européen***						
	Crédits dissociés	p.m. (1)	p.m. (1)	—	—	p.m. (1)	p.m. (1)
	Sous-total des crédits non dissociés	p.m.	p.m.	– p.m.	– p.m.		
	Sous-total des crédits dissociés	6 443 800 000	5 483 300 000	+ 317 110 000	+ 158 555 000	6 760 910 000	5 641 855 000
	TOTAL DU CHAPITRE B2-1 3	6 443 800 000	5 483 300 000	+ 317 110 000	+ 158 555 000	6 760 910 000	5 641 855 000

(1) Un crédit de 200 000 écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 3 — FONDS SOCIAL EUROPÉEN *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 3 1	Crédit d'engagement autorisé pour 1995 : p.m. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	200 000 (1)	50 000		150 000		
Crédits 1995	200 000 (1)		200 000			
Total	400 000	50 000 (1)	200 000 (1)	150 000		

(1) Ce crédit est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B2-1 4						
B2-1 4 0	**Pesca** ***(restructuration du secteur de la pêche)*** Crédits dissociés	44 000 000	31 500 000	+ 1 000 000	+ 500 000	45 000 000	32 000 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES

Article Poste	Commentaires

B2-1 4 0

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 45 millions d'écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	36 000 000 (1)	18 000 000	9 500 000	8 500 000		
Restant à liquider « EEE » (2)						
Crédits 1995	45 000 000		22 500 000	11 863 636	10 636 364	
Total	81 000 000	18 000 000 (1)	32 000 000	20 363 636	10 636 364	

(1) Ce crédit est inscrit au chapitre B0-4 0 au titre de l'article B2-1 4 0 (pour partie).

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 4 1	***Coopération interrégionale***						
B2-1 4 1 0	*Interreg II* (développement des zones frontalières, coopération transfrontalière et réseaux énergétiques sélectionnés) Crédits dissociés	508 000 000	364 200 000	+ 34 000 000	+ 16 500 000	542 000 000	380 700 000
	Total de l'article B2-1 4 1	574 000 000	404 200 000	+ 34 000 000	+ 16 500 000	608 000 000	420 700 000

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 4 1	
B2-1 4 1 0	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 542 millions d'écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	418 000 000 (1)	209 000 000	110 200 000	98 800 000		
Restant à liquider « EEE » (2)						
Crédits 1995	542 000 000		270 500 000	142 968 504	128 531 496	
Total	960 000 000	209 000 000 (1)	380 700 000	241 768 504	128 531 496	

(1) Ce crédit est inscrit au chapitre B0-4 0 au titre de l'article B2-1 4 0 (pour partie).

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 4 2	***Emploi et développement des ressources humaines***						
B2-1 4 2 0	*Now* Crédits dissociés	72 000 000	52 000 000	+ 6 000 000	+ 3 000 000	78 000 000	55 000 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 4 2	
B2-1 4 2 0	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 78 millions d'écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	53 000 000 (1)	27 000 000	26 000 000			
Restant à liquider « EEE » (2)						
Crédits 1995	78 000 000		29 000 000	31 416 667	17 583 333	
Total	131 000 000	27 000 000 (1)	55 000 000	31 416 667	17 583 333	

(1) Ce crédit est inscrit au chapitre B0-4 0 au titre de l'article B2-1 4 0 (pour partie).

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 4 2	*(suite)*						
B2-1 4 2 1	*Horizon* Crédits dissociés	135 000 000	97 000 000	+ 6 000 000	+ 3 000 000	141 000 000	100 000 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 4 2	***(suite)***
B2-1 4 2 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 141 millions d'écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	105 000 000 (1)	53 000 000	27 000 000	25 000 000		
Restant à liquider « EEE » (2)						
Crédits 1995	141 000 000		73 000 000	34 666 667	33 533 333	
Total	246 000 000	53 000 000 (1)	100 000 000	59 466 667	33 533 333	

(1) Ce crédit est inscrit au chapitre B0-4 0 au titre de l'article B2-1 4 0 (pour partie).

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 4 2	*(suite)*						
B2-1 4 2 2	*Youthstart* Crédits dissociés	60 000 000	43 000 000	+ 6 500 000	+ 3 250 000	66 500 000	46 250 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 4 2	*(suite)*
B2-1 4 2 2	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 66 500 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	43 000 000 (1)	21 000 000	22 000 000			
Restant à liquider « EEE » (2)						
Crédits 1995	66 500 000		24 250 000	42 250 000		
Total	109 500 000	21 000 000 (1)	46 250 000	42 250 000		

(1) Ce crédit est inscrit au chapitre B0-4 0 au titre de l'article B2-1 4 0 (pour partie).

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 4 2	*(suite)*						
B2-1 4 2 3	*Adapt* Crédits dissociés	225 000 000	160 600 000	+ 7 200 000	+ 3 400 000	232 200 000	164 000 000
	Total de l'article B2-1 4 2	492 000 000	352 600 000	+ 25 700 000	+ 12 650 000	517 700 000	365 250 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 4 2	***(suite)***
B2-1 4 2 3	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 232 200 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	201 000 000 (1)	101 000 000	53 000 000	47 000 000		
Restant à liquider « EEE » (2)						
Crédits 1995	232 200 000		111 000 000	66 460 800	54 739 200	
Total	433 200 000	101 000 000 (1)	164 000 000	113 460 800	54 739 200	

(1) Ce crédit est inscrit au chapitre B0-4 0 au titre de l'article B2-1 4 0 (pour partie).

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 4 3	***Restructuration industrielle***						
B2-1 4 3 1	*Resider II* (reconversion économique des zones sidérurgiques) Crédits dissociés	87 500 000	62 640 000	+ 1 000 000	+ 360 000	88 500 000	63 000 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 4 3	
B2-1 4 3 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 88 500 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	71 700 000 (1)	35 700 000	19 000 000	17 000 000		
Restant à liquider « EEE » (2)						
Crédits 1995	88 500 000		44 000 000	23 465 143	21 034 857	
Total	160 200 000	35 700 000 (1)	63 000 000	40 465 143	21 034 857	

(1) Ce crédit est inscrit au chapitre B0-4 0 au titre de l'article B2-1 4 0 (pour partie).

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 4 3	*(suite)*						
B2-1 4 3 3	*Retex* (diversification des régions fortement dépendantes du secteur textile-habillement) Crédits dissociés	114 000 000	81 610 000	+ 2 000 000	+ 1 390 000	116 000 000	83 000 000
	Total de l'article B2-1 4 3	403 000 000	288 500 000	+ 3 000 000	+ 1 750 000	406 000 000	290 250 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 4 3	***(suite)***
B2-1 4 3 3	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 116 millions d'écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	74 200 000 (1)	37 000 000	20 200 000	17 000 000		
Restant à liquider « EEE » (2)						
Crédits 1995	116 000 000		62 800 000	28 185 965	25 014 035	
Total	190 200 000	37 000 000 (1)	83 000 000	45 185 965	25 014 035	

(1) Ce crédit est inscrit au chapitre B0-4 0 au titre de l'article B2-1 4 0 (pour partie).

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 4 5	**Urban *(zones urbaines)*** Crédits dissociés	105 000 000	75 200 000	+ 6 000 000	+ 2 800 000	111 000 000	78 000 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-1 4 5	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 111 millions d'écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	86 000 000 (1)	43 000 000	22 700 000	20 300 000		
Restant à liquider « EEE » (2)						
Crédits 1995	111 000 000		55 300 000	29 282 857	26 417 143	
Total	197 000 000	43 000 000 (1)	78 000 000	49 582 857	26 417 143	

(1) Ce crédit est inscrit au chapitre B0-4 0 au titre de l'article B2-1 4 0 (pour partie).

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 4 6	**Leader II** ***(développement rural)*** Crédits dissociés	246 000 000	176 300 000	+ 10 500 000	+ 4 950 000	256 500 000	181 250 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	2 144 000 000	2 068 000 000	+ 80 200 000	+ 39 150 000	2 224 200 000	2 107 150 000
	TOTAL DU CHAPITRE B2-1 4	2 144 000 000	2 068 000 000	+ 80 200 000	+ 39 150 000	2 224 200 000	2 107 150 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 4 — INITIATIVES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Commentaires

B2-1 4 6

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 256 500 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	202 000 000 (1)	101 000 000	53 300 000	47 700 000		
Restant à liquider « EEE » (2)						
Crédits 1995	256 500 000		127 950 000	67 710 122	60 879 878	
Total	458 500 000	101 000 000 (1)	181 250 000	115 370 122	60 879 878	

(1) Ce crédit est inscrit au chapitre B0-4 0 au titre de l'article B2-1 4 0 (pour partie).

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 8 — MESURES TRANSITOIRES ET ACTIONS INNOVATRICES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B2-1 8						
B2-1 8 0	***Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section « orientation »***						
	Crédits dissociés	33 000 000	74 200 000	+ 1 210 000	+ 605 000	34 210 000	74 805 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 8 — MESURES TRANSITOIRES ET ACTIONS INNOVATRICES

Article Poste	Commentaires

B2-1 8 0 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 34 210 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	208 806 411	84 458 000	45 200 000	54 000 000	15 000 000	10 148 411
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	67 000 000	39 000 000	10 000 000	10 000 000	7 000 000	1 000 000
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	34 210 000		19 605 000	6 363 000	7 242 000	1 000 000
Total	310 016 411	123 458 000 (2)	74 805 000	70 363 000	29 242 000	12 148 411

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Y compris 15 458 000 écus reportés de 1993.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 8 — MESURES TRANSITOIRES ET ACTIONS INNOVATRICES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 8 1	***Instrument financier d'orientation de la pêche*** Crédits dissociés	10 000 000	9 500 000	+ 380 000	+ 190 000	10 380 000	9 690 000
B2-1 8 2	***Fonds européen de développement régional*** Crédits dissociés	129 000 000	206 000 000	+ 4 740 000	+ 2 370 000	133 740 000	208 370 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 8 — MESURES TRANSITOIRES ET ACTIONS INNOVATRICES *(suite)*

Article Poste	Commentaires

B2-1 8 1

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 10 380 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	13 713 323	9 300 000	2 200 000	2 213 323		
Crédits d'engagement reportés de 1993	600 000	300 000	300 000			
Crédits 1994	9 000 000	5 400 000	2 400 000	1 200 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	10 380 000		4 790 000	4 514 000	1 076 000	
Total	33 693 323	15 000 000 (2)	9 690 000	7 927 323	1 076 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Y compris 3 millions d'écus reportés de 1993.

B2-1 8 2

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 133 740 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	307 990 261	147 247 000	73 000 000	72 842 261	14 901 000	
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	190 000 000	94 000 000	57 000 000	39 000 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	133 740 000		78 370 000	33 422 000	21 948 000	
Total	631 730 261	241 247 000 (2)	208 370 000	145 264 261	36 849 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Y compris 1 247 000 écus reportés de 1993.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 8 — MESURES TRANSITOIRES ET ACTIONS INNOVATRICES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-1 8 3	***Fonds social européen*** Crédits dissociés	70 000 000	82 500 000	+ 2 570 000	+ 1 285 000	72 570 000	83 785 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	242 000 000	372 200 000	+ 8 900 000	+ 4 450 000	250 900 000	376 650 000
	TOTAL DU CHAPITRE B2-1 8	242 000 000	372 200 000	+ 8 900 000	+ 4 450 000	250 900 000	376 650 000
	Sous-total des crédits non dissociés	p.m.	p.m.	– p.m.	– p.m.		
	Sous-total des crédits dissociés	23 177 250 000	20 756 250 000	+ 891 000 000	+ 444 550 000	24 068 250 000	21 200 800 000
	Total du titre B2-1	**23 177 250 000**	**20 756 250 000**	+ **891 000 000**	+ **444 550 000**	**24 068 250 000**	**21 200 800 000**

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-1 8 — MESURES TRANSITOIRES ET ACTIONS INNOVATRICES *(suite)*

Article Poste	Commentaires

B2-1 8 3

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 72 570 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	107 626 638	71 861 000	16 653 400	9 556 119	9 556 119	
Crédits d'engagement reportés de 1993	822 000 (1)	411 000	246 600	164 400		
Crédits 1994	102 000 000	51 000 000	30 600 000	20 400 000		
Restant à liquider « EEE » (2)						
Crédits 1995	72 570 000		36 285 000	21 771 000	14 514 000	
Total	283 018 638	123 272 000 (3)	83 785 000	51 891 519	24 070 119	

(1) Réutilisation de recettes de 1993.

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(3) Y compris 1 450 000 écus reportés de 1993 et 822 000 écus en réutilisation de recettes de 1993.

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

TITRE B2-3

FONDS DE COHÉSION

CHAPITRE B2-3 0 — FONDS DE COHÉSION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B2-3 0						
B2-3 0 1	***Actions de lutte contre la fraude dans le domaine du Fonds de cohésion***						
	Crédits dissociés	p.m. (1)	p.m. (1)	—	—	p.m. (1)	p.m. (1)
	Sous-total des crédits non dissociés	p.m.	p.m.	– p.m.	– p.m.		
	Sous-total des crédits dissociés	2 151 700 000	1 749 700 000	+ p.m.	+ p.m.	2 151 700 000	1 749 700 000
	TOTAL DU CHAPITRE B2-3 0	2 151 700 000	1 749 700 000	—	—	2 151 700 000	1 749 700 000
	Sous-total des crédits non dissociés	p.m.	p.m.	– p.m.	– p.m.		
	Sous-total des crédits dissociés	2 151 700 000	1 749 700 000	+ p.m.	+ p.m.	2 151 700 000	1 749 700 000
	Total du titre B2-3	**2 151 700 000**	**1 749 700 000**	—	—	**2 151 700 000**	**1 749 700 000**

(1) Un crédit de 300 000 écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

TITRE B2-3

FONDS DE COHÉSION

CHAPITRE B2-3 0 — FONDS DE COHÉSION

Article Poste	Commentaires
B2-3 0 1	Crédit d'engagement autorisé pour 1995 : p.m. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Crédits 1995	300 000 (1)		300 000			
Total	p.m.		300 000 (1)			

(1) Ce crédit est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

TITRE B2-4

DÉPENSES STRUCTURELLES ET DE COHÉSION ET DÉPENSES POUR LE MÉCANISME FINANCIER LIÉES À L'ADHÉSION DE NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES

CHAPITRE B2-4 0 — DÉPENSES STRUCTURELLES ET DE COHÉSION ET DÉPENSES POUR LE MÉCANISME FINANCIER LIÉES À L'ADHÉSION DE NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B2-4 0						
B2-4 0 0	***Dépenses structurelles et de cohésion liées à l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à l'Union européenne*** Crédits dissociés	p.m. (1)	p.m. (2)	—	—	p.m.	p.m. (3)

(1) Un crédit de 891 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.
(2) Un crédit de 826 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.
(3) Un crédit de 381 450 000 écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

TITRE B2-4

DÉPENSES STRUCTURELLES ET DE COHÉSION ET DÉPENSES POUR LE MÉCANISME FINANCIER LIÉES À L'ADHÉSION DE NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES

CHAPITRE B2-4 0 — DÉPENSES STRUCTURELLES ET DE COHÉSION ET DÉPENSES POUR LE MÉCANISME FINANCIER LIÉES À L'ADHÉSION DE NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES

Article Poste	Commentaires

B2-4 0 0

Crédit d'engagement autorisé pour 1995 : p.m.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	p.m.		p.m.			
Total	p.m.		p.m. (2)			

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Un crédit de 381 450 000 écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-4 0 — DÉPENSES STRUCTURELLES ET DE COHÉSION ET DÉPENSES POUR LE MÉCANISME FINANCIER LIÉES À L'ADHÉSION DE NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	p.m.	p.m.	—	—	p.m.	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE B2-4 0	p.m.	p.m.	—	—	p.m.	p.m.
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	p.m.	p.m.	—	—	p.m.	p.m.
	Total du titre B2-4	**p.m.**	**p.m.**	**—**	**—**	**p.m.**	**p.m.**

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-4 0 — DÉPENSES STRUCTURELLES ET DE COHÉSION ET DÉPENSES POUR LE MÉCANISME FINANCIER LIÉES À L'ADHÉSION DE NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

TITRE B2-5

AUTRES ACTIONS AGRICOLES

CHAPITRE B2-5 1 — RÉALISATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR, CONTRÔLES ET AUTRES ACTIONS DANS LE DOMAINE AGRICOLE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B2-5 1						
B2-5 1 0	***Réalisation du marché intérieur dans le domaine agricole***						
B2-5 1 0 1	Autres actions dans le domaine vétérinaire Crédits dissociés	12 000 000	10 000 000	+ 2 800 000	+ 840 000	14 800 000	10 840 000

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

TITRE B2-5

AUTRES ACTIONS AGRICOLES

CHAPITRE B2-5 1 — RÉALISATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR, CONTRÔLES ET AUTRES ACTIONS DANS LE DOMAINE AGRICOLE

Article Poste	Commentaires
B2-5 1 0	
B2-5 1 0 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 14 800 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	10 954 035	5 954 035	3 000 000	2 000 000		
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	14 000 000	3 045 965	4 000 000	6 954 035		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	14 800 000		3 840 000	4 120 000	6 840 000	
Total	39 754 035	9 000 000	10 840 000	13 074 035	6 840 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-5 1 — RÉALISATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR, CONTRÔLES ET AUTRES ACTIONS DANS LE DOMAINE AGRICOLE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-5 1 0	*(suite)*						
B2-5 1 0 2	Interventions phytosanitaires Crédits dissociés	1 500 000	1 200 000	+ 500 000	+ 150 000	2 000 000	1 350 000
	Total de l'article B2-5 1 0	130 000 000	92 200 000	+ 3 300 000	+ 990 000	133 300 000	93 190 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-5 1 — RÉALISATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR, CONTRÔLES ET AUTRES ACTIONS DANS LE DOMAINE AGRICOLE *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-5 1 0	***(suite)***
B2-5 1 0 2	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 2 millions d'écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	946 202	946 202				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	1 500 000	53 798	857 000	589 202		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	2 000 000		493 000	1 507 000		
Total	4 446 202	1 000 000	1 350 000	2 096 202		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-5 1 — RÉALISATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR, CONTRÔLES ET AUTRES ACTIONS DANS LE DOMAINE AGRICOLE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-5 1 1	***Contrôles en agriculture*** Crédits dissociés	31 800 000	20 000 000	+ 500 000	+ 150 000	32 300 000	20 150 000
B2-5 1 2	***Réseau d'information comptable agricole*** Crédits dissociés	8 000 000	7 000 000	+ 700 000	+ 210 000	8 700 000	7 210 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-5 1 — RÉALISATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR, CONTRÔLES ET AUTRES ACTIONS DANS LE DOMAINE AGRICOLE *(suite)*

Article Poste	Commentaires

B2-5 1 1 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 32 300 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	14 058 066	10 000 000	4 000 000	58 066		
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	28 500 000	8 000 000	12 000 000	8 500 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	32 300 000		4 150 000	20 500 000	7 650 000	
Total	74 858 066	18 000 000	20 150 000	29 058 066	7 650 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

B2-5 1 2 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 8 700 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	8 447 925	3 800 000	2 700 000	1 947 925		
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	7 700 000	3 400 000	1 000 000	3 300 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	8 700 000		3 510 000	1 780 000	3 410 000	
Total	24 847 925	7 200 000	7 210 000	7 027 925	3 410 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-5 1 — RÉALISATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR, CONTRÔLES ET AUTRES ACTIONS DANS LE DOMAINE AGRICOLE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-5 1 3	***Restructuration des systèmes d'enquêtes agricoles*** Crédits dissociés	3 900 000	3 600 000	+ 1 000 000	+ 300 000	4 900 000	3 900 000
B2-5 1 5	***Forêts*** Crédits dissociés	19 000 000	16 000 000	+ 3 000 000	+ 900 000	22 000 000	16 900 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-5 1 — RÉALISATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR, CONTRÔLES ET AUTRES ACTIONS DANS LE DOMAINE AGRICOLE *(suite)*

Article Poste | Commentaires

B2-5 1 3

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 4 900 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	5 661 894	2 500 000	2 141 240	1 020 654		
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	4 300 000	1 754 000	1 000 000	1 546 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	4 900 000		758 760	4 141 240		
Total	14 861 894	4 254 000	3 900 000	6 707 894		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

B2-5 1 5

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 22 millions d'écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	44 618 598	10 000 000	10 000 000	10 000 000	9 618 598	5 000 000
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	19 000 000	6 000 000	2 000 000	6 000 000	5 000 000	
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	22 000 000		4 900 000	9 200 000	2 900 000	5 000 000
Total	85 618 598	16 000 000	16 900 000	25 200 000	17 518 598	10 000 000

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-5 1 — RÉALISATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR, CONTRÔLES ET AUTRES ACTIONS DANS LE DOMAINE AGRICOLE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-5 1 9	***Actions de lutte contre la fraude en agriculture*** Crédits dissociés	p.m. (1)	p.m. (1)	—	—	p.m. (1)	p.m. (1)
	Sous-total des crédits non dissociés	p.m.	p.m.	– p.m.	– p.m.		
	Sous-total des crédits dissociés	203 200 000	147 400 000	+ 8 500 000	+ 2 550 000	211 700 000	149 950 000
	TOTAL DU CHAPITRE B2-5 1	203 200 000	147 400 000	+ 8 500 000	+ 2 550 000	211 700 000	149 950 000
	Sous-total des crédits non dissociés	p.m.	p.m.	– p.m.	– p.m.		
	Sous-total des crédits dissociés	206 200 000	149 400 000	+ 8 500 000	+ 2 550 000	214 700 000	151 950 000
	Total du titre B2-5	**206 200 000**	**149 400 000**	+ **8 500 000**	+ **2 550 000**	**214 700 000**	**151 950 000**

(1) Un crédit de 1 500 000 écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-5 1 — RÉALISATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR, CONTRÔLES ET AUTRES ACTIONS DANS LE DOMAINE AGRICOLE *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-5 1 9	Crédit d'engagement autorisé pour 1995 : p.m. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	2 500 000	1 500 000		1 000 000		
Crédits 1995	1 500 000 (1)		1 500 000			
Total	4 000 000	1 500 000	1 500 000 (1)	1 000 000		

(1) Ce crédit est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

TITRE B2-6

AUTRES ACTIONS RÉGIONALES

CHAPITRE B2-6 0 — AUTRES INTERVENTIONS À CARACTÈRE RÉGIONAL

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B2-6 0						
B2-6 0 1	***Centres d'entreprise et d'innovation***						
	Crédits dissociés	8 000 000	5 800 000	+ 500 000	+ 300 000	8 500 000	6 100 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	51 300 000	43 300 000	+ 500 000	+ 300 000	51 800 000	43 600 000
	TOTAL DU CHAPITRE B2-6 0	51 300 000	43 300 000	+ 500 000	+ 300 000	51 800 000	43 600 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	51 300 000	55 200 000	+ 500 000	+ 300 000	51 800 000	55 500 000
	Total du titre B2-6	**51 300 000**	**55 200 000**	+ **500 000**	+ **300 000**	**51 800 000**	**55 500 000**

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

TITRE B2-6

AUTRES ACTIONS RÉGIONALES

CHAPITRE B2-6 0 — AUTRES INTERVENTIONS À CARACTÈRE RÉGIONAL

Article Poste	Commentaires

B2-6 0 1 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 8 500 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	10 027 209	6 180 000	2 895 000	715 000	237 209	
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	8 000 000	3 320 000	1 880 000	560 000	560 000	1 680 000
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	8 500 000		1 325 000	3 925 000	1 050 000	2 200 000
Total	26 527 209	9 500 000	6 100 000	5 200 000	1 847 209	3 880 000

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

TITRE B2-7

TRANSPORTS

CHAPITRE B2-7 0 — TRANSPORTS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B2-7 0						
B2-7 0 2	***Interventions spécifiques, notamment dans le domaine de la sécurité des transports***						
	Crédits dissociés	7 000 000	5 500 000	+ 200 000	+ 100 000	7 200 000	5 600 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

TITRE B2-7

TRANSPORTS

CHAPITRE B2-7 0 — TRANSPORTS

Article Poste	Commentaires
B2-7 0 2	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 7 200 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	2 430 476	2 430 476				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	4 000 000	1 469 524	2 530 476			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	7 200 000		3 069 524	4 130 476		
Total	13 630 476	3 900 000	5 600 000	4 130 476		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-7 0 — TRANSPORTS *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-7 0 6	***Actions de réalisation de lignes pilotes de transport combiné*** Crédits dissociés	3 800 000	2 800 000	+ 300 000	+ 100 000	4 100 000	2 900 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	24 000 000	18 000 000	+ 500 000	+ 200 000	24 500 000	18 200 000
	TOTAL DU CHAPITRE B2-7 0	24 000 000	18 000 000	+ 500 000	+ 200 000	24 500 000	18 200 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	24 000 000	18 000 000	+ 500 000	+ 200 000	24 500 000	18 200 000
	Total du titre B2-7	**24 000 000**	**18 000 000**	+ **500 000**	+ **200 000**	**24 500 000**	**18 200 000**

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-7 0 — TRANSPORTS *(suite)*

Article Poste	Commentaires

B2-7 0 6 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 4 100 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	1 998 154	1 998 154				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	4 000 000	1 501 846	2 498 154			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	4 100 000		401 846	3 698 154		
Total	10 098 154	3 500 000	2 900 000	3 698 154		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

TITRE B2-9

AUTRES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA PÊCHE ET DE LA MER

CHAPITRE B2-9 0 — OPÉRATIONS DE CONTRÔLE, D'INSPECTION ET DE SURVEILLANCE EN MER

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B2-9 0						
B2-9 0 0	***Contrôle et coordination des opérations de surveillance effectuées par les États membres***						
	Crédits dissociés	1 300 000	1 000 000	+ 100 000	+ 30 000	1 400 000	1 030 000

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

TITRE B2-9

AUTRES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA PÊCHE ET DE LA MER

CHAPITRE B2-9 0 — OPÉRATIONS DE CONTRÔLE, D'INSPECTION ET DE SURVEILLANCE EN MER

Article Poste	Commentaires
B2-9 0 0	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 1 400 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	610 298	610 298				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	1 100 000	389 702	110 298	600 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	1 400 000		919 702	480 298		
Total	3 110 298	1 000 000	1 030 000	1 080 298		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B2
(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-9 0 — OPÉRATIONS DE CONTRÔLE, D'INSPECTION ET DE SURVEILLANCE EN MER *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B2-9 0 1	***Participation financière aux opérations de contrôle et de surveillance dans les eaux maritimes de certains États membres*** Crédits dissociés	22 500 000	20 000 000	+ 2 000 000	+ 600 000	24 500 000	20 600 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	26 000 000	22 400 000	+ 2 100 000	+ 630 000	28 100 000	23 030 000
	TOTAL DU CHAPITRE B2-9 0	26 000 000	22 400 000	+ 2 100 000	+ 630 000	28 100 000	23 030 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	26 000 000	22 400 000	+ 2 100 000	+ 630 000	28 100 000	23 030 000
	Total du titre B2-9	**26 000 000**	**22 400 000**	+ **2 100 000**	+ **630 000**	**28 100 000**	**23 030 000**
	Sous-total des crédits non dissociés	p.m.	p.m.	– p.m.	– p.m.		
	Sous-total des crédits dissociés	25 636 450 000	22 790 950 000	+ 902 600 000	+ 448 230 000	26 539 050 000	23 239 180 000
	Total de la sous-section B2	**25 636 450 000**	**22 790 950 000**	+ **902 600 000**	+ **448 230 000**	**26 539 050 000**	**23 239 180 000**

COMMISSION

Sous-section B2

(Actions structurelles, mécanisme financier, autres actions agricoles et régionales, transports et pêche)

CHAPITRE B2-9 0 — OPÉRATIONS DE CONTRÔLE, D'INSPECTION ET DE SURVEILLANCE EN MER *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B2-9 0 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 24 500 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	42 843 920	13 000 000	8 000 000	12 000 000	9 843 920	
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	22 000 000	7 000 000	9 000 000	3 000 000	3 000 000	
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	24 500 000		3 600 000	14 800 000	6 100 000	
Total	89 343 920	20 000 000	20 600 000	29 800 000	18 943 920	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

SOUS-SECTION B3

FORMATION, JEUNESSE, CULTURE, AUDIOVISUEL, INFORMATION ET AUTRES ACTIONS SOCIALES

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

TITRE B3-1

ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET JEUNESSE

CHAPITRE B3-1 0 — ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE DE LA JEUNESSE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B3-1 0						
B3-1 0 0	***Enseignement général et supérieur***						
B3-1 0 0 0	Actions générales en matière d'éducation						
	Crédits dissociés	4 000 000	5 725 000	+ 90 000	+ 80 000	4 090 000	5 805 000

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

TITRE B3-1

ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET JEUNESSE

CHAPITRE B3-1 0 — ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE DE LA JEUNESSE

Article Poste	Commentaires
B3-1 0 0	
B3-1 0 0 0	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 4 090 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	3 024 938	3 024 938				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	8 500 000	4 975 062	3 524 938			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	4 090 000		2 280 062	1 809 938		
Total	15 614 938	8 000 000	5 805 000	1 809 938		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-1 0 — ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE DE LA JEUNESSE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-1 0 0	*(suite)*						
B3-1 0 0 1	*Socrates* Crédits dissociés	91 400 000 (1)	70 438 000 (2)	—	+ 243 000	91 400 000 (1)	70 681 000 (2)

(1) Un crédit de 84 500 000 écus est inscrit au chapitre B0-4 0.
(2) Un crédit de 70 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B3

(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-1 0 — ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE DE LA JEUNESSE *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B3-1 0 0	*(suite)*
B3-1 0 0 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 91 400 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	13 712 476	13 712 476				
Crédits d'engagement reportés de 1993	3 904 500 (1)	3 904 500				
Crédits 1994	128 400 000	109 314 524	19 085 476			
Restant à liquider « EEE » (2)	243 810		243 000	810		
Crédits 1995	175 900 000 (3)		121 352 524	54 547 476		
Total	322 160 786	126 931 500 (4)	140 681 000 (5)	54 548 286		

(1) Réutilisation de recettes de 1993.

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(3) Dont 84 500 000 écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

(4) Y compris 1 627 000 écus reportés de 1993 et 3 904 500 écus en réutilisation de recettes de 1993.

(5) Dont 70 millions d'écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-1 0 — ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE DE LA JEUNESSE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-1 0 0	*(suite)*						
B3-1 0 0 6	Promotion et sauvegarde des langues et cultures moins répandues Crédits dissociés	3 750 000	3 750 000	+ 180 000	+ 140 000	3 930 000	3 890 000
B3-1 0 0 8	Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie Crédits dissociés	3 000 000	2 000 000	+ 140 000	+ 120 000	3 140 000	2 120 000
	Total de l'article B3-1 0 0	104 650 000	83 913 000	+ 410 000	+ 583 000	105 060 000	84 496 000

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-1 0 — ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE DE LA JEUNESSE *(suite)*

Article Poste | Commentaires

B3-1 0 0 *(suite)*

B3-1 0 0 6 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 3 930 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	1 913 153	1 913 153				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	3 500 000	1 586 847	1 913 153			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	3 930 000		1 976 847	1 953 153		
Total	9 343 153	3 500 000	3 890 000	1 953 153		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

B3-1 0 0 8 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 3 140 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	3 140 000		2 120 000	1 020 000		
Total	3 140 000		2 120 000	1 020 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-1 0 — ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE DE LA JEUNESSE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-1 0 1	***Jeunesse pour l'Europe*** Crédits dissociés	22 000 000	20 229 000	+ 2 000 000	+ 1 771 000	24 000 000	22 000 000

COMMISSION

Sous-section B3

(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-1 0 — ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE DE LA JEUNESSE *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B3-1 0 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 24 millions d'écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	2 958 604	2 958 604				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	18 500 000	12 709 396	5 790 604			
Restant à liquider « EEE » (1)	171 736		171 000	736		
Crédits 1995	24 000 000		16 038 396	7 961 604		
Total	45 630 340	15 668 000 (2)	22 000 000	7 962 340		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Y compris 168 000 écus reportés de 1993.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-1 0 — ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE DE LA JEUNESSE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-1 0 2	***Formation et orientation professionnelles***						
B3-1 0 2 0	Actions générales en matière de formation et d'orientation professionnelles Crédits dissociés	1 000 000	4 100 000	+ 150 000	+ 120 000	1 150 000	4 220 000

COMMISSION

Sous-section B3

(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-1 0 — ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE DE LA JEUNESSE *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B3-1 0 2	
B3-1 0 2 0	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 1 150 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	2 130 342	2 130 342				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	6 000 000	2 869 658	3 130 342			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	1 150 000		1 089 658	60 342		
Total	9 280 342	5 000 000	4 220 000	60 342		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-1 0 — ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE DE LA JEUNESSE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-1 0 2	*(suite)*						
B3-1 0 2 1	*Leonardo da Vinci* Crédits dissociés	71 800 000 (1)	58 815 000 (2)	—	+ 370 000	71 800 000 (1)	59 185 000 (2)

(1) Un crédit de 65 500 000 écus est inscrit au chapitre B0-4 0.
(2) Un crédit de 57 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B3

(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-1 0 — ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE DE LA JEUNESSE *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B3-1 0 2	***(suite)***
B3-1 0 2 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 71 800 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	19 936 167	19 536 167	370 000	30 000		
Crédits d'engagement reportés de 1993	986 600 (1)	986 600				
Crédits 1994	110 600 000	81 403 833	29 196 167			
Restant à liquider « EEE » (2)	370 089		370 000	89		
Crédits 1995	137 300 000 (3)		86 248 833	51 051 167		
Total	269 192 856	101 926 600 (4)	116 185 000 (5)	51 081 256		

(1) Réutilisation de recettes de 1993.

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(3) Dont 65 500 000 écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

(4) Y compris 2 440 000 écus reportés de 1993 au titre de réutilisation de recettes de 1992 et 986 600 écus en réutilisation de recettes de 1993.

(5) Dont 57 millions d'écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-1 0 — ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE DE LA JEUNESSE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-1 0 2	*(suite)*						
B3-1 0 2 5	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Crédits dissociés	10 000 000 (1)	10 000 000 (1)	+ 225 000	+ 225 000	10 225 000 (1)	10 225 000 (1)

(1) Un crédit de 2 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B3

(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-1 0 — ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE DE LA JEUNESSE *(suite)*

Article Poste	Commentaires		
B3-1 0 2	*(suite)*		
B3-1 0 2 5	Les recettes et les dépenses prévisionnelles pour l'exercice se présentent de la façon suivante :		
	Recettes :		
	— titre 1 « Subvention de la Communauté européenne »		12 225 000
	— titre 2 « Recettes diverses »		100 000
		Total	12 325 000
	Dépenses :		
	— titre 1 « Personnel »		7 119 000
	— titre 2 « Frais de fonctionnement administratif »		1 082 000
	— titre 3 « Dépenses opérationnelles »		4 124 000
	— titre 9 « Dépenses non spécialement prévues »		—
		Total	12 325 000

Effectifs autorisés

Catégorie	Nombre	
	1994	1995
A	21	24
LA	11	11
B	15	15
C	26	26
D	3	3
Agents locaux	—	—

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-1 0 — ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE DE LA JEUNESSE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-1 0 2	*(suite)*						
B3-1 0 2 5	*(suite)*						
B3-1 0 2 6	**Centre européen pour le développement de la formation professionnelle — Frais de déménagement** Crédits dissociés			+ 2 475 000 (1)	+ 2 475 000 (1)	2 475 000 (1)	2 475 000 (1)

(1) Un crédit de 1 700 000 écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-1 0 — ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE DE LA JEUNESSE *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B3-1 0 2	***(suite)***
B3-1 0 2 5	***(suite)***

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 10 225 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	11 000 000	11 000 000				
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	12 225 000 (2)		12 225 000			
Total	23 225 000	11 000 000	12 225 000 (2)			

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Dont 2 millions d'écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

B3-1 0 2 6 *Nouveau poste*

Règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil, du 10 février 1975, portant création d'un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO n° L 39 du 13. 2. 1975, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 354/95 (JO n° L 41 du 23. 2. 1995, p. 1).

Règlement (CE) n° 1131/94 du Conseil, du 16 mai 1994, modifiant le règlement (CEE) n° 337/75 portant création d'un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO n° L 127 du 19. 5. 1994, p. 1), fixant le siège du Centre à Thessalonique.

Ce crédit est destiné à couvrir la subvention qui permettra au Centre de couvrir les frais occasionnés par la réinstallation de son siège à Thessalonique.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles liées à ce transfert se présentent de la façon suivante pour l'exercice :

Recettes :

— titre 1 « Subvention de la Communauté européenne »	4 175 000

Dépenses :

— titre 1 « Personnel »	1 580 000
— titre 2 « Frais de fonctionnement administratif »	2 595 000
Total	4 175 000

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-1 0 — ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE DE LA JEUNESSE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-1 0 2	*(suite)*						
B3-1 0 2 6	*(suite)*						
	Total de l'article B3-1 0 2	82 800 000	72 915 000	+ 2 850 000	+ 3 190 000	85 650 000	76 105 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	209 450 000	177 057 000	+ 5 260 000	+ 5 544 000	214 710 000	182 601 000
	TOTAL DU CHAPITRE B3-1 0	209 450 000	177 057 000	+ 5 260 000	+ 5 544 000	214 710 000	182 601 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	209 450 000	177 057 000	+ 5 260 000	+ 5 544 000	214 710 000	182 601 000
	Total du titre B3-1	**209 450 000**	**177 057 000**	**+ 5 260 000**	**+ 5 544 000**	**214 710 000**	**182 601 000**

COMMISSION

Sous-section B3

(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-1 0 — ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE DE LA JEUNESSE *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B3-1 0 2	***(suite)***
B3-1 0 2 6	***(suite)***

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 2 475 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	4 175 000 (2)		4 175 000			
Total	4 175 000		4 175 000 (2)			

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Dont 1 700 000 écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

TITRE B3-2

CULTURE ET AUDIOVISUEL

CHAPITRE B3-2 0 — CULTURE ET AUDIOVISUEL

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B3-2 0						
B3-2 0 0	*Culture*						
B3-2 0 0 0	Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine culturel européen						
	Crédits dissociés	8 600 000	6 900 000	+ 250 000	+ 125 000	8 850 000	7 025 000

COMMISSION

Sous-section B3

(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

TITRE B3-2

CULTURE ET AUDIOVISUEL

CHAPITRE B3-2 0 — CULTURE ET AUDIOVISUEL

Article Poste	Commentaires
B3-2 0 0	
B3-2 0 0 0	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 8 850 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	3 674 776	3 674 776				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	8 000 000	2 425 224	3 574 776	2 000 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	8 850 000		3 450 224	5 399 776		
Total	20 524 776	6 100 000	7 025 000	7 399 776		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-2 0 — CULTURE ET AUDIOVISUEL *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-2 0 0	*(suite)*						
B3-2 0 0 1	Actions d'encouragement aux initiatives culturelles de rayonnement européen Crédits dissociés	7 000 000	5 200 000	+ 250 000	+ 125 000	7 250 000	5 325 000
	Total de l'article B3-2 0 0	18 900 000	15 200 000	+ 500 000	+ 250 000	19 400 000	15 450 000

COMMISSION

Sous-section B3

(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-2 0 — CULTURE ET AUDIOVISUEL *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B3-2 0 0	***(suite)***
B3-2 0 0 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 7 250 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	1 197 913	1 197 913				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	5 200 000	3 102 087	2 097 913			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	7 250 000		3 227 087	4 022 913		
Total	13 647 913	4 300 000	5 325 000	4 022 913		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-2 0 — CULTURE ET AUDIOVISUEL *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-2 0 1	***Audiovisuel***						
B3-2 0 1 0	*Media* (mesures pour encourager le développement de l'industrie audiovisuelle) Crédits dissociés	50 000 000	45 000 000	+ 3 580 000	+ 3 475 000	53 580 000	48 475 000
	Total de l'article B3-2 0 1	110 800 000	114 500 000	+ 3 580 000	+ 3 475 000	114 380 000	117 975 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	129 700 000	129 700 000	+ 4 080 000	+ 3 725 000	133 780 000	133 425 000
	TOTAL DU CHAPITRE B3-2 0	129 700 000	129 700 000	+ 4 080 000	+ 3 725 000	133 780 000	133 425 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	129 700 000	129 700 000	+ 4 080 000	+ 3 725 000	133 780 000	133 425 000
	Total du titre B3-2	**129 700 000**	**129 700 000**	+ **4 080 000**	+ **3 725 000**	**133 780 000**	**133 425 000**

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-2 0 — CULTURE ET AUDIOVISUEL *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B3-2 0 1	
B3-2 0 1 0	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 53 580 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	17 711 429	17 711 429				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	49 000 000	37 288 571	10 000 000	1 711 429		
Restant à liquider « EEE » (1)	1 147 055		875 000	272 055		
Crédits 1995	53 580 000		37 600 000	15 980 000		
Total	121 438 484	55 000 000	48 475 000	17 963 484		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

TITRE B3-3

INFORMATION ET COMMUNICATION

CHAPITRE B3-3 0 — INFORMATION ET COMMUNICATION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B3-3 0						
B3-3 0 0	***Actions générales d'information*** Crédits dissociés	25 000 000	20 000 000	+ 6 000 000	+ 2 700 000	31 000 000	22 700 000

COMMISSION

Sous-section B3

(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

TITRE B3-3

INFORMATION ET COMMUNICATION

CHAPITRE B3-30 — INFORMATION ET COMMUNICATION

Article Poste	Commentaires

B3-300 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 31 millions d'écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	9 015 000	9 015 000				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	22 000 000	11 985 000	10 015 000			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	31 000 000		12 685 000	18 315 000		
Total	62 015 000	21 000 000	22 700 000	18 315 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-3 0 — INFORMATION ET COMMUNICATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-3 0 1	***Relais d'information et actions de promotion*** Crédits dissociés	8 500 000	5 250 000	+ 800 000	+ 500 000	9 300 000	5 750 000
B3-3 0 3	***Actions générales de communication*** Crédits dissociés	11 000 000	8 000 000	+ 2 800 000	+ 1 300 000	13 800 000	9 300 000

COMMISSION

Sous-section B3

(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-30 — INFORMATION ET COMMUNICATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires

B3-301 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 9 300 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	1 532 309	1 532 309				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	4 500 000	2 367 691	2 132 309			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	9 300 000		3 617 691	5 682 309		
Total	15 332 309	3 900 000	5 750 000	5 682 309		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

B3-303 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 13 800 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	4 105 000	4 105 000				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	10 000 000	3 895 000	4 000 000	2 105 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	13 800 000		5 300 000	8 500 000		
Total	27 905 000	8 000 000	9 300 000	10 605 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-30 — INFORMATION ET COMMUNICATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-304	***Action « Jean Monnet » — L'intégration européenne dans l'Université*** Crédits dissociés	3 000 000	2 500 000	+ 200 000	+ 150 000	3 200 000	2 650 000

COMMISSION

Sous-section B3

(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-30 — INFORMATION ET COMMUNICATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B3-304	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 3 200 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	603 000	603 000				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	3 000 000	2 197 000	803 000			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	3 200 000		1 847 000	1 353 000		
Total	6 803 000	2 800 000	2 650 000	1 353 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-3 0 — INFORMATION ET COMMUNICATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-3 0 6	***Actions d'information pour des politiques spécifiques*** Crédits dissociés	500 000	400 000	+ 500 000	+ 400 000	1 000 000	800 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	57 000 000	42 900 000	+ 10 300 000	+ 5 050 000	67 300 000	47 950 000
	TOTAL DU CHAPITRE B3-3 0	57 000 000	42 900 000	+ 10 300 000	+ 5 050 000	67 300 000	47 950 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	57 000 000	42 900 000	+ 10 300 000	+ 5 050 000	67 300 000	47 950 000
	Total du titre B3-3	**57 000 000**	**42 900 000**	+ **10 300 000**	+ **5 050 000**	**67 300 000**	**47 950 000**

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-3 0 — INFORMATION ET COMMUNICATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires

B3-3 0 6

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 1 million d'écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	1 000 000		800 000	200 000		
Total	1 000 000		800 000	200 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

TITRE B3-4

AUTRES ACTIONS SOCIALES

CHAPITRE B3-4 0 — DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B3-4 0						
B3-4 0 0	***Dialogue social et espace social européen***						
B3-4 0 0 2	Rencontres entre les organisations de travailleurs Crédits dissociés	6 600 000	5 600 000	+ 400 000	+ 400 000	7 000 000	6 000 000

COMMISSION

Sous-section B3

(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

TITRE B3-4

AUTRES ACTIONS SOCIALES

CHAPITRE B3-4 0 — DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI

Article Poste	Commentaires
B3-4 0 0	
B3-4 0 0 2	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 7 millions d'écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	6 000 000	5 000 000			1 000 000	
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	7 000 000		6 000 000	1 000 000		
Total	13 000 000	5 000 000	6 000 000	1 000 000	1 000 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 0 — DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-4 0 0	*(suite)*						
B3-4 0 0 3	Bureau technique syndical européen Crédits dissociés	1 050 000	1 050 000	+ 100 000	+ 100 000	1 150 000	1 150 000
	Total de l'article B3-4 0 0	35 500 000	33 495 000	+ 500 000	+ 500 000	36 000 000	33 995 000

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 0 — DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B3-4 0 0	*(suite)*
B3-4 0 0 3	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 1 150 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	1 000 000	1 000 000				
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	1 150 000		1 150 000			
Total	2 150 000	1 000 000	1 150 000			

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 0 — DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-4 0 1	***Marché du travail et emploi***						
B3-4 0 1 0	Marché du travail et emploi Crédits dissociés	11 000 000	9 500 000	+ 600 000	+ 300 000	11 600 000	9 800 000

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 0 — DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B3-4 0 1	
B3-4 0 1 0	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 11 600 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	5 588 908	4 798 908	790 000			
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	10 020 000	2 501 092	5 000 000	2 518 908		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	11 600 000		4 010 000	6 502 092	1 087 908	
Total	27 208 908	7 300 000	9 800 000	9 021 000	1 087 908	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 0 — DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI *(suite)*

CHAPITRE B3-4 1 — PROTECTION SOCIALE ET LIBRE CIRCULATION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-4 0 1	*(suite)*						
B3-4 0 1 1	*Eures (European Employment Services)* Crédits dissociés	8 500 000	7 000 000	+ 900 000	+ 500 000	9 400 000	7 500 000
	Total de l'article B3-4 0 1	25 920 000	21 500 000	+ 1 500 000	+ 800 000	27 420 000	22 300 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	61 420 000	54 995 000	+ 2 000 000	+ 1 300 000	63 420 000	56 295 000
	TOTAL DU CHAPITRE B3-4 0	61 420 000	54 995 000	+ 2 000 000	+ 1 300 000	63 420 000	56 295 000
	CHAPITRE B3-4 1						
B3-4 1 0	***Protection sociale***						
B3-4 1 0 2	*Helios II* (intégration des personnes handicapées) Crédits dissociés	10 710 000	9 340 000	+ 1 100 000	+ 700 000	11 810 000	10 040 000

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 0 — DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI *(suite)*

CHAPITRE B3-4 1 — PROTECTION SOCIALE ET LIBRE CIRCULATION

Article Poste	Commentaires
B3-4 0 1	*(suite)*
B3-4 0 1 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 9 400 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	1 921 164	1 921 164				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	7 500 000	4 078 836	3 421 164			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	9 400 000		4 078 836	5 321 164		
Total	18 821 164	6 000 000	7 500 000	5 321 164		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

B3-4 1 0	
B3-4 1 0 2	(...) 500 000 écus de l'augmentation en engagements doivent servir uniquement pour le programme *Helios*, à l'exclusion du système *Handynet*. La moitié doit être utilisée pour promouvoir les activités des organisations non gouvernementales européennes et le Forum européen des handicapés.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 1 — PROTECTION SOCIALE ET LIBRE CIRCULATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-4 1 0	*(suite)*						
B3-4 1 0 2	*(suite)*						

COMMISSION

Sous-section B3

(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 1 — PROTECTION SOCIALE ET LIBRE CIRCULATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B3-4 1 0	*(suite)*
B3-4 1 0 2	*(suite)*

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 11 810 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	3 305 465	3 305 465				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	10 060 000	4 894 535	5 165 465			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	11 810 000		4 874 535	6 635 465	300 465	
Total	25 175 465	8 200 000 (2)	10 040 000	6 635 465	300 465	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Y compris 1 million d'écus reportés de 1993.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 1 — PROTECTION SOCIALE ET LIBRE CIRCULATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-4 1 0	*(suite)*						
B3-4 1 0 4	Actions en faveur des personnes âgées Crédits dissociés	6 500 000	5 000 000	+ 378 000	+ 200 000	6 878 000	5 200 000
	Total de l'article B3-4 1 0	39 210 000	27 540 000	+ 1 478 000	+ 900 000	40 688 000	28 440 000

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 1 — PROTECTION SOCIALE ET LIBRE CIRCULATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B3-4 1 0	*(suite)*
B3-4 1 0 4	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 6 878 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	3 343 910	2 470 000	873 910			
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	5 670 000	2 330 000	1 466 090	1 873 910		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	6 878 000		2 860 000	4 018 000		
Total	15 891 910	4 800 000	5 200 000	5 891 910		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 1 — PROTECTION SOCIALE ET LIBRE CIRCULATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-4 1 1	***Libre circulation***						
B3-4 1 1 1	Coordination des législations nationales relatives à la sécurité sociale Crédits dissociés	2 000 000	2 000 000	+ 100 000	—	2 100 000	2 000 000

COMMISSION

Sous-section B3

(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 1 — PROTECTION SOCIALE ET LIBRE CIRCULATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B3-4 1 1	
B3-4 1 1 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 2 100 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	1 172 000	600 000	572 000			
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	1 650 000	800 000	850 000			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	2 100 000		578 000	1 522 000		
Total	4 922 000	1 400 000	2 000 000	1 522 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 1 — PROTECTION SOCIALE ET LIBRE CIRCULATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-4 1 1	*(suite)*						
B3-4 1 1 2	Forum des migrants de l'Union européenne Crédits dissociés	700 000	700 000	+ 100 000	+ 100 000	800 000	800 000
	Total de l'article B3-4 1 1	15 900 000	13 428 000	+ 200 000	+ 100 000	16 100 000	13 528 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	55 110 000	42 503 000	+ 1 678 000	+ 1 000 000	56 788 000	43 503 000
	TOTAL DU CHAPITRE B3-4 1	55 110 000	42 503 000	+ 1 678 000	+ 1 000 000	56 788 000	43 503 000

COMMISSION

Sous-section B3

(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 1 — PROTECTION SOCIALE ET LIBRE CIRCULATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B3-4 1 1	*(suite)*
B3-4 1 1 2	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 800 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	600 000	600 000				
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	800 000		800 000			
Total	1 400 000	600 000	800 000			

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 2 — FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B3-4 2						
B3-4 2 0	***Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail***						
	Crédits dissociés	9 240 000 (1)	9 240 000 (1)	+ 1 000 000	+ 1 000 000	10 240 000 (1)	10 240 000 (1)

(1) Un crédit de 2 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B3

(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 2 — FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

Article Poste	Commentaires		
B3-4 2 0	Les recettes et les dépenses prévisionnelles pour l'exercice se présentent de la façon suivante :		
	Recettes :		
	— titre 1 « Subvention de la Communauté européenne »		12 240 000
	— titre 2 « Recettes diverses »		300 000
		Total	12 540 000
	Dépenses :		
	— titre 1 « Personnel »		6 000 000
	— titre 2 « Frais de fonctionnement administratif »		1 050 000
	— titre 3 « Dépenses opérationnelles »		5 490 000
		Total	12 540 000

Effectifs autorisés

Catégorie	Nombre	
	1994	1995
A	17	18
LA	9	11
B	12	14
C	31	35
D	2	2
Agents locaux	—	—

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 2 — FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-4 2 0	*(suite)*						
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	9 240 000	9 240 000	+ 1 000 000	+ 1 000 000	10 240 000	10 240 000
	TOTAL DU CHAPITRE B3-4 2	9 240 000	9 240 000	+ 1 000 000	+ 1 000 000	10 240 000	10 240 000

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 2 — FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B3-4 2 0	*(suite)*

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 10 240 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	11 240 000	11 240 000				
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	12 240 000 (2)		12 240 000			
Total	23 480 000	11 240 000	12 240 000 (2)			

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Dont 2 millions d'écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 3 — SANTÉ

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B3-4 3						
B3-4 3 0	***Actions dans le domaine de la protection sanitaire des citoyens***						
B3-4 3 0 2	Aspects sanitaires de l'abus de drogues Crédits dissociés	3 500 000	3 000 000	+ 300 000	+ 200 000	3 800 000	3 200 000

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 3 — SANTÉ

Article Poste	Commentaires
B3-4 3 0	
B3-4 3 0 2	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 3 800 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	3 011 550	152 000	1 000 000	1 000 000	859 550	
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	3 300 000	1 800 000	1 000 000	500 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	3 800 000		1 200 000	600 000	2 000 000	
Total	10 111 550	1 952 000 (2)	3 200 000	2 100 000	2 859 550	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Y compris 152 000 écus reportés de 1993.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 3 — SANTÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-4 3 0	*(suite)*						
B3-4 3 0 6	Politique en matière de santé publique, systèmes de santé et statut sanitaire dans la Communauté						
	Crédits dissociés	1 000 000	750 000	+ 200 000	+ 100 000	1 200 000	850 000
	Total de l'article B3-4 3 0	30 500 000	24 550 000	+ 500 000	+ 300 000	31 000 000	24 850 000

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 3 — SANTÉ *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B3-4 3 0	*(suite)*
B3-4 3 0 6	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 1 200 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	1 200 000		850 000	350 000		
Total	1 200 000		850 000	350 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 3 — SANTÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B3-4 3 1	***Santé et sécurité sur les lieux de travail***						
B3-4 3 1 0	Protection de la santé, hygiène et sécurité sur le lieu de travail, y compris subvention au Bureau international du travail Crédits dissociés	2 700 000	2 000 000	+ 200 000	+ 100 000	2 900 000	2 100 000
	Total de l'article B3-4 3 1	8 500 000	7 300 000	+ 200 000	+ 100 000	8 700 000	7 400 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	39 000 000	31 850 000	+ 700 000	+ 400 000	39 700 000	32 250 000
	TOTAL DU CHAPITRE B3-4 3	39 000 000	31 850 000	+ 700 000	+ 400 000	39 700 000	32 250 000

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 3 — SANTÉ *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B3-4 3 1	
B3-4 3 1 0	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 2 900 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	1 641 074	1 641 074				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	6 000 000	4 358 926	1 140 000	501 074		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	2 900 000		960 000	1 689 926	250 074	
Total	10 541 074	6 000 000	2 100 000	2 191 000	250 074	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 4 — LUTTE CONTRE LES DROGUES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B3-4 4						
B3-4 4 1	***Observatoire européen des drogues et des toxicomanies*** Crédits dissociés	4 000 000 (1)	4 000 000 (1)	+ 350 000	+ 350 000	4 350 000 (1)	4 350 000 (1)

(1) Un crédit de 1 million d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B3

(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 4 — LUTTE CONTRE LES DROGUES

Article Poste	Commentaires

B3-4 4 1 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 4 350 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	3 421 165	3 421 165				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	4 800 000 (1)	4 571 835	228 165			
Restant à liquider « EEE » (2)						
Crédits 1995	5 350 000 (3)		5 121 835	228 165		
Total	13 571 165	7 993 000 (4)	5 350 000 (3)	228 165		

(1) Ce crédit est inscrit au chapitre B0-4 0.

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(3) Dont 1 million d'écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

(4) Dont 4 640 000 écus sont inscrits au chapitre B0-4 0 et y compris 3 353 000 écus reportés de 1993.

COMMISSION

Sous-section B3
(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 4 — LUTTE CONTRE LES DROGUES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	5 875 000	5 500 000	+ 350 000	+ 350 000	6 225 000	5 850 000
	TOTAL DU CHAPITRE B3-4 4	5 875 000	5 500 000	+ 350 000	+ 350 000	6 225 000	5 850 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	170 645 000	144 088 000	+ 5 728 000	+ 4 050 000	176 373 000	148 138 000
	Total du titre B3-4	**170 645 000**	**144 088 000**	+ **5 728 000**	+ **4 050 000**	**176 373 000**	**148 138 000**
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	566 795 000	493 745 000	+ 25 368 000	+ 18 369 000	592 163 000	512 114 000
	Total de la sous-section B3	**566 795 000**	**493 745 000**	+ **25 368 000**	+ **18 369 000**	**592 163 000**	**512 114 000**

COMMISSION

Sous-section B3

(Formation, jeunesse, culture, audiovisuel, information et autres actions sociales)

CHAPITRE B3-4 4 — LUTTE CONTRE LES DROGUES *(suite)*

Article Poste	Commentaires

SOUS-SECTION B4

ÉNERGIE, CONTRÔLE DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRE D'EURATOM ET ENVIRONNEMENT

COMMISSION

Sous-section B4
(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

TITRE B4-1

ÉNERGIE

CHAPITRE B4-1 0 — POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B4-1 0						
B4-1 0 3	***Amélioration du bilan énergétique de la Communauté***						
B4-1 0 3 0	*Altener* (sources renouvelables d'énergie) Crédits dissociés	12 000 000	8 700 000	+ 300 000	+ 200 000	12 300 000	8 900 000

COMMISSION

Sous-section B4
(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

TITRE B4-1

ÉNERGIE

CHAPITRE B4-10 — POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Article Poste	Commentaires
B4-103	
B4-1030	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 12 300 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	4 077 319	2 500 000	1 577 319			
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	10 000 000	3 500 000	3 022 681	2 900 000	577 319	
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	12 300 000		4 300 000	3 700 000	3 480 000	820 000
Total	26 377 319	6 000 000	8 900 000	6 600 000	4 057 319	820 000

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B4
(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

CHAPITRE B4-1 0 — POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B4-1 0 3	*(suite)*						
B4-1 0 3 1	*Save* (promotion de l'efficacité énergétique) Crédits dissociés	6 000 000	7 200 000	+ 200 000	+ 200 000	6 200 000	7 400 000
	Total de l'article B4-1 0 3	18 000 000	15 900 000	+ 500 000	+ 400 000	18 500 000	16 300 000

COMMISSION

Sous-section B4
(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

CHAPITRE B4-10 — POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B4-103	***(suite)***
B4-1031	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 6 200 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	11 504 278	5 000 000	2 600 000	1 600 000	1 200 000	1 104 278
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	10 000 000	3 000 000	2 800 000	1 700 000	1 000 000	1 500 000
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	6 200 000		2 000 000	1 700 000	1 000 000	1 500 000
Total	27 704 278	8 000 000	7 400 000	5 000 000	3 200 000	4 104 278

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B4
(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

CHAPITRE B4-1 0 — POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B4-1 0 4	***Coopération et programmation énergétiques***						
B4-1 0 4 0	Observation des marchés et programmation énergétiques Crédits dissociés	5 000 000	6 500 000	+ 500 000	+ 150 000	5 500 000	6 650 000
	Total de l'article B4-1 0 4	14 000 000	17 000 000	+ 500 000	+ 150 000	14 500 000	17 150 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	62 000 000	55 900 000	+ 1 000 000	+ 550 000	63 000 000	56 450 000
	TOTAL DU CHAPITRE B4-1 0	62 000 000	55 900 000	+ 1 000 000	+ 550 000	63 000 000	56 450 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	62 000 000	55 900 000	+ 1 000 000	+ 550 000	63 000 000	56 450 000
	Total du titre B4-1	**62 000 000**	**55 900 000**	+ **1 000 000**	+ **550 000**	**63 000 000**	**56 450 000**

COMMISSION

Sous-section B4
(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

CHAPITRE B4-10 — POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B4-104	
B4-1040	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 5 500 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	7 437 469	3 100 000	2 800 000	1 000 000	537 469	
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	5 000 000	1 300 000	2 400 000	900 000	300 000	100 000
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	5 500 000		1 450 000	2 650 000	1 000 000	400 000
Total	17 937 469	4 400 000	6 650 000	4 550 000	1 837 469	500 000

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B4
(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

TITRE B4-2

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRE D'EURATOM

CHAPITRE B4-2 0 — CONTRÔLE DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRE D'EURATOM

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B4-2 0						
B4-2 0 0	***Inspections relatives au contrôle de sécurité et formation et recyclage des inspecteurs***						
B4-2 0 0 0	Inspections sur place relatives au contrôle de sécurité et formation des inspecteurs Crédits dissociés	4 000 000	3 950 000	+ 200 000	+ 200 000	4 200 000	4 150 000
	Total de l'article B4-2 0 0	5 800 000	5 650 000	+ 200 000	+ 200 000	6 000 000	5 850 000

COMMISSION

Sous-section B4
(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

TITRE B4-2

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRE D'EURATOM

CHAPITRE B4-2 0 — CONTRÔLE DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRE D'EURATOM

Article Poste	Commentaires
B4-2 0 0	
B4-2 0 0 0	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 4 200 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	848 597	848 597				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	3 500 000	2 751 403	748 597			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	4 200 000		3 401 403	798 597		
Total	8 548 597	3 600 000	4 150 000	798 597		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B4
(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

CHAPITRE B4-2 0 — CONTRÔLE DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRE D'EURATOM *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B4-2 0 2	***Achat d'équipements, prestations de service et travaux spécifiques***						
B4-2 0 2 0	Prélèvements d'échantillons et analyses, matériel, travaux spécifiques, prestations de services et transports Crédits dissociés	3 000 000	3 300 000	+ 200 000	+ 100 000	3 200 000	3 400 000
	Total de l'article B4-2 0 2	13 000 000	13 800 000	+ 200 000	+ 100 000	13 200 000	13 900 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	18 800 000	19 450 000	+ 400 000	+ 300 000	19 200 000	19 750 000
	TOTAL DU CHAPITRE B4-2 0	18 800 000	19 450 000	+ 400 000	+ 300 000	19 200 000	19 750 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	18 800 000	19 450 000	+ 400 000	+ 300 000	19 200 000	19 750 000
	Total du titre B4-2	**18 800 000**	**19 450 000**	+ **400 000**	+ **300 000**	**19 200 000**	**19 750 000**

COMMISSION

Sous-section B4

(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

CHAPITRE B4-2 0 — CONTRÔLE DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRE D'EURATOM *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B4-2 0 2	
B4-2 0 2 0	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 3 200 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	1 539 580	1 539 580				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	2 000 000	65 420	1 934 580			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	3 200 000		1 465 420	1 734 580		
Total	6 739 580	1 605 000	3 400 000	1 734 580		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B4
(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

TITRE B4-3

ENVIRONNEMENT

CHAPITRE B4-3 0 — ACTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B4-3 0						
B4-3 0 4	***Législation et autres actions générales liées au cinquième programme en matière d'environnement***						
	Crédits dissociés	15 000 000	14 000 000	+ 1 500 000	+ 1 200 000	16 500 000	15 200 000

COMMISSION

Sous-section B4
(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

TITRE B4-3

ENVIRONNEMENT

CHAPITRE B4-30 — ACTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Article Poste	Commentaires

B4-304 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 16 500 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	18 929 696	13 300 000	3 000 000	2 000 000	629 696	
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	14 500 000	5 100 000	5 750 000	2 200 000	1 200 000	250 000
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	16 500 000		6 450 000	6 300 000	2 500 000	1 250 000
Total	49 929 696	18 400 000	15 200 000	10 500 000	4 329 696	1 500 000

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B4
(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

CHAPITRE B4-3 0 — ACTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B4-3 0 6	***Sensibilisation et subventions*** Crédits dissociés	8 000 000	6 500 000	+ 400 000	+ 250 000	8 400 000	6 750 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	27 000 000	33 700 000	+ 1 900 000	+ 1 450 000	28 900 000	35 150 000
	TOTAL DU CHAPITRE B4-3 0	27 000 000	33 700 000	+ 1 900 000	+ 1 450 000	28 900 000	35 150 000

COMMISSION

Sous-section B4

(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

CHAPITRE B4-30 — ACTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT *(suite)*

Article Poste	Commentaires

B4-306 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 8 400 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	6 309 716	3 500 000	1 250 000	1 200 000	359 716	
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	7 000 000	2 500 000	2 450 000	1 700 000	350 000	
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	8 400 000		3 050 000	2 800 000	1 850 000	700 000
Total	21 709 716	6 000 000	6 750 000	5 700 000	2 559 716	700 000

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B4
(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

CHAPITRE B4-3 1 — AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ENVIRONNEMENT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B4-3 1						
B4-3 1 0	***Agence européenne pour l'environnement***						
B4-3 1 0 1	Subvention à l'Agence européenne pour l'environnement Crédits dissociés	9 000 000 (1)	9 000 000 (1)	+ 788 000	+ 919 000	9 788 000 (1)	9 919 000 (1)
	Total de l'article B4-3 1 0	9 000 000	9 000 000	+ 788 000	+ 919 000	9 788 000	9 919 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	9 000 000	9 000 000	+ 788 000	+ 919 000	9 788 000	9 919 000
	TOTAL DU CHAPITRE B4-3 1	9 000 000	9 000 000	+ 788 000	+ 919 000	9 788 000	9 919 000

(1) Un crédit de 2 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B4

(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

CHAPITRE B4-3 1 — AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ENVIRONNEMENT

Article Poste	Commentaires
B4-3 1 0	
B4-3 1 0 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 9 788 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993	1 500 000	1 500 000				
Crédits 1994	8 000 000	7 933 574		66 426		
Restant à liquider « EEE » (1)	131 777		131 000	777		
Crédits 1995	11 788 000 (2)		11 788 000			
Total	21 419 777	9 433 574 (3)	11 919 000 (2)	67 203		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Dont 2 millions d'écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

(3) Dont 1 533 574 écus d'excédent de crédits de paiement reportés de 1993 par rapport aux engagements restant à liquider au 31 décembre 1993.

COMMISSION

Sous-section B4
(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

CHAPITRE B4-3 2 — INSTRUMENT FINANCIER POUR L'ENVIRONNEMENT — PARTIE I : PROTECTION DE LA NATURE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B4-3 2						
B4-3 2 0	**Life** ***(instrument financier pour l'environnement) — Actions sur le territoire communautaire — Partie I : Protection de la nature***						
	Crédits dissociés	47 500 000	32 500 000	+ 1 000 000	+ 500 000	48 500 000	33 000 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	47 500 000	32 500 000	+ 1 000 000	+ 500 000	48 500 000	33 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B4-3 2	47 500 000	32 500 000	+ 1 000 000	+ 500 000	48 500 000	33 000 000

COMMISSION

Sous-section B4
(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

CHAPITRE B4-3 2 — INSTRUMENT FINANCIER POUR L'ENVIRONNEMENT — PARTIE I : PROTECTION DE LA NATURE

Article Poste	Commentaires

B4-3 2 0 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 48 500 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	32 303 427	13 100 000	8 000 000	6 000 000	3 500 000	1 703 427
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	42 976 000	16 000 000	7 000 000	8 000 000	7 000 000	4 976 000
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	48 500 000		18 000 000	11 500 000	10 000 000	9 000 000
Total	123 779 427	29 100 000	33 000 000	25 500 000	20 500 000	15 679 427

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B4
(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

CHAPITRE B4-3 4 — AIDES URGENTES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B4-3 4						
B4-3 4 0	*Aides urgentes*						
B4-3 4 0 0	Aide à des populations de la Communauté victimes de catastrophes Crédits dissociés	2 500 000	2 500 000	+ 2 500 000	+ 2 500 000	5 000 000	5 000 000
	Total de l'article B4-3 4 0	2 500 000	2 500 000	+ 2 500 000	+ 2 500 000	5 000 000	5 000 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	2 500 000	2 500 000	+ 2 500 000	+ 2 500 000	5 000 000	5 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B4-3 4	2 500 000	2 500 000	+ 2 500 000	+ 2 500 000	5 000 000	5 000 000

COMMISSION

Sous-section B4

(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

CHAPITRE B4-34 — AIDES URGENTES

Article Poste	Commentaires
B4-340	
B4-3400	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 5 millions d'écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	5 000 000	5 000 000				
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	5 000 000		5 000 000			
Total	10 000 000	5 000 000	5 000 000			

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B4
(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

CHAPITRE B4-3 5 — INSTRUMENT FINANCIER POUR L'ENVIRONNEMENT — PARTIE II : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B4-3 5						
B4-3 5 0	**Life** ***(instrument financier pour l'environnement) — Actions sur le territoire communautaire — Partie II : Protection de l'environnement***						
	Crédits dissociés	47 500 000	32 500 000	+ 1 000 000	+ 500 000	48 500 000	33 000 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	47 500 000	32 500 000	+ 1 000 000	+ 500 000	48 500 000	33 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B4-3 5	47 500 000	32 500 000	+ 1 000 000	+ 500 000	48 500 000	33 000 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	135 000 000	112 000 000	+ 7 188 000	+ 5 869 000	142 188 000	117 869 000
	Total du titre B4-3	**135 000 000**	**112 000 000**	+ **7 188 000**	+ **5 869 000**	**142 188 000**	**117 869 000**
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	215 800 000	187 350 000	+ 8 588 000	+ 6 719 000	224 388 000	194 069 000
	Total de la sous-section B4	**215 800 000**	**187 350 000**	+ **8 588 000**	+ **6 719 000**	**224 388 000**	**194 069 000**

COMMISSION

Sous-section B4

(Énergie, contrôle de sécurité nucléaire d'Euratom et environnement)

CHAPITRE B4-3 5 — INSTRUMENT FINANCIER POUR L'ENVIRONNEMENT — PARTIE II : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Article Poste	Commentaires

B4-3 5 0

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 48 500 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	59 107 479	10 400 000	9 000 000	12 000 000	11 000 000	16 707 479
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	52 524 000	21 000 000	6 000 000	11 000 000	8 500 000	6 024 000
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	48 500 000		18 000 000	11 500 000	10 000 000	9 000 000
Total	160 131 479	31 400 000	33 000 000	34 500 000	29 500 000	31 731 479

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION
Partie B

SOUS-SECTION B5

**PROTECTION DES CONSOMMATEURS,
MARCHÉ INTÉRIEUR, INDUSTRIE ET RÉSEAUX TRANSEUROPÉENS**

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

TITRE B5-1

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

CHAPITRE B5-1 0 — PROMOTION ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B5-1 0						
B5-1 0 1	***Représentation*** Crédits dissociés	2 050 000 (1)	2 050 000 (1)	+ 100 000	+ 60 000	2 150 000 (1)	2 110 000 (1)

(1) Un crédit de 1 100 000 écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

TITRE B5-1

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

CHAPITRE B5-1 0 — PROMOTION ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Article Poste	Commentaires

B5-1 0 1

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 2 150 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	1 390 083	1 390 083				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	2 550 000	1 159 917	1 390 083			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	3 250 000 (2)		1 819 917	1 430 083		
Total	7 190 083	2 550 000	3 210 000 (2)	1 430 083		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Dont 1 100 000 écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-1 0 — PROMOTION ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B5-1 0 2	***Information du consommateur et tests comparatifs*** Crédits dissociés	6 550 000	6 100 000	+ 150 000	+ 100 000	6 700 000	6 200 000

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-1 0 — PROMOTION ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS *(suite)*

Article Poste	Commentaires

B5-1 0 2

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 6 700 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	3 738 834	3 738 834				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	5 550 000	2 301 166	3 248 834			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	6 700 000		2 951 166	3 748 834		
Total	15 988 834	6 040 000	6 200 000	3 748 834		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-1 0 — PROMOTION ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B5-1 0 5	***Qualité, sécurité et contrôle des produits et des services*** Crédits dissociés	4 650 000	4 900 000	+ 250 000	+ 100 000	4 900 000	5 000 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	15 650 000	15 450 000	+ 500 000	+ 260 000	16 150 000	15 710 000
	TOTAL DU CHAPITRE B5-1 0	15 650 000	15 450 000	+ 500 000	+ 260 000	16 150 000	15 710 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	15 650 000	15 450 000	+ 500 000	+ 260 000	16 150 000	15 710 000
	Total du titre B5-1	**15 650 000**	**15 450 000**	+ **500 000**	+ **260 000**	**16 150 000**	**15 710 000**

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-1 0 — PROMOTION ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS *(suite)*

Article Poste	Commentaires

B5-1 0 5

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 4 900 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	2 726 533	2 726 533				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	5 500 000	2 723 467	2 776 533			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	4 900 000		2 223 467	2 676 533		
Total	13 126 533	5 450 000	5 000 000	2 676 533		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

TITRE B5-2

AIDES À LA RECONSTRUCTION

CHAPITRE B5-2 0 — BONIFICATION D'INTÉRÊT AU PROFIT DE PRÊTS À LA SUITE DE CATASTROPHES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B5-2 0						
B5-2 0 3	***Service annuel de la bonification d'intérêts au profit des prêts exceptionnels au Portugal lors du cyclone d'octobre 1993 à Madère***						
	Crédits dissociés			+ 475 000	+ 475 000	475 000	475 000

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

TITRE B5-2

AIDES À LA RECONSTRUCTION

CHAPITRE B5-2 0 — BONIFICATION D'INTÉRÊT AU PROFIT DE PRÊTS À LA SUITE DE CATASTROPHES

Article Poste	Commentaires
B5-2 0 3	*Nouvel article* Décision 95/250/CE du Conseil, du 29 juin 1995, relative à une aide communautaire exceptionnelle à la reconstruction des zones dévastées par le cyclone qui a frappé Madère en octobre 1993 (JO n° L 159 du 11. 7. 1995, p. 16). Une bonification de 3 points du taux d'intérêt annuel, pour une durée maximale de douze ans, peut être octroyée aux prêts décaissés, dans la limite de 15 850 000 écus en principal, en faveur d'investissements réalisés dans les zones sinistrées par le cyclone d'octobre 1993 à Madère, par la Banque européenne d'investissement.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-2 0 — BONIFICATION D'INTÉRÊT AU PROFIT DE PRÊTS À LA SUITE DE CATASTROPHES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B5-2 0 3	*(suite)*						
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	6 300 000	6 300 000	+ 475 000	+ 475 000	6 775 000	6 775 000
	TOTAL DU CHAPITRE B5-2 0	6 300 000	6 300 000	+ 475 000	+ 475 000	6 775 000	6 775 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	6 300 000	6 300 000	+ 475 000	+ 475 000	6 775 000	6 775 000
	Total du titre B5-2	**6 300 000**	**6 300 000**	+ **475 000**	+ **475 000**	**6 775 000**	**6 775 000**

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-2 0 — BONIFICATION D'INTÉRÊT AU PROFIT DE PRÊTS À LA SUITE DE CATASTROPHES *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B5-2 0 3	***(suite)***

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 475 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	475 000		475 000			
Total	475 000		475 000			

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

TITRE B5-3

MARCHÉ INTÉRIEUR

CHAPITRE B5-3 0 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ INTÉRIEUR

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B5-3 0						
B5-3 0 0	***Programme stratégique sur le marché intérieur***						
	Crédits dissociés	40 080 000	38 580 000	+ 2 500 000	+ 650 000	42 580 000	39 230 000

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

TITRE B5-3

MARCHÉ INTÉRIEUR

CHAPITRE B5-3 0 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ INTÉRIEUR

Article Poste	Commentaires

B5-3 0 0

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 42 580 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	71 358 000	21 400 000	21 400 000	21 400 000	7 158 000	
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	38 750 000	16 200 000	10 000 000	7 000 000	5 550 000	
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	42 580 000		7 830 000	16 400 000	16 600 000	1 750 000
Total	152 688 000	37 600 000	39 230 000	44 800 000	16 600 000	1 750 000

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-3 0 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ INTÉRIEUR *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B5-3 0 2	***Subvention à l'Office de l'harmonisation du marché intérieur*** Crédits dissociés	7 500 000 (1)	7 500 000 (1)	+ 600 000	+ 600 000	8 100 000 (1)	8 100 000 (1)

(1) Un crédit de 2 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-3 0 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ INTÉRIEUR *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B5-3 0 2	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 8 100 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	500 000 (1)	500 000				
Restant à liquider « EEE » (2)						
Crédits 1995	10 100 000 (3)		10 100 000			
Total	10 600 000	500 000 (1)	10 100 000 (3)			

(1) Ce crédit est inscrit au chapitre B0-4 0.

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(3) Dont 2 millions d'écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-3 0 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ INTÉRIEUR *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B5-3 0 4	***Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures et de travaux*** Crédits dissociés	39 500 000 (1)	38 400 000 (2)	+ 9 000 000	+ 7 800 000	48 500 000 (1)	46 200 000 (2)

(1) Un crédit de 2 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.
(2) Un crédit de 1 million d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-3 0 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ INTÉRIEUR *(suite)*

Article Poste	Commentaires

B5-3 0 4

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 48 500 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	39 000 000 (1)	36 000 000	3 000 000			
Restant à liquider « EEE » (2)						
Crédits 1995	50 500 000 (3)		44 200 000	6 300 000		
Total	89 500 000	36 000 000 (4)	47 200 000 (5)	6 300 000		

(1) Dont 9 millions d'écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(3) Dont 2 millions d'écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

(4) Dont 8 millions d'écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

(5) Dont 1 million d'écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-3 0 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ INTÉRIEUR *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B5-3 0 5	***Union douanière et fiscalité***						
B5-3 0 5 1	*Matthaeus* et *Matthaeus-Tax* (formation professionnelle des fonctionnaires des douanes et des fonctionnaires en charge de la fiscalité indirecte) Crédits dissociés	3 000 000	2 950 000	+ 500 000	+ 300 000	3 500 000	3 250 000
	Total de l'article B5-3 0 5	3 000 000	2 950 000	+ 500 000	+ 300 000	3 500 000	3 250 000

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-30 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ INTÉRIEUR *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B5-305	
B5-3051	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 3 500 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	886 000	886 000				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	2 900 000	1 864 000	1 036 000			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	3 500 000		2 214 000	1 286 000		
Total	7 286 000	2 750 000	3 250 000	1 286 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-3 0 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ INTÉRIEUR *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B5-3 0 6	***Subvention à l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments***						
	Crédits dissociés	8 000 000 (1)	8 000 000 (1)	+ 650 000	+ 650 000	8 650 000 (1)	8 650 000 (1)
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	98 580 000	95 930 000	+ 13 250 000	+ 10 000 000	111 830 000	105 930 000
	TOTAL DU CHAPITRE B5-3 0	98 580 000	95 930 000	+ 13 250 000	+ 10 000 000	111 830 000	105 930 000

(1) Un crédit de 1 500 000 écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-3 0 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ INTÉRIEUR *(suite)*

Article Poste	Commentaires

B5-3 0 6

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 8 650 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	7 500 000 (1)	7 500 000				
Restant à liquider « EEE » (2)						
Crédits 1995	10 150 000 (3)		10 150 000			
Total	17 650 000	7 500 000 (1)	10 150 000 (3)			

(1) Dont 700 000 écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(3) Dont 1 500 000 écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-3 2 — POLITIQUE DE L'ENTREPRISE ET DU TOURISME

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B5-3 2						
B5-3 2 0	***Stimulation des entreprises (petites et moyennes entreprises)*** Crédits dissociés	29 200 000	27 000 000	+ 2 500 000	+ 1 800 000	31 700 000	28 800 000
B5-3 2 3	***Croissance et environnement*** Crédits dissociés	5 000 000	4 000 000	+ 4 000 000	+ 2 000 000	9 000 000	6 000 000

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-3 2 — POLITIQUE DE L'ENTREPRISE ET DU TOURISME

Article Poste | Commentaires

B5-3 2 0 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 31 700 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	18 395 000	12 680 000	4 360 000	1 355 000		
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	26 800 000	13 400 000	8 040 000	5 360 000		
Restant à liquider « EEE » (1)	1 252 000		600 000	400 000	252 000	
Crédits 1995	31 700 000		15 800 000	9 260 000	6 640 000	
Total	78 147 000	26 080 000	28 800 000	16 375 000	6 892 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

B5-3 2 3 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 9 millions d'écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	9 000 000		6 000 000	3 000 000		
Total	9 000 000		6 000 000	3 000 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-3 2 — POLITIQUE DE L'ENTREPRISE ET DU TOURISME *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B5-3 2 5	***Politique communautaire du tourisme***						
	Crédits dissociés	9 000 000	7 000 000	—	+ 315 000	9 000 000	7 315 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	48 450 000	42 450 000	+ 6 500 000	+ 4 115 000	54 950 000	46 565 000
	TOTAL DU CHAPITRE B5-3 2	48 450 000	42 450 000	+ 6 500 000	+ 4 115 000	54 950 000	46 565 000

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-3 2 — POLITIQUE DE L'ENTREPRISE ET DU TOURISME *(suite)*

Article Poste	Commentaires

B5-3 2 5

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 9 millions d'écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	1 323 000	1 323 000				
Crédits d'engagement reportés de 1993	697 000	697 000				
Crédits 1994	6 000 000	2 980 000	2 697 000	323 000		
Restant à liquider « EEE » (1)	315 000		315 000			
Crédits 1995	9 000 000		4 303 000	3 300 000	1 397 000	
Total	17 335 000	5 000 000	7 315 000	3 623 000	1 397 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-3 3 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B5-3 3						
B5-3 3 1	***Encouragement au développement d'une activité transnationale d'apport en fonds propres en faveur des petites et moyennes entreprises***						
	Crédits dissociés	—	300 000	+ 500 000	+ 200 000	500 000	500 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	—	300 000	+ 500 000	+ 200 000	500 000	500 000
	TOTAL DU CHAPITRE B5-3 3	—	300 000	+ 500 000	+ 200 000	500 000	500 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	147 030 000	138 680 000	+ 20 250 000	+ 14 315 000	167 280 000	152 995 000
	Total du titre B5-3	**147 030 000**	**138 680 000**	**+ 20 250 000**	**+ 14 315 000**	**167 280 000**	**152 995 000**

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-3 3 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Article Poste	Commentaires

B5-3 3 1

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 500 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	750 000	750 000				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	600 000	300 000	300 000			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	500 000		200 000	300 000		
Total	1 850 000	1 050 000	500 000	300 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

TITRE B5-4

INDUSTRIE

CHAPITRE B5-4 0 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES POSTES, DE LA NORMALISATION ET DE LA TRADUCTION AUTOMATIQUE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B5-4 0						
B5-4 0 1	***Définition et mise en œuvre de la politique communautaire des télécommunications et des postes*** Crédits dissociés	8 000 000	10 700 000	+ 500 000	+ 150 000	8 500 000	10 850 000

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

TITRE B5-4

INDUSTRIE

CHAPITRE B5-4 0 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES POSTES, DE LA NORMALISATION ET DE LA TRADUCTION AUTOMATIQUE

Article Poste	Commentaires

B5-4 0 1

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 8 500 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	13 448 000	5 300 000	5 300 000	2 848 000		
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	8 000 000	1 200 000	3 200 000	3 000 000	600 000	
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	8 500 000		2 350 000	3 200 000	2 950 000	
Total	29 948 000	6 500 000	10 850 000	9 048 000	3 550 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-4 0 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES POSTES, DE LA NORMALISATION ET DE LA TRADUCTION AUTOMATIQUE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B5-4 0 2	***Normalisation et échanges de données***						
B5-4 0 2 0	Normalisation dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications Crédits dissociés	20 000 000	17 300 000	+ 500 000	+ 100 000	20 500 000	17 400 000

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-4 0 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES POSTES, DE LA NORMALISATION ET DE LA TRADUCTION AUTOMATIQUE *(suite)*

Article Poste | Commentaires

B5-4 0 2

B5-4 0 2 0

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 20 500 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	36 255 000	10 700 000	10 700 000	14 855 000		
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	18 100 000	5 300 000	3 600 000	5 000 000	4 200 000	
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	20 500 000		3 100 000	6 200 000	6 100 000	5 100 000
Total	74 855 000	16 000 000	17 400 000	26 055 000	10 300 000	5 100 000

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-4 0 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES POSTES, DE LA NORMALISATION ET DE LA TRADUCTION AUTOMATIQUE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B5-4 0 2	*(suite)*						
B5-4 0 2 3	*Tedis* (transfert électronique de données à usage commercial) Crédits dissociés	—	4 350 000	—	+ 180 000	—	4 530 000
	Total de l'article B5-4 0 2	20 000 000	21 650 000	+ 500 000	+ 280 000	20 500 000	21 930 000

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-4 0 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES POSTES, DE LA NORMALISATION ET DE LA TRADUCTION AUTOMATIQUE *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B5-4 0 2	*(suite)*
B5-4 0 2 3	Crédit d'engagement autorisé pour 1995 : —.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	8 508 000	5 100 000	2 000 000	1 408 000		
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	5 000 000	1 342 000	2 350 000	1 308 000		
Restant à liquider « EEE » (1)	295 000		180 000	90 000	25 000	
Crédits 1995	—		—			
Total	13 803 000	6 442 000	4 530 000	2 806 000	25 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-4 0 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES POSTES, DE LA NORMALISATION ET DE LA TRADUCTION AUTOMATIQUE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B5-4 0 3	**Systran** ***(plan d'action pour l'amélioration du transfert de l'information entre les langues européennes)***						
	Crédits dissociés	2 500 000	750 000	+ 1 600 000	+ 500 000	4 100 000	1 250 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	30 500 000	33 100 000	+ 2 600 000	+ 930 000	33 100 000	34 030 000
	TOTAL DU CHAPITRE B5-4 0	30 500 000	33 100 000	+ 2 600 000	+ 930 000	33 100 000	34 030 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	117 700 000	78 952 000	+ 2 600 000	+ 930 000	120 300 000	79 882 000
	Total du titre B5-4	**117 700 000**	**78 952 000**	+ **2 600 000**	+ **930 000**	**120 300 000**	**79 882 000**

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-4 0 — ACTIONS DANS LE DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES POSTES, DE LA NORMALISATION ET DE LA TRADUCTION AUTOMATIQUE *(suite)*

Article Poste	Commentaires

B5-4 0 3

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 4 100 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	4 100 000		1 250 000	1 600 000	1 250 000	
Total	4 100 000		1 250 000	1 600 000	1 250 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

TITRE B5-5

MARCHÉ DE L'INFORMATION

CHAPITRE B5-5 0 — MARCHÉ DE L'INFORMATION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B5-5 0						
B5-5 0 0	**Impact *(développement d'un marché des services de l'information)***						
	Crédits dissociés	13 000 000	13 400 000	+ 930 000	+ 650 000	13 930 000	14 050 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	13 000 000	13 400 000	+ 930 000	+ 650 000	13 930 000	14 050 000
	TOTAL DU CHAPITRE B5-5 0	13 000 000	13 400 000	+ 930 000	+ 650 000	13 930 000	14 050 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	13 000 000	13 400 000	+ 930 000	+ 650 000	13 930 000	14 050 000
	Total du titre B5-5	**13 000 000**	**13 400 000**	+ **930 000**	+ **650 000**	**13 930 000**	**14 050 000**

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

TITRE B5-5

MARCHÉ DE L'INFORMATION

CHAPITRE B5-5 0 — MARCHÉ DE L'INFORMATION

Article Poste | Commentaires

B5-5 0 0

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 13 930 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	10 814 000	7 000 000	3 814 000			
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	12 000 000	5 450 000	5 686 000	864 000		
Restant à liquider « EEE » (1)	577 000		350 000	227 000		
Crédits 1995	13 930 000		4 200 000	5 830 000	3 900 000	
Total	37 321 000	12 450 000	14 050 000	6 921 000	3 900 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

TITRE B5-6

INFORMATIONS STATISTIQUES

CHAPITRE B5-6 0 — POLITIQUE D'INFORMATION STATISTIQUE LIÉE À LA RÉALISATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B5-6 0						
B5-6 0 0	***Politique d'information statistique concernée par les États tiers*** Crédits dissociés	24 150 000	23 500 000	+ 3 000 000	+ 2 600 000	27 150 000	26 100 000

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

TITRE B5-6

INFORMATIONS STATISTIQUES

CHAPITRE B5-60 — POLITIQUE D'INFORMATION STATISTIQUE LIÉE À LA RÉALISATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Article Poste	Commentaires
B5-600	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 27 150 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	20 820 000	18 231 000	2 589 000			
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	23 700 000	9 639 000	10 061 000	4 000 000		
Restant à liquider « EEE » (1)	1 477 000		1 100 000	377 000		
Crédits 1995	27 150 000		12 350 000	14 800 000		
Total	73 147 000	27 870 000	26 100 000	19 177 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-6 0 — POLITIQUE D'INFORMATION STATISTIQUE LIÉE À LA RÉALISATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B5-6 0 4	***Politique d'information statistique non concernée par les États tiers***						
	Crédits dissociés	8 850 000	6 100 000	+ 1 000 000	+ 500 000	9 850 000	6 600 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	33 000 000	29 600 000	+ 4 000 000	+ 3 100 000	37 000 000	32 700 000
	TOTAL DU CHAPITRE B5-6 0	33 000 000	29 600 000	+ 4 000 000	+ 3 100 000	37 000 000	32 700 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	33 000 000	29 600 000	+ 4 000 000	+ 3 100 000	37 000 000	32 700 000
	Total du titre B5-6	**33 000 000**	**29 600 000**	**+ 4 000 000**	**+ 3 100 000**	**37 000 000**	**32 700 000**

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-60 — POLITIQUE D'INFORMATION STATISTIQUE LIÉE À LA RÉALISATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B5-604	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 9 850 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	1 020 000	969 000	51 000			
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	6 300 000	5 031 000	1 269 000			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	9 850 000		5 280 000	4 570 000		
Total	17 170 000	6 000 000	6 600 000	4 570 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

TITRE B5-7

RÉSEAUX TRANSEUROPÉENS

CHAPITRE B5-7 0 — RÉSEAUX DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B5-7 0						
B5-7 0 0	***Soutien financier aux projets en matière d'infrastructure des transports à l'intérieur de la Communauté***						
	Crédits dissociés	216 000 000	145 000 000	+ 24 000 000	+ 12 800 000	240 000 000	157 800 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	216 000 000	145 000 000	+ 24 000 000	+ 12 800 000	240 000 000	157 800 000
	TOTAL DU CHAPITRE B5-7 0	216 000 000	145 000 000	+ 24 000 000	+ 12 800 000	240 000 000	157 800 000

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

TITRE B5-7

RÉSEAUX TRANSEUROPÉENS

CHAPITRE B5-7 0 — RÉSEAUX DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

Article Poste	Commentaires

B5-7 0 0

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 240 millions d'écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	392 146 564	40 000 000	42 000 000	100 000 000	105 000 000	105 146 564
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	200 000 000	80 000 000	15 000 000	30 000 000	35 000 000	40 000 000
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	240 000 000		100 800 000	42 000 000	39 200 000	58 000 000
Total	832 146 564	120 000 000	157 800 000	172 000 000	179 200 000	203 146 564

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-7 1 — RÉSEAUX DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B5-7 1						
B5-7 1 0	***Soutien financier aux infrastructures énergétiques*** Crédits dissociés	15 000 000	5 000 000	+ 1 000 000	+ 300 000	16 000 000	5 300 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	15 000 000	5 000 000	+ 1 000 000	+ 300 000	16 000 000	5 300 000
	TOTAL DU CHAPITRE B5-7 1	15 000 000	5 000 000	+ 1 000 000	+ 300 000	16 000 000	5 300 000

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-7 1 — RÉSEAUX DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

Article Poste	Commentaires

B5-7 1 0 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 16 millions d'écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	p.m.	p.m.				
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	16 000 000		5 300 000	10 700 000		
Total	16 000 000	p.m.	5 300 000	10 700 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-7 2 — RÉSEAUX DANS LE DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B5-7 2						
B5-7 2 0	***Réseaux transeuropéens dans le domaine des télécommunications*** Crédits dissociés	20 000 000	15 000 000	+ 2 000 000	+ 700 000	22 000 000	15 700 000

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-7 2 — RÉSEAUX DANS LE DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Article Poste	Commentaires

B5-7 2 0 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 22 millions d'écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	313 000	313 000				
Crédits d'engagement reportés de 1993	2 850 000	2 850 000				
Crédits 1994	14 000 000	4 037 000	8 000 000	1 963 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	22 000 000		7 700 000	11 000 000	3 300 000	
Total	39 163 000	7 200 000	15 700 000	12 963 000	3 300 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-7 2 — RÉSEAUX DANS LE DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B5-7 2 1	**Ida** ***(réseaux pour l'échange de données entre administrations)*** Crédits dissociés	45 000 000 (1)	38 000 000 (2)	+ 3 000 000	+ 1 200 000	48 000 000 (1)	39 200 000 (2)
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	75 000 000	56 500 000	+ 5 000 000	+ 1 900 000	80 000 000	58 400 000
	TOTAL DU CHAPITRE B5-7 2	75 000 000	56 500 000	+ 5 000 000	+ 1 900 000	80 000 000	58 400 000

(1) Un crédit de 15 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.
(2) Un crédit de 10 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-7 2 — RÉSEAUX DANS LE DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B5-7 2 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 48 millions d'écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	27 056 000	17 973 000	9 083 000			
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	45 800 000	19 000 000	14 917 000	11 883 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	63 000 000 (2)		25 200 000	27 500 000	10 300 000	
Total	135 856 000	36 973 000	49 200 000 (3)	39 383 000	10 300 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Dont 15 millions d'écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

(3) Dont 10 millions d'écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-7 5 — RÉSERVE GLOBALE POUR LES RÉSEAUX TRANSEUROPÉENS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B5-7 5						
B5-7 5 0	***Réserve globale pour les réseaux transeuropéens***						
	Crédits dissociés	p.m. (1)	p.m. (2)	—	—	p.m.	p.m.
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	p.m.	p.m.	—	—	p.m.	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE B5-7 5	p.m.	p.m.	—	—	p.m.	p.m.
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	326 000 000	226 500 000	+ 30 000 000	+ 15 000 000	356 000 000	241 500 000
	Total du titre B5-7	**326 000 000**	**226 500 000**	+ **30 000 000**	+ **15 000 000**	**356 000 000**	**241 500 000**

(1) Un crédit de 30 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

(2) Un crédit de 15 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-7 5 — RÉSERVE GLOBALE POUR LES RÉSEAUX TRANSEUROPÉENS

Article Poste	Commentaires
B5-7 5 0	Crédit d'engagement autorisé pour 1995 : p.m. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	p.m.		p.m.			
Total	p.m.		p.m.			

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

TITRE B5-8

POLITIQUE DE COOPÉRATION DANS LES DOMAINES DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES

CHAPITRE B5-8 0 — POLITIQUE DE COOPÉRATION DANS LES DOMAINES DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B5-8 0						
B5-8 0 1	***Coopération policière***						
	Crédits dissociés	2 000 000	1 000 000	+ 200 000	+ 100 000	2 200 000	1 100 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	2 500 000	1 500 000	+ 200 000	+ 100 000	2 700 000	1 600 000
	TOTAL DU CHAPITRE B5-8 0	2 500 000	1 500 000	+ 200 000	+ 100 000	2 700 000	1 600 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	2 500 000	1 500 000	+ 200 000	+ 100 000	2 700 000	1 600 000
	Total du titre B5-8	**2 500 000**	**1 500 000**	+ **200 000**	+ **100 000**	**2 700 000**	**1 600 000**

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

TITRE B5-8

POLITIQUE DE COOPÉRATION DANS LES DOMAINES DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES

CHAPITRE B5-8 0 — POLITIQUE DE COOPÉRATION DANS LES DOMAINES DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES

Article Poste	Commentaires
B5-8 0 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 2 200 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	2 200 000		1 100 000	1 100 000		
Total	2 200 000		1 100 000	1 100 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5
(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

TITRE B5-9

EXPLOITATION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE DANS L'UNION EUROPÉENNE

CHAPITRE B5-9 5 — RÉSERVE GLOBALE POUR LES POLITIQUES INTERNES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B5-9 5						
B5-9 5 0	***Réserve globale pour les politiques internes*** Crédits dissociés	p.m. (1)	p.m. (2)	—	—	p.m.	p.m.

(1) Un crédit de 100 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.
(2) Un crédit de 90 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

TITRE B5-9

EXPLOITATION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE DANS L'UNION EUROPÉENNE

CHAPITRE B5-9 5 — RÉSERVE GLOBALE POUR LES POLITIQUES INTERNES

Article Poste	Commentaires
B5-9 5 0	Crédit d'engagement autorisé pour 1995 : p.m. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)	5 489 000					
Crédits 1995						
Total	5 489 000 (1)		7 865 000 (1)			

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-9 5 — RÉSERVE GLOBALE POUR LES POLITIQUES INTERNES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	p.m.	p.m.	—	—	p.m.	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE B5-9 5	p.m.	p.m.	—	—	p.m.	p.m.
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	p.m.	p.m.	—	—	p.m.	p.m.
	Total du titre B5-9	**p.m.**	**p.m.**	—	—	**p.m.**	**p.m.**
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	661 180 000	510 382 000	+ 58 955 000	+ 34 830 000	720 135 000	545 212 000
	Total de la sous-section B5	**661 180 000**	**510 382 000**	+ **58 955 000**	+ **34 830 000**	**720 135 000**	**545 212 000**

COMMISSION

Sous-section B5

(Protection des consommateurs, marché intérieur, industrie et réseaux transeuropéens)

CHAPITRE B5-9 5 — RÉSERVE GLOBALE POUR LES POLITIQUES INTERNES *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COMMISSION
Partie B

SOUS-SECTION B6

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

TITRE B6-1

CENTRE COMMUN DE RECHERCHE — PERSONNEL ET MOYENS DE RÉALISATION

CHAPITRE B6-1 1 — PERSONNEL

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B6-1 1						
B6-1 1 1	***Personnes liées à l'institution*** Crédits dissociés	148 606 000	148 606 000	+ 5 000 000	+ 5 000 000	153 606 000	153 606 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	148 606 000	148 606 000	+ 5 000 000	+ 5 000 000	153 606 000	153 606 000
	TOTAL DU CHAPITRE B6-1 1	148 606 000	148 606 000	+ 5 000 000	+ 5 000 000	153 606 000	153 606 000

COMMISSION
Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

TITRE B6-1

CENTRE COMMUN DE RECHERCHE — PERSONNEL ET MOYENS DE RÉALISATION

CHAPITRE B6-1 1 — PERSONNEL

Article Poste	Commentaires

B6-1 1 1 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 153 606 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	4 681 745	4 681 745				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	160 350 000	155 668 255	4 681 745			
Restant à liquider « EEE » (1)	218 899		218 899			
Crédits 1995	153 606 000		148 705 356	4 900 644		
Total	318 856 644	160 350 000	153 606 000	4 900 644		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-1 2 — MOYENS DE RÉALISATION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B6-1 2						
B6-1 2 1	***Moyens de réalisation*** Crédits dissociés	39 860 000	32 908 000	+ 600 000	+ 4 899 000	40 460 000	37 807 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	39 860 000	32 908 000	+ 600 000	+ 4 899 000	40 460 000	37 807 000
	TOTAL DU CHAPITRE B6-1 2	39 860 000	32 908 000	+ 600 000	+ 4 899 000	40 460 000	37 807 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	188 466 000	181 514 000	+ 5 600 000	+ 9 899 000	194 066 000	191 413 000
	Total du titre B6-1	**188 466 000**	**181 514 000**	**+ 5 600 000**	**+ 9 899 000**	**194 066 000**	**191 413 000**

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-1 2 — MOYENS DE RÉALISATION

Article Poste	Commentaires

B6-1 2 1 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 40 460 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	16 486 867	11 540 807	3 462 242	1 483 818		
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	52 232 000	35 210 193	10 968 720	3 290 616	2 762 471	
Restant à liquider « EEE » (1)	600 797		388 000	115 682	97 115	
Crédits 1995	40 460 000		22 988 038	12 427 000	5 044 962	
Total	109 779 664	46 751 000	37 807 000	17 317 116	7 904 548	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

TITRE B6-2

CENTRE COMMUN DE RECHERCHE — CRÉDITS OPÉRATIONNELS DIRECTS — PROGRAMME-CADRE CE 1994-1998

CHAPITRE B6-2 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B6-2 1						
B6-2 1 1	***Technologies de l'information***						
B6-2 1 1 3	Technologies de l'information Crédits dissociés	322 000	99 000	+ 20 000	+ 6 000	342 000	105 000
	Total de l'article B6-2 1 1	322 000	99 000	+ 20 000	+ 6 000	342 000	105 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

TITRE B6-2

CENTRE COMMUN DE RECHERCHE — CRÉDITS OPÉRATIONNELS DIRECTS — PROGRAMME-CADRE CE 1994-1998

CHAPITRE B6-2 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION

Article Poste	Commentaires
B6-2 1 1	
B6-2 1 1 3	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 342 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	342 000		105 000	178 450	58 550	
Total	342 000		105 000	178 450	58 550	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-2 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B6-2 1 2	***Technologies industrielles***						
B6-2 1 2 1	Technologies industrielles et technologies des matériaux Crédits dissociés	2 593 000	790 000	+ 159 000	+ 49 000	2 752 000	839 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-2 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B6-2 1 2	
B6-2 1 2 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 2 752 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	2 752 000		839 000	1 340 010	402 480	170 510
Total	2 752 000		839 000	1 340 010	402 480	170 510

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-2 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B6-2 1 2	*(suite)*						
B6-2 1 2 2	Normalisation, mesures et essais Crédits dissociés	3 795 000	1 172 000	+ 233 000	+ 72 000	4 028 000	1 244 000
	Total de l'article B6-2 1 2	6 388 000	1 962 000	+ 392 000	+ 121 000	6 780 000	2 083 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-2 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B6-2 1 2	***(suite)***
B6-2 1 2 2	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 4 028 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	4 028 000		1 244 000	1 947 940	585 780	205 280
Total	4 028 000		1 244 000	1 947 940	585 780	205 280

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-2 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B6-2 1 3	***Environnement***						
B6-2 1 3 1	Environnement et climat Crédits dissociés	17 746 000	5 539 000	+ 655 000	+ 250 000	18 401 000	5 789 000
	Total de l'article B6-2 1 3	17 746 000	5 539 000	+ 655 000	+ 250 000	18 401 000	5 789 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-2 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B6-2 1 3	
B6-2 1 3 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 18 401 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	18 401 000		5 789 000	9 068 100	2 716 070	827 830
Total	18 401 000		5 789 000	9 068 100	2 716 070	827 830

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-2 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B6-2 1 4	***Sciences et technologies du vivant***						
B6-2 1 4 3	Agriculture et pêche (y compris l'agro-industrie, les technologies alimentaires, la sylviculture, l'aquaculture et le développement rural) Crédits dissociés	4 165 000	1 300 000	+ 256 000	+ 80 000	4 421 000	1 380 000
	Total de l'article B6-2 1 4	4 165 000	1 300 000	+ 256 000	+ 80 000	4 421 000	1 380 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-2 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B6-2 1 4	
B6-2 1 4 3	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 4 421 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	4 421 000		1 380 000	2 128 380	637 490	275 130
Total	4 421 000		1 380 000	2 128 380	637 490	275 130

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-2 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B6-2 1 5	***Énergie non nucléaire***						
B6-2 1 5 1	Technologies pour une production et pour une utilisation plus propres et plus efficaces de l'énergie Crédits dissociés	645 000	200 000	+ 40 000	+ 12 000	685 000	212 000
	Total de l'article B6-2 1 5	645 000	200 000	+ 40 000	+ 12 000	685 000	212 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-2 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B6-2 1 5	
B6-2 1 5 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 685 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	685 000		212 000	330 700	99 050	43 250
Total	685 000		212 000	330 700	99 050	43 250

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-2 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B6-2 1 7	***Recherche socio-économique finalisée***						
B6-2 1 7 1	Recherche socio-économique finalisée Crédits dissociés	1 270 000	380 000	+ 78 000	+ 23 000	1 348 000	403 000
	Total de l'article B6-2 1 7	1 270 000	380 000	+ 78 000	+ 23 000	1 348 000	403 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	30 536 000	9 480 000	+ 1 441 000	+ 492 000	31 977 000	9 972 000
	TOTAL DU CHAPITRE B6-2 1	30 536 000	9 480 000	+ 1 441 000	+ 492 000	31 977 000	9 972 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-2 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B6-2 1 7	
B6-2 1 7 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 1 348 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	1 348 000		403 000	621 220	198 600	85 180
Total	1 348 000		403 000	621 220	198 600	85 180

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-2 9 — AUTRES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DU PROGRAMME-CADRE CONFIÉES AU CENTRE COMMUN DE RECHERCHE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B6-2 9						
B6-2 9 1	***Participation du Centre commun de recherche aux actions à frais partagés***						
	Crédits dissociés	334 000	105 000	+ 21 000	+ 6 000	355 000	111 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	334 000	105 000	+ 21 000	+ 6 000	355 000	111 000
	TOTAL DU CHAPITRE B6-2 9	334 000	105 000	+ 21 000	+ 6 000	355 000	111 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	30 870 000	9 585 000	+ 1 462 000	+ 498 000	32 332 000	10 083 000
	Total du titre B6-2	**30 870 000**	**9 585 000**	+ **1 462 000**	+ **498 000**	**32 332 000**	**10 083 000**

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-2 9 — AUTRES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DU PROGRAMME-CADRE CONFIÉES AU CENTRE COMMUN DE RECHERCHE

Article Poste | Commentaires

B6-2 9 1

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 355 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	355 000		111 000	170 380	73 620	
Total	355 000		111 000	170 380	73 620	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

TITRE B6-3

CENTRE COMMUN DE RECHERCHE — CRÉDITS OPÉRATIONNELS DIRECTS — PROGRAMME-CADRE CEEA 1994-1998

CHAPITRE B6-3 9 — AUTRES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DU PROGRAMME-CADRE CEEA CONFIÉES AU CENTRE COMMUN DE RECHERCHE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B6-3 9						
B6-3 9 1	***Participation du Centre commun de recherche aux actions à frais partagés***						
	Crédits dissociés	380 000	97 000	+ 23 000	+ 6 000	403 000	103 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	380 000	97 000	+ 23 000	+ 6 000	403 000	103 000
	TOTAL DU CHAPITRE B6-3 9	380 000	97 000	+ 23 000	+ 6 000	403 000	103 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	9 970 000	2 591 000	+ 23 000	+ 6 000	9 993 000	2 597 000
	Total du titre B6-3	**9 970 000**	**2 591 000**	+ **23 000**	+ **6 000**	**9 993 000**	**2 597 000**

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

TITRE B6-3

CENTRE COMMUN DE RECHERCHE — CRÉDITS OPÉRATIONNELS DIRECTS — PROGRAMME-CADRE CEEA 1994-1998

CHAPITRE B6-39 — AUTRES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DU PROGRAMME-CADRE CEEA CONFIÉES AU CENTRE COMMUN DE RECHERCHE

Article Poste	Commentaires
B6-391	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 403 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	403 000		103 000	210 060	89 940	
Total	403 000		103 000	210 060	89 940	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

TITRE B6-4

CENTRE COMMUN DE RECHERCHE — ACTIONS DIRECTES — ACHÈVEMENT DES PROGRAMMES COMMUNS ET COMPLÉMENTAIRES ANTÉRIEURS ET AUTRES ACTIVITÉS DU CENTRE COMMUN DE RECHERCHE

CHAPITRE B6-4 1 — ACHÈVEMENT DES PROGRAMMES COMMUNS ANTÉRIEURS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B6-4 1						
B6-4 1 2	***Achèvement du programme commun 1992-1994 — Actions concernées par l'accord sur l'Espace économique européen*** Crédits dissociés	p.m.	14 350 000	—	+ 1 030 000	p.m.	15 380 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	p.m.	23 995 000	—	+ 1 030 000	p.m.	25 025 000
	TOTAL DU CHAPITRE B6-4 1	p.m.	23 995 000	—	+ 1 030 000	p.m.	25 025 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	p.m.	34 040 000	—	+ 1 030 000	p.m.	35 070 000
	Total du titre B6-4	**p.m.**	**34 040 000**	**—**	**+ 1 030 000**	**p.m.**	**35 070 000**

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

TITRE B6-4

CENTRE COMMUN DE RECHERCHE — ACTIONS DIRECTES — ACHÈVEMENT DES PROGRAMMES COMMUNS ET COMPLÉMENTAIRES ANTÉRIEURS ET AUTRES ACTIVITÉS DU CENTRE COMMUN DE RECHERCHE

CHAPITRE B6-4 1 — ACHÈVEMENT DES PROGRAMMES COMMUNS ANTÉRIEURS

Article Poste	Commentaires

B6-4 1 2

Crédit d'engagement autorisé pour 1995 : p.m.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	18 120 636	13 590 475	3 171 111	1 359 050		
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	31 193 000	14 614 525	11 178 889	3 779 710	1 619 876	
Restant à liquider « EEE » (1)	1 523 178		1 030 000	345 225	147 953	
Crédits 1995	p.m.		p.m.			
Total	50 836 814	28 205 000	15 380 000	5 483 956	1 767 829	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

TITRE B6-5

ACTIONS INDIRECTES (ACTIONS À FRAIS PARTAGÉS) ET ACTIONS CONCERTÉES — ACHÈVEMENT D'ACTIONS ANTÉRIEURES

CHAPITRE B6-5 2 — ACHÈVEMENT DU TROISIÈME PROGRAMME-CADRE (1990-1994)

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B6-5 2						
B6-5 2 1	***Achèvement du troisième programme-cadre (1990-1994)***						
B6-5 2 1 1	Achèvement du troisième programme-cadre (1990-1994) — Actions concernées par l'accord sur l'Espace économique européen Crédits dissociés	p.m.	1 040 430 000	—	+ 36 694 000	p.m.	1 077 124 000
	Total de l'article B6-5 2 1	p.m.	1 125 370 000	—	+ 36 694 000	p.m.	1 162 064 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	p.m.	1 125 370 000	—	+ 36 694 000	p.m.	1 162 064 000
	TOTAL DU CHAPITRE B6-5 2	p.m.	1 125 370 000	—	+ 36 694 000	p.m.	1 162 064 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

TITRE B6-5

ACTIONS INDIRECTES (ACTIONS À FRAIS PARTAGÉS) ET ACTIONS CONCERTÉES — ACHÈVEMENT D'ACTIONS ANTÉRIEURES

CHAPITRE B6-5 2 — ACHÈVEMENT DU TROISIÈME PROGRAMME-CADRE (1990-1994)

Article Poste	Commentaires
B6-5 2 1	
B6-5 2 1 1	Crédit d'engagement autorisé pour 1995 : p.m. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	1 921 863 878	920 446 400	509 189 011	266 730 148	225 498 319	
Crédits d'engagement reportés de 1993	16 544 000	5 302 000	6 496 000	2 922 000	1 824 000	
Crédits 1994	1 595 823 000	491 471 600	524 744 989	328 900 400	250 706 011	
Restant à liquider « EEE » (1)	77 223 662		36 694 000	22 998 749	17 530 914	
Crédits 1995	p.m.		p.m.			
Total	3 611 454 540	1 417 220 000	1 077 124 000	621 551 297	495 559 244	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-5 3 — ACHÈVEMENT DES ACTIONS HORS PROGRAMME-CADRE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B6-5 3						
B6-5 3 1	***Achèvement des actions hors programme-cadre***						
B6-5 3 1 2	Achèvement des actions hors programme-cadre concernées par l'accord sur l'Espace économique européen Crédits dissociés	p.m.	27 050 000	—	+ 1 170 000	p.m.	28 220 000
	Total de l'article B6-5 3 1	1 950 000	360 143 000	—	+ 1 170 000	1 950 000	361 313 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	1 950 000	360 143 000	—	+ 1 170 000	1 950 000	361 313 000
	TOTAL DU CHAPITRE B6-5 3	1 950 000	360 143 000	—	+ 1 170 000	1 950 000	361 313 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	2 150 000	1 642 973 000	—	+ 37 864 000	2 150 000	1 680 837 0
	Total du titre B6-5	**2 150 000**	**1 642 973 000**	—	+ **37 864 000**	**2 150 000**	**1 680 837 0**

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-5 3 — ACHÈVEMENT DES ACTIONS HORS PROGRAMME-CADRE

Article Poste | Commentaires

B6-5 3 1

B6-5 3 1 2 Crédit d'engagement autorisé pour 1995 : p.m.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	38 656 706	18 166 000	11 150 000	4 686 000	4 654 706	
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	37 500 000	13 409 396	15 900 000	4 291 000	3 899 604	
Restant à liquider « EEE » (1)	1 763 126		1 170 000	310 734	282 391	
Crédits 1995	p.m.		p.m.			
Total	77 919 832	31 575 396	28 220 000	9 287 734	8 836 701	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

TITRE B6-7

ACTIONS INDIRECTES (ACTIONS À FRAIS PARTAGÉS), ACTIONS CONCERTÉES ET PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES — PROGRAMME-CADRE CE 1994-1998

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B6-7 1						
B6-7 1 1	***Technologie de l'information et des communications***						
B6-7 1 1 1	Applications télématiques d'intérêt commun Crédits dissociés	277 000 000	106 000 000	+ 17 014 000	+ 6 511 000	294 014 000	112 511 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

TITRE B6-7

ACTIONS INDIRECTES (ACTIONS À FRAIS PARTAGÉS), ACTIONS CONCERTÉES ET PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES — PROGRAMME-CADRE CE 1994-1998

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION

Article Poste	Commentaires
B6-7 1 1	
B6-7 1 1 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 294 014 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	294 014 000		112 511 000	111 465 320	42 381 960	27 655 720
Total	294 014 000		112 511 000	111 465 320	42 381 960	27 655 720

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B6-7 1 1	*(suite)*						
B6-7 1 1 2	Technologies et services avancés de communication Crédits dissociés	198 500 000	77 000 000	+ 12 193 000	+ 4 730 000	210 693 000	81 730 000
B6-7 1 1 3	Technologies de l'information Crédits dissociés	431 000 000	167 000 000	+ 26 473 000	+ 10 258 000	457 473 000	177 258 000
	Total de l'article B6-7 1 1	906 500 000	350 000 000	+ 55 680 000	+ 21 499 000	962 180 000	371 499 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B6-7 1 1	*(suite)*
B6-7 1 1 2	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 210 693 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	210 693 000		81 730 000	78 511 410	29 707 020	20 744 570
Total	210 693 000		81 730 000	78 511 410	29 707 020	20 744 570

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

B6-7 1 1 3	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 457 473 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	457 473 000		177 258 000	140 206 630	106 088 790	33 919 580
Total	457 473 000		177 258 000	140 206 630	106 088 790	33 919 580

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B6-7 1 1	*(suite)*						
B6-7 1 1 3	*(suite)*						
B6-7 1 2	***Technologies industrielles***						
B6-7 1 2 1	Technologies industrielles et technologies des matériaux Crédits dissociés	269 000 000	62 540 000	+ 16 523 000	+ 3 841 000	285 523 000	66 381 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B6-7 1 2	
B6-7 1 2 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 285 523 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	285 523 000		66 381 000	80 976 440	78 251 210	59 914 350
Total	285 523 000		66 381 000	80 976 440	78 251 210	59 914 350

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B6-7 1 2	*(suite)*						
B6-7 1 2 2	Normalisation, mesures et essais Crédits dissociés	36 000 000	9 100 000	+ 2 211 000	+ 559 000	38 211 000	9 659 000
	Total de l'article B6-7 1 2	305 000 000	71 640 000	+ 18 734 000	+ 4 400 000	323 734 000	76 040 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B6-7 1 2	***(suite)***
B6-7 1 2 2	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 38 211 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	38 211 000		9 659 000	10 074 860	10 074 860	8 402 280
Total	38 211 000		9 659 000	10 074 860	10 074 860	8 402 280

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B6-7 1 3	***Environnement***						
B6-7 1 3 1	Environnement et climat Crédits dissociés	155 000 000	27 760 000	+ 11 521 000	+ 2 305 000	166 521 000	30 065 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B6-7 1 3	
B6-7 1 3 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 166 521 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	166 521 000		30 065 000	54 694 000	32 127 000	49 635 000
Total	166 521 000		30 065 000	54 694 000	32 127 000	49 635 000

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B6-7 1 3	*(suite)*						
B6-7 1 3 2	Sciences et technologies marines Crédits dissociés	70 000 000	19 520 000	+ 4 300 000	+ 1 199 000	74 300 000	20 719 000
	Total de l'article B6-7 1 3	225 000 000	47 280 000	+ 15 821 000	+ 3 504 000	240 821 000	50 784 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B6-7 1 3	*(suite)*
B6-7 1 3 2	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 74 300 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	74 300 000		20 719 000	18 435 000	14 067 000	21 079 000
Total	74 300 000		20 719 000	18 435 000	14 067 000	21 079 000

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B6-7 1 4	***Sciences et technologies du vivant***						
B6-7 1 4 1	Biotechnologie Crédits dissociés	63 000 000	24 820 000	+ 3 870 000	+ 1 525 000	66 870 000	26 345 000
B6-7 1 4 2	Biomédecine et santé Crédits dissociés	36 000 000	10 770 000	+ 2 211 000	+ 662 000	38 211 000	11 432 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B6-7 1 4	
B6-7 1 4 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 66 870 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	66 870 000		26 345 000	17 984 900	11 277 900	11 262 200
Total	66 870 000		26 345 000	17 984 900	11 277 900	11 262 200

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

B6-7 1 4 2	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 38 211 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	38 211 000		11 432 000	9 764 860	6 183 760	10 830 380
Total	38 211 000		11 432 000	9 764 860	6 183 760	10 830 380

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B6-7 1 4	*(suite)*						
B6-7 1 4 3	Agriculture et pêche (y compris l'agro-industrie, les technologies alimentaires, la sylviculture, l'aquaculture et le développement rural) Crédits dissociés	115 000 000	20 240 000	+ 7 064 000	+ 1 243 000	122 064 000	21 483 000
	Total de l'article B6-7 1 4	214 000 000	55 830 000	+ 13 145 000	+ 3 430 000	227 145 000	59 260 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B6-7 1 4	***(suite)***
B6-7 1 4 3	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 122 064 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	122 064 000		21 483 000	23 042 160	22 141 520	55 397 320
Total	122 064 000		21 483 000	23 042 160	22 141 520	55 397 320

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B6-7 1 5	***Énergie non nucléaire***						
B6-7 1 5 1	Technologies pour une production et une utilisation plus propres et plus efficaces de l'énergie Crédits dissociés	299 690 000	67 240 000	+ 20 408 000	+ 4 630 000	320 098 000	71 870 000
	Total de l'article B6-7 1 5	299 690 000	67 240 000	+ 20 408 000	+ 4 630 000	320 098 000	71 870 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B6-7 1 5	
B6-7 1 5 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 320 098 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	320 098 000		71 870 000	75 001 774	78 761 475	94 464 751
Total	320 098 000		71 870 000	75 001 774	78 761 475	94 464 751

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B6-7 1 6	***Transports***						
B6-7 1 6 1	Transports Crédits dissociés	37 000 000	4 700 000	+ 2 273 000	+ 289 000	39 273 000	4 989 000
	Total de l'article B6-7 1 6	37 000 000	4 700 000	+ 2 273 000	+ 289 000	39 273 000	4 989 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B6-7 1 6	
B6-7 1 6 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 39 273 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	39 273 000		4 989 000	22 325 610	8 067 330	3 891 060
Total	39 273 000		4 989 000	22 325 610	8 067 330	3 891 060

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B6-7 1 7	***Recherche socio-économique finalisée***						
B6-7 1 7 1	Recherche socio-économique finalisée Crédits dissociés	13 000 000	5 610 000	+ 1 799 000	+ 745 000	14 799 000	6 355 000
	Total de l'article B6-7 1 7	13 000 000	5 610 000	+ 1 799 000	+ 745 000	14 799 000	6 355 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	2 000 190 000	602 300 000	+ 127 860 000	+ 38 497 000	2 128 050 000	640 797 000
	TOTAL DU CHAPITRE B6-7 1	2 000 190 000	602 300 000	+ 127 860 000	+ 38 497 000	2 128 050 000	640 797 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 1 — PREMIÈRE ACTION : PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B6-7 1 7	
B6-7 1 7 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 14 799 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	14 799 000		6 355 000	3 472 073	2 481 678	2 490 249
Total	14 799 000		6 355 000	3 472 073	2 481 678	2 490 249

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 2 — DEUXIÈME ACTION : COOPÉRATION AVEC LES PAYS TIERS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B6-7 2						
B6-7 2 1	***Coopération avec les pays tiers et les organisations internationales***						
B6-7 2 1 1	Coopération avec les pays tiers et les organisations internationales Crédits dissociés	56 450 000	36 400 000	+ 3 467 000	+ 2 236 000	59 917 000	38 636 000
	Total de l'article B6-7 2 1	56 450 000	36 400 000	+ 3 467 000	+ 2 236 000	59 917 000	38 636 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	56 450 000	36 400 000	+ 3 467 000	+ 2 236 000	59 917 000	38 636 000
	TOTAL DU CHAPITRE B6-7 2	56 450 000	36 400 000	+ 3 467 000	+ 2 236 000	59 917 000	38 636 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 2 — DEUXIÈME ACTION : COOPÉRATION AVEC LES PAYS TIERS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Article Poste | Commentaires

B6-7 2 1

B6-7 2 1 1 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 59 917 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	59 917 000		38 636 000	14 622 080	3 906 520	2 752 400
Total	59 917 000		38 636 000	14 622 080	3 906 520	2 752 400

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 3 — TROISIÈME ACTION : DIFFUSION ET VALORISATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B6-7 3						
B6-7 3 1	***Diffusion et valorisation des résultats***						
B6-7 3 1 1	Diffusion et valorisation des résultats Crédits dissociés	68 000 000	16 687 000	+ 5 177 000	+ 1 225 000	73 177 000	17 912 000
	Total de l'article B6-7 3 1	68 000 000	16 687 000	+ 5 177 000	+ 1 225 000	73 177 000	17 912 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	68 000 000	16 687 000	+ 5 177 000	+ 1 225 000	73 177 000	17 912 000
	TOTAL DU CHAPITRE B6-7 3	68 000 000	16 687 000	+ 5 177 000	+ 1 225 000	73 177 000	17 912 000

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 3 — TROISIÈME ACTION : DIFFUSION ET VALORISATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION

Article Poste	Commentaires
B6-7 3 1	
B6-7 3 1 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 73 177 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	73 177 000		17 912 000	34 436 235	12 913 588	7 915 177
Total	73 177 000		17 912 000	34 436 235	12 913 588	7 915 177

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 4 — QUATRIÈME ACTION : FORMATION ET MOBILITÉ DES CHERCHEURS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B6-7 4						
B6-7 4 1	***Formation et mobilité des chercheurs***						
B6-7 4 1 1	Formation et mobilité des chercheurs Crédits dissociés	114 550 000	24 500 000	+ 7 036 000	+ 1 505 000	121 586 000	26 005 000
	Total de l'article B6-7 4 1	114 550 000	24 500 000	+ 7 036 000	+ 1 505 000	121 586 000	26 005 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	114 550 000	24 500 000	+ 7 036 000	+ 1 505 000	121 586 000	26 005 000
	TOTAL DU CHAPITRE B6-7 4	114 550 000	24 500 000	+ 7 036 000	+ 1 505 000	121 586 000	26 005 000

COMMISSION

Sous-section B6

(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 4 — QUATRIÈME ACTION : FORMATION ET MOBILITÉ DES CHERCHEURS

Article Poste	Commentaires
B6-7 4 1	
B6-7 4 1 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 121 586 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	121 586 000		26 005 000	34 400 080	33 329 720	27 851 200
Total	121 586 000		26 005 000	34 400 080	33 329 720	27 851 200

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 9 — ACTIVITÉS DE SOUTIEN SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE AUX POLITIQUES COMMUNAUTAIRES SUR UNE BASE CONCURRENTIELLE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B6-7 9						
B6-7 9 2	***Activités de soutien scientifique et technique aux politiques communautaires sur une base concurrentielle***						
	Crédits dissociés	25 000 000	14 150 000	+ 1 536 000	+ 869 000	26 536 000	15 019 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	25 000 000	14 150 000	+ 1 536 000	+ 869 000	26 536 000	15 019 000
	TOTAL DU CHAPITRE B6-7 9	25 000 000	14 150 000	+ 1 536 000	+ 869 000	26 536 000	15 019 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	2 264 190 000	694 037 000	+ 145 076 000	+ 44 332 000	2 409 266 000	738 369 000
	Total du titre B6-7	**2 264 190 000**	**694 037 000**	**+ 145 076 000**	**+ 44 332 000**	**2 409 266 000**	**738 369 000**

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-7 9 — ACTIVITÉS DE SOUTIEN SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE AUX POLITIQUES COMMUNAUTAIRES SUR UNE BASE CONCURRENTIELLE

Article Poste	Commentaires

B6-7 9 2

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 26 536 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	26 536 000		15 019 000	8 106 160	2 427 240	1 033 600
Total	26 536 000		15 019 000	8 106 160	2 427 240	1 033 600

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

TITRE B6-8

ACTIONS INDIRECTES (ACTIONS À FRAIS PARTAGÉS), ACTIONS CONCERTÉES ET PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES — PROGRAMME-CADRE CEEA 1994-1998

CHAPITRE B6-8 1 — ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B6-8 1						
B6-8 1 1	***Sûreté et sécurité nucléaires***						
B6-8 1 1 1	Sûreté et sécurité nucléaires Crédits dissociés	67 000 000	20 840 000	+ 5 115 000	+ 1 580 000	72 115 000	22 420 000
	Total de l'article B6-8 1 1	67 000 000	20 840 000	+ 5 115 000	+ 1 580 000	72 115 000	22 420 000

COMMISSION
Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

TITRE B6-8

ACTIONS INDIRECTES (ACTIONS À FRAIS PARTAGÉS), ACTIONS CONCERTÉES ET PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES — PROGRAMME-CADRE CEEA 1994-1998

CHAPITRE B6-8 1 — ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Article Poste	Commentaires
B6-8 1 1	
B6-8 1 1 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 72 115 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	72 115 000		22 420 000	20 137 000	12 816 000	16 742 000
Total	72 115 000		22 420 000	20 137 000	12 816 000	16 742 000

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-8 1 — ÉNERGIE NUCLÉAIRE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B6-8 1 2	***Fusion thermonucléaire contrôlée***						
B6-8 1 2 1	Fusion thermonucléaire contrôlée Crédits dissociés	256 000 000	130 370 000	+ 15 724 000	+ 8 008 000	271 724 000	138 378 000
	Total de l'article B6-8 1 2	256 000 000	130 370 000	+ 15 724 000	+ 8 008 000	271 724 000	138 378 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	323 000 000	151 210 000	+ 20 839 000	+ 9 588 000	343 839 000	160 798 000
	TOTAL DU CHAPITRE B6-8 1	323 000 000	151 210 000	+ 20 839 000	+ 9 588 000	343 839 000	160 798 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	323 000 000	151 210 000	+ 20 839 000	+ 9 588 000	343 839 000	160 798 000
	Total du titre B6-8	**323 000 000**	**151 210 000**	+ **20 839 000**	+ **9 588 000**	**343 839 000**	**160 798 000**

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-8 1 — ÉNERGIE NUCLÉAIRE *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B6-8 1 2	
B6-8 1 2 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 271 724 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	271 724 000		138 378 000	68 761 000	26 322 400	38 262 600
Total	271 724 000		138 378 000	68 761 000	26 322 400	38 262 600

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

TITRE B6-9

ACTIONS INDIRECTES (ACTIONS À FRAIS PARTAGÉS) — LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET RÉSERVE GLOBALE POUR LA RECHERCHE

CHAPITRE B6-9 5 — RÉSERVE GLOBALE POUR LA RECHERCHE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B6-9 5						
B6-9 5 0	***Réserve globale pour la recherche*** Crédits dissociés	p.m. (1)	p.m. (2)	—	—	p.m.	p.m.

(1) Un crédit de 150 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.
(2) Un crédit de 70 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

TITRE B6-9

ACTIONS INDIRECTES (ACTIONS À FRAIS PARTAGÉS) — LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET RÉSERVE GLOBALE POUR LA RECHERCHE

CHAPITRE B6-9 5 — RÉSERVE GLOBALE POUR LA RECHERCHE

Article Poste	Commentaires

B6-9 5 0 Crédit d'engagement autorisé pour 1995 : p.m.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	p.m.		p.m.			
Total	p.m.		p.m.			

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-9 5 — RÉSERVE GLOBALE POUR LA RECHERCHE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	p.m.	p.m.	—	—	p.m.	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE B6-9 5	p.m.	p.m.	—	—	p.m.	p.m.
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	50 000	50 000	—	—	50 000	50 000
	Total du titre B6-9	**50 000**	**50 000**	**—**	**—**	**50 000**	**50 000**
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	2 818 696 000	2 716 000 000	+ 173 000 000	+ 103 217 000	2 991 696 000	2 819 217 000
	Total de la sous-section B6	**2 818 696 000**	**2 716 000 000**	**+ 173 000 000**	**+ 103 217 000**	**2 991 696 000**	**2 819 217 000**

COMMISSION

Sous-section B6
(Recherche et développement technologique)

CHAPITRE B6-9 5 — RÉSERVE GLOBALE POUR LA RECHERCHE *(suite)*

Article Poste	Commentaires

SOUS-SECTION B7

COOPÉRATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ET LES AUTRES PAYS TIERS

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

TITRE B7-2

AIDE ALIMENTAIRE ET HUMANITAIRE

CHAPITRE B7-2 1 — AIDE HUMANITAIRE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B7-2 1						
B7-2 1 0	***Aide à des populations de pays en voie de développement et d'autres pays tiers victimes de catastrophes ou de crises graves*** Crédits dissociés	41 000 000	32 000 000	+ 10 000 000	+ 10 000 000	51 000 000	42 000 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	256 000 000	250 000 000	+ 10 000 000	+ 10 000 000	266 000 000	260 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B7-2 1	256 000 000	250 000 000	+ 10 000 000	+ 10 000 000	266 000 000	260 000 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	847 900 000	750 000 000	+ 10 000 000	+ 10 000 000	857 900 000	760 000 000
	Total du titre B7-2	**847 900 000**	**750 000 000**	+ **10 000 000**	+ **10 000 000**	**857 900 000**	**760 000 000**

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

TITRE B7-2

AIDE ALIMENTAIRE ET HUMANITAIRE

CHAPITRE B7-2 1 — AIDE HUMANITAIRE

Article Poste	Commentaires

B7-2 1 0 Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 51 millions d'écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	54 624 000	54 624 000				
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	41 000 000	14 095 000	26 905 000			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	51 000 000		15 095 000	35 905 000		
Total	146 624 000	68 719 000 (2)	42 000 000	35 905 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Dont 14 239 000 écus reportés de 1993.

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

TITRE B7-3

COOPÉRATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT D'AMÉRIQUE LATINE ET D'ASIE

CHAPITRE B7-3 0 — COOPÉRATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT D'AMÉRIQUE LATINE ET D'ASIE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B7-3 0						
B7-3 0 0	***Coopération avec les pays en voie de développement d'Asie***						
B7-3 0 0 1	Coopération économique avec les pays en voie de développement d'Asie Crédits dissociés	54 000 000	26 000 000	+ 18 000 000	+ 6 000 000	72 000 000	32 000 000
	Total de l'article B7-3 0 0	377 000 000	186 000 000	+ 18 000 000	+ 6 000 000	395 000 000	192 000 000

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

TITRE B7-3

COOPÉRATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT D'AMÉRIQUE LATINE ET D'ASIE

CHAPITRE B7-30 — COOPÉRATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT D'AMÉRIQUE LATINE ET D'ASIE

Article Poste	Commentaires
B7-300	
B7-3001	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 72 millions d'écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	86 588 000	16 000 000	16 000 000	6 000 000	5 300 000	43 288 000
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	38 000 000	4 000 000	3 000 000	2 700 000	2 350 000	25 950 000
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	72 000 000		13 000 000	12 000 000	13 000 000	34 000 000
Total	196 588 000	20 000 000	32 000 000	20 700 000	20 650 000	103 238 000

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-30 — COOPÉRATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT D'AMÉRIQUE LATINE ET D'ASIE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B7-301	***Coopération avec les pays en voie de développement d'Amérique latine***						
B7-3010	Coopération financière et technique avec les pays en voie de développement d'Amérique latine Crédits dissociés	183 500 000	110 000 000	+ 6 000 000	+ 2 000 000	189 500 000	112 000 000

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-30 — COOPÉRATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT D'AMÉRIQUE LATINE ET D'ASIE *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B7-301	
B7-3010	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 189 500 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	539 941 000	87 000 000	74 000 000	85 000 000	94 000 000	199 941 000
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	183 500 000	18 000 000	20 000 000	19 000 000	18 000 000	108 500 000
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	189 500 000		18 000 000	23 000 000	23 000 000	125 500 000
Total	912 941 000	105 000 000	112 000 000	127 000 000	135 000 000	433 941 000

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-3 0 — COOPÉRATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT D'AMÉRIQUE LATINE ET D'ASIE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B7-3 0 1	*(suite)*						
B7-3 0 1 1	Coopération économique avec les pays en voie de développement d'Amérique latine Crédits dissociés	50 000 000	25 000 000	+ 6 000 000	+ 2 000 000	56 000 000	27 000 000
	Total de l'article B7-3 0 1	233 500 000	135 000 000	+ 12 000 000	+ 4 000 000	245 500 000	139 000 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	670 500 000	375 000 000	+ 30 000 000	+ 10 000 000	700 500 000	385 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B7-3 0	670 500 000	375 000 000	+ 30 000 000	+ 10 000 000	700 500 000	385 000 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	670 500 000	375 000 000	+ 30 000 000	+ 10 000 000	700 500 000	385 000 000
	Total du titre B7-3	**670 500 000**	**375 000 000**	**+ 30 000 000**	**+ 10 000 000**	**700 500 000**	**385 000 000**

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-3 0 — COOPÉRATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT D'AMÉRIQUE LATINE ET D'ASIE *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B7-3 0 1	***(suite)***
B7-3 0 1 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 56 millions d'écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	81 292 000	11 000 000	8 000 000	15 000 000	15 000 000	32 292 000
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	34 200 000	6 000 000	6 000 000	8 000 000	12 200 000	2 000 000
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	56 000 000		13 000 000	11 000 000	12 800 000	19 200 000
Total	171 492 000	17 000 000	27 000 000	34 000 000	40 000 000	53 492 000

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

TITRE B7-4

COOPÉRATION AVEC LES PAYS DU BASSIN MÉDITERRANÉEN

CHAPITRE B7-4 1 — MESURES D'ACCOMPAGNEMENT AUX RÉFORMES DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DANS LES PAYS TIERS DU BASSIN MÉDITERRANÉEN

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B7-4 1						
B7-4 1 0	**Meda** ***(Mesures d'accompagnement aux réformes des structures économiques et sociales dans les pays tiers du Bassin méditerranéen)***						
	Crédits dissociés	162 900 000	85 000 000	+ 10 000 000	+ 6 000 000	172 900 000	91 000 000

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

TITRE B7-4

COOPÉRATION AVEC LES PAYS DU BASSIN MÉDITERRANÉEN

CHAPITRE B7-4 1 — MESURES D'ACCOMPAGNEMENT AUX RÉFORMES DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DANS LES PAYS TIERS DU BASSIN MÉDITERRANÉEN

Article Poste	Commentaires

B7-4 1 0

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 172 900 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	82 085 000	33 302 000	28 000 000	10 000 000	10 783 000	
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	75 850 000 (1)	20 208 000	22 000 000	21 642 000	12 000 000	
Restant à liquider « EEE » (2)						
Crédits 1995	172 900 000		41 000 000	81 900 000	50 000 000	
Total	330 835 000	53 510 000 (3)	91 000 000	113 542 000	72 783 000	

(1) Dont 10 millions d'écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(3) Dont 8 millions d'écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-4 1 — MESURES D'ACCOMPAGNEMENT AUX RÉFORMES DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DANS LES PAYS TIERS DU BASSIN MÉDITERRANÉEN *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	162 900 000	85 000 000	+ 10 000 000	+ 6 000 000	172 900 000	91 000 000
	TOTAL DU CHAPITRE B7-4 1	162 900 000	85 000 000	+ 10 000 000	+ 6 000 000	172 900 000	91 000 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	479 900 000	408 752 000	+ 10 000 000	+ 6 000 000	489 900 000	414 752 000
	Total du titre B7-4	**479 900 000**	**408 752 000**	+ **10 000 000**	+ **6 000 000**	**489 900 000**	**414 752 000**

COMMISSION

Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-4 1 — MESURES D'ACCOMPAGNEMENT AUX RÉFORMES DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DANS LES PAYS TIERS DU BASSIN MÉDITERRANÉEN *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

TITRE B7-5

AUTRES ACTIONS DE COOPÉRATION

CHAPITRE B7-5 0 — AUTRES ACTIONS DE COOPÉRATION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B7-5 0						
B7-5 0 1	***Participation communautaire à des actions en faveur de pays en voie de développement exécutées par des organisations non gouvernementales***						
B7-5 0 1 0	Participation communautaire à des actions en faveur de pays en voie de développement exécutées par des organisations non gouvernementales Crédits dissociés	162 500 000	137 500 000	+ 11 500 000	+ 9 000 000	174 000 000	146 500 000

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

TITRE B7-5

AUTRES ACTIONS DE COOPÉRATION

CHAPITRE B7-5 0 — AUTRES ACTIONS DE COOPÉRATION

Article Poste	Commentaires
B7-5 0 1	
B7-5 0 1 0	*Anciens postes B7-5 0 1 0, B7-5 0 4 7 et B7-5 0 4 8* (...) Un montant de 2 millions d'écus est destiné à couvrir le financement de la réalisation de projets visant directement à réduire la mortalité maternelle et infantile dans les pays en voie de développement, notamment dans les moins avancés de ceux-ci. La participation au financement peut atteindre 100 %. Dans la mesure du possible, une coordination devra être assurée avec la politique sanitaire nationale des pays concernés, les projets étant réalisés au niveau local, en particulier dans les régions rurales pauvres ou les régions urbaines démunies. L'attention doit se porter sur la prévention des infections ainsi que des principales causes de mortalité maternelle et infantile. Ce montant couvre également le financement de l'acquisition de médicaments et de matériel médical de base pour les besoins de la maternité. Un montant de 2 millions d'écus est destiné à couvrir le financement, par le truchement des organismes spécialisés et des organisations non gouvernementales, de l'encadrement et de la réhabilitation des enfants victimes des effets de la guerre. Il couvre également le financement des traitements et la couverture d'autres besoins particuliers. Dans la mesure du possible, les crédits serviront à financer un encadrement non institutionnalisé et une aide à des projets de soutien familial étendu.

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-5 0 — AUTRES ACTIONS DE COOPÉRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B7-5 0 1	*(suite)*						
B7-5 0 1 0	*(suite)*						
	Total de l'article B7-5 0 1	165 500 000	139 900 000	+ 11 500 000	+ 9 000 000	177 000 000	148 900 000

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-5 0 — AUTRES ACTIONS DE COOPÉRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B7-5 0 1	***(suite)***
B7-5 0 1 0	***(suite)***

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 174 millions d'écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	149 921 467	60 907 239	46 100 000	30 000 000	12 914 228	
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	158 850 000	72 550 000	30 000 000	25 000 000	26 300 000	
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	174 000 000		70 400 000	63 600 000	30 000 000	10 000 000
Total	482 771 467	138 457 239	146 500 000	118 600 000	69 214 228	10 000 000

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-5 0 — AUTRES ACTIONS DE COOPÉRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B7-5 0 2	***Accords dans le domaine de la coopération et du commerce***						
B7-5 0 2 2	Promotion des exportations de la Communauté à destination des pays tiers, notamment le Japon						
	Crédits dissociés	12 200 000	11 000 000	+ 920 000	+ 910 000	13 120 000	11 910 000
	Total de l'article B7-5 0 2	62 450 000	59 200 000	+ 920 000	+ 910 000	63 370 000	60 110 000

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-5 0 — AUTRES ACTIONS DE COOPÉRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B7-5 0 2	
B7-5 0 2 2	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 13 120 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	11 804 650	5 300 000	2 800 000	2 200 000	1 504 650	
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	11 050 000	2 550 000	2 700 000	2 800 000	3 000 000	
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	13 120 000		6 410 000	3 414 651	3 295 349	
Total	35 974 650	7 850 000	11 910 000	8 414 651	7 799 999	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-5 0 — AUTRES ACTIONS DE COOPÉRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B7-5 0 4	***Environnement et santé dans les pays en voie de développement***						
B7-5 0 4 6	Programmes sanitaires et lutte contre le VIH/sida dans les pays en voie de développement Crédits dissociés	12 500 000	10 000 000	+ 1 000 000	+ 1 000 000	13 500 000	11 000 000
	Total de l'article B7-5 0 4	75 700 000	50 000 000	+ 1 000 000	+ 1 000 000	76 700 000	51 000 000

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-5 0 — AUTRES ACTIONS DE COOPÉRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B7-5 0 4	
B7-5 0 4 6	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 13 500 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	11 480 793	5 000 000	1 000 000	3 480 793	2 000 000	
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	12 500 000	5 000 000	5 000 000	2 500 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	13 500 000		5 000 000	5 000 000	3 500 000	
Total	37 480 793	10 000 000	11 000 000	10 980 793	5 500 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-5 0 — AUTRES ACTIONS DE COOPÉRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B7-5 0 7	***Aides spécifiques dans le domaine du développement***						
B7-5 0 7 6	Actions de réhabilitation et de reconstruction en faveur des pays en voie de développement Crédits dissociés	60 000 000	30 000 000	+ 5 000 000	+ 4 000 000	65 000 000	34 000 000
	Total de l'article B7-5 0 7	205 000 000	140 500 000	+ 5 000 000	+ 4 000 000	210 000 000	144 500 000

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-5 0 — AUTRES ACTIONS DE COOPÉRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B7-5 0 7	
B7-5 0 7 6	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 65 millions d'écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	44 800 000	25 000 000	15 000 000	4 800 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	65 000 000		19 000 000	46 000 000		
Total	109 800 000	25 000 000	34 000 000	50 800 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-5 0 — AUTRES ACTIONS DE COOPÉRATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B7-5 0 9	***Gestion et évaluation de l'aide communautaire***						
B7-5 0 9 1	Coordination de la politique du développement, évaluation des résultats de l'aide communautaire et actions de suivi pratique Crédits dissociés	5 300 000	4 500 000	+ 1 000 000	+ 1 000 000	6 300 000	5 500 000
	Total de l'article B7-5 0 9	7 550 000	6 650 000	+ 1 000 000	+ 1 000 000	8 550 000	7 650 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	582 683 000	453 733 000	+ 19 420 000	+ 15 910 000	602 103 000	469 643 000
	TOTAL DU CHAPITRE B7-5 0	582 683 000	453 733 000	+ 19 420 000	+ 15 910 000	602 103 000	469 643 000

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-5 0 — AUTRES ACTIONS DE COOPÉRATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B7-5 0 9	
B7-5 0 9 1	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 6 300 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	2 166 537	1 000 000	500 000	666 537		
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	4 750 000	3 050 000	1 000 000	700 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	6 300 000		4 000 000	2 300 000		
Total	13 216 537	4 050 000	5 500 000	3 666 537		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-5 2 — INITIATIVE EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B7-5 2						
B7-5 2 0	***Soutien à la démocratie dans les pays de l'Europe centrale et orientale ainsi que dans l'Europe balkanique***						
B7-5 2 0 2	Participation dans l'application des sanctions économiques et des embargos commerciaux imposés par la communauté internationale Crédits dissociés			+ 6 960 000	+ 6 940 000	6 960 000	6 940 000
	Total de l'article B7-5 2 0	15 000 000	9 500 000	+ 6 960 000	+ 6 940 000	21 960 000	16 440 000

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-5 2 — INITIATIVE EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Article Poste	Commentaires
B7-5 2 0	
B7-5 2 0 2	*Nouveau poste* Ce crédit est destiné à couvrir le financement des dépenses entraînées par l'établissement et l'exécution des sanctions économiques des embargos commerciaux décidés par des organisations politiques internationales, telles que les Nations unies ou l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Il couvre également les dépenses entraînées par le *Sanctions Assistance Missions Communications (Samcomm),* instrument chargé de la coordination et l'appui opérationnel des missions d'assistance à l'application des sanctions (SAM), organisme créé par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne en 1992, ayant pour but l'exécution et le contrôle de l'embargo à la Serbie et au Monténégro, décidé par le Conseil en juin 1992 à la suite des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. Est également imputé à ce poste le financement des dépenses entraînées par la mission d'observateurs décidée par la Commission le 5 octobre 1994 [SEC (94) 1593] à la suite de la résolution 943 du Conseil de sécurité des Nations unies, afin de mettre en place un système de surveillance sur la frontière entre la Serbie et les territoires de la Bosnie-Herzégovine sous contrôle des Serbes. Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 6 960 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	6 960 000		6 940 000	20 000		
Total	6 960 000		6 940 000	20 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-5 2 — INITIATIVE EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B7-5 2 2	***Droits de l'homme et démocratie dans les pays en voie de développement*** Crédits dissociés	14 000 000	15 000 000	+ 5 000 000	+ 4 000 000	19 000 000	19 000 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	64 000 000	53 500 000	+ 11 960 000	+ 10 940 000	75 960 000	64 440 000
	TOTAL DU CHAPITRE B7-5 2	64 000 000	53 500 000	+ 11 960 000	+ 10 940 000	75 960 000	64 440 000

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-5 2 — INITIATIVE EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B7-5 2 2	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 19 millions d'écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	12 749 328	11 000 000	1 749 328			
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	14 000 000		13 000 000	1 000 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	19 000 000		4 250 672	13 749 328		
Total	45 749 328	11 000 000	19 000 000	14 749 328		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-5 3 — MESURES DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE DANS LE SECTEUR DE LA COOPÉRATION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B7-5 3						
B7-5 3 0	***Mesures de lutte contre la fraude dans le secteur de la coopération***						
	Crédits dissociés	100 000	100 000	—	—	100 000	100 000
	Sous-total des crédits non dissociés	100 000	100 000	– 100 000	– 100 000		
	Sous-total des crédits dissociés			+ 100 000	+ 100 000	100 000	100 000
	TOTAL DU CHAPITRE B7-5 3	100 000	100 000	—	—	100 000	100 000
	Sous-total des crédits non dissociés	100 000	100 000	– 100 000	– 100 000		
	Sous-total des crédits dissociés	646 683 000	507 233 000	+ 31 480 000	+ 26 950 000	678 163 000	534 183 000
	Total du titre B7-5	**646 783 000**	**507 333 000**	+ **31 380 000**	+ **26 850 000**	**678 163 000**	**534 183 000**

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-5 3 — MESURES DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE DANS LE SECTEUR DE LA COOPÉRATION

Article Poste	Commentaires

B7-5 3 0

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 100 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	p.m.	p.m.				
Crédits 1995	100 000		100 000			
Total	100 000	p.m.	100 000			

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

TITRE B7-6

COOPÉRATION AVEC LES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE ET LES ÉTATS INDÉPENDANTS DE L'ANCIENNE UNION SOVIÉTIQUE

CHAPITRE B7-6 0 — COOPÉRATION AVEC LES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B7-6 0						
B7-6 0 0	***Aide à la restructuration économique des pays de l'Europe centrale et orientale***						
	Crédits dissociés	930 000 000	782 000 000	+ 34 020 000	+ 6 700 000	964 020 000	788 700 000

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

TITRE B7-6

COOPÉRATION AVEC LES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE ET LES ÉTATS INDÉPENDANTS DE L'ANCIENNE UNION SOVIÉTIQUE

CHAPITRE B7-60 — COOPÉRATION AVEC LES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Article Poste	Commentaires

B7-600

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 964 020 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	1 880 767 000	486 000 000	485 000 000	374 000 000	237 000 000	298 767 000
Crédits d'engagement reportés de 1993	1 000 000	1 000 000				
Crédits 1994	830 000 000		238 000 000	152 000 000	136 000 000	304 000 000
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	964 020 000		65 700 000	320 000 000	204 320 000	374 000 000
Total	3 675 787 000	487 000 000	788 700 000	846 000 000	577 320 000	976 767 000

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-6 0 — COOPÉRATION AVEC LES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B7-6 0 2	***Coopération transfrontalière dans le domaine structurel*** Crédits dissociés	150 000 000	90 000 000	+ 18 950 000	+ 5 240 000	168 950 000	95 240 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	1 089 000 000	881 000 000	+ 52 970 000	+ 11 940 000	1 141 970 000	892 940 000
	TOTAL DU CHAPITRE B7-6 0	1 089 000 000	881 000 000	+ 52 970 000	+ 11 940 000	1 141 970 000	892 940 000

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-6 0 — COOPÉRATION AVEC LES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE *(suite)*

Article Poste	Commentaires

B7-6 0 2

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 168 950 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	150 000 000	100 000 000	25 000 000	25 000 000		
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	168 950 000		70 240 000	67 500 000	31 210 000	
Total	318 950 000	100 000 000	95 240 000	92 500 000	31 210 000	

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-6 2 — COOPÉRATION AVEC LES ÉTATS INDÉPENDANTS DE L'ANCIENNE UNION SOVIÉTIQUE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B7-6 2						
B7-6 2 0	***Coopération technique avec les États indépendants de l'ancienne Union soviétique***						
	Crédits dissociés	470 000 000	410 000 000	+ 36 850 000	+ 9 650 000	506 850 000	419 650 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	470 000 000	410 000 000	+ 36 850 000	+ 9 650 000	506 850 000	419 650 000
	TOTAL DU CHAPITRE B7-6 2	470 000 000	410 000 000	+ 36 850 000	+ 9 650 000	506 850 000	419 650 000

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-6 2 — COOPÉRATION AVEC LES ÉTATS INDÉPENDANTS DE L'ANCIENNE UNION SOVIÉTIQUE

Article Poste | Commentaires

B7-6 2 0

Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 506 850 000 écus.

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux	1 074 294 000	205 000 000	341 000 000	389 000 000	122 000 000	17 294 000
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	460 000 000 (1)	25 000 000	50 000 000	152 000 000	148 000 000	85 000 000
Restant à liquider « EEE » (2)						
Crédits 1995	506 850 000		28 650 000	74 200 000	150 000 000	254 000 000
Total	2 041 144 000	230 000 000 (3)	419 650 000	615 200 000	420 000 000	356 294 000

(1) Dont 255 millions d'écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

(2) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(3) Dont 120 millions d'écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-6 3 — AUTRES INTERVENTIONS DE LA COMMUNAUTÉ EN FAVEUR DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE ET DES ÉTATS INDÉPENDANTS DE L'ANCIENNE UNION SOVIÉTIQUE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B7-6 3						
B7-6 3 3	***Ouverture des programmes communautaires aux pays de l'Europe centrale et orientale associés***						
	Crédits dissociés	p.m.	p.m.	+ 9 940 000	+ 2 980 000	9 940 000	2 980 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	3 600 000	1 200 000	+ 9 940 000	+ 2 980 000	13 540 000	4 180 000
	TOTAL DU CHAPITRE B7-6 3	3 600 000	1 200 000	+ 9 940 000	+ 2 980 000	13 540 000	4 180 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	1 580 600 000	1 310 200 000	+ 99 760 000	+ 24 570 000	1 680 360 000	1 334 770 000
	Total du titre B7-6	**1 580 600 000**	**1 310 200 000**	**+ 99 760 000**	**+ 24 570 000**	**1 680 360 000**	**1 334 770 000**

COMMISSION

Sous-section B7
(Coopération)

CHAPITRE B7-6 3 — AUTRES INTERVENTIONS DE LA COMMUNAUTÉ EN FAVEUR DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE ET DES ÉTATS INDÉPENDANTS DE L'ANCIENNE UNION SOVIÉTIQUE

Article Poste	Commentaires
B7-6 3 3	(...) Ce crédit est destiné à couvrir la participation des pays de l'Europe centrale et orientale associés aux programmes communautaires, notamment *Socrates, Leonardo da Vinci, Jeunesse pour l'Europe, Media, Life, Thermie, Altener* et *Save.* Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 9 940 000 écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994						
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	9 940 000		2 980 000	6 960 000		
Total	9 940 000		2 980 000	6 960 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

COMMISSION

Sous-section B7
(Coopération)

TITRE B7-9

RÉSERVE

CHAPITRE B7-9 5 — RÉSERVE GLOBALE POUR LES ACTIONS DE POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA COMMUNAUTÉ ET LA COOPÉRATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B7-9 5						
B7-9 5 0	***Réserve globale pour les actions de politique extérieure de la Communauté et la coopération avec les pays en voie de développement***						
	Crédits dissociés	p.m. (1)	p.m. (2)	—	—	p.m.	p.m.
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	p.m.	p.m.	—	—	p.m.	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE B7-9 5	p.m.	p.m.	—	—	p.m.	p.m.
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	323 000 000	323 000 000	—	—	323 000 000	323 000 000
	Total du titre B7-9	**323 000 000**	**323 000 000**	**—**	**—**	**323 000 000**	**323 000 000**
	Sous-total des crédits non dissociés	100 000	100 000	– 100 000	– 100 000		
	Sous-total des crédits dissociés	4 832 783 000	3 945 231 000	+ 181 240 000	+ 77 520 000	5 014 023 000	4 022 751 000
	Total de la sous-section B7	**4 832 883 000**	**3 945 331 000**	**+ 181 140 000**	**+ 77 420 000**	**5 014 023 000**	**4 022 751 000**

(1) Un crédit de 190 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.
(2) Un crédit de 147 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION
Sous-section B7
(Coopération)

TITRE B7-9

RÉSERVE

CHAPITRE B7-9 5 — RÉSERVE GLOBALE POUR LES ACTIONS DE POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA COMMUNAUTÉ ET LA COOPÉRATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Article Poste	Commentaires

SOUS-SECTION B8

POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

COMMISSION

Sous-section B8
(Politique étrangère et de sécurité commune)

TITRE B8-1

POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

CHAPITRE B8-1 0 — POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B8-1 0						
B8-1 0 0	***Action commune de l'Union européenne à Mostar***						
	Crédits dissociés	10 000 000 (1)	5 000 000 (2)	—	+ 25 000 000	10 000 000 (1)	30 000 000 (2)

(1) Un crédit de 50 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.
(2) Un crédit de 35 millions d'écus est inscrit au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B8
(Politique étrangère et de sécurité commune)

TITRE B8-1

POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

CHAPITRE B8-1 0 — POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

Article Poste	Commentaires
B8-1 0 0	Le crédit d'engagement autorisé pour 1995 s'élève à 10 millions d'écus. L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		1994	1995	1996	1997	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 1994 à liquider sur crédits de paiement nouveaux						
Crédits d'engagement reportés de 1993						
Crédits 1994	20 000 000	10 000 000	10 000 000			
Restant à liquider « EEE » (1)						
Crédits 1995	60 000 000 (2)		55 000 000	5 000 000		
Total	80 000 000	10 000 000	65 000 000 (3)	5 000 000		

(1) Engagements contractés avant 1995, au titre des trois nouveaux États membres dans le cadre de l'accord EEE, restant à liquider.

(2) Dont 50 millions d'écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

(3) Dont 35 millions d'écus sont inscrits au chapitre B0-4 0.

COMMISSION

Sous-section B8
(Politique étrangère et de sécurité commune)

CHAPITRE B8-1 0 — POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	11 500 000	6 500 000	—	+ 25 000 000	11 500 000	31 500 000
	TOTAL DU CHAPITRE B8-1 0	11 500 000	6 500 000	—	+ 25 000 000	11 500 000	31 500 000
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	11 500 000	6 500 000	—	+ 25 000 000	11 500 000	31 500 000
	Total du titre B8-1	**11 500 000**	**6 500 000**	—	+ **25 000 000**	**11 500 000**	**31 500 000**
	Sous-total des crédits non dissociés						
	Sous-total des crédits dissociés	11 500 000	6 500 000	—	+ 25 000 000	11 500 000	31 500 000
	Total de la sous-section B8	**11 500 000**	**6 500 000**	—	+ **25 000 000**	**11 500 000**	**31 500 000**

COMMISSION

Sous-section B8
(Politique étrangère et de sécurité commune)

CHAPITRE B8-1 0 — POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE *(suite)*

Article Poste	Commentaires

SOUS-SECTION B0

GARANTIES, RÉSERVES

COMMISSION
Sous-section B0
(Garanties, réserves)

TITRE B0-2

GARANTIE AUX EMPRUNTS ET AUX PRÊTS

CHAPITRE B0-2 1 — GARANTIE AUX EMPRUNTS ET AUX PRÊTS DESTINÉS À PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE PAYS TIERS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B0-2 1						
B0-2 1 9	***Garantie de la Communauté européenne aux programmes d'emprunts contractés par la Communauté pour l'octroi d'une assistance financière en faveur des pays de la Communauté des États indépendants***						
B0-2 1 9 0	Garantie de la Communauté européenne à un emprunt contracté par la Communauté pour l'octroi d'une aide macrofinancière à la Moldavie Crédits non dissociés	p.m.	p.m.	—	—	p.m.	p.m.
B0-2 1 9 1	Garantie de la Communauté européenne à un emprunt contracté par la Communauté pour l'octroi d'une assistance macrofinancière à l'Ukraine Crédits non dissociés			+ p.m.	+ p.m.	p.m.	p.m.

COMMISSION
Sous-section B0
(Garanties, réserves)

TITRE B0-2

GARANTIE AUX EMPRUNTS ET AUX PRÊTS

CHAPITRE B0-2 1 — GARANTIE AUX EMPRUNTS ET AUX PRÊTS DESTINÉS À PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE PAYS TIERS

Article Poste	Commentaires
B0-2 1 9	
B0-2 1 9 0	*Ancien article B0-2 1 9* Décision 94/346/CE du Conseil, du 13 juin 1994, concernant l'octroi d'une aide macrofinancière à la Moldova (JO n° L 155 du 22. 6. 1994, p. 27). Ce poste constitue la structure d'accueil de la garantie de bonne fin de la Communauté. Il permet à la Commission d'assurer, le cas échéant, le service de la dette (remboursement du principal, intérêts et frais accessoires) à la place des débiteurs défaillants lié à un prêt d'un montant global de 45 millions d'écus au maximum. En cas de besoin, le poste sera doté de crédits par virement, par réutilisation de montants remboursés conformément aux dispositions de l'article 27 paragraphe 3 du règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7), ou par budget rectificatif et/ou supplémentaire. Pour répondre à ses obligations, la Commission peut provisoirement assurer le service de la dette par les moyens de sa trésorerie. Dans ce cas, l'article 12 du règlement (CEE, Euratom) n° 1552/89 du Conseil, du 29 mai 1989, portant application de la décision 88/376/CEE, Euratom relative au système des ressources propres des Communautés (JO n° L 155 du 7. 6. 1989, p. 1), s'applique. L'annexe II de la présente partie de l'état des dépenses de la présente section donne un résumé des opérations d'emprunts et de prêts, y compris la gestion de l'endettement, en capital et en intérêts.
B0-2 1 9 1	*Nouveau poste* Décision 94/940/CE du Conseil, du 22 décembre 1994, portant attribution d'une aide macrofinancière à l'Ukraine (JO n° L 366 du 31. 12. 1994, p. 32). Ce poste constitue la structure d'accueil de la garantie de bonne fin de la Communauté. Il permet à la Commission d'assurer, le cas échéant, le service de la dette (remboursement du principal, intérêts et frais accessoires) à la place des débiteurs défaillants lié à un prêt d'un montant global de 85 millions d'écus au maximum. En cas de besoin, le poste sera doté de crédits par virement, par réutilisation de montants remboursés conformément aux dispositions de l'article 27 paragraphe 3 du règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7), ou par budget rectificatif et/ou supplémentaire. Pour répondre à ses obligations, la Commission peut provisoirement assurer le service de la dette par les moyens de sa trésorerie. Dans ce cas, l'article 12 du règlement (CEE, Euratom) n° 1552/89 du Conseil, du 29 mai 1989, portant application de la décision 88/376/CEE, Euratom relative au système des ressources propres des Communautés (JO n° L 155 du 7. 6. 1989, p. 1), s'applique. L'annexe II de la présente partie de l'état des dépenses de la présente section donne un résumé des opérations d'emprunts et de prêts, y compris la gestion de l'endettement, en capital et en intérêts.

COMMISSION

Sous-section B0
(Garanties, réserves)

CHAPITRE B0-2 1 — GARANTIE AUX EMPRUNTS ET AUX PRÊTS DESTINÉS À PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE PAYS TIERS *(suite)*

CHAPITRE B0-2 2 — GARANTIE DES PRÊTS ACCORDÉS PAR DES ORGANISMES TIERS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B0-2 1 9	*(suite)*						
B0-2 1 9 2	Garantie de la Communauté européenne à un emprunt contracté par la Communauté pour l'octroi d'une assistance macrofinancière à la Biélorussie Crédits non dissociés			+ p.m.	+ p.m.	p.m.	p.m.
	Total de l'article B0-2 1 9	p.m.	p.m.	+ p.m.	+ p.m.	p.m.	p.m.
	Sous-total des crédits non dissociés	p.m.	p.m.	+ p.m.	+ p.m.	p.m.	p.m.
	Sous-total des crédits dissociés						
	TOTAL DU CHAPITRE B0-2 1	p.m.	p.m.	+ p.m.	+ p.m.	p.m.	p.m.
	CHAPITRE B0-2 2						
B0-2 2 4	***Garantie de la Communauté européenne aux prêts accordés par la Banque européenne d'investissement à l'Afrique du Sud*** Crédits non dissociés			+ p.m.	+ p.m.	p.m.	p.m.

COMMISSION
Sous-section B0
(Garanties, réserves)

CHAPITRE B0-2 1 — GARANTIE AUX EMPRUNTS ET AUX PRÊTS DESTINÉS À PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE PAYS TIERS *(suite)*

CHAPITRE B0-2 2 — GARANTIE DES PRÊTS ACCORDÉS PAR DES ORGANISMES TIERS

Article Poste	Commentaires
B0-2 1 9	*(suite)*
B0-2 1 9 2	*Nouveau poste* Décision 95/132/CE du Conseil, du 10 avril 1995, portant attribution d'une aide macrofinancière au Bélarus (JO n° L 89 du 21. 4. 1995, p. 28). Ce poste constitue la structure d'accueil de la garantie de bonne fin de la Communauté. Il permet à la Commission d'assurer, le cas échéant, le service de la dette (remboursement du principal, intérêts et frais accessoires) à la place des débiteurs défaillants lié à un prêt d'un montant global de 75 millions d'écus au maximum. En cas de besoin, le poste sera doté de crédits par virement, par réutilisation de montants remboursés conformément aux dispositions de l'article 27 paragraphe 3 du règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7), ou par budget rectificatif et/ou supplémentaire. Pour répondre à ses obligations, la Commission peut provisoirement assurer le service de la dette par les moyens de sa trésorerie. Dans ce cas, l'article 12 du règlement (CEE, Euratom) n° 1552/89 du Conseil, du 29 mai 1989, portant application de la décision 88/376/CEE, Euratom relative au système des ressources propres des Communautés (JO n° L 155 du 7. 6. 1989, p. 1), s'applique. L'annexe II de la présente partie de l'état des dépenses de la présente section donne un résumé des opérations d'emprunts et de prêts, y compris la gestion de l'endettement, en capital et en intérêts.
B0-2 2 4	*Nouvel article* Décision 95/207/CE du Conseil, du 1er juin 1995, accordant une garantie de la Communauté à la Banque européenne d'investissement en cas de pertes résultant de prêts en faveur de projets en Afrique du Sud (JO n° L 131 du 15. 6. 1995, p. 31). Cette décision sera à l'origine d'un contrat de cautionnement qui sera signé entre la Communauté européenne et la Banque européenne d'investissement. Cet article constitue la structure d'accueil de la garantie de bonne fin de la Communauté. Il permet à la Commission d'assurer, le cas échéant, le service de la dette (remboursement du principal, intérêts et frais accessoires) à la place des débiteurs défaillants lié à des prêts de la Banque européenne d'investissement d'un montant de 300 millions d'écus au maximun. En cas de besoin, l'article sera doté de crédits par virement, par réutilisation de montants remboursés conformément aux dispositions de l'article 27 paragraphe 3 du règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7), ou par budget rectificatif et/ou supplémentaire.

COMMISSION

Sous-section B0
(Garanties, réserves)

CHAPITRE B0-2 2 — GARANTIE DES PRÊTS ACCORDÉS PAR DES ORGANISMES TIERS *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
B0-2 2 4	*(suite)*						
	Sous-total des crédits non dissociés	p.m.	p.m.	+ p.m.	+ p.m.	p.m.	p.m.
	Sous-total des crédits dissociés						
	TOTAL DU CHAPITRE B0-2 2	p.m.	p.m.	+ p.m.	+ p.m.	p.m.	p.m.
	Sous-total des crédits non dissociés	323 000 000	323 000 000	+ p.m.	+ p.m.	323 000 000	323 000 000
	Sous-total des crédits dissociés						
	Total du titre B0-2	**323 000 000**	**323 000 000**	+ **p.m.**	+ **p.m.**	**323 000 000**	**323 000 000**

COMMISSION
Sous-section B0
(Garanties, réserves)

CHAPITRE B0-2 2 — GARANTIE DES PRÊTS ACCORDÉS PAR DES ORGANISMES TIERS *(suite)*

Article Poste	Commentaires
B0-2 2 4	***(suite)***
	Pour répondre à ses obligations, la Commission peut provisoirement assurer le service de la dette par les moyens de sa trésorerie. Dans ce cas, l'article 12 du règlement (CEE, Euratom) n° 1552/89 du Conseil, du 29 mai 1989, portant application de la décision 88/376/CEE, Euratom relative au système des ressources propres des Communautés (JO n° L 155 du 7. 6. 1989, p. 1), s'applique.
	L'annexe II de la présente partie de l'état des dépenses de la présente section donne un résumé des opérations d'emprunts et de prêts, y compris la gestion de l'endettement, en capital et en intérêts.

COMMISSION
Sous-section B0
(Garanties, réserves)

TITRE B0-4

RÉSERVES ET PROVISIONS

CHAPITRE B0-4 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	CHAPITRE B0-4 0						
	Crédits non dissociés	1 001 050 000	1 001 050 000	– 992 550 000	– 992 550 000	8 500 000	8 500 000
	Crédits dissociés	1 843 200 000	1 573 450 000	– 1 356 750 000	– 762 300 000	486 450 000	811 150 000

COMMISSION
Sous-section B0
(Garanties, réserves)

TITRE B0-4

RÉSERVES ET PROVISIONS

CHAPITRE B0-4 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

Article Poste	Commentaires			
	Règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7).			
	Les crédits de ce chapitre ont un caractère purement provisionnel et ne peuvent être utilisés qu'après avoir été virés vers d'autres chapitres conformément aux dispositions du règlement financier. (Entre parenthèses figurent les crédits d'engagement.)			
	Le total des crédits se décompose comme suit :			
	1. Poste	B1-2 6 2 1	Surcoûts pour l'écoulement	8 000 000
	2. Article	B1-4 0 1	Compensation de pertes de revenus dues aux effets du *GATT* et de la réforme de la politique agricole commune sur les secteurs dont les règles de fonctionnement sont révisées (vin, fruits et légumes, raisins secs, coton)	500 000
	3. Article	B2-1 0 1	Actions de lutte contre la fraude dans le domaine du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section « orientation »	200 000 (200 000)
	4. Article	B2-1 1 1	Actions de lutte contre la fraude dans le domaine de l'instrument financier d'orientation de la pêche	50 000 (50 000)
	5. Article	B2-1 2 1	Actions de lutte contre la fraude dans le domaine du Fonds européen de développement régional	300 000 (300 000)
	6. Article	B2-1 3 1	Actions de lutte contre la fraude dans le domaine du Fonds social européen	200 000 (200 000)
	7. Article	B2-3 0 1	Actions de lutte contre la fraude dans le domaine du Fonds de cohésion	300 000 (300 000)
	8. Article	B2-4 0 0	Dépenses structurelles et de cohésion liées à l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à l'Union européenne	381 450 000
	9. Article	B2-4 0 1	Dépenses pour le mécanisme financier « Espace économique européen », liées à l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à l'Union européenne	108 000 000 (108 000 000)
	10. Article	B2-5 1 9	Actions de lutte contre la fraude en agriculture	1 500 000 (1 500 000)
	11. Article	B2-9 0 2	Contrôle et surveillance dans les eaux maritimes internationales	100 000 (100 000)
	12. Poste	B3-1 0 0 1	*Socrates*	70 000 000 (84 500 000)
	13. Poste	B3-1 0 2 1	*Leonardo da Vinci*	57 000 000 (65 500 000)
	14. Poste	B3-1 0 2 5	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle	2 000 000 (2 000 000)
	15. Poste	B3-1 0 2 6	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle — Frais de déménagement	1 700 000 (1 700 000)

COMMISSION

Sous-section B0
(Garanties, réserves)

CHAPITRE B0-4 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements

COMMISSION
Sous-section B0
(Garanties, réserves)

CHAPITRE B0-4 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS *(suite)*

Article Poste	Commentaires			
	16. Poste	B3-2 0 1 3	Télévision européenne avancée — Production et conversion de programmes en format 16/9	4 000 000 (4 000 000)
	17. Poste	B3-2 0 1 4	Télévision européenne avancée — Émission de programmes en format 16/9	4 000 000 (4 000 000)
	18. Article	B3-4 2 0	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	2 000 000 (2 000 000)
	19. Poste	B3-4 3 1 1	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	1 000 000 (1 000 000)
	20. Article	B3-4 4 1	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies	1 000 000 (1 000 000)
	21. Poste	B4-3 1 0 1	Subvention à l'Agence européenne pour l'environnement	2 000 000 (2 000 000)
	22. Article	B5-1 0 1	Représentation	1 100 000 (1 100 000)
	23. Article	B5-1 0 3	Le marché unique au service des consommateurs	4 000 000 (4 000 000)
	24. Article	B5-3 0 2	Subvention à l'Office de l'harmonisation du marché intérieur	2 000 000 (2 000 000)
	25. Article	B5-3 0 4	Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures et de travaux	1 000 000 (2 000 000)
	26. Article	B5-3 0 6	Subvention à l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments	1 500 000 (1 500 000)
	27. Article	B5-7 2 1	*Ida* (réseaux pour l'échange de données entre administrations)	10 000 000 (15 000 000)
	28. Article	B5-7 3 0	Fonds européen d'investissement — Mise à disposition des parts libérées du capital souscrit	10 000 000 (10 000 000)
	29. Article	B5-8 0 0	Coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures	1 000 000 (2 500 000)
	30. Poste	B7-4 0 3 3	Coopération avec la Turquie	2 500 000 (3 000 000)
	31. Poste	B7-4 0 9 2	Travaux préparatoires à la reconstruction des républiques issues de l'ancienne Yougoslavie	3 750 000 (4 500 000)
	32. Article	B7-6 0 1	Fondation européenne pour la formation	2 000 000 (2 000 000)
	33. Article	B7-8 0 0	Accords internationaux en matière de pêche	59 000 000 (59 000 000)
	34. Article	B7-8 1 2	Participation au Fonds mondial pour la protection de l'environnement	3 000 000 (3 000 000)

COMMISSION

Sous-section B0
(Garanties, réserves)

CHAPITRE B0-4 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Sous-total des crédits non dissociés	1 001 050 000	1 001 050 000	– 992 550 000	– 992 550 000	8 500 000	8 500 000
	Sous-total des crédits dissociés	1 843 200 000	1 573 450 000	– 1 356 750 000	– 762 300 000	486 450 000	811 150 000
	TOTAL DU CHAPITRE B0-4 0	2 844 250 000	2 574 500 000	– 2 349 300 000	– 1 754 850 000	494 950 000	819 650 000

CHAPITRE B0-4 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS *(suite)*

Article Poste	Commentaires			
	35. Article	B8-1 0 0	Action commune de l'Union européenne à Mostar	35 000 000 (50 000 000)
	36. Article	B8-1 0 3	Autres actions communes de l'Union européenne relevant de la politique étrangère et de sécurité commune	38 500 000 (48 500 000)
			Sous-total des crédits non dissociés	8 500 000
			Sous-total des crédits dissociés	811 150 000 (486 450 000)
			Total	819 650 000 (494 950 000)

COMMISSION

Sous-section B0
(Garanties, réserves)

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	Sous-total des crédits non dissociés	1 001 050 000	1 001 050 000	– 992 550 000	– 992 550 000	8 500 000	8 500 000
	Sous-total des crédits dissociés	1 843 200 000	1 573 450 000	– 1 356 750 000	– 762 300 000	486 450 000	811 150 000
	Total du titre B0-4	**2 844 250 000**	**2 574 500 000**	**– 2 349 300 000**	**– 1 754 850 000**	**494 950 000**	**819 650 000**
	Sous-total des crédits non dissociés	2 871 050 000	2 871 050 000	– 992 550 000	– 992 550 000	1 878 500 000	1 878 500 000
	Sous-total des crédits dissociés	1 843 200 000	1 573 450 000	– 1 356 750 000	– 762 300 000	486 450 000	811 150 000
	Total de la sous-section B0	**4 714 250 000**	**4 444 500 000**	**– 2 349 300 000**	**– 1 754 850 000**	**2 364 950 000**	**2 689 650 000**
	Sous-total des crédits non dissociés	39 705 150 000	39 705 150 000	– 1 131 150 000	– 1 131 150 000	38 574 000 000	38 574 000 000
	Sous-total des crédits dissociés	37 179 404 000	32 813 608 000	+ 93 001 000	+ 51 585 000	37 272 405 000	32 865 193 000
	Total de la partie B	**76 884 554 000**	**72 518 758 000**	**– 1 038 149 000**	**– 1 079 565 000**	**75 846 405 000**	**71 439 193 000**
	Sous-total des crédits non dissociés	2 591 322 356	2 591 322 356	– 5 710 000	– 5 710 000	2 585 612 356	2 585 612 356
	Sous-total des crédits dissociés						
	Total de la partie A	**2 591 322 356**	**2 591 322 356**	**– 5 710 000**	**– 5 710 000**	**2 585 612 356**	**2 585 612 356**
	Sous-total des crédits non dissociés	42 296 472 356	42 296 472 356	– 1 136 860 000	– 1 136 860 000	41 159 612 356	41 159 612 356
	Sous-total des crédits dissociés	37 179 404 000	32 813 608 000	+ 93 001 000	+ 51 585 000	37 272 405 000	32 865 193 000
	TOTAL GÉNÉRAL	**79 475 876 356**	**75 110 080 356**	**– 1 043 859 000**	**– 1 085 275 000**	**78 432 017 356**	**74 024 805 356**

COMMISSION

Sous-section B0
(Garanties, réserves)

Article Poste	Commentaires

ANNEXE III

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

COMMISSION

Partie B — Annexe III
(Espace économique européen)

Liste des lignes budgétaires concernées par l'accord sur l'Espace économique européen

Titre Article Poste	Intitulé	Engagements	Paiements (1)	Contribution de l'AELE	
				Engagements	Paiements
A-1	**DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION**	1 671 874 000	1 671 874 000	612 000	612 000
A-2	**IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT**	376 994 000	376 994 000	285 000	285 000
A-3	**DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPÉCIFIQUES**	238 804 356	238 804 356	50 000	50 000
A-5	**INFORMATIQUE**	94 762 000	94 762 000	427 000	427 000
	Sous-total de la partie A	2 382 434 356	2 382 434 356	1 374 000	1 374 000
B3-1 0 0 0	Actions générales en matière d'éducation	4 090 000	2 280 062	64 622	36 025
B3-1 0 0 1	*Socrates*	175 900 000	140 681 000	2 779 220	2 222 760
B3-1 0 0 6	Promotion et sauvegarde des langues et cultures moins répandues	3 930 000	1 976 847	62 094	31 234
B3-1 0 0 8	Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie	3 140 000	2 120 000	49 612	33 496
B3-1 0 1	***Jeunesse pour l'Europe***	24 000 000	22 000 000	379 200	347 600
B3-1 0 2 0	Actions générales en matière de formation et d'orientation professionnelles	1 150 000	1 089 658	18 170	17 217
B3-1 0 2 1	*Leonardo da Vinci*	137 300 000	115 815 000	2 169 340	1 829 877
B3-2 0 0 0	Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine culturel européen	8 850 000	3 450 224	139 830	54 514
B3-2 0 0 1	Actions d'encouragement aux initiatives culturelles de rayonnement européen	7 250 000	3 227 087	114 550	50 988
B3-2 0 1 0	*Media* (mesures pour encourager le développement de l'industrie audiovisuelle)	53 580 000	48 475 000	846 564	765 905
B3-4 1 0 4	Actions en faveur des personnes âgées	6 878 000	4 326 090	108 672	68 352
B4-3 1 0 1	Subvention à l'Agence européenne pour l'environnement	11 788 000	11 919 000	186 250	188 320
B5-3 2 0	***Stimulation des entreprises (petites et moyennes entreprises)***	31 700 000	24 440 000	500 860	386 152
B5-3 2 5	***Politique communautaire du tourisme***	9 000 000	7 315 000	142 200	115 577
B5-4 0 2 3	*Tedis* (transfert électronique de données à usage commercial)	p.m.	2 530 000	—	39 721
B5-5 0 0	**Impact** ***(développement d'un marché des services de l'information)***	13 930 000	10 236 000	220 094	161 729
B5-6 0 0	***Politique d'information statistique concernée par les États tiers***	27 150 000	23 511 000	428 970	371 474
B6-1 1 1	***Personnes liées à l'institution***	102 091 150	102 164 562	1 613 040	1 614 200
B6-1 2 1	***Moyens de réalisation***	23 638 547	20 836 556	373 489	329 218

(1) Uniquement les crédits de paiement affectés au paiement des engagements de 1994 et 1995.

COMMISSION

Partie B — Annexe III
(Espace économique européen)

Liste des lignes budgétaires concernées par l'accord sur l'Espace économique européen *(suite)*

Titre Article Poste	Intitulé	Engagements	Paiements (1)	Contribution de l'AELE	
				Engagements	Paiements
B6-2 1 1 3	Technologies de l'information	342 000	105 000	5 404	1 659
B6-2 1 2 1	Technologies industrielles et technologies des matériaux	2 752 000	839 000	43 482	13 256
B6-2 1 2 2	Normalisation, mesures et essais	4 028 000	1 244 000	63 642	19 655
B6-2 1 3 1	Environnement et climat	18 401 000	5 879 000	290 736	92 888
B6-2 1 4 3	Agriculture et pêche (y compris l'agro-industrie, les technologies alimentaires, la sylviculture, l'aquaculture et le développement rural)	4 421 000	1 380 000	69 852	21 804
B6-2 1 5 1	Technologies pour une production et pour une utilisation plus propres et plus efficaces de l'énergie	685 000	212 000	10 823	3 350
B6-2 1 7 1	Recherche socio-économique finalisée	1 348 000	403 000	21 298	6 367
B6-2 9 1	***Participation du Centre commun de recherche aux actions à frais partagés***	355 000	111 000	5 609	1 754
B6-4 1 2	***Achèvement du programme commun 1992-1994 — Actions concernées par l'accord sur l'Espace économique européen***	p.m.	12 208 889	—	191 680
B6-5 2 1 1	Achèvement du troisième programme-cadre (1990-1994) — Actions concernées par l'accord sur l'Espace économique européen	p.m.	561 438 989	—	8 814 592
B6-5 3 1 2	Achèvement des actions hors programme-cadre concernées par l'accord sur l'Espace économique européen	p.m.	17 070 000	—	267 999
B6-7 1 1 1	Applications télématiques d'intérêt commun	294 014 000	112 511 000	4 645 421	1 777 674
B6-7 1 1 2	Technologies et services avancés de communication	210 693 000	81 730 000	3 328 949	1 291 334
B6-7 1 1 3	Technologies de l'information	457 473 000	177 258 000	7 228 073	2 800 676
B6-7 1 2 1	Technologies industrielles et technologies des matériaux	285 523 000	66 381 000	4 511 263	1 048 820
B6-7 1 2 2	Normalisation, mesures et essais	38 211 000	9 659 000	603 734	152 612
B6-7 1 3 1	Environnement et climat	166 521 000	30 065 000	2 631 032	475 027
B6-7 1 3 2	Sciences et technologies marines	74 300 000	20 719 000	1 173 940	327 360
B6-7 1 4 1	Biotechnologie	66 870 000	26 345 000	1 056 546	416 251
B6-7 1 4 2	Biomédecine et santé	38 211 000	11 432 000	603 734	180 626
B6-7 1 4 3	Agriculture et pêche (y compris l'agro-industrie, les technologies alimentaires, la sylviculture, l'aquaculture et le développement rural)	122 064 000	21 483 000	1 928 611	339 431
B6-7 1 5 1	Technologies pour une production et une utilisation plus propres et plus efficaces de l'énergie	320 098 000	71 870 000	5 057 548	1 135 546
B6-7 1 6 1	Transports	39 273 000	4 989 000	620 513	78 826
B6-7 1 7 1	Recherche socio-économique finalisée	14 799 000	6 355 000	233 824	100 409
B6-7 2 1 1	Coopération avec les pays tiers et les organisations internationales	59 917 000	38 636 000	946 689	610 449
B6-7 3 1 1	Diffusion et valorisation des résultats	73 177 000	17 912 000	1 156 197	283 010
B6-7 4 1 1	Formation et mobilité des chercheurs	121 586 000	26 005 000	1 921 059	410 879

(1) Uniquement les crédits de paiement affectés au paiement des engagements de 1994 et 1995.

COMMISSION

Partie B — Annexe III
(Espace économique européen)

Liste des lignes budgétaires concernées par l'accord sur l'Espace économique européen *(suite)*

Titre Article Poste	Intitulé	Engagements	Paiements (1)	Contribution de l'AELE	
				Engagements	Paiements
B6-7 9 2	***Activités de soutien scientifique et technique aux politiques communautaires sur une base concurrentielle***	26 536 000	15 019 000	419 269	237 300
	Sous-total de la partie B	3 086 963 697	1 887 652 964	48 774 025	29 765 593
	Total général	**5 469 398 053**	**4 270 087 320**	**50 148 025**	**31 139 593**

(1) Uniquement les crédits de paiement affectés au paiement des engagements de 1994 et 1995.

SECTION IV

COUR DE JUSTICE

ÉTAT DES RECETTES

Contribution des Communautés européennes au financement des dépenses de la Cour de justice pour l'exercice 1995

Intitulé	Montant
Dépenses	114 369 600
Recettes propres	– 14 001 600
Contribution à percevoir	**100 368 000**

COUR DE JUSTICE

Recettes propres

Titre Chapitre Article	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
4	**TAXES DIVERSES, PRÉLÈVEMENTS ET REDEVANCES COMMUNAUTAIRES**			
4 0	RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS			
4 0 0	**Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents**	7 273 900	+ 926 000	8 199 900
4 0 1	**Contribution du personnel au financement du régime des pensions**	3 677 400	+ 400 000	4 077 400
4 0 3	**Produit de la contribution temporaire affectant les rémunérations des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents en activité**	1 126 200	+ 148 100	1 274 300
	TOTAL DU CHAPITRE 4 0	12 077 500	+1 474 100	13 551 600
	Total du titre 4	**12 077 500**	**+1 474 100**	**13 551 600**
	TOTAL GÉNÉRAL	**12 527 500**	**+1 474 100**	**14 001 600**

COUR DE JUSTICE

ÉTAT DES DÉPENSES

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE 1 0 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 1 0				
1 0 0	***Traitements, indemnités et allocations liées aux traitements***				
1 0 0 0	Traitements de base Crédits non dissociés	5 767 300	+	1 371 400	7 138 700
1 0 0 1	Indemnités de résidence Crédits non dissociés	865 100	+	205 800	1 070 900
1 0 0 2	Allocations familiales Crédits non dissociés	495 800	+	117 500	613 300
1 0 0 3	Indemnités de représentation Crédits non dissociés	330 400	+	75 900	406 300
	Total de l'article 1 0 0	7 458 600	+	1 770 600	9 229 200
1 0 1	***Couverture des risques d'accident et de maladie et autres charges sociales*** Crédits non dissociés	347 700	+	55 800	403 500
1 0 4	***Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires*** Crédits non dissociés	171 200	+	41 700	212 900
1 0 5	***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions et à la cessation des fonctions***				
1 0 5 0	Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille) Crédits non dissociés	15 000	+	12 000	27 000
1 0 5 1	Indemnités d'installation et de réinstallation Crédits non dissociés	206 200	+	229 000	435 200
1 0 5 2	Frais de déménagement Crédits non dissociés	100 000	+	80 000	180 000
	Total de l'article 1 0 5	321 200	+	321 000	642 200

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE 10 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

Article Poste	Commentaires

COUR DE JUSTICE

CHAPITRE 10 — MEMBRES DE L'INSTITUTION *(suite)*

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
106	***Cours pour les membres de l'institution***			
1060	Cours de langues Crédits non dissociés	20 000	+ 45 000	65 000
1061	Cours d'informatique Crédits non dissociés	12 000	+ 5 000	17 000
	Total de l'article 106	32 000	+ 50 000	82 000
109	***Adaptations du régime pécuniaire***			
1090	Coefficient correcteur Crédits non dissociés	59 000	+ 55 000	114 000
1091	Crédit provisionnel destiné aux adaptations éventuelles du régime pécuniaire Crédits non dissociés	153 800	+ 20 100	173 900
	Total de l'article 109	212 800	+ 75 100	287 900
	TOTAL DU CHAPITRE 10	11 864 400	+ 2 314 200	14 178 600
	CHAPITRE 11			
110	***Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs***			
1100	Traitements de base Crédits non dissociés	44 572 800	+ 4 845 000	49 417 800
1101	Allocations familiales Crédits non dissociés	4 007 200	+ 436 000	4 443 200
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation (y compris article 97 du statut CECA) Crédits non dissociés	7 024 800	+ 764 000	7 788 800
1103	Indemnités forfaitaires Crédits non dissociés	334 800	+ 24 000	358 800
	Total de l'article 110	55 939 600	+ 6 069 000	62 008 600
112	***Perfectionnement professionnel du personnel, recyclage et information du personnel***			
1120	Formation professionnelle Crédits non dissociés	85 000	+ 37 000	122 000
1121	Cours de langues Crédits non dissociés	60 000	+ 87 000	147 000

COUR DE JUSTICE

CHAPITRE 10 — MEMBRES DE L'INSTITUTION *(suite)*

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Commentaires

COUR DE JUSTICE

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
112	*(suite)*			
1122	Matériel éducatif et technique pour la formation professionnelle Crédits non dissociés	4 000	+ 47 000	51 000
	Total de l'article 112	149 000	+ 171 000	320 000
114	***Allocations et indemnités diverses***			
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès Crédits non dissociés	11 000	+ 400	11 400
1141	Frais de voyages annuels du lieu d'affectation au lieu d'origine Crédits non dissociés	725 000	+ 135 700	860 700
	Total de l'article 114	747 500	+ 136 100	883 600
115	***Heures supplémentaires*** Crédits non dissociés	270 000	+ 64 000	334 000
117	***Prestations d'appoint***			
1171	Autres interprètes *freelance* Crédits non dissociés	350 000	+ 80 000	430 000
1174	Correcteurs *freelance* Crédits non dissociés	124 200	+ 27 500	151 700
1175	Autres prestations d'appoint Crédits non dissociés	623 300	+ 110 000	733 300
1176	Prestations d'appoint pour le service de traduction Crédits non dissociés	1 547 000	+ 70 000	1 617 000
	Total de l'article 117	2 647 000	+ 287 500	2 934 500
118	***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation de fonctions et aux mutations***			
1180	Frais divers de recrutement Crédits non dissociés	154 000	+ 217 100	371 100
1181	Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille) Crédits non dissociés	14 240	+ 91 200	105 440
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation Crédits non dissociés	228 000	+ 432 300	660 300

COUR DE JUSTICE

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COUR DE JUSTICE

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

CHAPITRE 13 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

CHAPITRE 14 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
118	*(suite)*				
1183	Frais de déménagement Crédits non dissociés	111 760	+	391 000	502 760
1184	Indemnités journalières temporaires Crédits non dissociés	252 000	+	392 000	644 000
	Total de l'article 118	760 000	+	1 523 600	2 283 600
119	***Adaptations des rémunérations des fonctionnaires et autres agents***				
1190	Coefficients correcteurs Crédits non dissociés	247 000	+	185 000	432 000
1191	Crédit provisionnel Crédits non dissociés	777 900	+	66 100	844 000
	Total de l'article 119	1 024 900	+	251 100	1 276 000
	TOTAL DU CHAPITRE 11	62 164 000	+	8 502 300	70 666 300
	CHAPITRE 13				
130	***Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires*** Crédits non dissociés	233 000	+	27 000	260 000
	TOTAL DU CHAPITRE 13	233 000	+	27 000	260 000
	CHAPITRE 14				
140	***Restaurants et cantines***				
1400	Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines Crédits non dissociés	97 000	+	17 000	114 000
1402	Frais de transformation exceptionnelle et de renouvellement exceptionnel des installations des restaurants et cantines Crédits non dissociés	p.m.	+	29 500	29 500
	Total de l'article 140	97 000	+	46 500	143 500

COUR DE JUSTICE

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

CHAPITRE 13 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

CHAPITRE 14 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL

Article Poste	Commentaires

COUR DE JUSTICE

CHAPITRE 14 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL *(suite)*

CHAPITRE 17 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

CHAPITRE 18 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
141	***Service médical***			
1410	Service médical Crédits non dissociés	94 500	+ 9 300	103 800
	Total de l'article 141	94 500	+ 9 300	103 800
	TOTAL DU CHAPITRE 14	191 500	+ 55 800	247 300
	CHAPITRE 17			
170	***Frais de réception et de représentation***			
1700	Frais de réception et de représentation des membres de l'institution Crédits non dissociés	48 000	+ 10 000	58 000
	Total de l'article 170	50 000	+ 10 000	60 000
	TOTAL DU CHAPITRE 17	50 000	+ 10 000	60 000
	CHAPITRE 18			
180	***Coopération interinstitutionnelle***			
1801	Frais divers de recrutement commun de personnel Crédits non dissociés	24 000	+ 20 100	44 100
1802	Centre de la petite enfance et crèches conventionnées Crédits non dissociés	501 000	+ 72 000	573 000
1804	Cours de langues Crédits non dissociés	90 000	+ 32 000	122 000
	Total de l'article 180	655 000	+ 124 100	779 100
183	***Couverture des risques de maladie et d'accident et de maladie professionnelle et couverture du risque de chômage et maintien des droits à pensions***			
1830	Couverture des risques de maladie Crédits non dissociés	1 515 600	+ 165 000	1 680 600

COUR DE JUSTICE

CHAPITRE 14 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL *(suite)*

CHAPITRE 17 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

CHAPITRE 18 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE

Article Poste	Commentaires

COUR DE JUSTICE

CHAPITRE 18 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
183	*(suite)*			
1831	Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle Crédits non dissociés	304 700	+ 34 000	338 700
1832	Couverture du risque de chômage des agents temporaires Crédits non dissociés	64 300	+ 21 800	86 100
1833	Constitution ou maintien de droits à pension pour les agents temporaires Crédits non dissociés	21 000	+ 9 000	30 000
	Total de l'article 183	1 905 600	+ 229 800	2 135 400
186	***Relations sociales entre le personnel***			
1860	Relations sociales entre le personnel Crédits non dissociés	12 000	+ 2 000	14 000
	Total de l'article 186	14 000	+ 2 000	16 000
187	***Autres interventions sociales*** Crédits non dissociés	34 000	+ 5 000	39 000
189	***Adaptations du régime pécuniaire*** Crédits non dissociés	25 400	+ 2 100	27 500
	TOTAL DU CHAPITRE 18	2 634 000	+ 363 000	2 997 000
	Total du titre 1	**77 608 100**	**+ 11 272 300**	**88 880 400**

COUR DE JUSTICE

CHAPITRE 18 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COUR DE JUSTICE

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 20 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 20			
202	***Eau, gaz, électricité et chauffage***			
	Crédits non dissociés	950 000	+ 36 800	986 800
203	***Nettoyage et entretien***			
	Crédits non dissociés	1 375 000	+ 53 400	1 428 400
204	***Aménagement des locaux***			
	Crédits non dissociés	80 000	+ 75 000	155 000
	TOTAL DU CHAPITRE 20	15 501 800	+ 165 200	15 667 000
	CHAPITRE 22			
220	***Installations techniques et matériel bureautique***			
2200	Premier équipement en matériel et installations techniques			
	Crédits non dissociés	100 000	+ 50 000	150 000
2204	Matériel bureautique			
	Crédits non dissociés	1 700 000	+ 400 000	2 100 000
	Total de l'article 220	1 940 000	+ 450 000	2 390 000
221	***Mobilier***			
2210	Premier équipement en mobilier			
	Crédits non dissociés	54 600	+ 484 000	538 600
	Total de l'article 221	100 000	+ 484 000	584 000
223	***Matériel de transport***			
2230	Premier équipement en matériel de transport			
	Crédits non dissociés	p.m.	+ 143 400	143 400
2232	Location de matériel de transport			
	Crédits non dissociés	132 500	+ 36 000	168 500

COUR DE JUSTICE

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 20 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Commentaires

COUR DE JUSTICE

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
223	*(suite)*			
2233	Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport Crédits non dissociés	187 000	+ 48 000	235 000
	Total de l'article 223	400 000	+ 227 400	627 400
225	***Dépenses de documentation et de bibliothèque***			
2250	Fonds de bibliothèque, achats de livres Crédits non dissociés	350 400	+ 129 600	480 000
2252	Abonnements aux journaux et périodiques Crédits non dissociés	47 000	+ 7 500	54 500
2253	Abonnements aux agences de presse Crédits non dissociés	24 000	+ 4 200	28 200
2254	Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque Crédits non dissociés	25 300	—	25 300
2255	Abonnements aux services d'information rapide sur écran Crédits non dissociés	13 300	+ 1 500	14 800
	Total de l'article 225	490 000	+ 142 800	632 800
	TOTAL DU CHAPITRE 22	2 930 000	+ 1 304 200	4 234 200
	CHAPITRE 23			
235	***Autres dépenses de fonctionnement***			
2351	Tenues de service et vêtements de travail Crédits non dissociés	40 900	+ 15 000	55 900
2353	Travaux de manutention et déménagement de services Crédits non dissociés	5 000	+ 10 000	15 000
	Total de l'article 235	75 000	+ 25 000	100 000
	TOTAL DU CHAPITRE 23	723 000	+ 25 000	748 000

COUR DE JUSTICE

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Commentaires

COUR DE JUSTICE

CHAPITRE 24 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

CHAPITRE 25 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

CHAPITRE 27 — PUBLICATION ET INFORMATION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 24			
240	***Affranchissement de correspondance et frais de port***			
	Crédits non dissociés	523 000	+ 40 000	563 000
241	***Téléphone, télégraphe, télex***			
	Crédits non dissociés	490 000	+ 68 200	558 200
	TOTAL DU CHAPITRE 24	1 013 000	+ 108 200	1 121 200
	CHAPITRE 25			
250	***Réunions et convocations en général***			
	Crédits non dissociés	118 800	+ 12 000	130 800
254	***Bourses d'études***			
	Crédits non dissociés	45 000	+ 5 000	50 000
255	***Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions***			
	Crédits non dissociés	218 000	+ 24 000	242 000
	TOTAL DU CHAPITRE 25	381 800	+ 41 000	422 800
	CHAPITRE 27			
270	***Journal officiel***			
	Crédits non dissociés	655 000	+ 96 000	751 000
271	***Publications***			
2710	Publications de caractère général			
	Crédits non dissociés	1 943 300	+ 370 000	2 313 300
2719	Dépenses de vulgarisation et de promotion des publications			
	Crédits non dissociés	56 700	+ 3 000	59 700
	Total de l'article 271	2 000 000	+ 373 000	2 373 000

COUR DE JUSTICE

CHAPITRE 24 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

CHAPITRE 25 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

CHAPITRE 27 — PUBLICATION ET INFORMATION

Article Poste	Commentaires

COUR DE JUSTICE

CHAPITRE 27 — PUBLICATION ET INFORMATION *(suite)*

CHAPITRE 29 — SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
272	***Dépenses d'information et de participation aux manifestations publiques*** Crédits non dissociés	30 000	+ 2 000	32 000
	TOTAL DU CHAPITRE 27	2 685 000	+ 471 000	3 156 000
	CHAPITRE 29			
299	***Autres subventions*** Crédits non dissociés	80 000	+ 5 000	85 000
	TOTAL DU CHAPITRE 29	80 000	+ 5 000	85 000
	Total du titre 2	**23 314 600**	+ **2 119 600**	**25 434 200**

COUR DE JUSTICE

CHAPITRE 27 — PUBLICATION ET INFORMATION *(suite)*

CHAPITRE 29 — SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Article Poste	Commentaires

COUR DE JUSTICE

TITRE 10

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

CHAPITRE 10 2 — ÉLARGISSEMENT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 10 0	p.m.	+ 30 000	30 000
	TOTAL DU CHAPITRE 10 0	p.m.	+ 30 000	30 000
	CHAPITRE 10 2	13 800 000	– 13 800 000	—
	TOTAL DU CHAPITRE 10 2	13 800 000	– 13 800 000	—
	Total du titre 10	**13 800 000**	– **13 770 000**	**30 000**
	TOTAL GÉNÉRAL	**114 747 700**	– **378 100**	**114 369 600**

COUR DE JUSTICE

TITRE 10

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

CHAPITRE 10 2 — ÉLARGISSEMENT

Article Poste	Commentaires

SECTION V

COUR DES COMPTES

ÉTAT DES RECETTES

Contribution des Communautés européennes au financement des dépenses de la Cour des comptes pour l'exercice 1995

Intitulé	Montant
Dépenses	52 138 600
Recettes propres	– 7 466 400
Contribution à percevoir	**44 672 200**

COUR DES COMPTES

Recettes propres

TITRE 4

TAXES DIVERSES, PRÉLÈVEMENTS ET REDEVANCES COMMUNAUTAIRES

CHAPITRE 40 — RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 40				
400	***Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents***	4 126 800	+	312 000	4 438 800
401	***Contribution du personnel au financement du régime des pensions***	2 129 200	+	134 000	2 263 200
403	***Produit de la contribution temporaire affectant les rémunérations des membres des institutions, des fonctionnaires et autres agents en activité***	605 600	+	45 800	651 400
	TOTAL DU CHAPITRE 40	6 861 600	+	491 800	7 353 400
	Total du titre 4	**6 861 600**	+	**491 800**	**7 353 400**
	TOTAL GÉNÉRAL	**6 974 600**	+	**491 800**	**7 466 400**

TITRE 4

TAXES DIVERSES, PRÉLÈVEMENTS ET REDEVANCES COMMUNAUTAIRES

CHAPITRE 40 — RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS

Article Poste	Commentaires

COUR DES COMPTES

ÉTAT DES DÉPENSES

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE 1 0 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 1 0			
1 0 0	***Traitements, indemnités et allocations liées aux traitements***			
1 0 0 0	Traitements de base Crédits non dissociés	1 972 800	+ 457 000	2 429 800
1 0 0 1	Indemnités de résidence Crédits non dissociés	295 700	+ 69 000	364 700
1 0 0 2	Allocations familiales Crédits non dissociés	158 200	+ 37 000	195 200
	Total de l'article 1 0 0	2 426 700	+ 563 000	2 989 700
1 0 1	***Couverture des risques d'accident et de maladie et autres charges sociales*** Crédits non dissociés	123 600	+ 18 600	142 200
1 0 4	***Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires*** Crédits non dissociés	90 000	+ 24 300	114 300
1 0 5	***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions et à la cessation des fonctions***			
1 0 5 0	Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille) Crédits non dissociés	6 400	+ 3 200	9 600
1 0 5 1	Indemnités d'installation et de réinstallation Crédits non dissociés	83 900	+ 83 100	167 000
1 0 5 2	Frais de déménagement Crédits non dissociés	79 300	+ 40 400	119 700
	Total de l'article 1 0 5	169 600	+ 126 700	296 300
1 0 6	***Perfectionnement professionnel et cours de langues pour les membres de l'institution*** Crédits non dissociés	10 000	+ 3 000	13 000

TITRE 1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE 10 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

Article Poste	Commentaires

COUR DES COMPTES

CHAPITRE 10 — MEMBRES DE L'INSTITUTION *(suite)*

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
109	***Adaptations du régime pécuniaire***			
1090	Coefficients correcteurs Crédits non dissociés	28 100	+ 8 100	36 200
1091	Crédit provisionnel Crédits non dissociés	50 100	+ 9 000	59 100
	Total de l'article 109	78 200	+ 17 100	95 300
	TOTAL DU CHAPITRE 10	3 991 900	+ 752 700	4 744 600
	CHAPITRE 11			
110	***Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs***			
1100	Traitements de base Crédits non dissociés	24 705 400	+ 1 569 000	26 274 400
1101	Allocations familiales Crédits non dissociés	2 490 100	+ 158 000	2 648 100
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation (y compris article 97 du statut CECA) Crédits non dissociés	3 908 700	+ 248 000	4 156 700
1103	Indemnités forfaitaires Crédits non dissociés	159 800	+ 11 600	171 400
	Total de l'article 110	31 264 000	+ 1 986 600	33 250 600
111	***Autres agents***			
1110	Agents auxiliaires Crédits non dissociés	551 800	+ 89 000	640 800
1114	Traducteurs auxiliaires Crédits non dissociés	98 200	+ 45 200	143 400
	Total de l'article 111	650 000	+ 134 200	784 200

COUR DES COMPTES

CHAPITRE 10 — MEMBRES DE L'INSTITUTION *(suite)*

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Commentaires

COUR DES COMPTES

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
112	***Perfectionnement professionnel du personnel, recyclage et information du personnel***			
1120	Formation professionnelle Crédits non dissociés	95 000 (1)	+ 20 000 (1)	115 000 (1)
1122	Matériel éducatif et technique pour la formation professionnelle Crédits non dissociés			
	Total de l'article 112	95 000	+ 20 000	115 000
114	***Allocations et indemnités diverses***			
1141	Frais de voyages annuels du lieu d'affectation au lieu d'origine Crédits non dissociés	373 500	+ 23 800	397 300
1149	Autres indemnités et remboursements Crédits non dissociés	9 100	+ 1 500	10 600
	Total de l'article 114	403 900	+ 25 300	429 200
115	***Heures supplémentaires*** Crédits non dissociés	212 000	+ 34 500	246 500
117	***Prestations d'appoint***			
1171	Autres interprètes *freelance* Crédits non dissociés	18 000	+ 24 000	42 000
1175	Autres prestations d'appoint Crédits non dissociés	115 000	+ 10 600	125 600
1176	Prestations d'appoint pour le service de traduction Crédits non dissociés	27 000	+ 29 100	56 100
	Total de l'article 117	160 000	+ 63 700	223 700
118	***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation de fonctions et aux mutations***			
1180	Frais divers de recrutement Crédits non dissociés	52 700	+ 85 200	137 900
1181	Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille) Crédits non dissociés	9 100	+ 7 000	16 100

(1) Montant commun aux postes 1120 et 1122.

COUR DES COMPTES

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COUR DES COMPTES

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

CHAPITRE 14 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
118	*(suite)*			
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation Crédits non dissociés	248 800	+ 89 200	338 000
1183	Frais de déménagement Crédits non dissociés	187 500	+ 154 000	341 500
1184	Indemnités journalières temporaires Crédits non dissociés	104 000	+ 115 500	219 500
	Total de l'article 118	602 100	+ 450 900	1 053 000
119	***Adaptations des rémunérations des fonctionnaires et autres agents***			
1190	Coefficients correcteurs Crédits non dissociés	204 000	+ 11 400	215 400
1191	Crédit provisionnel Crédits non dissociés	434 300	+ 34 000	468 300
	Total de l'article 119	638 300	+ 45 400	683 700
	TOTAL DU CHAPITRE 11	34 025 300	+ 2 760 600	36 785 900
	CHAPITRE 14			
140	***Restaurants et cantines***			
1400	Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines Crédits non dissociés	5 000	+ 10 000	15 000
	Total de l'article 140	14 000	+ 10 000	24 000
141	***Service médical*** Crédits non dissociés	32 000	+ 2 300	34 300
	TOTAL DU CHAPITRE 14	46 000	+ 12 300	58 300

COUR DES COMPTES

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

CHAPITRE 14 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL

Article Poste	Commentaires

COUR DES COMPTES

CHAPITRE 17 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

CHAPITRE 18 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 17			
170	***Frais de réception et de représentation***			
1700	Frais de réception et de représentation des membres de l'institution Crédits non dissociés	92 500	+ 20 000	112 500
	Total de l'article 170	95 000	+ 20 000	115 000
	TOTAL DU CHAPITRE 17	95 000	+ 20 000	115 000
	CHAPITRE 18			
180	***Coopération interinstitutionnelle***			
1801	Frais divers de recrutement commun de personnel Crédits non dissociés	32 400	+ 20 000	52 400 (1)
1803	Formation professionnelle en commun Crédits non dissociés	7 500	+ 1 400	8 900
1804	Cours de langues Crédits non dissociés	53 500	+ 12 200	65 700
	Total de l'article 180	312 400	+ 33 600	346 000
183	***Couverture des risques de maladie et d'accident et de maladie professionnelle et couverture du risque de chômage et maintien des droits à pension***			
1830	Couverture des risques de maladie Crédits non dissociés	850 400	+ 53 000	903 400
1831	Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle Crédits non dissociés	166 600	+ 10 500	177 100
1832	Couverture du risque de chômage des agents temporaires Crédits non dissociés	41 200	+ 5 400	46 600

(1) Un crédit de 20 600 écus est inscrit au chapitre 10 0.

COUR DES COMPTES

CHAPITRE 17 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

CHAPITRE 18 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE

Article Poste	Commentaires

COUR DES COMPTES

CHAPITRE 18 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
183	*(suite)*			
1833	Constitution ou maintien de droits à pension pour les agents temporaires			
	Crédits non dissociés	9 900	+ 5 300	15 200
	Total de l'article 183	1 068 100	+ 74 200	1 142 300
186	***Relations sociales entre le personnel***			
	Crédits non dissociés	10 400	+ 2 800	13 200
187	***Autres interventions sociales***			
	Crédits non dissociés	12 200	+ 3 000	15 200
	TOTAL DU CHAPITRE 18	1 403 100	+ 113 600	1 516 700
	Total du titre 1	**41 999 000**	+ **3 659 200**	**45 658 200**

COUR DES COMPTES

CHAPITRE 18 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COUR DES COMPTES

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 20 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE 21 — DÉPENSES RELATIVES À L'INFORMATIQUE

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 20			
201	***Assurances*** Crédits non dissociés	20 100	+ 3 300	23 400
202	***Eau, gaz, électricité et chauffage*** Crédits non dissociés	231 900	+ 60 400	292 300
203	***Nettoyage et entretien*** Crédits non dissociés	461 900	+ 18 100	480 000
204	***Aménagement des locaux*** Crédits non dissociés	52 000	+ 178 700	230 700
205	***Sécurité et surveillance des immeubles*** Crédits non dissociés	192 900	+ 27 600	220 500
209	***Autres dépenses afférentes aux immeubles*** Crédits non dissociés	36 800	+ 5 100	41 900
	TOTAL DU CHAPITRE 20	2 012 500	+ 293 200	2 305 700
	CHAPITRE 21			
211	***Réseaux informatiques*** Crédits non dissociés	960 000	+ 203 600	1 163 600
214	***Travaux d'analyse et de programmation, préanalyses et projets spéciaux confiés à des tiers*** Crédits non dissociés	40 000	+ 46 400	86 400
	TOTAL DU CHAPITRE 21	1 000 000	+ 250 000	1 250 000
	CHAPITRE 22			
220	***Installations techniques et matériel bureautique***			
2200	Premier équipement en matériel et installations techniques Crédits non dissociés	98 800	+ 28 000	126 800

COUR DES COMPTES

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 20 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE 21 — DÉPENSES RELATIVES À L'INFORMATIQUE

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Commentaires

COUR DES COMPTES

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
220	*(suite)*			
2203	Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques Crédits non dissociés	15 000	+ 3 100	18 100
2204	Matériel bureautique Crédits non dissociés	164 600	+ 28 200	192 800
	Total de l'article 220	280 400	+ 59 300	339 700
221	***Mobilier***			
2210	Premier équipement en mobilier Crédits non dissociés	92 700	+ 150 100	242 800
	Total de l'article 221	144 900	+ 150 100	295 000
223	***Matériel de transport***			
2230	Premier équipement en matériel de transport Crédits non dissociés	p.m.	+ 86 000	86 000
2231	Renouvellement de matériel de transport Crédits non dissociés	66 000	—	66 000
2232	Location de matériel de transport Crédits non dissociés	1 000	+ 10 000	11 000
2233	Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport Crédits non dissociés	133 000	+ 26 500	159 500
	Total de l'article 223	200 000	+ 122 500	322 500
225	***Dépenses de documentation et de bibliothèque***			
2250	Fonds de bibliothèque, achats de livres Crédits non dissociés	8 400	+ 4 800	13 200
2251	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction Crédits non dissociés	1 000	+ 500	1 500
2252	Abonnements aux journaux et périodiques Crédits non dissociés	40 300	+ 13 400	53 700
2253	Abonnements aux agences de presse Crédits non dissociés	29 300	+ 10 200	39 500

COUR DES COMPTES

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

Article Poste	Commentaires
223	
2231	Ce crédit est destiné à couvrir le renouvellement de véhicules ayant parcouru le plus grand kilométrage au-delà de 120 000 kilomètres. Le montant des recettes pouvant donner lieu à réemploi est estimé à 18 000 écus.

COUR DES COMPTES

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
2 2 5	*(suite)*			
2 2 5 4	Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque Crédits non dissociés	1 000	+ 1 000	2 000
	Total de l'article 2 2 5	80 000	+ 29 900	109 900
	TOTAL DU CHAPITRE 2 2	705 300	+ 361 800	1 067 100
	CHAPITRE 2 3			
2 3 0	***Papeterie et fournitures de bureau*** Crédits non dissociés	100 000	—	100 000 (1)
2 3 5	***Autres dépenses de fonctionnement***			
2 3 5 0	Assurances diverses Crédits non dissociés	2 000	+ 500	2 500
2 3 5 1	Tenues de service et vêtements de travail Crédits non dissociés	23 000	+ 1 900	24 900
2 3 5 2	Frais divers de réunions internes Crédits non dissociés	26 000	+ 6 600	32 600
2 3 5 3	Travaux de manutention et déménagement de services Crédits non dissociés	11 900	+ 12 000	23 900
2 3 5 9	Autres dépenses de fonctionnement Crédits non dissociés	9 000	+ 2 600	11 600
	Total de l'article 2 3 5	72 900	+ 23 600	96 500

(1) Un crédit de 37 100 écus est inscrit au chapitre 10 0.

COUR DES COMPTES

CHAPITRE 22 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Commentaires

COUR DES COMPTES

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

CHAPITRE 24 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

CHAPITRE 25 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

CHAPITRE 27 — PUBLICATION ET INFORMATION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
239	***Prestations entre institutions***			
2391	Service commun « interprétation-conférences » Crédits non dissociés	200 000	+ 23 000	223 000 (1)
	Total de l'article 239	200 000	+ 23 000	223 000
	TOTAL DU CHAPITRE 23	383 400	+ 46 600	430 000
	CHAPITRE 24			
240	***Affranchissement de correspondance et frais de port*** Crédits non dissociés	30 000	+ 7 400	37 400
241	***Téléphone, télégraphe, télex, télévision*** Crédits non dissociés	242 000	+ 69 000	311 000
	TOTAL DU CHAPITRE 24	272 000	+ 76 400	348 400
	CHAPITRE 25			
250	***Réunions et convocations en général*** Crédits non dissociés	18 000	+ 2 000	20 000
255	***Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions*** Crédits non dissociés	40 000	+ 4 000	44 000
	TOTAL DU CHAPITRE 25	58 000	+ 6 000	64 000
	CHAPITRE 27			
270	***Journal officiel*** Crédits non dissociés	650 000	+ 146 000	796 000

(1) Un crédit de 50 000 écus est inscrit au chapitre 10 0.

COUR DES COMPTES

CHAPITRE 23 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

CHAPITRE 24 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

CHAPITRE 25 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

CHAPITRE 27 — PUBLICATION ET INFORMATION

Article Poste	Commentaires

COUR DES COMPTES

CHAPITRE 2 7 — PUBLICATION ET INFORMATION *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
2 7 1	***Publications***			
2 7 1 0	Publications de caractère général Crédits non dissociés	13 000	+ 7 000	20 000
	Total de l'article 2 7 1	15 000	+ 7 000	22 000
2 7 2	***Dépenses d'information et de participation aux manifestations publiques*** Crédits non dissociés	2 600	+ 1 900	4 500
2 7 3	***Formation des jeunes dans un esprit européen*** Crédits non dissociés	10 000	+ 10 000	20 000
	TOTAL DU CHAPITRE 2 7	677 600	+ 164 900	842 500
	Total du titre 2	**5 173 800**	+ **1 198 900**	**6 372 700**

COUR DES COMPTES

CHAPITRE 27 — PUBLICATION ET INFORMATION *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COUR DES COMPTES

TITRE 10

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

CHAPITRE 10 2 — ÉLARGISSEMENT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 10 0	p.m.	+ 107 700	107 700
	TOTAL DU CHAPITRE 10 0	p.m.	+ 107 700	107 700
	CHAPITRE 10 2	5 500 000	– 5 500 000	—
	TOTAL DU CHAPITRE 10 2	5 500 000	– 5 500 000	—
	Total du titre 10	**5 500 000**	– **5 392 300**	**107 700**
	TOTAL GÉNÉRAL	**52 672 800**	– **534 200**	**52 138 600**

COUR DES COMPTES

TITRE 10

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

CHAPITRE 10 2 — ÉLARGISSEMENT

Article Poste	Commentaires

Il y a lieu de prévoir une réserve pour d'éventuels besoins relatifs aux dépenses des lignes budgétaires suivantes :

Poste	1 8 0 1	Frais divers de recrutement commun de personnel	20 600
Article	2 3 0	Papeterie et fournitures de bureau	37 100
Poste	2 3 9 1	Service commun « interprétation-conférences »	50 000
		Total	107 700

SECTION VI

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
ET
COMITÉ DES RÉGIONS

Récapitulatif des dépenses de la section VI

Partie	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A	Comité économique et social	26 261 679	+ 421 890	26 683 569
B	Comité des régions	15 708 891	− 12 239	15 696 652
C	Structure organisationnelle commune	57 760 746	−2 876 671	54 884 075
	Total	**99 731 316**	**−2 467 020**	**97 264 296**

PARTIE A

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie A

(Comité économique et social)

ÉTAT DES RECETTES

Recettes propres

Titre Chapitre Article	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant
A-4	**TAXES DIVERSES, PRÉLÈVEMENTS ET REDEVANCES COMMUNAUTAIRES**				
A-4 0	RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL				
A-4 0 0	**Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et des autres agents**	725 095	+	12 688	737 783
A-4 0 1	**Contribution du personnel au financement du régime des pensions**	561 804	+	9 837	571 641
A-4 0 3	**Produit de la contribution temporaire affectant les rémunérations des fonctionnaires et des autres agents en activité**	131 453	+	2 295	133 748
	TOTAL DU CHAPITRE A-4 0	1 418 352	+	24 820	1 443 172
	Total du titre A-4	**1 418 352**	+	**24 820**	**1 443 172**
	TOTAL GÉNÉRAL	**1 456 852**	+	**24 820**	**1 481 672**

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie A
(Comité économique et social)

ÉTAT DES DÉPENSES

TITRE A-1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE A-1 0 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE A-1 0				
A-1 0 1	***Couverture des risques d'accident et de maladie et autres charges sociales***				
	Crédits non dissociés	23 000	+	3 000	26 000
A-1 0 6	***Cours de langues pour les membres de l'institution***				
	Crédits non dissociés	15 000	+	2 000	17 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-1 0	60 000	+	5 000	65 000
	CHAPITRE A-1 1				
A-1 1 0	***Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs***				
A-1 1 0 0	Traitements de base				
	Crédits non dissociés	7 349 951	+	81 472	7 431 423
A-1 1 0 1	Allocations familiales				
	Crédits non dissociés	749 437	+	8 311	757 748
A-1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation (y compris article 97 du statut CECA)				
	Crédits non dissociés	956 583	+	10 825	967 408
A-1 1 0 3	Indemnité de secrétariat				
	Crédits non dissociés	71 468	+	1 419	72 887
	Total de l'article A-1 1 0	9 127 439	+	102 027	9 229 466
A-1 1 1	***Autres agents***				
A-1 1 1 0	Agents auxiliaires				
	Crédits non dissociés	200 000	+	91 000	291 000
	Total de l'article A-1 1 1	200 000	+	91 000	291 000

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie A

(Comité économique et social)

TITRE A-1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE A-1 0 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Commentaires

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS
Partie A
(Comité économique et social)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
A-1 1 4	***Allocations et indemnités diverses***			
A-1 1 4 1	Frais de voyages annuels du lieu d'affectation au lieu d'origine Crédits non dissociés	166 571	+ 8 352	174 923
	Total de l'article A-1 1 4	172 571	+ 8 352	180 923
A-1 1 5	***Heures supplémentaires*** Crédits non dissociés	41 000	+ 3 000	44 000
A-1 1 8	***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation de fonctions et aux mutations***			
A-1 1 8 1	Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille) Crédits non dissociés	5 000	+ 3 302	8 302
A-1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation Crédits non dissociés	26 000	+ 35 614	61 614
A-1 1 8 3	Frais de déménagement Crédits non dissociés	12 000	+ 16 568	28 568
A-1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires Crédits non dissociés	22 000	+ 30 486	52 486
	Total de l'article A-1 1 8	101 000	+ 85 970	186 970
A-1 1 9	***Crédit destiné aux adaptations des rémunérations des fonctionnaires et autres agents***			
A-1 1 9 1	Crédit provisionnel Crédits non dissociés	123 989	+ 5 205	129 194
	Total de l'article A-1 1 9	124 989	+ 5 205	130 194
	TOTAL DU CHAPITRE A-1 1	9 931 999	+ 295 554	10 227 553

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie A

(Comité économique et social)

CHAPITRE A-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie A
(Comité économique et social)

CHAPITRE A-1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

CHAPITRE A-1 8 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
	CHAPITRE A-1 3			
A-1 3 0	***Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires*** Crédits non dissociés	215 000	+ 15 000	230 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-1 3	215 000	+ 15 000	230 000
	CHAPITRE A-1 8			
A-1 8 3	***Couverture des risques de maladie et d'accident et de maladie professionnelle et couverture du risque de chômage et maintien des droits à pension***			
A-1 8 3 0	Couverture des risques de maladie Crédits non dissociés	249 812	+ 2 770	252 582
A-1 8 3 1	Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle Crédits non dissociés	48 168	+ 566	48 734
	Total de l'article A-1 8 3	300 980	+ 3 336	304 316
	TOTAL DU CHAPITRE A-1 8	300 980	+ 3 336	304 316
	Total du titre A-1	**10 865 979**	+ **318 890**	**11 184 869**

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie A

(Comité économique et social)

CHAPITRE A-1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

CHAPITRE A-1 8 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE

Article Poste	Commentaires

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie A
(Comité économique et social)

TITRE A-2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE A-2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE A-2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE A-2 2			
A-2 2 5	***Dépenses de documentation et de bibliothèque***			
A-2 2 5 2	Abonnements aux journaux et périodiques Crédits non dissociés	21 000	+ 4 000	25 000
A-2 2 5 3	Abonnements aux agences de presse Crédits non dissociés	11 000	+ 2 000	13 000
	Total de l'article A-2 2 5	32 000	+ 6 000	38 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-2 2	32 000	+ 6 000	38 000
	CHAPITRE A-2 3			
A-2 3 5	***Autres dépenses de fonctionnement***			
A-2 3 5 2	Frais divers de réunions internes Crédits non dissociés	20 000	+ 3 000	23 000
	Total de l'article A-2 3 5	20 000	+ 3 000	23 000
A-2 3 9	***Prestations entre institutions — Service commun « interprétation-conférences »*** Crédits non dissociés	4 875 000 (1)	— (2)	4 875 000 (3)
	TOTAL DU CHAPITRE A-2 3	4 918 000	+ 3 000	4 921 000

(1) Un crédit de 225 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(2) Un crédit de 696 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.
(3) Un crédit de 921 000 écus est inscrit au chapitre A-10 0.

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie A

(Comité économique et social)

TITRE A-2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE A-2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE A-2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Commentaires

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie A
(Comité économique et social)

CHAPITRE A-2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

CHAPITRE A-2 7 — DÉPENSES DE PUBLICATION ET D'INFORMATION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE A-2 5			
A-2 5 0	***Réunions et convocations en général*** Crédits non dissociés	7 493 000	+ 1 070 000	8 563 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-2 5	7 573 000	+ 1 070 000	8 643 000
	CHAPITRE A-2 7			
A-2 7 0	***Journal officiel*** Crédits non dissociés	516 000	+ 88 000	604 000
A-2 7 1	***Publications***			
A-2 7 1 0	Publications de caractère général Crédits non dissociés	150 000	+ 30 000	180 000
A-2 7 1 9	Dépenses de vulgarisation et de promotion des publications Crédits non dissociés	14 000	+ 2 000	16 000
	Total de l'article A-2 7 1	164 000	+ 32 000	196 000
A-2 7 2	***Dépenses d'information et de participation aux manifestations publiques*** Crédits non dissociés	45 000	+ 8 000	53 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-2 7	805 000	+ 128 000	933 000
	Total du titre A-2	**13 370 700**	**+ 1 207 000**	**14 577 700**

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie A

(Comité économique et social)

CHAPITRE A-2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

CHAPITRE A-2 7 — DÉPENSES DE PUBLICATION ET D'INFORMATION

Article Poste	Commentaires

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie A
(Comité économique et social)

TITRE A-10

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE A-10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

CHAPITRE A-10 2 — ÉLARGISSEMENT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE A-10 0	225 000	+ 696 000	921 000
	TOTAL DU CHAPITRE A-10 0	225 000	+ 696 000	921 000
	CHAPITRE A-10 2	1 800 000	– 1 800 000	—
	TOTAL DU CHAPITRE A-10 2	1 800 000	– 1 800 000	—
	Total du titre A-10	**2 025 000**	– **1 104 000**	**921 000**
	TOTAL GÉNÉRAL	**26 261 679**	+ **421 890**	**26 683 569**

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie A

(Comité économique et social)

TITRE A-10

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE A-10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

CHAPITRE A-10 2 — ÉLARGISSEMENT

Article Poste	Commentaires
	Les crédits inscrits à ce chapitre ont un caractère purement provisionnel et ne peuvent être utilisés qu'après avoir été virés vers d'autres chapitres du budget conformément aux dispositions du règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7). Le crédit concerne l'article suivant : Article A-2 3 9 Prestations entre institutions — Service commun « interprétation-conférences » 921 000

PARTIE B

COMITÉ DES RÉGIONS

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie B
(Comité des régions)

ÉTAT DES RECETTES

Recettes propres

Titre Chapitre Article	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
B-4	**TAXES DIVERSES, PRÉLÈVEMENTS ET REDEVANCES COMMUNAUTAIRES**			
B-4 0	RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL			
B-4 0 0	**Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et des autres agents**	360 033	+ 12 688	372 721
B-4 0 1	**Contribution du personnel au financement du régime des pensions**	270 437	+ 9 837	280 274
B-4 0 3	**Produit de la contribution temporaire affectant les rémunérations des fonctionnaires et des autres agents en activité**	65 315	+ 2 295	67 610
	TOTAL DU CHAPITRE B-4 0	695 785	+ 24 820	720 605
	Total du titre B-4	**695 785**	+ **24 820**	**720 605**
	TOTAL GÉNÉRAL	**730 785**	+ **24 820**	**755 605**

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS
Partie B
(Comité des régions)

ÉTAT DES DÉPENSES

TITRE B-1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE B-1 0 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

CHAPITRE B-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE B-1 0			
B-1 0 0	***Traitements, indemnités et allocations liées aux traitements***			
B-1 0 0 3	Indemnités de représentation Crédits non dissociés	40 000	+ 2 000	42 000
	Total de l'article B-1 0 0	40 000	+ 2 000	42 000
B-1 0 1	***Couverture des risques d'accident et de maladie et autres charges sociales*** Crédits non dissociés	12 000	+ 2 000	14 000
B-1 0 6	***Cours de langues pour les membres de l'institution*** Crédits non dissociés	15 000	+ 2 000	17 000
	TOTAL DU CHAPITRE B-1 0	67 000	+ 6 000	73 000
	CHAPITRE B-1 1			
B-1 1 0	***Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs***			
B-1 1 0 0	Traitements de base Crédits non dissociés	3 799 048	+ 97 680	3 896 728
B-1 1 0 1	Allocations familiales Crédits non dissociés	387 243	+ 9 964	397 207
B-1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation (y compris article 97 du statut CECA) Crédits non dissociés	502 281	+ 12 901	515 182
B-1 1 0 3	Indemnité de secrétariat Crédits non dissociés	41 415	+ 1 558	42 973
	Total de l'article B-1 1 0	4 729 987	+ 122 103	4 852 090

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie B

(Comité des régions)

TITRE B-1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE B-1 0 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

CHAPITRE B-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Commentaires

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie B

(Comité des régions)

CHAPITRE B-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
B-1 1 1	***Autres agents***			
B-1 1 1 0	Agents auxiliaires Crédits non dissociés	450 000	+ 113 000	563 000
	Total de l'article B-1 1 1	450 000	+ 113 000	563 000
B-1 1 4	***Allocations et indemnités diverses***			
B-1 1 4 1	Frais de voyages annuels du lieu d'affectation au lieu d'origine Crédits non dissociés	90 393	+ 8 352	98 745
	Total de l'article B-1 1 4	91 393	+ 8 352	99 745
B-1 1 5	***Heures supplémentaires*** Crédits non dissociés	36 000	+ 2 000	38 000
B-1 1 8	***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation de fonctions et aux mutations***			
B-1 1 8 1	Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille) Crédits non dissociés	33 000	+ 3 186	36 186
B-1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation Crédits non dissociés	372 000	+ 34 170	406 170
B-1 1 8 3	Frais de déménagement Crédits non dissociés	191 000	+ 15 820	206 820
B-1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires Crédits non dissociés	353 000	+ 29 104	382 104
	Total de l'article B-1 1 8	1 081 000	+ 82 280	1 163 280
B-1 1 9	***Crédit destiné aux adaptations des rémunérations des fonctionnaires et autres agents***			
B-1 1 9 1	Crédit provisionnel Crédits non dissociés	79 326	+ 5 415	84 741
	Total de l'article B-1 1 9	79 326	+ 5 415	84 741
	TOTAL DU CHAPITRE B-1 1	6 527 706	+ 333 150	6 860 856

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie B

(Comité des régions)

CHAPITRE B-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS
Partie B
(Comité des régions)

CHAPITRE B-1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

CHAPITRE B-1 7 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

CHAPITRE B-1 8 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE B-1 3			
B-1 3 0	***Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires*** Crédits non dissociés	135 000	+ 25 000	160 000
	TOTAL DU CHAPITRE B-1 3	135 000	+ 25 000	160 000
	CHAPITRE B-1 7			
B-1 7 0	***Frais de réception et de représentation***			
B-1 7 0 0	Frais de réception et de représentation des membres de l'institution Crédits non dissociés	35 000	+ 5 000	40 000
	Total de l'article B-1 7 0	38 000	+ 5 000	43 000
	TOTAL DU CHAPITRE B-1 7	38 000	+ 5 000	43 000
	CHAPITRE B-1 8			
B-1 8 3	***Couverture des risques de maladie et d'accident et de maladie professionnelle***			
B-1 8 3 0	Couverture des risques de maladie Crédits non dissociés	129 747	+ 3 319	133 066
B-1 8 3 1	Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle Crédits non dissociés	26 738	+ 664	27 402
	Total de l'article B-1 8 3	156 485	+ 3 983	160 468
	TOTAL DU CHAPITRE B-1 8	156 485	+ 3 983	160 468
	Total du titre B-1	**6 924 191**	+ **373 133**	**7 297 324**

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie B

(Comité des régions)

CHAPITRE B-1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

CHAPITRE B-1 7 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

CHAPITRE B-1 8 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE

Article Poste	Commentaires

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS
Partie B
(Comité des régions)

TITRE B-2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE B-2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE B-2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE B-2 2			
B-2 2 5	***Dépenses de documentation et de bibliothèque***			
B-2 2 5 2	Abonnements aux journaux et périodiques Crédits non dissociés	21 000	+ 4 000	25 000
B-2 2 5 3	Abonnements aux agences de presse Crédits non dissociés	11 000	+ 2 000	13 000
	Total de l'article B-2 2 5	32 000	+ 6 000	38 000
	TOTAL DU CHAPITRE B-2 2	32 000	+ 6 000	38 000
	CHAPITRE B-2 3			
B-2 3 5	***Autres dépenses de fonctionnement***			
B-2 3 5 2	Frais divers de réunions internes Crédits non dissociés	14 000	+ 2 000	16 000
	Total de l'article B-2 3 5	14 000	+ 2 000	16 000
B-2 3 9	***Prestations entre institutions — Service commun « interprétation-conférences »*** Crédits non dissociés	2 000 000	— (1)	2 000 000 (1)
	TOTAL DU CHAPITRE B-2 3	2 014 000	+ 2 000	2 016 000

(1) Un crédit de 317 000 écus est inscrit au chapitre B-10 0.

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie B

(Comité des régions)

TITRE B-2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE B-2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE B-2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Commentaires

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie B

(Comité des régions)

CHAPITRE B-2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

CHAPITRE B-2 6 — FRAIS D'ÉTUDES, D'ENQUÊTES ET DE CONSULTATIONS

CHAPITRE B-2 7 — DÉPENSES DE PUBLICATION ET D'INFORMATION

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire nº 1	Nouveau montant
	CHAPITRE B-2 5			
B-2 5 0	***Réunions et convocations en général*** Crédits non dissociés	4 900 000	+ 333 628	5 233 628
	TOTAL DU CHAPITRE B-2 5	4 950 000	+ 333 628	5 283 628
	CHAPITRE B-2 6			
B-2 6 0	***Consultations, études et enquêtes de caractère limité*** Crédits non dissociés	40 000	+ 5 000	45 000
	TOTAL DU CHAPITRE B-2 6	40 000	+ 5 000	45 000
	CHAPITRE B-2 7			
B-2 7 0	***Journal officiel*** Crédits non dissociés	322 000	+ 88 000	410 000
B-2 7 1	***Publications***			
B-2 7 1 0	Publications de caractère général Crédits non dissociés	100 000	+ 40 000	140 000
B-2 7 1 9	Dépenses de vulgarisation et de promotion des publications Crédits non dissociés	39 000	+ 7 000	46 000
	Total de l'article B-2 7 1	139 000	+ 47 000	186 000
B-2 7 2	***Dépenses d'information et de participation aux manifestations publiques*** Crédits non dissociés	45 000	+ 16 000	61 000
	TOTAL DU CHAPITRE B-2 7	546 000	+ 151 000	697 000
	Total du titre B-2	**7 584 700**	+ **497 628**	**8 082 328**

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie B

(Comité des régions)

CHAPITRE B-2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

CHAPITRE B-2 6 — FRAIS D'ÉTUDES, D'ENQUÊTES ET DE CONSULTATIONS

CHAPITRE B-2 7 — DÉPENSES DE PUBLICATION ET D'INFORMATION

Article Poste	Commentaires

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS
Partie B
(Comité des régions)

TITRE B-10

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE B-10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

CHAPITRE B-10 2 — ÉLARGISSEMENT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE B-10 0	—	+ 317 000	317 000
	TOTAL DU CHAPITRE B-10 0	—	+ 317 000	317 000
	CHAPITRE B-10 2	1 200 000	– 1 200 000	—
	TOTAL DU CHAPITRE B-10 2	1 200 000	– 1 200 000	—
	Total du titre B-10	**1 200 000**	– **883 000**	**317 000**
	TOTAL GÉNÉRAL	**15 708 891**	– **12 239**	**15 696 652**

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie B

(Comité des régions)

TITRE B-10

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE B-10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

CHAPITRE B-10 2 — ÉLARGISSEMENT

Article Poste	Commentaires
	Les crédits inscrits à ce chapitre ont un caractère purement provisionnel et ne peuvent être utilisés qu'après avoir été virés vers d'autres chapitres du budget conformément aux dispositions du règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CECA, CE, Euratom) n° 2730/94 (JO n° L 293 du 12. 11. 1994, p. 7). Le crédit concerne l'article suivant : Article B-2 3 9 Prestations entre institutions — Service commun « interprétation-conférences » 317 000

PARTIE C

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE COMMUNE

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie C

(Structure organisationnelle commune)

ÉTAT DES RECETTES

Recettes propres

Titre Chapitre Article	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1		Nouveau montant
C-4	**TAXES DIVERSES, PRÉLÈVEMENTS ET REDEVANCES COMMUNAUTAIRES**				
C-4 0	RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL				
C-4 0 0	**Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et des autres agents**	2 601 786	+	115 139	2 716 925
C-4 0 1	**Contribution du personnel au financement du régime des pensions**	2 019 103	+	89 266	2 108 369
C-4 0 3	**Produit de la contribution temporaire affectant les rémunérations des fonctionnaires et des autres agents en activité**	471 525	+	20 822	492 347
	TOTAL DU CHAPITRE C-4 0	5 092 414	+	225 227	5 317 641
	Total du titre C-4	**5 092 414**	+	**225 227**	**5 317 641**
	TOTAL GÉNÉRAL	**5 258 914**	+	**225 227**	**5 484 141**

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS
Partie C
(Structure organisationnelle commune)

ÉTAT DES DÉPENSES

TITRE C-1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE C-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE C-1 1				
C-1 1 0	***Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs***				
C-1 1 0 0	Traitements de base Crédits non dissociés	24 038 841	+	916 800	24 955 641
C-1 1 0 1	Allocations familiales Crédits non dissociés	2 474 899	+	93 405	2 568 304
C-1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation (y compris article 97 du statut CECA) Crédits non dissociés	3 195 591	+	121 014	3 316 605
C-1 1 0 3	Indemnité de secrétariat Crédits non dissociés	234 840	+	6 389	241 229
	Total de l'article C-1 1 0	29 944 171	+	1 137 608	31 081 779
C-1 1 1	***Autres agents***				
C-1 1 1 0	Agents auxiliaires Crédits non dissociés	400 000	+	175 000	575 000
C-1 1 1 4	Traducteurs auxiliaires Crédits non dissociés	250 000	+	394 000	644 000
	Total de l'article C-1 1 1	650 000	+	569 000	1 219 000
C-1 1 2	***Perfectionnement professionnel, recyclage et information du personnel*** Crédits non dissociés	91 000	+	14 000	105 000
C-1 1 4	***Allocations et indemnités diverses***				
C-1 1 4 0	Allocations à la naissance et en cas de décès Crédits non dissociés	3 500	+	1 000	4 500

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie C

(Structure organisationnelle commune)

TITRE C-1

DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

CHAPITRE C-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Commentaires

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie C
(Structure organisationnelle commune)

CHAPITRE C-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
C-1 1 4	*(suite)*				
C-1 1 4 1	Frais de voyages annuels du lieu d'affectation au lieu d'origine Crédits non dissociés	543 036	+	59 856	602 892
	Total de l'article C-1 1 4	566 536	+	60 856	627 392
C-1 1 5	***Heures supplémentaires*** Crédits non dissociés	169 000	+	26 000	195 000
C-1 1 7	***Prestations d'appoint***				
C-1 1 7 5	Autres prestations d'appoint Crédits non dissociés	25 000	+	40 000	65 000
	Total de l'article C-1 1 7	30 000	+	40 000	70 000
C-1 1 8	***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation de fonctions et aux mutations***				
C-1 1 8 1	Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille) Crédits non dissociés	46 000	+	23 604	69 604
C-1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation Crédits non dissociés	493 000	+	253 715	746 715
C-1 1 8 3	Frais de déménagement Crédits non dissociés	264 000	+	117 858	381 858
C-1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires Crédits non dissociés	487 000	+	216 862	703 862
	Total de l'article C-1 1 8	1 485 000	+	612 039	2 097 039
C-1 1 9	***Crédit destiné aux adaptations des rémunérations des fonctionnaires et autres agents***				
C-1 1 9 1	Crédit provisionnel Crédits non dissociés	440 293	+	46 429	486 722
	Total de l'article C-1 1 9	442 793	+	46 429	489 222
	TOTAL DU CHAPITRE C-1 1	33 378 500	+	2 505 932	35 884 432

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie C

(Structure organisationnelle commune)

CHAPITRE C-1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS
Partie C
(Structure organisationnelle commune)

CHAPITRE C-1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

CHAPITRE C-1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL

CHAPITRE C-1 6 — SERVICE SOCIAL

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE C-1 3			
C-1 3 0	***Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires*** Crédits non dissociés	30 000	+ 20 000	50 000
	TOTAL DU CHAPITRE C-1 3	30 000	+ 20 000	50 000
	CHAPITRE C-1 4			
C-1 4 0	***Restaurants et cantines***			
C-1 4 0 0	Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines Crédits non dissociés	20 000	+ 3 000	23 000
	Total de l'article C-1 4 0	20 000	+ 3 000	23 000
C-1 4 1	***Service médical*** Crédits non dissociés	83 000	+ 11 000	94 000
	TOTAL DU CHAPITRE C-1 4	103 000	+ 14 000	117 000
	CHAPITRE C-1 6			
C-1 6 3	***Centre de la petite enfance et autres crèches et garderies*** Crédits non dissociés	463 000	+ 62 000	525 000
	TOTAL DU CHAPITRE C-1 6	496 000	+ 62 000	558 000

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie C

(Structure organisationnelle commune)

CHAPITRE C-1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

CHAPITRE C-1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL

CHAPITRE C-1 6 — SERVICE SOCIAL

Article Poste	Commentaires

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie C

(Structure organisationnelle commune)

CHAPITRE C-1 8 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE C-1 8			
C-1 8 0	***Coopération interinstitutionnelle***			
C-1 8 0 4	Cours de langues Crédits non dissociés	30 000 (1)	+ 4 000	34 000 (1)
	Total de l'article C-1 8 0	30 000	+ 4 000	34 000
C-1 8 3	***Couverture des risques de maladie et d'accident et de maladie professionnelle et couverture du risque de chômage et maintien des droits à pension***			
C-1 8 3 0	Couverture des risques de maladie Crédits non dissociés	823 967	+ 32 140	856 107
C-1 8 3 1	Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle Crédits non dissociés	165 979	+ 6 257	172 236
C-1 8 3 2	Couverture du risque de chômage des agents temporaires Crédits non dissociés	11 000	+ 2 000	13 000
	Total de l'article C-1 8 3	1 000 946	+ 40 397	1 041 343
C-1 8 6	***Relations sociales entre le personnel*** Crédits non dissociés	10 000	+ 2 000	12 000
C-1 8 7	***Autres interventions sociales*** Crédits non dissociés	4 500	+ 1 000	5 500
	TOTAL DU CHAPITRE C-1 8	1 045 446	+ 47 397	1 092 843
	Total du titre C-1	**35 053 946**	+ **2 649 329**	**37 703 275**

(1) Un crédit de 30 000 écus est inscrit au chapitre C-10 0.

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie C

(Structure organisationnelle commune)

CHAPITRE C-1 8 — COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE

Article Poste	Commentaires

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS
Partie C
(Structure organisationnelle commune)

TITRE C-2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE C-2 0 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE C-2 1 — DÉPENSES RELATIVES À L'INFORMATIQUE

CHAPITRE C-2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE C-2 0				
C-2 0 0	***Loyers***				
	Crédits non dissociés	3 750 000	+	210 000	3 960 000
C-2 0 1	***Assurances***				
	Crédits non dissociés	135 000	+	8 000	143 000
C-2 0 2	***Eau, gaz, électricité et chauffage***				
	Crédits non dissociés	370 000	+	21 000	391 000
C-2 0 3	***Nettoyage et entretien***				
	Crédits non dissociés	1 420 000	+	80 000	1 500 000
C-2 0 4	***Aménagement des locaux***				
	Crédits non dissociés	50 000	+	1 776 000	1 826 000
C-2 0 5	***Sécurité et surveillance des immeubles***				
	Crédits non dissociés	770 000	+	44 000	814 000
	TOTAL DU CHAPITRE C-2 0	6 495 000	+	2 139 000	8 634 000
	CHAPITRE C-2 1				
C-2 1 4	***Travaux d'analyse et de programmation, préanalyses et projets spéciaux confiés à des tiers***				
	Crédits non dissociés	300 000	+	48 000	348 000
	TOTAL DU CHAPITRE C-2 1	575 000	+	48 000	623 000
	CHAPITRE C-2 2				
C-2 2 0	***Installations techniques et matériel bureautique***				
C-2 2 0 0	Premier équipement en matériel et installations techniques				
	Crédits non dissociés	30 000	+	77 000	107 000

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie C

(Structure organisationnelle commune)

TITRE C-2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE C-2 0 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE C-2 1 — DÉPENSES RELATIVES À L'INFORMATIQUE

CHAPITRE C-2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Commentaires

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS
Partie C
(Structure organisationnelle commune)

CHAPITRE C-2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
C-2 2 0	*(suite)*			
C-2 2 0 2	Location de matériel et installations techniques Crédits non dissociés	350 000	+ 47 000	397 000
C-2 2 0 3	Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques Crédits non dissociés	750 000	+ 145 000	895 000
C-2 2 0 4	Matériel bureautique Crédits non dissociés	1 300 000	+ 353 000	1 653 000
	Total de l'article C-2 2 0	2 530 000	+ 622 000	3 152 000
C-2 2 1	***Mobilier***			
C-2 2 1 0	Premier équipement en mobilier Crédits non dissociés	100 000	+ 226 000	326 000
C-2 2 1 1	Renouvellement de mobilier Crédits non dissociés	25 000	+ 3 000	28 000
C-2 2 1 3	Entretien, utilisation et réparation de mobilier Crédits non dissociés	5 000	+ 1 000	6 000
	Total de l'article C-2 2 1	130 000	+ 230 000	360 000
C-2 2 3	***Matériel de transport***			
C-2 2 3 2	Location de matériel de transport Crédits non dissociés	31 000	+ 4 000	35 000
C-2 2 3 3	Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport Crédits non dissociés	39 000	+ 5 000	44 000
	Total de l'article C-2 2 3	70 000	+ 9 000	79 000
C-2 2 5	***Dépenses de documentation et de bibliothèque***			
C-2 2 5 0	Fonds de bibliothèque, achats de livres Crédits non dissociés	35 000	+ 4 000	39 000
C-2 2 5 1	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction Crédits non dissociés	5 000	+ 1 000	6 000
	Total de l'article C-2 2 5	57 000	+ 5 000	62 000
	TOTAL DU CHAPITRE C-2 2	2 787 000	+ 866 000	3 653 000

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie C

(Structure organisationnelle commune)

CHAPITRE C-2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

Article Poste	Commentaires

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie C
(Structure organisationnelle commune)

CHAPITRE C-2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

CHAPITRE C-2 4 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Article Poste	Intitulé	Budget 1995		Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE C-2 3				
C-2 3 5	***Autres dépenses de fonctionnement***				
C-2 3 5 3	Travaux de manutention et déménagement de services Crédits non dissociés	70 000	+	102 000	172 000
C-2 3 5 9	Autres dépenses de fonctionnement Crédits non dissociés	14 000	+	2 000	16 000
	Total de l'article C-2 3 5	112 000	+	104 000	216 000
	TOTAL DU CHAPITRE C-2 3	617 800	+	104 000	721 800
	CHAPITRE C-2 4				
C-2 4 0	***Affranchissement de correspondance et frais de port*** Crédits non dissociés	460 000	+	62 000	522 000
C-2 4 1	***Téléphone, télégraphe, télex, télévision*** Crédits non dissociés	430 000	+	58 000	488 000
	TOTAL DU CHAPITRE C-2 4	890 000	+	120 000	1 010 000
	Total du titre C-2	**11 364 800**	+	**3 277 000**	**14 641 800**

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie C

(Structure organisationnelle commune)

CHAPITRE C-2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

CHAPITRE C-2 4 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Article Poste	Commentaires

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS
Partie C
(Structure organisationnelle commune)

TITRE C-10

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE C-10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

CHAPITRE C-10 2 — ÉLARGISSEMENT

Article Poste	Intitulé	Budget 1995	Budget rectificatif et supplémentaire n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE C-10 0	2 342 000	+ 197 000	2 539 000
	TOTAL DU CHAPITRE C-10 0	2 342 000	+ 197 000	2 539 000
	CHAPITRE C-10 2	9 000 000	– 9 000 000	—
	TOTAL DU CHAPITRE C-10 2	9 000 000	– 9 000 000	—
	Total du titre C-10	**11 342 000**	– **8 803 000**	**2 539 000**
	TOTAL GÉNÉRAL	**57 760 746**	– **2 876 671**	**54 884 075**

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET COMITÉ DES RÉGIONS

Partie C

(Structure organisationnelle commune)

TITRE C-10

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE C-10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

CHAPITRE C-10 2 — ÉLARGISSEMENT

Article Poste	Commentaires